

# Compte-rendu de l'Assemblée générale 2015 du Réseau "Sortir du nucléaire" A DIJON, LES 31 JANVIER ET 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2015

*Ce compte-rendu est une retranscription intégrale des échanges tenus par les participants réalisée par une société indépendante. Il a fait l'objet d'une validation formelle du Conseil d'administration.*

## **JOURNEE DU SAMEDI 31 JANVIER**

8h30 à 9h00 : Installation dans la salle de l'Assemblée générale.

### **Mot de bienvenue et fonctionnement de l'Assemblée générale**

Sophie Morel, Tribune : Chers compagnons et chères compagnes de lutte, nous sommes aujourd'hui réunis ensemble pour ouvrir la 18<sup>ème</sup> Assemblée générale du Réseau "Sortir du nucléaire". Bienvenue à toutes, bienvenue à tous. Nous souhaitons tous avoir une Assemblée générale sereine, conviviale, riche de débats et riche de solutions constructives adoptés collectivement.

Nous attendions quelqu'un, un représentant local qui s'appelle Jean-Marc et qui représente le groupe "Sortir du nucléaire" 21 et qui allait nous parler de ce qui se passe ici, à Dijon, en termes de lutte anti-nucléaire. Jean-Marc est sur la route, il n'est pas encore là car il y a de la neige. Donc tout simplement sachez qu'à 40 km de Dijon au nord-ouest, se niche dans une splendide forêt, depuis l'année 1957, le CEA de Valduc, qui dépend de la direction de l'application militaire du CEA, où, tranquillement, depuis 1957, on usine les bombes nucléaires françaises.

Et voici Jean-Marc qui va nous parler de la lutte à Dijon ! Le timing est excellent !

Jean-Marc Convers, "Sortir du nucléaire" Côte d'Or : Bienvenue à Dijon aux élus du changement ! C'est par ce mot et ce pacte que nous avons accueilli les parlementaires socialistes il y a quelques temps. Le petit tract est affiché à la buvette. Vous pourrez le lire.

On est un petit groupe, Philippe dira combien on est, un collectif, à la fois des partis, des syndicats, des individuels et autres OP. On est un petit collectif, c'est Philippe qui a créé tout ça parce qu'une fois ils se sont retrouvés à une action train nucléaire, il y avait différentes personnes qui se connaissaient mais qui n'étaient pas des mêmes crémeries et il a réussi à créer un collectif qui marche. Mais tout le monde est très occupé, donc ce sont toujours un peu les mêmes qui sont en première ligne et que vous devez connaître. On a fait déjà quelques actions qu'on aime bien. On a fait une action pour les un an de Fukushima. On avait 54 cocottes minutes qui représentaient 54 réacteurs arrêtés. On a des photos, c'était pas mal. Après, on a fait bienvenue à Dijon aux élus du changement de pansements, deux conférences sur les armes nucléaires en lien avec Valduc et Dominique Lalanne que je n'ai pas encore vu ce matin, merci Dominique. Et, ce qui était nouveau, c'est qu'à la première conférence, on avait quasiment un peu moins de 200 personnes et des fois on a du mal à faire de grandes salles, alors là, on était très content, ce n'était pas à Dijon mais à Quetigny, à côté. Et puis, on a démarré une nouvelle tradition bourguignonne : c'est le « jeûne action » du 6 au 9 août pour l'arrêt des armes atomiques. A côté, on a Dijon Valduc, qui est un centre du CEA des applications militaires, c'est là où ils rénovent toutes les bombes en vacances qui viennent se faire remettre du tritium etc et puis, on a fait une petite action. On a une association qui s'appelle Bourgogne Mobilité Electrique, je pense qu'il y en a dans toutes les régions. Le président de cette association travaille bizarrement chez EDF et il faisait un tour de Bourgogne, premier tour de Bourgogne, évènement national,

en véhicule électrique. On est passé, on n'a pas fait d'accueil au départ, on les a accueillis à l'arrivée, c'était sur une place de Dijon – il y a aussi des photos au bar- une petite remorque avec quatre fûts nucléaires qu'on a symboliquement approchés des différentes voitures. Je pensais qu'on restait 5 minutes, qu'on faisait la photo et qu'on se faisait évacuer, mais non, on est resté deux heures ! On a même la grosse voiture qui fait rêver tous les automobilistes, c'est l'américaine Testa qui fait beaucoup plus jolie avec une remorque derrière ! Et puis donc, cette année, on repart pour le jeûne action, c'est les 70 ans. Vous avez le choix pour jeûner soit à Paris, soit à Dijon !

Je vous propose un petit vote pour démarrer : qui boit du thé, qui boit de la tisane ? ...Ah, match nul, c'était pour la taille de la bouilloire ! Et puis dernière chose, on vous propose aussi de repartir avec un petit souvenir de Dijon, soit une bouteille de vin soit la bière des faucheurs, j'ai vu qu'il y avait plein de faucheurs qui en avaient plein à la maison ou éventuellement des confitures locales. J'ai fini, mais on est là pour d'autres questions, merci !

### **Présentation des rôles à la tribune**

Sophie Morel, Tribune : Merci Jean-Marc. Donc, je vais aborder maintenant quelques petits rappels concernant le déroulement l'Assemblée générale et qui fait quoi. Ici, derrière cette table vont se succéder différentes personnes qui sont à peu près toutes membres du CA. Il y aura aussi deux salariés, Laura et Mélisande, qui sont au tour de paroles. On va essayer, les binômes d'animation d'AG, on est un peu garant du bon déroulé de l'AG, il faut qu'on suive quand même les temps impartis, que l'ordre du jour soit suivi, que tous les sujets puissent être abordés, de façon à ce que nos débats soient riches et constructifs, donc ça c'est pour les animateurs. Il y a aussi d'autres binômes qui sont les gens qui s'occupent de gérer les tours de paroles, parce que chacun doit pouvoir bénéficier de son droit à s'exprimer, donc ils sont là pour veiller à ça. Et, enfin il y a des personnes qui sont à la partie technique, ce sera Xavier ou Sabine, surtout, et puis, là sur le côté gauche, il y a trois personnes qui sont les garants du cadre juridique, c'est-à-dire quand il y a des questions qui se posent, d'interrogations qu'on a par rapport aux textes statutaires et réglementaires du Réseau ou par rapport à d'autres textes, elles sont là pour vous éclairer.

Je vais maintenant laisser la parole à Xavier qui va un peu expliquer comment se passent les tours de paroles et les votes.

Xavier Saint-Marc, Tribune : Juste pour vous expliquer le petit fonctionnement pour ceux qui ne connaîtraient pas et qui n'ont jamais participé à l'AG du Réseau. On a des petits cartons qui vous ont été donnés. Je vais faire un peu l'hôtesse de l'air. Ces cartons servent à demander la parole. Les cartons qui sont là pour demander la parole, ce sont ceux où est inscrit votre numéro, le numéro du groupe. Si vous demandez une parole « Pour », ce sera le carton vert avec la flèche comme ça ; si vous demandez une prise de parole « Contre » un sujet, ce sera le carton rouge avec votre numéro. Ensuite, lorsqu'il y aura des votes, vous devrez lever le carton. On demandera « qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ».

Si vous avez un pouvoir c'est le carton où il y a écrit « P ». Vous levez bien distinctement les deux cartons, un dans chaque main, pour que l'on puisse bien distinguer. Vous ne nous faites pas le coup comme ça sinon on ne voit pas si c'est un ou deux cartons de loin, vous levez bien les deux cartons comme ça, ce sera beaucoup plus facile et ça ira beaucoup mieux. Si c'est Contre, pardon, une fois qu'on a comptabilisé les votes Pour, vous attendez qu'on ait vraiment comptabilisé, qu'on vous dise c'est bon, on a comptabilisé, et à ce moment-là vous baissez vos cartons, et on demandera « qui est Contre », vous relevez les cartons, vous attendez qu'on ait bien comptabilisé, vous baissez les cartons et qui s'abstient rebelote. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Question dans la salle : Il faut voir toujours les cartons verts qui servent à voter ?

Que ce soit Pour, Contre ou Abstention, vous levez un ou deux cartons, enfin ce que vous voulez. Ceux qui ont le V, c'est pour les votes, ceux qui sont en flèche, là ça symbolise un V, c'est pour les votes. En fait, ce sont ceux-là qu'on lève pour les votes...voilà. Le rouge ne sert que quand on veut demander la parole Contre, pour exprimer un avis contre un sujet. Est-ce que c'est bien clair ? Donc merci de bien respecter ces règles-là pour faciliter le déroulement et pour que ça aille plus vite. A chaque fois, on demandera Pour, les

gens lèvent les cartons, on comptabilise, Contre, on lève les cartons, on comptabilise, et Abstention. Il y aura les trois à chaque fois. Ai-je été assez clair ? Merci.

Alain Joffre, Tribune : Alors, Alain et Xavier, nous sommes dans la première partie chargée de la prise de parole. Il y a un certain nombre de règles qu'on va essayer de respecter le plus possible pour la gestion de prise de parole. Donc, à chaque prise de parole, nous annoncerons un temps déterminé et le nombre de personnes dans ce temps qui pourront prendre la parole. Ensuite, chaque personne devra parler devant le micro parce que votre intervention est enregistrée et nous avons besoin pour faire le compte-rendu que tout soit enregistré. Et donc, à chaque prise de parole, vous serez appelé, vous donnez votre nom, prénom et le nom du groupe pour que ce soit bien inscrit et qu'on ait bien tout ceci dans le compte-rendu. Ensuite, vous parlez bien dans le micro, juste pour que ce soit bien enregistré, ça je l'ai dit avant et la dernière chose que je dois dire..., oui, la durée est limitée pour chacun, c'est-à-dire que, le mieux pour que tout le monde puisse s'exprimer, la durée sera de trois minutes par personne ou moins. Et la dernière chose, pour permettre à tout le monde de s'exprimer, vous avez droit à trois prises de parole qui sont définitives, c'est-à-dire qu'après vous ne serez plus prioritaire. Lorsque vous aurez fini vos trois prises de parole, vous pourrez reprendre la parole, mais la priorité sera donnée à ceux qui ne l'auront pas encore prise. J'espère que j'ai été assez clair. Une question là-bas, Jean-Marie ?

*Question dans la salle : Trois prises de parole sur l'ensemble de l'AG ?...*

Sur l'ensemble de l'AG, comme chaque année. Il y a une demande de parole ? Est-ce qu'on peut les faire après ?

Sophie Morel, Tribune : Oui, parce qu'en fait on avait prévu un temps de débats et de questions réponses, après avoir exposé tout ce qui est relatif au fonctionnement et comment on va travailler ensemble. On proposait de faire un tour, que chacun se présente, dise son nom, son prénom, son groupe et sa région, que ça aille assez vite et qu'après il y ait un temps, justement d'échanges, on le fera à ce moment-là. S'il y a des personnes qui ont des questions, est ce que vous voulez bien les reporter après le petit temps de présentation, pour qu'on se connaisse avant de discuter peut-être ?  
C'est une question technique ?

*Dans la salle* : C'est une question technique, complètement. C'était simplement pour savoir si cela s'applique à tout le monde, y compris aux membres du CA et aux gens qui sont à la Tribune ? Ma question pouvait être pour dire, pour éviter que les gens qui sont à la Tribune, par exemple, pensent qu'ils aient le droit de répondre à chaque intervention.

Tribune : En fait, dans la mesure où on est animateurs de l'AG, on va tourner là, on est bien obligé de parler pour introduire les sujets.

*Dans la salle* : d'accord, donc on est tous d'accords, c'est bien, c'est une bonne chose, merci.

Tribune : Mais je te remercie de nous le rappeler. En fait, à la tribune, nous, on est privé d'expression, juste organiser le cadre, mais on n'a pas d'expression sur le sujet. Donc, le micro va circuler et chacun est invité à se présenter. On a parlé de trois minutes, mais là ça peut être très succinct car ce n'est pas vraiment une prise de parole. C'est juste se présenter en donnant son nom, le nom de son groupe et puis la région. Voilà, moi je peux commencer.

### **Toutes les personnes présentes dans la salle donnent leurs noms, prénoms et groupes**

Sophie Morel, Tribune : Maintenant, si vous le voulez bien, on va faire un petit temps de questions-réponses par rapport à tout ce qu'on a vu maintenant par rapport à l'AG, son déroulé. Je vais laisser faire mes collègues de la prise de parole.

Alain Joffre, Tribune : Alors nous allons avoir 15 minutes. Dans ces quinze minutes, pour l'instant nous proposons d'avoir quatre prises de parole et nous allons prendre les numéros. Donc ceux, qui veulent prendre la parole dans cet instant sont priés de lever leur carton et nous allons prendre les noms. On rappelle qu'il y a trois prises de paroles...enfin disons après on n'est plus prioritaire .

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris (SNP) : Donc je me permets d'intervenir en ce début d'AG pour vous donner une information qu'on vous avait donnée par lettre ouverte. Je fais partie du groupe organisateur du pré-congrès. Nous avons été sollicités à un moment donné pour participer à l'animation de cette AG. Nous avons dit oui. Nous souhaitons participer effectivement puisque nous sommes un certain nombre de groupes qui menons des réflexions depuis quelques mois. Mais par contre, nous avons souhaité que l'ordre du jour soit aussi dans le sens que nous souhaitons, et donc notamment, nous souhaitons qu'il y ait dans les ordres du jour une AGE qui permette un congrès décisionnaire. Devant le refus du CA qui n'a pas donné suite à notre proposition sans beaucoup de discussions, je dois dire, donc nous avons préféré ne plus participer à cette AG en tant qu'animateurs. Voilà, je tenais tout de même à vous le dire et je pense que vous avez tous eu la lettre ouverte où effectivement nous commençons quand même notre lettre par « Chers camarades, compagnons de lutte », parce que notre objectif c'est une lutte contre le nucléaire en France pour que le Réseau redevienne un outil actif, voilà, c'est notre seul objectif.

Didier Latorre, SDN 34 : Un petit point technique...je ne sais pas si on va s'en sortir avec ce micro pendant toute l'AG. Je sais qu'il y a un problème, mais si les gens dans la salle on ne les comprend pas, ça va rajouter à l'énerverment, ça va pas être terrible. Est-ce que ce micro là-bas n'est pas mieux ? D'accord, ça passe mieux. Au niveau des prises de parole, je n'ai pas compris la moitié des gens...

Tribune : Pour l'instant ça marche, mais s'il y a nécessité, on prendra le micro debout. On s'entend certes mais c'est tellement sourd, que je pense malgré tout qu'il a raison et que cela risque d'énerver... La dernière intervention a été faite avec un autre micro que le précédent qui a saturé et on va essayer à la pause de trouver une location pour un micro avec un fil.

Sophie Morel, Tribune : Donc, en fait, vous avez tous reçu ou trouvé ici en arrivant un volumineux paquet de papier qui sont tous les documents qui vont être discutés et examinés et qui vont donc donner lieu à des prises de décisions par l'Assemblée générale. Tout au long des débats, on essayera de suivre le déroulé, l'ordre du jour dans les temps afin que tout soit fait et donc de se reporter, enfin, ce qui serait bien, ce serait que vous ayez à cœur, et moi aussi d'ailleurs, de se reporter au document dont il est question à chaque fois qu'il y a des thèmes de discussions pour arriver à suivre. Ce matin, nous avons comme travail de faire une clarification du vote de recevabilité, ensuite de discuter du rapport moral, puis du rapport de gestion financière et des ressources humaines, puis l'expression des salariés, puis le travail du Comité de médiation et l'élection d'une médiatrice. Donc, vous voyez que c'est très copieux jusqu'à midi et demi et vraiment, nous allons commencer maintenant et suivre, autant que faire se peut, avec toute notre bonne volonté, pour une Assemblée générale sereine et conviviale. Voilà le déroulé. Donc, maintenant c'est Steve qui va nous expliquer ce qui est proposé en termes de modifications du règlement intérieur qui concerne le vote de recevabilité qui était un peu obscur.

Steve Mitchell, Administrateur : Bonjour, pour commencer, on va quand même rappeler le vote de recevabilité. Comme vous le voyez là sur le schéma. S'il y a moins de 25 % de votants qui ont des questions de recevabilité, ça met en place le vote direct, dans l'état actuel pour tous les votes, y compris le vote obligatoire. Mais s'il y a plus de 25% de votants qui ont des questions de recevabilité, ça veut dire qu'il y a une discussion à un moment éventuel et ensuite on passe à un vote de recevabilité. Pour cette année, le CA va proposer un changement dans le règlement intérieur. Pourquoi ce changement ? C'est pour alléger la procédure, car jusqu'à maintenant tous les votes sont mis à la question de la recevabilité, à part les votes pour le CA et le complément du Comité de médiation. Nous proposons des cas de vote de recevabilité que pour les motions d'orientation, actions et campagnes. Vous voyez les amendements qui sont proposés. Le premier amendement c'est l'article 12.1 sur le règlement intérieur qui dit « Les alinéas suivants visent tous

les votes de l'Assemblée générale à l'exception « - ensuite il y a les modifications-« des dispositions relatives à la recevabilité des propositions soumises au vote ».

« Articles 12.9 à 12.12 qui ne concernent que les propositions de motions et campagnes de l'action du Conseil d'administration et sous réserve des éventuelles exceptions prévues par le présent règlement pour l'élection d'une personne à d'autres mandats » et ensuite la deuxième modification est dans l'article 12.9 : la question de la recevabilité permet à tout inscrit d'exprimer qu'à ses yeux la proposition, et là c'est la modification, de motions de campagnes soumise au vote est mauvaise dans la forme.

Tribune : Y a-t-il des questions sur cette proposition de modification du règlement intérieur ?

Thierry Gourvenec, Réseau Fukussenheim : Alors, Je suis Thierry Gourvenec du Réseau Fukussenheim. J'ai oublié de préciser tout à l'heure que j'ai également une procuration de SDN 41. Alors, j'interviens sur cette question parce que, on m'a demandé d'ailleurs de ne pas faire d'interprétation sur le sens que j'avais ou que le groupe avait perçu de ce souhait de modification. Je vous la donnerai, à titre personnel uniquement, tout à l'heure. Je suis docteur en médecine mais je pense qu'il aurait fallu être docteur en droit pour comprendre la phrase qui est écrite dans cette modification. J'ai lu au moins dix ou quinze fois cette phrase et je ne l'ai pas comprise. Alors, quand on ne comprend pas une phrase, on essaye d'en percevoir l'esprit et il s'avère que cette modification sur la question de recevabilité arrive à la conclusion que, normalement, d'après le texte précédent, toute motion, tout élément devait, pouvait être soumis à une intervention de recevabilité. Et là, ce qu'on nous propose, c'est que finalement ce ne soient que les motions et que par exemple le rapport moral, le rapport de gestion, les rapports qui émanent du Conseil d'administration ou, en tous cas, de l'ensemble de l'organisation directrice du Réseau ne fassent pas l'objet de questions de recevabilité. Par contre, que les motions, ce qui vient des groupes, puissent faire l'objet d'une question de recevabilité. Et bien, dans la mesure où je pense que ça pourrait amener à un esprit sur lequel on m'a demandé de ne pas faire trop fort, parce que j'avais même parlé d'esprit de « démocratie » - non, il ne faut pas le dire- donc il faut bien comprendre qu'il paraît beaucoup plus raisonnable pour la clarté, la clarification, il paraît raisonnable de voter contre cette modification.

Cédric Lucas, Administrateur : L'objectif, sans vouloir donner des détours, des arrières-pensées à ce vote-là, c'était d'alléger largement la procédure à ne pas voter sur tout. Si vous voulez, quand on vote sur du thé, est-ce que vous voulez du thé ou de la tisane, paf, question de recevabilité ! Et question de recevabilité, en gros, c'est de dire est-ce que la question est bien formulée est ce que dans le fond en fait, c'est recevable. Donc, je pense que réellement, il n'y a pas besoin de ça pour tous les votes, c'est tout.

Jacques Terracher, association ACEVE. Si j'ai bien compris la proposition, il est question d'exclure de la recevabilité les motions d'orientation. Est-ce que c'est bien correct ? Si c'est ça, quel est l'avantage de sortir les motions d'orientation ? Moi aussi j'ai beaucoup de mal à comprendre, comme le camarade tout à l'heure, j'ai eu énormément de mal à comprendre et j'ai compris de travers cette proposition de motions.

Steven Mitchell, Administrateur : En fait, dans la modification, il est proposé que tous les votes pour les motions actions campagnes et motions d'orientations soient soumis à un vote de recevabilité. Est-ce qu'il faut peut-être modifier la formulation pour être...c'est que simplement, les motions campagnes et motions d'orientations sont soumises au vote de recevabilité parce que le reste de l'AG c'est assez consensuel. Il y a une espèce de déroulement qui ne nécessite peut-être pas à chaque fois de perdre du temps avec ça et si on a du temps, le temps serait mieux utilisé à faire autre chose que ça.

André Hatz, Stop Fessenheim : moi je propose qu'on reformule le truc, qu'on dise « sont soumis à vote de recevabilité : ceci, ceci, cela ».

Jean-Marie Matagne, ACDN : je n'avais pas l'intention d'intervenir là-dessus, mais quand j'entends dire que les motions d'orientations sont acquises, sont acceptées, font partie des motions sur lesquelles on vote la recevabilité, c'est pas vrai, ce n'est pas ce qui est dans le texte, donc c'est faux. Donc, il faut effectivement, à mon avis, garder ce qui existe actuellement y compris, par exemple, je prends un exemple : il est prévu

qu'on vote sur le document d'orientation stratégique. Je pose la question : est-ce qu'il faut voter sur un document d'orientation comme ça ? Ou est-ce que c'est une motion d'orientation camouflée. Donc, je pense qu'on peut se poser la question. Et on doit être donné que la motion de recevabilité est en vigueur actuellement, on doit aussi l'appliquer à ce vote-ci.

Tribune : Donc maintenant, on va examiner cette proposition et on va la voter.

Première question : Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ? Si vous pensez qu'il y a un problème de recevabilité, c'est-à-dire qu'elle ne serait pas conforme aux statuts ou à toutes autres dispositions, vous levez votre carton.

Effectivement, il y a un problème de recevabilité. Donc, il n'y a pas de vote de recevabilité directement, mais discussion.

**Votez POUR, CONTRE, ABSENTION les modifications des articles 12.1 et 12.9 du règlement intérieur dans le but d'une clarification/simplification de la question de recevabilité avec effet immédiat lors de cette AG 2015.**

Questions de recevabilité 46 51,1%

### EXAMEN DE RECEVABILITE

Pour	Contre	Abstention	Votants

Votes exprimés 0 Taux d'abstention  
Pour / Votes Pour / Votants  
exprimés exprimés

Il y a 51.1% qui considèrent que la proposition pose un problème de recevabilité. Donc, personne ne comprend rien à cela. Moi, je vous rassure pas beaucoup non plus, donc, du coup il s'offre à nous la possibilité d'amender, préciser ou reformuler ces modifications dans le but d'aboutir à une formulation qui plaise à tout le monde ou simplement de ne pas voter cette proposition. Mais, je crois que peut-être les personnes garantes du cadre juridique pourraient peut-être s'exprimer parce que là c'est un peu pointu réglementairement. Donc on simule une proposition d'autre formulation ou quelque chose comme ça ?

Marie Frachisse, Garante du cadre juridique : Je suis juriste au Réseau, je vais essayer de répondre mais je ne suis pas sûre de ce qui est demandé. Apparemment, la demande ce serait d'ajouter le terme « motion d'orientation et motion de campagne » dans le texte de... Ah, alors on me dit « pas du tout » dans la salle. En fait, les termes qui sont employés dans la proposition « de motion et de campagne », ça englobe tout. Le document d'orientation stratégique est à part, il est en dehors. Cela fait partie en fait des documents obligatoires qui doivent être votés chaque année par l'Assemblée générale. C'était la demande, c'est pourquoi j'entérinais pour qu'on soit d'accord sur ce quoi il faut reformuler.

Sophie Morel, Tribune : Donc si j'ai bien suivi, tout le monde a une grosse question de recevabilité, donc dans ce cas-là, on va effectivement peut-être prendre un temps, les juristes vont retravailler ça et puis proposer ça au vote dimanche matin. On verra la nouvelle formulation dimanche matin, si on la comprend mieux ou pas ou peut-être en soirée. Et donc, du coup, on va continuer sur l'ordre du jour pour ne pas s'enliser dans la recevabilité dès le début de la matinée.

Jean-Claude Bargoulet, EELV Touraine : Juste une question technique qui ne m'ôtera pas du tour de parole. Puisqu'on commence cette AG et que c'est le premier vote, j'aurais souhaité qu'on nous dise combien il y avait d'inscrits, combien nous sommes de présents, combien de pouvoirs, donc combien d'associations sont représentées, merci.

Sophie Morel, Tribune : Je peux te répondre Jean-Claude, excusez-moi, j'ai un peu oublié dans tout ce que j'avais à dire dès le début. Il y a affiché, ici, sur le côté, la liste des personnes qui sont présentes et les pouvoirs qu'ils ont ou elles ont, et là-bas, il y a toute la liste des groupes adhérents du Réseau. Il semble

que le total pour cette AG, c'est 90 votants (c'est-à-dire pouvoirs et présents), 90 en tout. Et il y a 107 personnes présentes et il y a effectivement des personnes qui sont encore sur la route et qui sont retardées par des conditions météorologiques franchement défavorables, et donc il y a deux, trois personnes qui ne doivent pas être encore arrivées, mais elles sont comptabilisées dans ces chiffres.

JacquesTerracher, ACEVE : Ce sera très bref. C'est pour un problème technique de vocabulaire. Puisque la motion va être réécrite, je suis un peu gêné de l'expression « motion de campagne ». J'ai souvent écrit « motion/campagne » mais je ne sais pas comment se prononce cette barre. Et je vois dans les textes, dans la première modification, « motion et campagne » et la proposition en dessous « motion ou campagne ». Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de choisir une expression française prononçable et uniforme. Si on veut parler comme c'est probant, vous savez c'est jeter des confusions, comme on veut les clarifier, c'est pas de chance Est-ce que « motion et campagne » c'est- la même chose que « motion ou campagne » ? Après dans le texte on s'emmêle les pincesaux si on ne comprend pas de quoi on parle !

### **Rapport moral :**

Tribune : On va passer au rapport moral, présenté par Daniel Roussée et Martin de Lavarde.

Dans ce cas-là, pouvez-vous, s'il vous plait, vous reporter à ce document, qui est dans la liste, c'est-à-dire le document 3 : rapport moral et d'activité 2014 du Réseau « Sortir du nucléaire ».

Daniel Roussée et Martin de Lavarde , Administrateurs : Et bien j'espère que tout le monde a été très studieux et a lu les quarante pages de ce rapport moral. Désolé, mais je sais que je ne pourrai pas en dix minutes expliciter ces quarante pages. Je vais essayer d'être court, en donnant simplement des chiffres qui montrent, selon moi, le boulot extraordinaire que fait le Réseau. Je vais essayer de vous le prouver.

Donc, on a les campagnes, cette année, on a travaillé sur six campagnes :

- La campagne nucléaire « De la mine aux déchets tous concernés » qu'on avait déjà travaillée en 2014 et qu'on continue cette année.... Donc, je vous rappelle qu'il y a 19 000 transports en France annuellement. Une pétition a été signée par 30.000 personnes contre Areva par rapport au complexe implanté dans le grand nord canadien au Nunavut. Vous avez aussi la victoire des bloqueurs d'uranium à Narbone où on a 8.000 personnes qui ont signé « Nous sommes tous des bloqueurs d'uranium » et la conductrice du camion Terry, a quasiment été dispensée de peine et j'ai eu la chance de voir le procureur de la République nous déclarer publiquement que « c'est grâce à l'action des militants que ma société évolue et progresse ». Pour un procureur de la République, c'était pas mal !

- La deuxième campagne, c'est « Soutenir et amplifier la lutte à Bure ». Donc, vous savez qu'aucune réunion publique n'a pu se faire. On a eu la conférence de 17 citoyens qui ont donné un avis de report du projet. On a eu bien-sûr le gouvernement qui a essayé de nous remettre Bure un peu partout dans tout ce qu'il pouvait et depuis tout ça a été retiré. Bure stop c'est aussi une brochure à 15.000 exemplaires qu'on a diffusés, qui continuent à être diffusés. On a la maison de Bure dont le Réseau est « propriétaire », à plus de 40% et là, aujourd'hui, on est à fond dans la géothermie, j'espère qu'on va gagner encore sur ce plan.

- Au niveau de la troisième motion de campagne priorisée, c'est bien sûr la Dynamique d'action contre le nucléaire militaire du 6 au 9 août, et là aussi, on a eu le jeûne, on a eu beaucoup d'actions sur ces trois jours, quatre jours, pardon.

- La quatrième, c'est bien sûr, « Nucléaire : stop au rafistolage ! » campagne pour l'arrêt immédiat des réacteurs de plus de trente ans, dont le rafistolage va nous coûter soi-disant 250 milliards, petit détail. On a eu 14 000 personnes qui ont interpellé leurs parlementaires. 40 000 sympathisants ont reçu le poster « Nucléaire : Stop au rafistolage ». 35 000 personnes ont signé la pétition « Pas de transition énergétique sans sortie du nucléaire » et nous avons eu les 80 occupations de ronds-points pour distribuer nos tracts le 15/11/2014.

- Au niveau de la surveillance citoyenne des installations, petit à petit, il y a un forum qui se met en route, et une circulation d'informations qui commence à devenir très productive avec à la clé, bien-sûr, les attaques juridiques que l'on ne manque pas de mettre.

- Et la dernière campagne, c'est bien-sûr, le soutien aux travailleurs du nucléaire, et je pense que, Michel Leclerc est dans la salle, on va essayer de les aider dans leur combat.

Donc, en gros, on a distribué plus de 128 000 tracts et brochures, 52 000 posters ont été envoyés, 50 000 courriers d'interpellations diffusés, 8 000 autocollants et 40 banderoles ont été envoyés aux groupes. Désolé, ce sont des chiffres mais ça donne quand même une petite vision de ce que le Réseau fait effectivement.

Au niveau de l'action et de la vie des groupes, il y a eu quand même cette année, cinq temps relativement forts qui ont représenté quasiment 240 actions dans l'année. Donc, on a eu la mobilisation au quatre coins de la France avec les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2013. On a eu Fukushima, en avril avec 50 jours d'actions et 130 actions inscrites dans notre agenda. On a eu la dynamique d'action contre le nucléaire militaire du 6 et 9 août. On a eu les actions en série pour dénoncer les salons qui tuent. Et « Occupe ton rond-point » toujours 80 actions. Ce qu'il faut remarquer quand même c'est que sur notre agenda, on a relayé plus de 600 événements, actions, salons, débats, films... plus 61 articles de matériel militant sont à vendre dans la boutique. Voilà pour encore des chiffres. Ce qu'il faut savoir c'est qu'au niveau de la communication et de la publication, chaque mois, il y a une lettre d'information qui est envoyée à 120 000 personnes. Une revue trimestrielle qui, elle, est envoyée à 15 000 personnes. Vous avez vu que notre site vient d'être refondu quasiment complètement, merci à Sabine et à Emmanuel. Sur la page Facebook, il y a quand même 35 800 personnes qui nous suivent. Au niveau du site, on a aussi, maintenant un suivi très complet et mondial des incidents et accidents répertoriés sur les centrales nucléaires. Au niveau des médias, il y a plus de 175 médias qui nous ont sollicités. Malheureusement, il y a 300 reprises de citations dans les médias, mais bon, on essaye. Au niveau de Rezo-actu, plus de 2 700 articles ont été envoyés sur la liste, cela veut dire 225 par mois et on a dans notre librairie plus de 51 livres sur le nucléaire. Au niveau de la surveillance citoyenne, je pense qu'un des points forts du Réseau, cette année, c'est 10 victoires au niveau de la justice et les casiers judiciaires, d'Areva, EDF et de CEA commencent à devenir un peu lourds et merci à Marie Frachisse. On a encore 30 dossiers en cours. La surveillance est constante de 30 personnes à travers des CLI, différentes associations, ce qui nous a permis d'avoir une vigilance assez active et d'être réactifs et porter plainte dès qu'on peut. La veille d'information sur l'activité juridique est envoyée à 7 000 personnes et notre juriblog commence à être de plus en plus suivi.

Au niveau extérieur, le Réseau est membre de 15 collectifs ou associations nationales ou internationales, donc il y a un travail sur tout un tas de sujets : l'armement, la santé, le climat, les alternatives. Nous avons eu trois auditions parlementaires et on essaye d'avoir un soutien actif à la convergence des luttes. Et, je passe au dernier, l'international : Et bien merci à André Larivière qui a fait une tournée franco-indienne de la Bretagne au Sud-Ouest avec ses quinze soirées-débats. On a un travail, bien-sûr avec les collectifs allemands qui s'intensifie et la revue de presse en anglais a eu près de 500 articles relayés sur l'année. Voilà et très rapidement et quantitativement, je m'excuse, j'ai oublié beaucoup de choses dans les détails mais ce qui montre l'activité du Réseau.

Pierre Rosenzweig, CANVA : Oui, Daniel, il y a du boulot des salariés, du CA, oui, oui j'ai lu les 40 pages et il y a du boulot de fait mais j'éprouve le besoin d'expliquer, de justifier la position de la CANVA parmi d'autres groupes qui vont vers le congrès du renouveau qui est une abstention. Non pas un « Non » du coup, mais une abstention. Parce que, évidemment il y a 40 pages, mais moi, je me réfère essentiellement à la première page qui est le rapport politique introductif, et c'est là qu'il y a éventuellement débat ou pas. Et je prends deux petits passages : Et peut-être, à cause des trois minutes, que le premier des deux points qui portent d'une part sur les sorties de crises et le deuxième point qu'on peut appeler congrès. Premier point, le principal, si j'ai que trois minutes « sortie de crise », je lis : « des erreurs ont été commises de part et d'autre ». Très bien, c'est lisse, c'est beau, mais pour moi, ça occulte le fait que des deux côtés, puisqu'il y a deux côtés pour pas dire plus, personne, à ma connaissance ou aucune personne, aucun groupe n'a dit, donc n'a fait entendre au côté d'en face, si je peux dire « oui, nous avons commis telle et telle erreur », par exemple, puisque ce sont des choses qui traînent comme ça par ce qu'on l'entend « oui, il y a eu des



violences verbales excessives » et de l'autre côté « oui, il y a eu quelque chose comme des manœuvres ». Alors comment, si ce n'est pas dit, l'autre côté peut l'entendre ? Pour faire court, au-dessus, pour moi, de ces deux côtés, il y a nous Assemblée générale. Tout le monde dit l'Assemblée générale est souveraine. Très bien, je voudrais, moi, juste pour faire court, ajouter, que donc, elle est aussi responsable. On ne peut pas avoir le droit d'être souverain sans avoir le devoir d'être responsable. Et, là, je vous renvoie, pour faire vite aux motions d'orientations dont nous allons j'espère prendre du temps de débattre. 1<sup>er</sup> point, très court. Deuxième point, un peu plus long : le congrès. Quand on entend ou qu'on peut entendre congrès ou forum, qu'on voit dans l'atelier 2 un intitulé « éventuel congrès », qu'on voit dans l'ordre du jour la même formulation « éventuel congrès », qu'on peut au moins se poser la question « est-ce que ça c'est un soutien fort à une dynamique que porte 30, 40 groupes ou est-ce que c'est plutôt de l'ordre du frein ? Voilà pourquoi, pour faire vraiment très court dans les 3 minutes, je justifie l'abstention de mon groupe et peut-être d'autres groupes aussi, merci.

Thierry Gourvenec, Réseau Fukussenheim : Deuxième prise de parole qui va être très courte, puisque dans ce rapport moral, on fait référence à une actualité tout à fait récente. Il a été fait référence au gros travail, effectivement, qui a été fait sur le Réseau, sur le plan juridique, le travail de communication également, qui a été fait. Je ne suis pas d'accord avec les chiffres qui ont été avancés et notamment l'histoire de 300 publications dans la presse. Moi, qui suis beaucoup la presse, je n'ai quasiment jamais vu citer le Réseau, à part quelques exceptions. Mais je voudrais revenir à une actualité très récente, et pour cela, en tous cas, nous, au minimum, nous demandons l'abstention sur le rapport moral. Il se passe qu'il y a, quelques jours, Areva a perdu, en portant plainte pour diffamation contre un militant anti-nucléaire d'un courage remarquable. Il a gagné son procès en appel. Le parti de gauche a émis un communiqué qui le félicitait, qui saluait cette victoire. Europe Ecologie Les Verts, a émis un communiqué quasiment identique alors que je vous rappelle que Pascal Canfin lorsqu'il était ministre avait pris une position sur France Inter favorable à Areva. EELV a renié son ministre. Le Réseau « Sortir du nucléaire » n'a pas émis le moindre communiqué !

Martial Château, Administrateur : J'interviendrai plutôt en tant que membre du CA sortant par rapport au rapport moral. Moi, pour le rapport moral, tout ce qui a été fait, etc, je ne conteste pas, il y a beaucoup de travail qui a été fait, c'est très bien, etc, par contre, il y a un point, et je reviendrai un peu sur ce qu'a dit Pierre, c'est-à-dire par rapport à la réhabilitation, la façon dont ça a été traité . Je crois que pour que l'ensemble des gens qui sont ici soit capables de comprendre un certain nombre de choses, les motions « réhabilitation », « sortie de crise et réhabilitation » et la motion contradictoire qui a été déposée par la majorité du CA, je pense que cela nécessite qu'au niveau du rapport moral, on dise ce qui s'est passé au cours de l'année. A l'intérieur du CA, on n'était pas du tout d'accord, on n'était pas tous d'accord sur la façon dont les choses ont été traitées, par rapport à l'application de la motion qui a été votée en janvier 2014 sur la réhabilitation. Ça, ça n'apparaît pas dans le rapport moral, ce n'est pas normal. Je ne citerai qu'une phrase de ce qu'on avait pu proposer, enfin, on : c'est quatre membres du CA deux titulaires et deux suppléants. « Réhabilitation » sous-entend forcément qu'il y a eu erreur et qu'on doit le reconnaître auprès des victimes de ces erreurs. Pour être concret, le CA réhabilite ceux et celles qui ont été exclus en janvier 2010, en reconnaissance que cela était une erreur politique, au regard de la crise qui perdure depuis 4 ans et qu'il y avait trois autres propositions, je ne sais pas, tout ça se retrouve sur l'intranet. Il n'y a aucune allusion à cela dans l'intranet et donc on arrive aujourd'hui à deux notions contradictoires qui ne peuvent pas être comprises. Je ne cherche pas à polémiquer pour polémiquer. Je dis simplement que si on veut que les gens puissent s'exprimer dans la clarté, il faut un rapport moral clair. Et c'est pour cela que je rejoins Pierre en disant qu'il faut une abstention. J'appelle à l'abstention.

Dominique Lalanne, Armes nucléaires Stop : Dans ce rapport moral, il y a un certain nombre de paragraphes qui parlent des actions contre le nucléaire militaire, mais dans la première partie, qui est la partie politique... et là il y a un petit manque, car c'est juste deux lignes de texte qui disent que c'est une des préoccupations du Réseau. Or, dans la Charte du Réseau il y a marqué qu'on s'occupe du nucléaire civil et militaire. Il y a un petit manque au niveau de l'orientation politique. Le militaire nucléaire est mal

souligné. Dans les actions et campagnes c'est bien souligné, mais dans l'orientation politique, à mon avis, c'est très insuffisant.

Merci Dominique, il y avait une autre demande de parole de Pierric, numéro 17, pour la.

Pierric Duflos, Frapna Drôme : C'est plus précisément une précision sur ce qu'a dit Martial. C'est que la position qui avait été donnée par les quatre administrateurs date de mars 2014. C'est-à-dire que ce n'est pas de maintenant que ces choses ont été écrites, partagées avec l'ensemble du CA et donc, cela me paraissait important de rappeler que depuis un certain nombre de mois, ces choses-là étaient sues, connues et disponibles dans l'intranet. Cela s'est fait en totale transparence avec les copains du CA.

Damien Renault, Sortir du nucléaire du Pays Nantais : Merci, alors juste une question technique. Je pense qu'il serait bon de rappeler le résultat des votes, enfin comment ça fonctionne notamment quand il y a beaucoup d'abstention etc, rappeler tout ça. Je pense que c'est important. Dans le cas par exemple où il y a des « Pour » plus que de « Contre » mais beaucoup d' « Abstentions ». Est-ce qu'un vote passe s'il y a plus de « Contre » que de « Pour » et qu'il y a beaucoup d'Abstentions ? Ce genre de choses. Merci.

Marie Frachisse, Garante du cadre juridique : Du coup pour qu'une proposition soit adoptée, il faut que le nombre de « Pour » soit supérieur à 50% du nombre de votes exprimés et qu'il soit à la fois, supérieur à 45% du nombre de votants, pour qu'une proposition soit adoptée. En fait, pour tous les votes, pour toutes les propositions mises au vote du Réseau, mais pas pour les élections de personnes. On parle des propositions, c'est-à-dire que ce soit des rapports émanant du Conseil d'administration ou des propositions d'actions de campagnes ou d'orientations par les groupes ou du Conseil d'administration également.

Sophie Morel, Tribune : Effectivement, les règles d'adoption pour toute proposition votée, c'est ce que vient de vous dire Marie, il y a trois questions : c'est Pour, Contre et Abstention. On appelle « vote exprimé » les votes Pour et les votes Contre. Ils sont comptabilisés comme votes exprimés. Le vote Abstention n'est pas un vote exprimé. Et, ensuite, on calcule la majorité absolue renforcée de cette façon : Pour qu'une proposition soit adoptée, le nombre de Pour doit être supérieur à 50% du nombre de votes exprimés, c'est-à-dire sans compter les abstentions. Et (et non pas ou), le nombre de Pour doit être supérieur à 45% du nombre de votants, c'est-à-dire que là les abstentions sont comptées. Il y a une majorité renforcée. Parce que c'est extrêmement important que l'Assemblée générale puisse asseoir ses décisions sur quelque chose de très légitime, de démocratique et qui donne un poids au vote de l'Assemblée.

Eric Bastin, d'ACDN : donc là on a abordé la règle d'adoption de toute proposition votée, je me permets d'intervenir. Moi, je suis assez nouveau donc je suis assez surpris de certaines choses et notamment avant l'AG, ACDN avait fait une proposition par rapport à ça, parce quand on regarde on peut l'illustrer par des exemples. Donc, ACDN avait fait une proposition par rapport à cette règle d'adoption de toute proposition votée. L'objectif est tout à fait légitime, mais on se rend compte que les critères qui sont retenus, surtout le critère de 45% du nombre de votants, le deuxième critère de la règle, en fait quand on voit concrètement sur des exemples, on voit que ça mène à des aberrations, à des contradictions. Donc, ça c'était la remarque. Ce qui fait quand même que c'est un point important. C'est-à-dire qu'une proposition peut être écartée sur une aberration de fonctionnement, de règles. Ça, c'est le premier point. Et quand même, je voudrais poser une question : c'est que ACDN a fait ses propositions qui ont été refusées par le CA et donc, on aimerait comprendre pourquoi. C'était une proposition, justement, pour revoir ces règles d'adoption de toute proposition votée qui arrive dans des cas concrets, on peut l'illustrer, dans des cas concrets, ça peut donner des choses contradictoires. Je vais donner un exemple : On va faire un petit peu de mathématiques, excusez-moi... Je vais utiliser le tableau... Je vais faire sur deux exemples et on verra bien les aberrations, les contradictions. Donc, on suppose qu'il y a 80 personnes. Sur une proposition, il y a 35 personnes qui votent Pour 34% ( ?? ) qui votent Contre et 11 votes Abstention. D'accord ? Quand on applique les règles, bien sûr, il y a plus de Pour que de Contre, mais par contre, quand on regarde la deuxième règle par rapport au

nombre de votants total, les 45%, là, on arrive à 43.8%. Ce qui fait que par rapport au critère de 40%, pardon, excusez-moi, 45%, c'est rejeté. Déjà, là, on peut faire une première remarque : Effectivement, il y a relativement peu d'abstentions, donc de considérer que ce n'est pas représentatif, là c'est déjà discutable. Et, on va voir dans le deuxième exemple, là ça va mener vraiment à une contradiction, une aberration. On suppose toujours qu'il y a ces 80 personnes et on suppose que ces 80 personnes, pour une raison X ou Y, il y en a 59 qui sont parties de la salle. Et sur les 21 restantes, il y en a 10 qui votent Pour, 9 qui votent Contre et 2 Abstentions. Si, là, on fait le rapport, je vais vérifier mais on l'a déjà fait, là on arrive à 47.6%, comme, par ailleurs, le nombre de Pour est supérieur au nombre de Contre, là c'est une proposition qui est adoptée. Si, quand on applique la règle, elle est adoptée, puisque les abstentions passives ne sont pas comptées. Et donc, là on a toujours les 80% et là on se rend compte que c'est finalement une proposition qui est votée alors qu'il y a un problème plus important de représentativité que par rapport au premier cas. J'avais quand même la question de pourquoi effectivement, la proposition de l'ACDN n'avait pas été retenue par le CA. J'aimerais qu'on m'explique.

Sophie Morel, Administratrice : Oui, tout à fait, je peux répondre. Alors ce règlement intérieur avec toutes ces dispositions pour les votes, il a été adopté, ces dispositions ont été adoptées à l'Assemblée générale 2011. Et comment elles sont arrivées devant l'Assemblée générale 2011, elles sont le fruit et la réflexion du travail d'à peu près 25 à 30 personnes qui étaient réunies dans la première Commission de refondation qui ont planché sur une grande réforme du règlement intérieur et également des statuts du Réseau. Donc, en 2011, ça a été adopté par l'Assemblée générale, ce sont donc des règles qui ont été réfléchies, élaborées collectivement et adoptées démocratiquement. Il se passe aussi, qu'au niveau des textes du Réseau, comme dans énormément d'associations, le garant, celui qui établit le règlement intérieur, c'est le Conseil d'administration, élu par les groupes adhérents. Et donc, le Conseil d'administration seul peut présenter des modifications, abrogations, ajouts d'articles ou « patati patalo » au vote de l'Assemblée générale. Donc, effectivement, nous avons reçu, courant novembre une proposition d'ACDN demandant l'abrogation de la majorité absolue renforcée. On l'a un peu regardée et, ensuite on a estimé que ce n'était vraiment pas judicieux de balancer ça à la va-vite sans réflexion, et que cela ne s'imposait pas, parce que la majorité absolue renforcée, comme je vous l'ai dit, elle a quand même l'avantage d'asseoir la légitimité des décisions de l'Assemblée générale souveraine sur un double critère qui fait que cela ne peut pas être remis en cause tandis que si on fait une majorité simple, ça peut être 3 Pour et 2 Contre, il y a une voix, enfin, vous voyez... Donc, effectivement, au niveau du Conseil d'administration, quand on a regardé ça, on a dit non. Mais par contre, là où vraiment on a été un peu « cons », dirais-je, et surtout débordés de travail aussi, c'est qu'on n'a pas pensé à le dire à ACDN, c'est-à-dire à leur envoyer un petit mail ou une petite lettre ou un petit coup de téléphone en disant « merci pour votre proposition, on l'a envisagée, mais pour cette année on n'a pas le temps de l'étudier et de voir ce qu'il faudrait modifier en conséquence, donc on verra peut-être une autre fois ». Moi, personnellement, je fais mes excuses au nom de tout le Conseil d'administration à ACDN, pour ne pas leur avoir répondu. Maintenant, je vous propose de passer au vote sur le rapport moral et d'abord de commencer par la question de recevabilité. Je vous rappelle que la question de recevabilité, c'est simplement savoir si vous pensez qu'il y a une question de recevabilité quand la proposition qui est mise au vote n'est pas conforme aux statuts, au règlement intérieur, à toutes dispositions légales qui s'imposent au Réseau où la proposition contredit une décision prise précédemment au cours de la même Assemblée générale ou alors la proposition est formulée de façon incorrecte et incompréhensible. La recevabilité s'applique sur la forme, elle ne s'applique pas sur le fond, c'est-à-dire les arguments pour, contre, le fond de la question. Donc, là, s'il vous plait, je vais vous demander de lever vos cartons parce que je vous pose la question sacro-sainte « Cette proposition, le rapport moral pose-t-il un problème de recevabilité ? »

Thierry Gourvenec, Réseau Fukussenheim : Oui, très rapide, c'est juste la confusion de ce qui a été dit précisément, justement par Sophie. Nous, on a proposé l'abstention parce qu'on n'avait pas pris en compte

toutes les explications qui viennent de nous être données. Nous proposons de voter contre le rapport moral et non plus l'abstention.

Sophie Morel, Tribune : Donc, là je vous pose la question, s'il vous plait, mesdames et messieurs, mes chers compagnons et compagnes de lutte, la proposition, le rapport moral pose-t-il un problème de recevabilité ? Si vous pensez que oui, vous levez votre carton, si vous pensez que non, ne bougez pas.

### Rapport Moral

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION le rapport moral ?

Questions de recevabilité 0 0,0%

Pour	Contre	Abstention	Votants
32	19	31	82

Votes exprimés	51	Taux d'abstention	37,8%
Pour / Votes exprimés	62,7%	Pour / Votants	39,0%

### REJETE

Le rapport moral n'est pas adopté, il est rejeté. Donc, maintenant, je propose à tout le monde une petite pause avec la possibilité d'un petit café, d'un petit bol d'air, d'une petite cigarette ou alors d'un petit jeu coopératif, convivial et décontractant, voilà !

#### Pause

#### Rapport de gestion des ressources humaines et financières

André Hatz, Stop Fessenheim : Je me suis permis de mettre une petite carte postale faite par notre groupe. Soyez aimables de ne pas la mettre dans votre collection de cartes mais de la compléter et de la signer et de la poster, il n'y a pas besoin de timbrer puisque c'est pour le Président de la République.

Martial Château, Tribune : Bien, si vous voulez bien prendre place, on va recommencer. Il est 10h55, on va aborder le point suivant qui est à l'ordre du jour, c'est-à-dire le rapport de gestion financière et de ressources humaines. Il est prévu 45 minutes, dans l'ordre du jour, il y avait une petite erreur dans la répartition du temps. Il y a donc : 10h30-10h45, bon c'est un peu dépassé, ça va être 10h55-11h10, la présentation par le trésorier Pierric et ensuite il y aura 15 minutes de questions-réponses et le vote qui aura lieu dans la foulée, 15 à 25 minutes, on va voir un peu comment ça se passe. Pour ceux qui suivraient mal, vous avez dans vos documents le rapport 2014 avec les comptes annuels, voilà c'est ce document. Et on aura aussi les experts au niveau de la comptabilité qui pourront intervenir pour donner des explications. Voilà, je passe la parole à Pierric Duflos pour le rapport, la présentation du rapport, au nom du CA.

Pierric Duflos, Administrateur trésorier : Comme on a assez peu de temps, je vais tâcher d'être très bref. Tout d'abord, je tiens à préciser, qu'au niveau des ressources humaines, il y a un dynamisme qui est très fort entre les bénévoles, les salariés et que la fédération aborde une réflexion, qui est d'abord une réflexion collective qui assure un point quotidien et essentiel à la lutte anti-nucléaire en France, que effectivement, jour après jour, les bénévoles, les salariés et les administrateurs sont fortement impliqués au service de la lutte anti-nucléaire et de son dynamisme - je vais parler un peu vite, vous m'excuserez - que conformément à nos textes, nous avons le CA qui reste le garant de tout ça dans son ensemble et il y aura une prise de parole après ce temps qui concernera la part salariée, donc les salariés auront un droit d'expression, comme ils l'ont à chaque AG. Petit fait notoire, cela avait été réclamé à l'AG 2014 ou 2013, je ne sais plus quand est-ce que c'est passé, il y aura bien un local qui sera estampillé Réseau " Sortir du

nucléaire ", à Paris, à compter de la mi-avril de cette année. Ce local accueillera au moins deux salariées. Voilà, ça c'était pour la part RH. Ensuite pour la part finance, je dirai qu'on a continué nos efforts dans la précision et dans nos analyses. On arrive à avoir des présentations que j'espère de plus en plus claires, que j'espère de plus en plus faciles à comprendre. C'est un travail de fond qui est long et on est tout à fait prêt à prêter le flanc à la critique pour s'améliorer encore et toujours. C'est ce qu'on essaye de faire et j'espère qu'on y arrive. On verra ça au moment du vote. Sur ce, je vais passer la parole à notre expert-comptable pour la présentation de nos chiffres, ensuite Baptiste nous fera une petite présentation et je rappelle que si vous avez des questions, c'est le moment parce que même Monsieur le Commissaire aux Comptes est présent. Donc, ce sera le moment d'aborder toutes les questions qui vous animent. Je ne vais pas faire plus long et du coup, je passe la parole à Romaric.

Romaric Adonon, Expert comptable du Réseau : Bonjour mesdames et messieurs, donc les membres, les adhérents. Je suis Romaric Adonon, pour ceux qui ne m'ont pas vu l'année dernière, je suis Expert-comptable, installé à Lyon et Commissaire aux comptes par ailleurs. Mais, je ne suis pas Commissaire aux comptes du Réseau, donc je suis Expert-comptable, Commissaire aux comptes depuis le 4 février 2011 et puis je vous ai rejoints depuis bien plus longtemps à titre personnel. Cette année, je dois vous présenter les comptes annuels que, comme Pierric l'a dit, nous essayons d'améliorer chaque année qui passe et que j'espère que l'année prochaine encore, nous allons améliorer. Sur ce, nous avons fait un travail de fond pour améliorer la présentation des comptes et tellement que nous avons voulu bien améliorer, que nous avons fait une boulette, c'est Dominique de Tchernoblaye, je crois, qui nous en a fait part hier. Baptiste m'a appelé et nous avons résolu le problème en 1min 36, pour que la présentation ici vous soit ici une présentation plutôt claire. Alors, les comptes annuels tels que vous avez en présentation, il y a deux pages que nous avons améliorées hier, qui n'ont pas d'incidence significative sur la compréhension des comptes néanmoins : il n'y a pas des chiffres qui disparaissent de telle sorte que vous avez des pertes de valeurs, le jour où ça devrait arriver, nous allons vous alerter. D'accord ? Il y a une procédure pour ça. Donc, vos comptes par rapport à l'année dernière : Vous avez un total de bilan de 314 000 euros et un chiffre d'affaires de 82 000 euros pour un bénéfice de 52 000 euros. Le total du bilan vous permet de savoir dans quel ordre de grandeur nous allons discuter. Est-ce que nous parlons de millions d'euros ou de milliards d'euros comme le budget de la France ou bien est-ce que nous parlons de réseau à taille humaine ? D'accord ? Donc, nous sommes dans l'ordre de 314 000 euros contre 280 000 euros l'année dernière, nous verrons tout à l'heure. Alors, quand on a un total de bilan comme ça qui est 314 000 euros qui est dit, qui est testé par l'Expert-comptable, en principe, quand on va regarder la page qui va suivre, généralement, on ne va pas contrôler ici le total qui est en bas de la page, c'est bien 314, on fait confiance. Mais, il peut arriver des problèmes informatiques, donc vous aurez observé que cette année, par rapport à la présentation, à la clarté, vous avez des couleurs. L'année dernière, c'était tout en gris. Je trouvais un peu triste une présentation de bilan totalement gris. Donc, vous avez du bleu, je me suis mis en bleu pour être assorti ! Vous avez surtout la colonne « variations » qu'il n'y avait pas l'année dernière. Il n'y avait pas la colonne de variation l'année dernière dans votre bilan actif et passif et quelqu'un l'avait relevé pendant l'Assemblée générale. C'est pour ça que nous avons mis la colonne variation cette année. Alors que s'est-il passé que nous avons corrigé hier à minuit ? Le bilan tel que le Comité de gestion l'avait eu et tel que le Commissaire aux Comptes l'avait eu, on a vérifié dans le dossier du Commissaire aux comptes, tout à l'heure. Il n'y avait pas la couleur variation, c'était exactement comme l'année dernière mais nous avons souhaité vous le mettre exactement des couleurs et la variation et dans cette nouvelle édition que j'ai faite, il y a trois lignes qui ont sauté. C'est en page 3, on ira à la page bilan passif, la page qui suit. On descend un tout petit peu, donc dans la présentation des dettes telles que vous l'avez, dans l'édition que vous avez sous vos yeux, vous n'avez pas les dettes fiscales et sociales. Les lignes des dettes sociales et fiscales n'apparaissent pas. Le total est identique, cela ne change rien, mais vous n'avez pas les lignes de dettes sociales et fiscales, parce que c'est simplement un problème d'édition. Le détail des 113 792 euros est dans l'annexe en page 17 de votre bilan. Mais, il faut être savant pour lire toutes ces pages-là avant de comprendre le bilan. C'est pas nécessaire. Je remercie sincèrement la personne qui nous a soulevé le

problème d'édition, c'est corrigé, et nous essayerons l'année prochaine encore de faire mieux par rapport à la présentation de votre bilan.

Sur votre passif qui détaille l'ensemble de vos ressources, on va remonter un tout petit peu. Votre fonds associatif n'a pas été modifié depuis, ce qui signifie simplement que vous n'avez pas fait de réforme structurelle, vous n'avez pas changé vos statuts, vous êtes toujours à 9 900 euros de fonds de dotation associatif, vous avez un report à nouveau de l'année dernière qui était de 59 000 euros parce que, rappelez-vous, l'année d'avant, vous étiez à 110 000 euros, mais vous aviez fait une perte de 52 000 euros qui est venue éroder une partie de votre « trésor de guerre », l'année d'avant. Pour l'année 2014, au 31 août, vous avez fait un « bénéfice », on ne va pas parler de bénéfice, vous êtes en association, on va parler d'« excédent ». Vous avez fait un excédent de 51 000 euros, donc vous avez à peu près reconstitué ce que vous aviez perdu l'année d'avant. Vous avez récupéré 51 000 euros de telle sorte que vous êtes revenus à peu près en fonds propres à 120.000 euros qui est le niveau de fonds propres que vous aviez il y a deux ans. Donc, cumulativement, l'année 2014 et l'année 2013 sont une neutralité dans votre capitalisation. En termes de provisions, vous avez des risques en instance qui étaient estimés à 70 000 euros d'engagement possible (c'est potentiel) mais ce n'est pas encore arrivé. Cette année, nous avons estimé devoir compléter de 10 000 euros par rapport à de nouvelles instances en cours. Cela ne signifie pas que vous allez forcément devoir payer les 10 000 euros ou la totalité des 80 800 euros, c'est le cas où vous êtes effectivement condamnés. Mais, comme vos juristes font un travail de fond formidable, en principe, vous ne devriez pas avoir à décaisser, mais en comptabilité, on est obligé de faire le principe de prudence. Les autres ressources que vous avez, ce sont les dettes, donc 120 000 euros de fonds propres et en bas vous avez tout ce que vous avez comme dettes. En termes de dettes, vous avez les fournisseurs qui sont à 32 000 euros contre 10 000 euros l'année dernière, donc il y a une augmentation de 22 000 euros. C'est une situation au 31 août parce qu'à la date du 31 août, vous n'aviez pas payé la facture de votre imprimeur ou de quelqu'un que vous avez payé le lendemain ou le surlendemain. Mais, à la date de la photo, vous deviez un peu plus de choses à vos fournisseurs. C'est important de garder à l'esprit que vous deviez 21 000 euros, parce que cela va justifier partiellement pourquoi vous aviez plus de sous en trésorerie. En termes de personnel, les dettes envers le personnel étaient de 33 000 euros au 31 août 2014 contre 32 900 euros l'année d'avant, donc c'est quasi stable. Pour les organismes sociaux, si les dettes envers le personnel sont quasi stables, les organismes sont à peu près dans cet ordre-là, sauf si le gouvernement décide d'augmenter les charges pour couvrir le déficit de la France. Ici, cela vous fait un total de passif de 314 000 euros. Quelqu'un avait souhaité, Baptiste m'en avait parlé l'année d'avant, en principe en association, on devrait passer aux engagements et puis à l'évaluation de vos dons et au bénévolat. Pour le moment, nous n'avons pas les outils pour pouvoir le faire, cela vous coûterait trop cher de payer un Expert-comptable pour vous valoriser le bénévolat. Pour l'instant donc, on n'a pas, pour cette année encore, pu mettre des valeurs financières devant votre bénévolat. Voilà le total de vos ressources : 120 000 en fonds propres et puis 113 000 euros en endettement. Qu'est-ce que vous avez fait de ces ressources ? Nous allons remonter deux pages plus haut pour voir l'article détaillé. Vous avez des logiciels qu'ils utilisent pour la gestion, le site internet, ce qui vous a coûté au départ 9 000 euros et qui vaut aujourd'hui 189 euros, parce que c'est amorti au fil de l'utilisation. Ensuite, vous avez des installations. Je ne vais m'attarder que sur les variations significatives. Ce qui n'a pas changé, nous n'allons pas prendre du temps dessus pour pouvoir avancer. On voit bien que vous avez dans la colonne « variation » deux petites variations de moins, cela signifie que ce sont des variations liées à de l'amortissement à l'usage de vos immobilisations. Vous n'avez pas eu d'investissement dans le Réseau, au cours de l'année qui vient de s'achever. Il n'y a pas eu de nouvelles immobilisations. En immobilisations financières, votre participation, principalement, dans la SCI « Maison de Bure », c'est toujours à 42 000 euros, enfin 40 000 euros, vous n'avez pas rajouté des fonds nouveaux. Vous n'avez pas donné des investissements nouveaux, c'est pour cela que la colonne variation est vide. Il y a d'autres SCI et d'autres petites choses mais il n'y a pas de variation, vous ne vous êtes pas engagés davantage au cours de l'année qui vient de s'achever. Vos stocks : Vous avez à peu près 9 000 euros de stocks par rapport à l'année dernière où vous étiez à 8 200 euros, donc il y a un tout petit peu plus de

stock ; c'est marginal en termes de chiffres. Le plus important à garder, ce sont les disponibilités, la trésorerie qui est passée de 18 000 euros à 97 000 euros, donc vous avez 80 000 euros de trésorerie supplémentaire. C'est une très bonne chose. Pourquoi ? Parce que vous avez gagné 51 000 euros. Quand on gagne des sous, en principe, on les retrouve dans sa poche, donc vous avez gagné 51 000 euros qui sont dans la trésorerie et aussi, vous n'avez pas payé 20.000 euros de vos fournisseurs, comme nous avons vu dans le passif tout à l'heure. Cela m'amuse toujours de dire que quand quelqu'un rentre à la maison, il dit « Chéri, j'ai plus de découvert, tout va bien à la banque, mais je n'ai pas payé le loyer, je n'ai pas payé les charges... ». C'est bien dommage. Donc, vous avez une trésorerie qui est bonne, mais il faut garder simplement à l'esprit, que cette trésorerie qui est de 97 000 euros, cela ne signifie pas que vous avez toujours aujourd'hui 97.000 euros dont vous pourriez disposer après l'Assemblée pour faire des choses. Non, cela a pu bouger et, votre trésorerie en termes de gains et bénéfices ne doit être que de 51 000 euros en vérité. Voilà ce qu'on pourrait dire par rapport à vos ressources et vos emplois. Comment avez-vous gagné 51 000 euros, on va voir dans le compte de résultats. Nous irons trois pages plus loin. On va prendre le compte de résultats détaillé directement, on ira plus vite. Je promets, cela fait partie des choses que je vais améliorer l'année prochaine. Il y a un compte de vente à 5% qui s'appelle « New Porsche », c'est un problème de récupération informatique, il n'y a pas de porsche dans le Réseau ! (*rires*). Vos ventes de marchandises, quand bien même vous avez gagné 51 000 euros pour garder à l'esprit tout à l'heure, vos ventes de marchandises à la boutique, les ventes ont baissé d'à peu près 13 000 euros. Vous êtes partis de 59 000 euros l'année d'avant à 45 000 euros cette année et vous aviez baissé un peu vos stocks. Ce n'est pas la boutique qui est votre activité principale, donc si vous baissez légèrement les ventes en boutique, ce n'est pas dramatique. C'est du chiffre d'affaires, tout ce que vous avez vendu, tout cela est raisonnable. Les ventes au total sont passées de 97 000 euros l'année d'avant à 82 000 euros cette année, donc baisse totale de 15 000 euros et les achats consécutifs à ces ventes-là ont baissé également. On vérifie, les comptes d'achats ont baissé, mais le plus important, ce qui nous intéresse, sont les autres produits et les subventions. On est passé de 335 000 euros l'année d'avant à 366 000 euros cette année, nous sommes dans le détail des 914 000 euros de notre produit. Vous êtes passés de l'année d'avant des dons reçus de 335 000 euros à 366 000 euros cette année, dont 31 000 euros de dons reçus supplémentaires. Vous avez, par contre, de petites baisses des dons en ligne : une baisse de 3 000 euros par rapport à 300 000 ou 900 000 euros. La variation significative c'est la catégorie subvention d'exploitation qui a augmenté de 20 000. Vous êtes passés de 4 000 l'année d'avant à 24 000 euros cette année, parce que vous avez reçu une subvention de 15 000 euros d'une association. Il arrive des années où vous recevez des subventions, vous avez des dons, on peut faire des dossiers qui vont durer deux ans, trois ans, 6 mois et vous recevez. Il y a des années où vous n'en recevez pas. L'année dernière, vous n'aviez eu que 4 000 euros, donc déficit. Cette année, vous avez eu 20 000 euros supplémentaires de dons et vous avez eu les dons reçus par diverses personnes pour 31 000 euros. Rien que les deux, 20 000 plus 31 000, cela donne exactement ce que vous avez comme bénéfice (de 51.000 euros). Cela signifie qu'à structure identique, niveau de charges de loyers, niveau de charges de personnel, de charges de fonctionnement, etc, si vous avez plus de dons, vous aurez plus d'excédents. Et si vous en avez moins, vous ferez plus de déficits. Donc, les autres variations 47 euros, 3 000 euros 900 euros, ce n'est pas significatif, donc on ne va pas s'attarder dessus. Tout cela ce sont des variations non significatives, il n'y a rien sauf s'il y a des interrogations tout à l'heure, nous allons y répondre. Suivent les charges d'exploitation. Vous avez eu moins d'imprimerie parce que vous avez fait l'année d'avant un évènement ou quelque chose mais cette année vous ne l'avez pas eu par exemple, donc c'est normal que vous ayez moins d'imprimerie. Les seules factures d'imprimerie que vous avez eues sont en charges, ce n'est donc pas qu'il manque des charges, parce que nous avons vérifié qu'on n'ait pas omis quelqu'un qui va apparaître. Donc, c'est bien parce que vous n'aviez pas eu manifestation particulière. Ensuite, les photocopies, toutes les charges baissent légèrement, ce que j'avais remarqué et que j'ai dit en présentation, en Comité de gestion. Il y avait moins de déplacements aussi. Manifestations, évènements, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, qu'il n'y avait pas eu de chaîne humaine et puis les déplacements, missions des administrateurs, cela a baissé de 11 000 euros. Si cela continue comme cela et que les gens

communiquent par téléphone plutôt que de se déplacer, peut-être que c'est bien comptablement mais est-ce que c'est bien pour une activité associative ? C'est un autre débat qui n'est pas de l'ordre de l'Expert-comptable. Ensuite, en termes de frais postaux, ils ont augmenté de 5 000 euros. Cela ne dépend pas toujours de vous : l'auto-route augmente ou n'augmente pas, les frais postaux augmentent ou n'augmentent pas, cela ne dépend pas de vous, ni de moi, sauf les courriers qu'on envoie au Président de la République qui sont gratuits (*rires*). Sur les salaires de vos personnels sont passés de 389 244 euros l'année d'avant à 389 148 euros, quasi stabilité ici. Et donc pour les stages, vous n'avez pas eu de stagiaire et je crois que quand vous avez des manifestations ou des choses qui nécessitent que vous ayez un peu de renfort, vous en profitez pour former des stagiaires. Il n'y a pas eu d'effets consécutifs. Attention, ce n'est pas parce que les salaires sont à 389 000 euros égaux entre les deux années c'est parfois que vous avez perdu un salarié plus cher et que vous avez embauché deux qui sont moins chers par exemple. Ces analyses ne sortent pas dans un bilan, cela sort dans le rapport de gestion, si c'est significatif. Mais en termes visuels, vous n'avez pas augmenté de masse salariale et si vous n'avez pas augmenté de masse salariale, vous n'allez pas, en principe, augmenter de cotisations sociales, cela va plutôt baisser en cotisations sociales. Pourquoi vos cotisations sociales baissent cette année ? C'est simplement parce que la taxe sur salaire baisse un tout petit peu de 4 000 euros. C'est parce que, dans les dispositions du gouvernement, vous bénéficiez de l'équivalent du CICE. Comme vous êtes une association et donc non commerciale, vous avez l'équivalent du CICE qui baisse la taxe sur les salaires. L'Etat a baissé la taxe sur les salaires, a subventionné la taxe sur les salaires, en contrepartie des entreprises commerciales qui ont le CICE. Voilà ce qu'il y a de principal à dire sur la rémunération. Donc, gardez à l'esprit que votre bénéfice de 51 000 euros couplé de 20 000 euros de variations et de subventions supplémentaires que vous avez eues et de 30 000 euros de dons supplémentaires que vous avez reçus, ce qui est cohérent avec votre activité. (*Applaudissements*).

Baptiste Coll, Salarié responsable gestion et collecte de fonds : Peut-être, on fera les questions sur l'état financier et sur le budget prévisionnel en même temps, peut-être qu'il y aura davantage de questions sur le budget. L'année dernière, on ne l'avait peut-être pas assez présenté ou expliqué comment on allait procéder pour faire, donc cette année, on a essayé de faire un peu plus complet, un peu plus pédagogique. Je peux vous dire un petit peu comment cela fonctionne. Un tout petit complément par rapport aux états financiers. C'était pour vous montrer un petit peu ce qu'on avait fait au niveau de l'analytique global. Alors, c'est assez compliqué à présenter car il y a énormément d'analytique. Je pense qu'à peu près l'analytique de la comptabilité, il y a une trentaine de codes analytiques différents, que ce soit des charges, que ce soit des achats ou que ce soit aujourd'hui des salaires.

C'était juste pour vous montrer que le travail engagé qui avait été demandé au niveau analytique pour que vous puissiez savoir davantage ce que font les salariés, comment on utilise l'argent du Réseau. C'est la première année, cela doit avancer un petit peu plus, mais cela vous permet de voir différemment les dépenses qu'on fait, pas simplement sur les postes-types, masse salariale, impôts, charges de fonctionnement, imprimerie... (tout ce qu'on a vu tout à l'heure), mais plus sur les actions, les projets, les thématiques. On va revenir, par exemple, rapidement « vie de l'association et le fonctionnement ». C'est une catégorie évidemment qui va porter à réflexion car on pourrait, à chaque fois, soit tout mettre en fonctionnement, soit les détailler au plus possible pour pouvoir sortir tout ce qui n'est pas afférent à la globalité des choses mais qui s'affaire particulièrement à un projet. Je vous donne un exemple un peu caricatural : Travailler par exemple derrière un bureau pour la gestion des subventions, enregistrer les subventions qu'on peut donner aux groupes. Jusqu'à présent, c'est un travail administratif, donc cela rentre dans le fonctionnement général. Aujourd'hui, ce qu'on essaye de faire, que ce soit moi ou Mélisande qui s'en occupe aujourd'hui, quand le travail administratif à faire, est soit un travail qu'on est en train de faire avec les groupes, soit un travail qu'on est en train de faire avec les campagnes (sur une campagne en particulier), on va le rentrer dans l'analytique de la campagne. Evidemment, cela veut dire que dans une campagne, il y a du travail administratif, du travail derrière les bureaux. Ce n'est pas encore tout à fait au



point parce que c'est la première année. Cela demande aux salariés d'avoir un listing complet de ce qu'ils font et cela leur demande d'être le plus précis chaque jour ou à la semaine, ce n'est pas évident pour tout le monde car ils ont autre chose à faire. On ne va pas trop s'attarder là-dessus, on pourrait en parler davantage, hier soir, on a eu un petit atelier fonctionnement, je pense que cela pouvait faire partie de notre discussion. Donc, après par rapport au budget prévisionnel, dans le principe, vous avez vu les chiffres, on est à peu près à +7% de charges qu'on prévoit par rapport à l'année dernière parce qu'on passe à un total de 1 051 000, sur les charges, on était plutôt à 993 000 de mémoire. Donc, en tous cas, vous avez le document sur le budget prévisionnel. Sur ce qui est des dépenses, ce qui est intégré aujourd'hui dedans, c'est le fonctionnement actuel du Réseau. Il n'y a pas de modification profonde, si ce n'est les locaux parisiens, qui l'année prochaine, vont coûter, évidemment ; on était pour l'instant sur un budget global de 13 000 euros pour avoir une année complète de location d'un local parisien pour pouvoir accueillir les deux salariés qui sont actuellement là, éventuellement les stagiaires pour les soutenir et aussi un peu de place pour pouvoir accueillir les bénévoles. Ensuite, en termes de fonctionnement, c'est à peu près la seule chose qui va changer. Ce qui après change, c'est du coup au niveau des campagnes et des thématiques du Réseau. Donc, cette année, ce qu'on a envisagé au vu de ce qui s'était passé lors des décisions de l'année dernière... (*Problème technique*). Donc, là cela contredit un peu ce que j'étais en train de dire car j'étais parti pour vous expliquer un peu comment ça fonctionne, quelles campagnes et quels projets étaient dedans. Là, on peut rester tout à fait sur l'analyse du compte de résultat qu'on prévoit, c'est-à-dire la répartition que vous avez déjà vue avec Romaric tout à l'heure qui comprend les charges de personnels, les impôts et taxes, dont une partie, effectivement, autour de 15 000 euros sur impôts et taxes sont directement liés à la masse salariale puisque c'est la taxe sur les salaires, mais pas uniquement, puisque vous avez aussi d'autres taxes comme la TVA non récupérable. Vous avez ensuite les charges de fonctionnement qu'on va essayer de détailler un petit peu plus. Je suis désolé, mais l'article est encore un petit peu dense. C'était pour que vous puissiez voir un petit peu ce que nous on appelle fonctionnement et ce qui n'intègre pas d'analytique. Si on faisait une présentation analytique, on ne serait plus du tout là-dessus parce que dans les frais postaux, il y en a qui sont liés aux campagnes. Dans les honoraires, nous ne sommes plus dans les frais de fonctionnement, mais on a aussi de l'action juridique par exemple. La répartition que vous avez, c'est une répartition vraiment basique qui est liée au compte de résultats. Donc, pas d'augmentation prévue particulière en termes de personnel ou de fonctionnement. Ce qu'on va essayer d'augmenter cette année c'est le matériel pour les campagnes, c'est notamment le Congrès qu'on a envisagé comme un évènement type-AG, tout peut changer, cela peut être différents coûts, beaucoup moins cher ou éventuellement plus cher mais voilà à peu près comment on a travaillé. Donc, après comment on a travaillé pour les projets, pour les budgets prévisionnels pour des actions en tant que tel.

On est sur les recettes. Je pense que les recettes de toutes façons, ce n'est pas la peine que je les détaille trop. On espère pouvoir augmenter les recettes de façon à faire face à l'augmentation des charges qu'on prévoit, et cela effectivement, pour l'instant c'est quelque chose d'assez figé, c'est-à-dire qu'on a nos techniques internes. Cela prend en compte les campagnes et la collecte qu'on pourrait éventuellement faire dans le cadre des campagnes. Cela prend aussi principalement en compte le fonctionnement du Réseau, c'est-à-dire les gens qui sont en prélèvement automatique qui représentent une part importante de nos ressources. On est entre 1/3 et la moitié des recettes du Réseau, c'est le prélèvement automatique qui est stable pour l'instant, qui continue sa petite montée, mais c'est plus en termes de montants. En termes de nombre de donateurs, pour l'instant, on n'a pas d'augmentation du nombre de donateurs. On est vraiment sur une stabilisation. Tout ce qu'on a réussi à faire cette année, c'est d'augmenter le niveau du don. Pour ce qu'on prévoit l'année prochaine, on prévoit de continuer l'augmentation qu'on a connue cette année, c'était la première fois depuis trois ans, cela fait deux ans qu'on fait du déficit. Cette année, non seulement, on n'a pas fait de déficit mais on a réussi à redresser la barre des dons. Ce qu'il faut que vous sachiez aussi, c'est que dans les chiffres qu'on vous a montrés tout à l'heure au niveau des dons, on a une convention avec la NEF qui nous reverse un pourcentage. Les gens qui ont décidé de nous soutenir au travers de leurs comptes, ce qui n'a pas été intégré cette année dans les comptes pour des raisons de

fichiers informatiques avec la NEF... En réalité, on a fait davantage de dons que ce qu'on a rentré tout à l'heure, mais on ne peut pas le transcrire dans le bilan. Voilà, c'était une première ébauche de ce que je vous disais tout à l'heure, cela représente un volume d'à peu près 140.000 euros qui sont variables, qui changent à chaque AG, qui va changer et qui pourra être modifié par rapport à ce qui sera voté aujourd'hui, qui est une variable qui est directement liée aux campagnes et aux motions qui sont votées chaque année. Sur le principe, vous votez des choses à l'AG, après il y a des retours avec les groupes porteurs de chaque campagne entre les personnes salariées qui sont référentes et le CA, ensuite, on essaye de budgéter, c'est très compliqué car bien souvent on n'a pas beaucoup d'éléments mais cela prend du temps. Ce qui a été fait là, c'est la prévision qu'on a pu faire grosso modo l'été dernier, c'est-à-dire en septembre, on avait arrêté à peu près ce qu'on imaginait pour l'année à venir. Ça va donc probablement évoluer, mais c'est le guide qu'on va se donner. En deuxième grille de lecture, on a le guide global des recettes et des charges qu'on devrait dépenser. Voilà, à peu près sur le budget prévisionnel, on est sur une augmentation des recettes, une augmentation des charges au vu de ce qui a été voté l'année dernière et éventuellement de ce qui sera voté cette année. J'espère qu'on a été un peu plus pédagogique sur le budget prévisionnel. Merci.

*(Applaudissements).*

Tribune : Pour finir sur l'aspect financier, Monsieur le Commissaire aux comptes va prendre la parole.

Jean-Paul Grollemünd, Commissaire aux comptes : Pour terminer ces exposés, je rappelle ce qu'est un Commissaire aux comptes. C'est une fonction qui est légale. Dans les associations, à partir d'un certain point, on doit avoir un Commissaire aux comptes. Il a deux fonctions essentielles : Premièrement, regarder si l'association, financièrement, est toujours valable, et s'il y avait des problèmes, il doit faire une procédure d'alerte, chose que j'avais faite il y a déjà trois ou quatre ans. La deuxième chose, c'est qu'on regarde aussi, on a des normes professionnelles pour faire notre travail, et s'il y a des interrogations ou qu'on s'aperçoit qu'il y aurait des malversations (...), le Commissaire aux comptes doit également avertir le Parquet, mais ce n'est pas le cas chez vous. Je n'ai jamais eu ce problème. Dans d'autres associations, c'est déjà arrivé, malheureusement. Au niveau national, on a entendu des associations où il y avait des malversations, donc c'est un peu mon rôle. C'est une fonction qui doit être au long de l'année, je regarde chaque fois que je viens la trésorerie. Si je viens au mois de décembre à nouveau, je vais regarder la trésorerie...pour voir s'il n'y a toujours pas de procédure d'alerte à faire et je regarde également comment les normes sont tenues, est-ce qu'il y a des procédures qu'il faut mettre en place pour éviter des problèmes à venir et bien sûr, surtout, de vérifier la comptabilité. J'ai deux rapports à faire. Le premier rapport, c'est le rapport général dans lequel vous avez mon rapport. Ce qui est important c'est de dire que j'approuve les comptes, je certifie que les comptes annuels...ce sont des rapports qui sont normés, on n'a pas le droit de faire nous-même des commentaires, soit on accepte, soit on refuse, soit on fait des réserves. Il y a trois catégories. Pour moi, c'est une certification pure et simple, c'est-à-dire qu'au regard des règles et principes comptables, ils sont réguliers et sincères et que je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans les différents rapports : C'est mon rapport général, donc j'approuve les comptes tels qu'ils sont. Et dans mon rapport spécial, c'est quand il y a des conventions réglementées avec des filiales (...), mais vous vous n'en avez pas, donc j'ai quand même fait un rapport en disant qu'il n'y a pas de convention réglementée dans votre association. Merci.

*(Applaudissements).*

Tribune : Si, on s'en réfère à l'ordre du jour, on devrait avoir fini le vote sur les quatre votes qu'il y a là, on va prolonger un petit peu, on est bien obligé. On propose qu'il y ait à peu près 10 minutes de questions réponses par rapport à l'ensemble de ce qui vient d'être exposé sur la trésorerie, le budget.

**Questions sur le rapport de gestion financière et le budget prévisionnel.**

Dominique Bohn, Tchernoblaye : Je voulais commencer d'abord par remercier l'équipe administrative et comptable pour le boulot qu'ils font, qui est de mieux en mieux. Effectivement, le rapport de confiance se restaure... je remercie énormément Baptiste. Malgré tout, Tchernoblaye a décidé de voter contre ce rapport. Pourquoi ? Parce que nous n'avons toujours pas, en fait, les éléments. Quand nous avons à prendre la décision de voter pour ou contre le rapport financier, nous n'avons toujours pas en main les éléments que nous demandons depuis des années. Baptiste, merci, on les a là, devant les yeux, mais on ne les a pas devant notre groupe quand nous prenons la décision. Il faut qu'il y ait le plus de transparence possible. Pour qu'il y ait le plus de transparence possible, il faut qu'il y ait le plus de communication possible. Là, on voit, par exemple pour le budget, il y a en gros 140.000 euros, mais il faut avoir la calculatrice pour le savoir. Il y a 140.000 euros pour les actions sur un budget de 1.000.000 euros, cela veut dire 14%, en sachant que dans ces 140.000 euros, il y a les salaires, il y a tout le monde. On est d'accord ? Vous mettez les camemberts, dans les camemberts, il y a 62% de salaires. Dans le prochain budget, il y en a un peu moins 57%, mais n'empêche que là-dedans, il y a les salaires. Donc, il n'y a que 14% de la masse globale des 1.000.000 euros qui va aux actions. Alors, le budget est très bien, le bilan est positif, effectivement on récupère de la trésorerie, on a 51.000 euros de plus, mais on a fait quoi ? Dans les camemberts d'analytique, on n'avait pas les éléments, qui sont passés vite, par exemple « Stop au rafistolage »... tout de même on a Fessenheim qui devrait fermer, qui a été une motion, qui a été votée l'année dernière, qui était prioritaire avec une demande de manifestation nationale sur Fessenheim et tous les réacteurs qui ont plus de 30 ans... 27.000 euros dépensés ? 27.000 euros, dont des salaires. Alors, vous regardez la part des choses et vous vous dites, il y a de moins en moins d'actions, on met de moins en moins d'actions visibles, d'actions nationales. On devrait en faire au moins une par an d'action nationale. On est un réseau ou on n'est pas un réseau. Et bien non, il n'y a pas ! Autre chose, je voulais revenir par rapport à la boulette. La boulette, il y avait plusieurs choix, quand je m'en suis rendu compte, je pouvais casser, massacrer directement le Réseau, en disant ce que vous présentez c'est faux, en tous cas, ce n'est pas complet et ce n'est pas normal. J'ai décidé de ne pas le faire parce que je fais cela depuis des années, depuis, en tous cas, 2010, et malgré l'intervention du Commissaire aux comptes, qui est là, je voulais dire qu'il n'est pas normal dans une association que le Commissaire aux comptes ait signé un document qui ne soit pas complet. Ce que je voulais dire, c'est que ce n'est pas la première fois, en 2011, dans le budget, j'avais trouvé une provision qui était bizarre, cette provision qui était bizarre et qui n'était pas remontée dans le bilan, sinon le bilan aurait été négatif, Monsieur Caclin, à l'époque avait dit « oui, mais ça c'est trois fois rien, ce sont les heures supplémentaires que les salariés ont faites alors qu'ils étaient en chômage technique ». Ce que je demande c'est un changement de Commissaire aux comptes, d'abord, et je le demande fermement. Je dis qu'une erreur, tout le monde peut en faire, ce n'est pas grave, l'important c'est de savoir reconnaître ses erreurs.

Philippe Lambersens, SDN 38 : Je voudrais aussi remercier Baptiste pour le travail. Je sais que l'année dernière, j'avais regretté (et déjà d'autres années) qu'il manquait d'analyse comptable, qu'on pouvait savoir à quoi étaient affectées les ressources et quelles étaient les dépenses. Je pense qu'il y a un gros travail qui commence à être fait, il faut le poursuivre. Il nous impose, quand même, un certain nombre de questions. Moi, j'en avais une : je ne sais pas si on allait reparler après plus de la répartition du travail, ressources humaines ou est-ce que l'on en parle maintenant puisque c'est à intégrer dans la même chose. Il y a une répartition du travail où il y a 52% pour la vie du fonctionnement associatif, 29% actions et campagnes, 8% juridique, 3% collecte de fonds, 2% revue, 6% boutique. Je n'ai pas vu la place du site web... à mon avis, elle bosse quand même... D'autant plus qu'il y a eu une reformulation du site. Pourquoi, cela n'apparaît pas alors qu'effectivement on peut s'en glorifier et non se le reprocher mais c'est une vitrine du Réseau. Donc, je suis étonné que cela n'apparaisse pas dans la répartition.

Baptiste Coll : Justement, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'il faut vraiment qu'on affine la partie vie associative et fonctionnement, pour vous dire un petit peu, globalement, à l'intérieur, la plus grande masse, c'est ce qu'on appelle le fonctionnement général, dans lequel, nous en termes de salaire, on met

tout ce qu'on n'arrive pas encore à imputer comme il faut sur les projets et donc la communication générale, dont le site fait partie va communiquer sur les actions, sur les campagnes, sur l'institutionnel, il va remplir de multiples missions, jusqu'à présent, c'était du fonctionnement général. Le projet, c'est qu'on fasse une partie qui s'appelle fonctionnement / communication, qui a été faite cette année quand vous voyez « communication/campagnes » ou « communication/actions » pour essayer aussi encore de vous montrer la différence entre la communication concernant les actions de terrain et concernant les campagnes, sauf qu'aujourd'hui la répartition, elle est entre guillemets pas expérimentale, mais pas optimale. Elle ne reflète pas réellement un an d'enregistrement de données parce qu'on a construit au fur et à mesure. A chaque fois, qu'on construit une analytique, on se rend compte, un mois après, qu'en fait, ce n'était pas la bonne solution, qu'on peut aller vers plus fin. Je pense que cette réponse-là vous l'aurez l'année prochaine, j'espère bien. Cela fait plusieurs fois qu'on remercie la comptabilité. Je pense que le remerciement, il faut le faire aux salariés, parce que ce sont eux qui remplissent leurs heures, ce sont eux qui peuvent avoir le sentiment d'être fliqués parce que tous les jours ou toutes les semaines (ça dépend les gens comment ils font), ils remplissent cela dans l'objectif qu'on a essayé d'atteindre aujourd'hui.

Tribune : Merci, on a passé un peu plus de 10 minutes et débordé un peu plus de 10 minutes, on peut encore peut-être prendre une ou deux questions réponses.

Donc, à nouveau, 1 Pour, 1 Contre. C'est une question technique Damien. Donc, on va d'abord laisser la question technique. Je tiens simplement à préciser que quand je rappelle qu'on est à 2 minutes 30, 3 minutes, ce n'est pas du tout pour couper la parole, c'est simplement que je respecte le rôle qui m'a été attribué, c'est trois minutes par prise de parole, donc, je le rappelle. Après, effectivement, si cela dépasse un peu et qu'il s'agit de finir, il n'y a pas de souci, mon rôle ce n'est pas de couper la parole, c'est de respecter l'équité du temps de parole. Damien, vas-y pour ta question. Damien Renault, SDN Pays Nantais.

Damien Renault, Sortit du nucléaire Pays nantais : Je voulais juste une précision sur les créances rattachées à des participations, au bilan actif. Il y a 111.000 euros, cela doit être des avances, j'imagine. Je voulais savoir si c'était quelque chose de récupérable facilement ou pas, dans la mesure où si le Réseau doit payer toutes ses dettes plus l'équivalent de ce qu'il a provisionné en risques, en fait, ce qu'il a de l'autre côté, c'est-à-dire récupérer ses créances et sa trésorerie, cela ne suffit pas. Est-ce que ces 111.000 euros, qui sont quand même assez conséquents, est-ce que là-dessus, il peut en récupérer de sorte que le fonds de roulement ne serait pas négatif ? Et aussi, dans le budget prévisionnel, j'ai vu qu'il n'y avait pas de dotation aux amortissements, ni aux provisions, alors que sur « réalisé », il y a eu 4.000 euros de dotation aux investissements et surtout les fameux 10.000 euros de provision pour risques. Je suppose qu'il n'y a plus à doter sur la provision pour risques, peut-être parce que le montant est suffisant ? Je voulais avoir cette explication là aussi. Merci.

Tribune : Donc, c'était une question générale et non un point technique, donc, on va le compter en prise de parole. On va encore prendre une autre question ou une autre demande et puis Baptiste répondra globalement.

Annabelle Simon, ACTE : Je rejoins complètement ou du moins en grande partie ce que dit Mimosa. Cela me choque quand même, et toute notre association, depuis très longtemps, que, effectivement, 14% de tout cet argent soit effectué à la lutte et qu'il n'y ait pas de grosses actions visibles et qu'on parle quand même très peu de la lutte anti-nucléaire en France. Surtout avec 15 salariés, c'est étonnant. Et puis, j'aimerais avoir une explication sur un camembert qui m'a un petit peu choquée. L'organisation du congrès, je suis à 100% pour qu'il y ait un congrès, mais 39.000 euros pour louer une salle et inviter des gens par mail, je ne comprends pas. Et, en contrepartie, la dynamique d'action anti-nucléaire : 7.500 euros. Je m'interroge, je suis un peu choquée.

Baptiste Coll : Pour ce qui est des créances de participation, à priori, on ne va pas les récupérer tout de suite, parce qu'il faudrait que la maison de Bure soit vendue, donc, je pense que ce n'est le souhait de

personne. En fait, ce sont les participations que le Réseau a faites dans le cadre de la maison de Bure, cela fait deux ans qu'on n'a pas eu à investir massivement dessus. Il faut savoir que cette année, le CA va devoir se prononcer sur un nouvel investissement pour terminer le projet de la salle multi-activités. Pour l'instant, il n'y a rien de fini mais le projet est vraiment finalisé et il ne reste plus que l'intervention de 2 ou 3 entreprises, notamment du terrassement, des choses que les bénévoles sur place n'arrivent pas à faire, donc il va y avoir des décisions par rapport à cela. Donc, là-dessus, pour l'instant, il n'y a rien qui bouge. L'année prochaine, peut-être qu'on aura augmenté un petit peu. Mais, au niveau du retour, cela ne risque pas d'arriver tout de suite. C'est l'ensemble de l'historique des créances par rapport à la maison de Bure depuis le départ. Le problème, quand on donne des graphiques, c'est qu'on se retrouve à avoir des vérités chacun. J'étais assez choqué sur votre intervention, je pense que le message est « *entendable* » mais de dire que c'est parce qu'il y a 14% qui va sur les actions, c'est 14% qui va sur la lutte et le reste n'y va pas, moi, je regrette, mais l'activité, même si on appelle cela du « fonctionnement global », toute l'activité globale du Réseau va à la lutte. Que ce soit l'activité de la revue, de l'activité de ce qu'on fait pour la collecte pour financer la lutte (*Applaudissements*) et je pense que tout l'ensemble va à l'action antinucléaire. Après, la dernière question... Les 39.000 euros, comme je vous le dis, on construit, donc le congrès a été envisagé par rapport à ce que coûte en analytique une Assemblée générale. Sur le travail que les salariés font par rapport à cette AG, sur la location effectivement de la prestation qu'on a avec le centre, sur les remboursements, enfin, c'est l'ensemble. Peut-être que cela coûtera beaucoup moins cher, cela ne veut pas dire qu'on veut que ce soit ça, ce n'est pas la question. C'est ce qu'on avait de plus comparable pour l'instant. Les 7.500 euros : C'est à peu près ce qu'a coûté la dynamique d'actions contre le nucléaire militaire l'année dernière. Auparavant, c'était moins. L'année dernière, cela a pris de l'ampleur et voilà ce qu'on a eu comme coûts et on a envisagé ça à peu près équivalent. Il faut savoir que sur ce qui est proposé sur les motions, pour vous expliquer la difficulté sur ce que vous allez voter : le budget prévisionnel. Il n'y a pas une histoire de vouloir freiner, au niveau financier, cette action plutôt qu'une autre, c'est juste que c'est ce qu'on a de comparable. La « dynamique d'action antinucléaire » c'est juste une erreur de formulation, c'est dynamique d'actions contre le nucléaire militaire dans les campagnes, en fait. Et du coup, le bleu là, ce sont les actions du 6 au 9 août. Excusez-moi, je n'avais pas vu que c'est mon intitulé qui était faux.

Tribune : On a 20 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu. Pierric veut dire un mot en tant que trésorier pour conclure cette intervention et ensuite, on va passer au vote.

Pierric Duflos, Administrateur trésorier : Tous simplement pour appeler au vote, je pense qu'effectivement la bienveillance, en matière financière est de mise au Réseau, c'est plutôt une bonne chose, cela n'a pas toujours été le cas ces dernières années. La transparence et la communication, en matière financière, j'espère que vous voyez qu'on essaye de faire des progrès, et, en ce sens, en tant que trésorier, j'aimerais que le rapport financier soit approuvé par la plus grande partie de l'Assemblée générale. Je vous enjoins à voter pour le rapport financier.

Tribune : On va passer au vote. L'intitulé des quatre votes qu'il y a à formuler se trouve sur la dernière page. Comme la modification du règlement intérieur sur la recevabilité n'a pas été adoptée, il faut que pour chacun de ces votes, on pose la question de recevabilité.

*Intervention dans la salle* : Est-ce que quand on va voter l'approbation des comptes de l'année passée, on va du même coup approuver le budget prévisionnel ?

Tribune : Ce ne sera pas la même résolution. Je réprécise un peu les choses. Je vous ai dit de vous reporter à la dernière page de ce rapport où il y a quatre votes. Pour l'instant, on est au premier vote, c'est-à-dire approbation des comptes. Le vote suivant c'est Quitus, le troisième vote, c'est affectation du résultat et le quatrième vote c'est l'approbation du budget prévisionnel. Désolé, je pensais que tout le monde avait le document sous les yeux et que vous l'aviez lu. On passe au vote de la résolution n°1 :

## 1ère résolution : Approbation des comptes

Après avoir entendu lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice allant du 1er septembre 2013 au 31 août 2014 et qui se traduisent par un excédent sur les recettes de 51 112,74 €

Questions de recevabilité 1 1,1%

### RECEVABLE

Pour	Contre	Abstention	Votants
62	8	12	82

<i>Votes exprimés</i>	70	<i>Taux d'abstention</i>	14,6%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	88,6%	<i>Pour / Votants</i>	75,6%

### ADOPTE

## 2e résolution : Quitus

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'administration pour la gestion financière des activités du Réseau, ainsi que pour les comptes approuvés ci-dessus.

Questions de recevabilité 0 0,0%

Pour	Contre	Abstention	Votants
52	18	13	83

<i>Votes exprimés</i>	70	<i>Taux d'abstention</i>	15,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	74,3%	<i>Pour / Votants</i>	62,7%

### ADOPTE

### 3e résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale valide l'affectation de l'exercice précédent, telle que voté lors de l'Assemblée précédente. L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de 51 112,74 € au report à nouveau, ce qui portera son solde à 110 180 €.

Questions de recevabilité 0 0,0%

Pour	Contre	Abstention	Votants
70	7	8	85

<i>Votes exprimés</i>	77	<i>Taux d'abstention</i>	9,4%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	90,9%	<i>Pour / Votants</i>	82,4%

**ADOPTE**

### 4e résolution : Approbation du budget prévisionnel

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel allant du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, tel que présenté avec les comptes annuels et sous réserve des modifications induites par les décisions de campagnes prise par cette assemblée.

Questions de recevabilité 0 0,0%

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Votants
40	23	22	85

<i>Votes exprimés</i>	63	<i>Taux d'abstention</i>	25,9%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	63,5%	<i>Pour / Votants</i>	47,1%

**ADOPTE**

## **Expression des salariés**

Sabine Li, salariée : Bonjour, Le texte que je vais lire est une expression élaborée collectivement au nom de toute l'équipe salariée. Nous souhaitons partager avec vous certains points saillants de l'année écoulée, ainsi que nos attentes, en tant que salariés, pour l'année à venir.

En 2014, l'équipe a connu plusieurs évolutions. Régis Delhomme, informaticien et responsable des bases de données, et Delphine Boutonnet, responsable de la boutique, ont quitté l'équipe après plusieurs années de collaboration en bonne intelligence. Emmanuel Durand nous a rejoints au printemps pour reprendre le flambeau de Régis, et René Bonnardel en décembre pour reprendre celui de Delphine. Par ailleurs, Maë Medolago renforce notre travail sur la gestion et la levée de fonds jusqu'en juin 2015 dans le cadre d'un contrat de formation en alternance, après nous avoir aidés pendant plusieurs mois bénévolement. Enfin, suite à une motion en ce sens votée à l'AG 2013, une antenne permanente du Réseau a été ouverte à Paris, où travaillent désormais Charlotte Mijeon et Mélisande Seyzériat.

En 2015, d'autres changements se profilent dans l'équipe. Myriam Battarel, assistante webmestre depuis 2005, quittera son poste fin mai. Laura Hameaux, chargée des campagnes, sera en congé pendant 6 mois de juin à novembre, notamment dans le cadre d'un rattrapage de nombreuses heures supplémentaires. Bien évidemment, ces évolutions récentes et à venir ont et vont avoir un impact conséquent sur le travail de l'équipe salariée.

Sans être exhaustifs, nous allons évoquer à présent certains aspects de notre activité au cours de l'année écoulée qui ne sont pas forcément directement visibles de l'extérieur, mais qui représentent une bonne part du travail de l'équipe et qu'il nous semble important de porter à votre connaissance.

Nous avons continué à travailler à l'amélioration de nos pratiques et de nos outils sur de nombreux plans. Un aperçu des nombreuses évolutions intervenues depuis 2011 figure dans les documents d'AG. En 2014 plus particulièrement, nous avons systématisé les réunions avec les groupes porteurs des textes prioritaires à l'AG, afin de définir en commun les projets et poser des bases sur ce qui était attendu de l'équipe. Afin de mettre en œuvre au mieux les nombreux projets et actions de l'année, nous avons renforcé la concertation entre nous et consacré du temps à améliorer nos méthodes de travail, pour bien planifier les différentes échéances et gérer les budgets le plus efficacement possible.

Un autre gros chantier est en train d'être mené : la création par Emmanuel, en concertation avec les collègues concernés, d'un outil de base de données mieux optimisé et adapté à nos besoins, qui permettra de gagner beaucoup de temps sur diverses tâches, d'être plus pertinents et précis dans le choix des destinataires de nos différents messages et publications, etc.

Passons maintenant brièvement aux activités importantes qui sont plus visibles. La refonte intégrale du site web a été un chantier très long et très lourd. Il a impliqué un énorme travail de réorganisation, indexation, tri, mise en valeur des 31.312 pages des 397 rubriques existantes, un gros travail graphique et technique pour sa mise à jour mais il reste encore du travail pour finaliser des parties, pour mettre à jour, créer de nouveaux contenus, c'est vraiment un travail au long cours.

Toute l'équipe a été énormément engagée, au côté des bénévoles et des groupes, pour mener à bien les plans de campagne découlant des motions votées par les précédentes AG, que ce soit la campagne « Nucléaire : stop au rafistolage ! » pour l'arrêt immédiat des réacteurs de plus de 30 ans, la campagne « De la mine aux déchets » avec en 2014 un focus sur les transports de matières radioactives, ou encore un soutien énergique à la lutte contre CIGÉO, l'organisation des 50 jours d'actions en mars et avril, plusieurs affaires juridiques dont certaines apportant des victoires contre l'industrie, et encore d'autres angles de lutte. Dans ce contexte, nous avons aidé à organiser des mobilisations, réalisé des documents d'information, déposé des plaintes en commun avec différents groupes, etc.



Au travers de ces campagnes et mobilisations, nous nous attachons à réaliser notre travail en lien avec les groupes locaux, et avec toutes celles et ceux qui portent les luttes sur le terrain. Différentes orientations décidées par l'AG ou le CA, et que nous travaillons à mettre en œuvre, s'inscrivent aussi dans cette dynamique : la constitution du réseau de surveillance citoyenne des installations nucléaires ; la mise en place de vigies régulières sur les trajets des transports radioactifs ; l'organisation ou la participation régulière à des réunions physiques ou téléphoniques, afin de se coordonner avec les groupes sur les actions menées, souvent sur la base des propositions émanant des groupes eux-mêmes ; des actions en justice qui, en 2014, ont systématiquement été impulsées en concertation avec les groupes locaux actifs près des installations visées.

Lors de cette assemblée générale, la discussion de 2 motions portant sur la résolution du conflit interne à la fédération est à l'ordre du jour.

Aussi nous voudrions rappeler qu'en tant que salariés du Réseau, nous sommes directement concernés et touchés par ce conflit et ses conséquences.

Cette situation nous affecte profondément et nous souhaitons réellement qu'une **résolution de ce conflit** puisse avoir lieu afin de retrouver un Réseau apaisé.

C'est d'ailleurs pour cela que l'équipe dans son ensemble a consacré du temps au processus de médiation lancé en 2014. 9 salariés /présents quand le conflit a éclaté en 2010 ou arrivés après / ont rencontré individuellement les médiateurs.

Nous espérons aujourd'hui que notre point de vue sera sollicité et entendu dans les discussions qui auront lieu à ce sujet au cours de cette AG, et dans les temps d'échanges ultérieurs, comme le futur congrès.

Et c'est justement sur la perspective d'un congrès du Réseau que nous souhaitons conclure ce temps de parole. La préparation et l'organisation d'un congrès demandera nécessairement une implication de l'équipe salariée, aussi nous vous invitons à garder cette considération à l'esprit lorsque par vos choix vous déterminerez les principales directions de l'activité du Réseau pour l'année à venir.

Si vous décidez effectivement l'organisation d'un congrès, nous voudrions participer à vos côtés aux réflexions qui s'y déploieront. Que le Réseau dispose enfin, véritablement, d'un espace commun de discussion approfondie sur les orientations stratégiques, la structuration et le fonctionnement de la fédération serait à nos yeux une grande avancée. Il nous semble que le mouvement a de bonnes chances d'en sortir plus fort et plus dynamique. Et c'est tout ce que nous lui souhaitons !

Merci pour votre attention et votre écoute.

Tribune : Il est donc prévu un temps d'échange par rapport à ce qui vient d'être dit et aux interrogations que vous pourriez avoir, questions diverses. On va essayer de faire assez vite car on a déjà un petit moment de retard.

### **Questions-réponses sur la prise de parole des salariés**

André Hatz, Stop Fessenheim : Stop Fessenheim et les autres associations alsaciennes ont été amenées à travailler tout au long de l'année de façon très régulière avec les salariés. Je tiens à témoigner de l'excellent travail, de l'excellente collaboration qu'on a eue avec eux, avec elles souvent. Il faut le dire, elles font un boulot remarquable. Là, où parfois, on a senti des freins, c'est que parfois il fallait attendre que le CA soit consulté... Autant je comprends que pour des choses très stratégiques, on ait besoin du CA, autant je me dis qu'il faudrait peut-être que les salariés aient les coudées un peu plus franches, qu'on leur donne un cadre, mais qu'à l'intérieur de ce cadre, ils puissent bosser pour qu'on avance enfin parce qu'il ne faudrait pas que le CA soit un frein à l'action des salariés.

Dominique Bohn, Tchernobyl : On avait parlé à la dernière Assemblée générale du CHSCT. Est-ce que

c'est une idée qui est tombée à l'eau, est-ce que ça ne vaut pas le coup ?

François Mativet, administrateur : Un CHSCT, cela ne peut pas se mettre en place dans une structure avec aussi peu de salariés. Cela ne veut pas dire qu'on n'est pas préoccupé par ce qui se passe et qu'on prend en compte les choses. CHSCT qui veut dire Comité d'Hygiène et Sécurité.

Xavier Rabilloud, salarié : J'interviens en tant que délégué du personnel pour te répondre Dominique. Effectivement, la question avait été soulevée par Philippe Guiter, notamment à la dernière AG. C'est une question dont nous avons discuté en équipe salariée et avec le CA également. Hormis les aspects réglementaires, d'après les recherches que l'on a faites en tant que délégués du personnel, par rapport à l'analyse qu'on a des difficultés réelles auxquelles on est confrontés en tant que salariés, auxquelles on peut être confrontés, auxquelles on a été confrontés, cela ne nous paraissait pas un outil qui justifiait la lourdeur de mise en place. Il y a aussi cet aspect-là qui importe. Sachez que le sujet a été discuté, réfléchi sérieusement par les salariés, en concertation avec le CA. Je précise juste une dernière chose : c'est une réflexion que nous avons eue à un instant T. C'est notre avis maintenant, cet avis peut changer.

Thierry Touche, EELV 72 : J'ai entendu l'expression des salariés, je ne suis pas trop au courant. Je constate que Laura Hameaux a un congé de 6 mois pour récupération d'heures supplémentaires. Si j'ai bien compris, c'est ça ? Ou alors, j'ai mal compris ? Non ? Je retire ma question.

### **Comité de médiation**

Agnès Le Coutour, membre du Comité de médiation : Tout d'abord, on n'est que trois car Emile, pour des raisons personnelles a été obligé de repartir. Concernant l'angle d'activité du Comité de médiation : Suite à son rapport pour l'AG de 2013, le Comité de médiation a été interpellé et contesté dans l'interprétation qu'il fait de son rôle. Lors de ses remarques sur l'AG 2013, telles ou telles formules avaient blessé des personnes qui se sentaient visées. Le Comité de médiation tient à leur présenter ses excuses publiquement car il n'était nullement dans ses intentions de les critiquer. Il voulait seulement dénoncer des procédures mais il l'a fait dans des termes qu'il veut bien reconnaître comme maladroits. Le Comité de médiation tient à prévenir tout usage partisan qui pourrait être fait de ces maladresses. Il tient à affirmer solennellement, que par-delà ce qui aurait pu être compris, tous ses écrits sont les fruits d'une médiation consensuelle. Le Comité de médiation reconnaît que la non-définition de son rôle concernant son droit d'alerte, tel qu'il est inscrit dans le règlement intérieur, est porteur d'ambiguïté. C'est pourquoi, suite à ses expériences en 2011, 2012, 2013 et 2014, il propose d'envisager de distinguer les deux fonctions qui relèvent de son mandat. La fonction de médiation et la fonction d'alerte. En effet, ces deux fonctions exigent chacune une posture très différente l'une de l'autre qui sont incompatibles et ne peuvent être exercées par les mêmes personnes. La médiation exige de la part du Comité de médiation une impartialité et une neutralité vis-à-vis de la situation et des personnes impliquées. Cette posture permet un accompagnement des médiateurs qui s'astreignent à indiquer une direction sur l'issue des échanges et la finalité de la médiation. Ces deux points relevant exclusivement du pouvoir des protagonistes en présence. L'effet recherché étant une meilleure fluidité et clarté des relations et des échanges entre les personnes ou les groupes concernés, le meilleur repérage des places et fonctions de chacun, chacune. Les solutions, les accords éventuels sont toujours élaborés par les intéressés eux-mêmes avec le soutien du ou des médiateurs. Le contenu des séances reste toujours confidentiel. Le médiateur reste indépendant et ne peut subir de pression d'où qu'elles viennent. L'alerte, exige, au contraire, de pouvoir analyser directement des faits et des situations, de pouvoir critiquer des événements, des orientations, des comportements individuels en interpellant les membres du Réseau concernés, en faisant des propositions au CA ou à l'AG. Il s'agit de prévenir un danger à laisser perdurer une situation ou des agissements d'un membre ou d'un groupe de membres ou d'une structure dans ou hors du Réseau qui concerne directement la vie du Réseau. Le Comité de médiation se propose donc d'animer dans le courant de l'année, une réflexion ouverte sur cette distinction des deux fonctions,

sur la définition du droit d'alerte et sur ses modalités. Dans l'attente de cette évolution, le Comité de médiation essaiera d'assumer sa double responsabilité en étant plus sensible aux enjeux des risques dénoncés, révélés ci-dessus. Ceci, cependant, demeure très difficile. Ce qui a amené, par exemple, quelques maladresses dans l'écriture des textes, ayant suscité des incompréhensions par certains. Dans ce qui se passe en ce moment, comme, par exemple, la réhabilitation, nous pouvons faire les remarques suivantes : En réhabilitant les personnes, nous rétablissons leurs droits et cherchons à ne pas les culpabiliser. Nous affirmons qu'il n'y a pas eu de faute, mais il y a eu des erreurs commises, à l'époque, par tout le monde. C'est le Réseau, dans son ensemble, qui a généré cette crise. Chacun, chacune y a une part de responsabilité. Mais, le Réseau ne se retrouvera pas en état de marche par la seule magie d'un mot « réhabilitation », au contraire. Nous risquons, par ce mouvement, donnant l'illusion de solutionner les problèmes d'oublier qu'il va falloir faire un effort collectif de compréhension pour pouvoir tirer les enseignements de cette expérience douloureuse. Comment avons-nous pu nous laisser aller à des comportements irrespectueux, en inadéquation complète avec notre objectif de sortir du nucléaire, mais en adéquation parfaite, par contre, avec l'attitude demandée aux citoyens pour que notre pays parte en guerre. N'oublions pas le lien qui unit le nucléaire à la guerre. N'oublions pas que c'est pour fabriquer la bombe que la France a lié son économie à l'atome. Le Réseau gagnera en radicalité, en efficacité, s'il rompt avec ces comportements. Cela suppose que l'on soit capable de bien les décrire pour, ensuite, bien comprendre ce qui les a suscités. Et, alors, nous pourrions ne pas refaire les mêmes erreurs et gagner en radicalité. Déjà, entre les trois pôles, CA, salariés, groupes locaux, nous constatons qu'un effort de fluidité et de confiance augmente. Ce qui indique une volonté de travail dans le sens d'une restructuration du Réseau. Ne laissons pas passer cette chance. Dans le cadre de la refondation, nous proposons que la non-violence soit inscrite dans la Charte, comme principe de base du Réseau. Le Comité de médiation prend acte avec satisfaction qu'un certain nombre de ses recommandations pour l'organisation de cette AG ont été prises en compte par le CA et la coordination.

Tribune : Merci, on va ouvrir une période de discussion et débats sur le Comité de médiation de 10 minutes.

Didier Latorre, Sortir du nucléaire 34 : On a eu une longue discussion dans cette salle hier soir avec les gens du Comité de médiation. Je suis très content d'entendre qu'ils ré-insistent sur leur impartialité et leur neutralité, mais on a estimé, et pas mal de gens se sont montrés en accord avec ça, que la mise au point sur l'accord de la médiation, ce document, n'était pas neutre et qu'il était partial. C'est dommage qu'Emile soit parti parce que lui-même a basculé un peu et a reconnu qu'il y avait des choses qui n'avaient pas été tout à fait bien dites. J'aimerais que les gens du Comité de médiation nous le disent après la discussion d'hier soir, et peut-être la discussion qu'on va avoir, s'ils continuent à signer ce texte qui propose une vision qui est partielle et qui oriente notre vision des choses. Certaines motions demandent de reconnaître que des erreurs ont été commises et que d'autres motions sont plus partiales, partielles ou parcellaires, ça c'est une prise de position qui n'est pas acceptable sur le travail des groupes qui a été fait depuis un an. Quand on lit « comment mettre fin à un conflit sans le traiter, le résultat serait de vouloir l'éclatement du RSDN, est-ce le plan choisi par certains ? » Ca c'est une prise de position tout à fait partielle qui n'est pas acceptable par un Comité de médiation. Qui a peur de la rencontre vraie des protagonistes ? C'est vrai que cela demande beaucoup de courage, de volonté et le sens des responsabilités – beaucoup de gens, sans doute, sont irresponsables dans cette salle. « Rappelons-nous que le danger est ailleurs et des millions de gens sont en danger de mort pour des milliers d'années avec l'énergie nucléaire », pour moi, ce sont des menaces. Cela veut dire que si vous ne suivez pas notre avis, vous allez participer à ce danger ? On ne peut pas entendre ça. Je demande au Comité de médiation qu'il revienne sur ce texte.

Dominique Bohn, Tchernoblaye : pas d'intervention finalement.

Pierric Duflos, Frapna Drôme : Je voulais juste faire connaître à l'Assemblée une décision qui a été adoptée par le Comité de gestion, qui est symptomatique d'un fonctionnement qui ne peut pas perdurer au Réseau.

Je déplore qu'Emile ne soit pas présent. Le titre de la question sur laquelle s'est prononcé le Comité de gestion, c'était : « Etes-vous pour ou contre une rémunération de 250 euros à Emile Ricard et Valérie Dejour pour leur participation à l'atelier-formation du vendredi soir à l'AG ? ». Je considère que le Comité de médiation est un comité qui est statutairement défini au Réseau et que la position de ce Comité interdit que les interventions des uns et des autres soient rémunérées, et ça me choque profondément et je souhaitais le porter à la connaissance de l'Assemblée.

Pierre Combaz, EELV Touraine : Je risque de faire une intervention un peu décalée. C'est la première fois que je viens à cette Assemblée générale. Précédemment, j'étais depuis très longtemps adhérent individuel au Réseau "Sortir du nucléaire". Je saisis l'occasion de ce texte pour noter qu'il est question de trois pôles, CA, salariés et groupes locaux. Il n'est pas question des adhérents individuels. Cela me fait penser que j'ai participé il y a quelques années à une réunion à Châteauroux animée par Jocelyn Peyret qui disait « c'est un problème, les adhérents individuels sont mal représentés ». J'ai vu dans le budget, c'est quand même eux qui apportent la plus grande partie du financement. Tous ces adhérents individuels, certains demandent depuis des années, donc, ont une grande confiance dans le Réseau (pour certains c'est peut-être de l'ordre de l'utopie, une attitude d'espoir ou des personnes qui pensent qu'elles-mêmes ne peuvent rien faire et qui versent de l'argent ou elles l'ont fait il y a trente ans, quarante ans) et quand je vois cette question de médiation qui traîne depuis des années, je trouve que vis-à-vis des adhérents individuels, c'est complètement inadmissible. Ceci dit, je ne porte pas de jugement sur ce qui s'est passé. Simplement, un dernier mot, concernant le nom de Stéphane Lhomme, je pense qu'il s'agissait de lui, il n'a pas été cité, dans l'acquiescement pour un procès contre Areva. C'est très bien, je m'en félicite. Concernant Stéphane Lhomme, ce que je retiens pour l'avoir vu deux fois, une fois à la télé vers 2007-2008 (un débat avec Anne Lauvergeon) Madame Lauvergeon a dit « ben, oui, ce jeune qui est passé sous un convoi, c'est bien dommage parce qu'il est mort pour rien ». Et la deuxième fois, il était venu en Touraine, son intervention était très pertinente. Alors après il y a des caractères, je pense qu'il y a un équilibre à trouver. Effectivement, il y a des salariés qui ont beaucoup de connaissances, beaucoup de temps passé, ils passent du temps sur les domaines, ils sont très spécialisés, je pense qu'il y a probablement beaucoup de gens du Conseil d'administration qui ne peuvent pas le faire, et l'équilibre est à trouver effectivement entre les connaissances et puis la représentation politique du Réseau, qui elle, effectivement, représente la politique dans les médias. Il faut avoir, en général, une forte personnalité, de gros moyens d'expression et c'est souvent associé à d'autres petits défauts qu'il s'agit de contrôler. (*Applaudissements*).

Agnes Le Coutour, Comité de médiation : Je vais répondre sur la première question et Valérie répondra sur la seconde. Par rapport au texte, ce qu'il montre bien et qu'on a essayé de souligner dans le rapport d'activité, c'est la confusion entre les deux rôles, le rôle de médiation et le rôle d'alerte, dans lequel, effectivement, le rôle d'alerte c'est de pouvoir interpellier l'ensemble du Réseau sur son fonctionnement, ses procédures et du coup, il y a bien une ambiguïté qu'il faudra un jour lever à ce niveau -c'est dans le cadre du congrès ou de la refondation- sur les différentes fonctions qu'on a et de ne pas vouloir mélanger deux fonctions qui ont des aspects contradictoires en les faisant reposer sur les mêmes personnes. Mais ce texte, on l'a travaillé, on l'a signé à quatre, on l'assume à quatre.

Valérie Dejour, membre du Comité de médiation : Pour le deuxième point sur la question de l'atelier d'hier soir, effectivement, la démarche de médiation n'a commencé qu'au printemps 2014, le Comité de médiation existe certainement depuis bien plus longtemps avec ses deux fonctions, mais c'est effectivement un travail de cette année où il est apparu qu'on ne pouvait pas travailler comme ça dans le Comité de médiation même si nous restons tous ensemble à discuter d'un certain nombre de choses. Pour la sollicitation qui nous a été faite hier soir à Emile et moi-même d'animer un atelier, je n'ai pas honte, c'était selon la proposition d'Emile et de moi-même de dire qu'on a été sollicités pour faire un atelier. En tant que professionnels de la médiation, je n'ai pas honte d'avoir demandé quelque chose pour animer cet atelier. Ensuite, dans le Comité de médiation, nous jouons le jeu du bénévolat, c'est une condition de cette démarche-là et je pense que nous avons donné notre temps, notre énergie, pour répondre à toutes les

sollicitations que nous avons reçues. La demande a été faite, le Conseil d'administration a donné son accord, nous n'avons rien imposé du tout. Personnellement, je ne sais pas le processus exact de décisions à notre demande.

Fanny Mamery, Nagasaki-Hiroshima-Flamanville, c'est nos villes : Je me présente, je m'appelle Fanny. C'est ma première Assemblée générale, et je suis, moi aussi un peu choquée car je trouve qu'il y a beaucoup d'animosité. J'entends des interventions, des chuchotements, des protestations, alors même qu'on a mis en place un système de prise de parole qui est plutôt bien fait, donc je ne comprends pas bien. Je trouve cela assez troublant pour les gens qui viennent prendre la parole d'ailleurs ; moi-même je suis très stressée car j'ai peur d'être huée. Je pointe juste du doigt deux choses que j'ai notées. Il y a des contradictions, il y a des choses qui sont soulevées par certains et qui ne sont pas mises en parallèle avec d'autres choses. Premièrement, on dit « je ne comprends pas sur le budget prévisionnel, on alloue des sommes très importantes aux coûts de fonctionnement, notamment à la rémunération des salariés et d'un autre côté, on demande plus de formalisme, une procédure plus rigoureuse, un examen plus approfondi des motions qui sont proposées et je trouve qu'il y a une contradiction entre les deux, puisque soit on demande à être dans une structure beaucoup plus formelle et à ce moment-là, on doit comprendre que cela engendre des coûts, en termes de personnel et de coûts de fonctionnement, soit on souhaite quelque chose d'un peu plus basé sur quelque chose de plus instinctif, plus dans le dialogue direct, à ce moment-là, effectivement, on ne peut pas demander cette rigueur-là dans la présentation des comptes, c'est exactement ce qu'on disait sur... on a travaillé sur des outils comptables et sur la comptabilité, mais, ce n'est pas parfait, cela demande du temps et cela demande du temps des salariés qui sont rémunérés. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est pareil que pour le Comité de médiation, on pointe du doigt leur partialité. Pourquoi on réagit comme ça ? Moi, de l'extérieur, je n'ai pas vu l'accusation de personnes nommément puisque je ne connais pas l'historique. Si des personnes ici considèrent que la prise de position va dans un sens ou dans l'autre, c'est que vous connaissez les protagonistes. Si vous connaissez les protagonistes, ce sont des militants et c'est pour cela qu'ils ne sont pas rémunérés. Donc, soit on dit qu'on veut des personnes extérieures, impartiales, à qui on ne peut pas prêter d'intention dans ce qu'on dira dans les rapports futurs, soit, on souhaite quelqu'un de totalement impartial, d'extérieur et donc il faut accepter, justement, qu'un médiateur professionnel, soit rémunéré pour son intervention. Je crois encore une fois qu'il y a une dichotomie dans les discours et que c'est un peu difficilement entendable. Mais encore une fois, je ne prétends pas tout savoir, je suis très jeune, je ne sais pas comment ça fonctionne, peut-être que j'ai tort sur plein de points, c'est même fortement possible mais c'est juste que je suis un peu étonnée.

Tribune : On peut passer au vote maintenant de la proposition de modification du règlement intérieur concernant l'élection des membres du Comité de médiation. Il y a une demande de modification. Il y a la version actuelle du règlement intérieur qui dit sur la durée du mandat que le Comité de médiation est désigné pour une durée de trois ans, à partir de l'AG de 2011. Si on rajoute trois ans à 2011, cela fait 2014. Donc, si on maintient le texte comme cela, après 2014, on ne sait pas trop ce que devient le Comité de médiation. Pour lever cette ambiguïté, il y a une proposition d'amendement proposé à l'AG : « durée du mandat : Les membres de Comité de médiation sont élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans. » Cela veut dire qu'au bout de trois ans, il y aura de nouvelles élections pour les membres du Comité de médiation. C'est le premier vote. Sur ce premier vote, il y a une question de recevabilité. Donc, je pose cette question de recevabilité. A partir du moment où il y a moins de 25%, la recevabilité n'étant pas retenue...C'est vrai qu'on n'a pas débattu là-dessus, il n'y a pas eu débats. Si on respecte strictement ce qui est prévu à l'AG, la recevabilité étant inférieure à 25%, il n'y a pas de débat, sur ce point-là. On peut faire un point Contre sur cette motion, je pense que c'est indispensable. La question, c'est êtes-vous Pour, Contre, Abstention de la modification de l'article 9.4 « durée du mandat » des membres du Comité de médiation du règlement intérieur ?

Philippe Lambersens, SDN 38 : J'avoue que je n'ai pas compris « pour une durée de trois ans par rapport à l'AG de 2011 ». Donc, cela veut dire que si on votait maintenant, c'est de nouveau pour trois ans, à partir

de maintenant, qu'on voterait pour ce Comité de médiation. Ce Comité de médiation, si on vote Pour, va continuer. Est-ce que c'est ça ? Je me pose la question par rapport à un congrès, ou éventuel congrès, ce serait bien le genre de chose à définir à l'intérieur du congrès. Je pense que les membres du Comité de médiation ont fait du boulot, ils voient qu'il y a des ambiguïtés dans leurs fonctions, ce serait dommage de pérenniser des ambiguïtés.

Anne Meyssignac, Sortir du nucléaire Corrèze, administratrice : Il me semble qu'il faut lever l'ambiguïté... autant la lever tout de suite, les solutions sont applicables maintenant et qu'il n'y a pas de raison de remettre à plus tard. Cela va faire beaucoup de dossiers à traiter lors du congrès et cela risque de ne pas être traité non plus. Je crois qu'on a vraiment besoin de cette médiation. Hier, on a pu le voir, on a pu s'entendre, on a pu parler et on a pu se rencontrer, se regarder et se considérer, se respecter. C'est une approche pour résoudre les tensions pour qu'il y ait quand même des relations diplomatiques entre nous et qu'on sorte un pacte de non-agression, etc. C'est vraiment une autre approche qui me semble indispensable pour un bon fonctionnement. C'est bien de statuer et de clarifier dès maintenant et de ne pas remettre toujours à plus tard.

Tribune : Juste une petite remarque : en fait, c'est sur la durée du mandat. Après, le fonctionnement de ce Comité de médiation, rien n'empêche de le voir au congrès. Moi, je suis assez favorable à cela aussi. Je relis les deux questions qui sont au vote : Etes-vous Pour, Contre, Abstention la modification de l'article 9.4 « durée du mandat » des membres du Comité de médiation du règlement intérieur du Réseau " Sortir du nucléaire " ? Non, il n'y a pas de vote sur le rapport 2014. On peut procéder au vote.

**Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la modification de l'article 9.4 "Durée du mandat" des membres du comité de médiation du règlement intérieur du Réseau "Sortir du nucléaire" ?**

**Questions de recevabilité** 1 **1,1%**

**RECEVABLE**

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<i>Votants</i>
<b>43</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<i>84</i>

<i>Votes exprimés</i>	<b>75</b>	<i>Taux d'abstention</i>	<b>10,7%</b>
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<b>57,3%</b>	<i>Pour / Votants</i>	<b>51,2%</b>

**ADOPTE**

Martial Château, Tribune : Pour le dernier vote, je poserai un problème de principe : Quand on vote pour une personne, on ne vote pas à main levée. Je pense qu'il faut remettre ce vote-là à demain en même temps que le vote sur les candidatures. La présentation peut se faire maintenant, mais on votera demain en même temps que les candidatures. Valérie, tu peux te présenter.

Valérie Dejour : Bonjour à tous, pour ceux qui étaient à l'atelier hier, il y en a qui m'ont déjà vue, et pour ceux que j'ai rencontrés dans le cadre de la démarche de médiation depuis ce matin également. Je suis Valérie Dejour, je suis habitante du Haut-Beaujolais, dans la région lyonnaise. Je suis arrivée dans cette démarche de médiation, par Emile Ricard que je connais depuis deux ans. Effectivement, je suis diplômée d'Etat médiatrice professionnelle depuis 2012 dans le cadre de cette formation qui a duré trois ans en universitaire. J'ai fait un mémoire de recherche dans lequel il fallait interviewer un certain nombre de médiateurs, dont Emile Ricard, avec lequel, depuis, j'appartiens à un petit groupe de recherche sur la médiation avec d'autres collègues de toute la France. Par ailleurs, depuis 2012 j'ai rejoint un certain nombre de réseaux en médiation, des réseaux nationaux, des réseaux sur la médiation en entreprise, des

réseaux plus transversaux qui sont à la fois entreprise, familial etc, et puis, par ailleurs, je suis consultante indépendante depuis 2010. Je suis sur les questions de stratégie territoriale de développement durable et, auparavant, j'ai été à la région Rhône-Alpes, j'ai travaillé pendant cinq ans près d'un élu, le vice-Président à l'aménagement du territoire développement durable, un vert, et donc, je ne suis pas du tout approuvée par le milieu politique et j'ai donc découvert aussi, par ce biais-là, la vie des militants et la vie d'un groupe écologique. Je souris parce qu'effectivement l'année dernière, j'étais à votre AG et j'ai été assez impressionnée par l'ambiance qu'il peut y avoir dans ce réseau que je connaissais par ailleurs – il se trouve que je suis dans vos tablettes - et j'ai beaucoup appris durant ces cinq années à la région de ce que cela veut dire d'être à la fois dans la minorité d'une majorité puisque nous appartenions au groupe des verts, une minorité dans une majorité de gauche. J'ai aussi découvert ce que cela pouvait être de travailler dans un groupe qui essaye d'œuvrer sur un certain nombre de sujets. Auparavant, j'étais salariée dans une PME. Que vous dire de plus ? Que je candidate effectivement à ce Comité de médiation, je trouve la démarche extrêmement intéressante, j'allais dire professionnellement, évidemment et humainement, car je découvre un monde, je découvre des relations qui ont été extrêmement souffrantes. Je sais que vous avez des choix stratégiques à faire, que vous êtes dans un tournant stratégique de votre fédération et je souhaite beaucoup de courage, je le dis sans jugement et sans ironie pour trouver les solutions qui seront les mieux pour vous. Bien évidemment, en tant que médiateur, je ne suis pas du tout là pour donner quelque conseil que ce soit. C'est ce qu'on a essayé de faire passer hier dans l'atelier. Merci.

## **PAUSE DEJEUNER**

Cédric Lucas, Tribune : On va reprendre. Une question qui a été posée par rapport au Comité de médiation. Les animateurs tout à l'heure ont proposé aussi que ce vote soit reporté à demain, donc il y aura des discussions possibles, une représentation de Valérie pour le Comité de médiation, demain, et à ce moment-là, vous pourrez poser les questions. Pour cette première partie d'après-midi, jusqu'à la pause qui est prévue vers 16h/16h15, on va aborder toute une partie extrêmement importante, essentielle au Réseau qui est une fédération militante et active, qui est tout ce qui porte sur la stratégie, les actions et les campagnes. Il y aura un premier document qui sera discuté et présenté, qui est le document d'orientation stratégique, présenté par le Conseil d'administration, parce que dans nos statuts, on devait présenter un document d'orientation stratégique distinct et, auparavant, on l'incluait dans le rapport moral qu'on appelait « l'introduction politique du CA au rapport moral ». On s'est rendu compte que ce n'était pas du tout satisfaisant et qu'on ne faisait pas réellement ce qu'on devait faire en tant qu'élus. On a donc décidé, cette année de se mobiliser et de rédiger un document d'orientation stratégique, que vous avez. C'est le document n°8. D'abord, il va être présenté et discuté et ensuite il y aura la présentation des six motions d'actions campagnes avec 1h30 de débats, motion par motion, et si on a le temps un débat général pour mettre des motions en rapport les unes avec les autres. Pour chacune de ces motions, il y aura aussi la question de recevabilité qui sera posée cette après-midi. On est tous bien d'accord que les votes, les motions interviendront dimanche matin avec les autres votes. Est-ce que c'est clair ? Est-ce que quelqu'un veut demander quelque chose ? Sinon, je vais laisser la parole à Alain Joffre, qui au nom du Conseil d'administration va vous présenter le document d'orientation stratégique.

*(Altercation non retransmise)*

Et, bien maintenant, nous attendons qu'Alain nous présente le document d'orientation stratégique (document n°8 dans le dossier d'AG). Il va le présenter et après il y aura des questions. *(Intervention dans la salle)*. Ce sont des questions sur quoi ?

Isabelle Taitt, Sortir du nucléaire 13 : Je voulais poser une question à Valérie, qui malheureusement n'est plus là, c'est bien dommage. Comment est-ce que dans le cadre d'une médiation ultérieure, éventuelle

avec des gens de l'extérieur, c'est-à-dire qui ne font plus partie du Réseau " Sortir du nucléaire "- je pense, par exemple, à Stéphane Lhomme, Frederic Boutet, Pierre Péguin - comment est-ce qu'on peut être, à la fois un médiateur extérieur et un médiateur à l'intérieur ? Le dedans/dehors me pose un véritable problème et j'aurais voulu savoir comment elle allait s'en dépatouiller, mais comme elle est plus là...

Daniel Walter, Thur écologie et transports : J'ai effectivement une troisième question de fond. On va discuter d'un document d'orientation stratégique qui a été élaboré par le Conseil d'administration sortant et dont le rapport moral a été rejeté, ce matin, si je ne m'abuse. C'est une question de fond, que les gens nous présentent un rapport d'orientation stratégique alors que, quelque part, ils ont été désavoués. C'est totalement incompréhensible pour moi. J'ai un peu d'expérience de congrès et j'ai rarement vu ça effectivement. Je pense que malheureusement vous n'êtes pas en mesure de présenter ce rapport d'orientation stratégique. Vous avez été désavoués, il faut en tirer les conséquences.

Philippe Guiter, Sud Rail : Tu as pris la parole le premier, donc je poursuis la discussion, puisque, pour nous aussi, après ce qui s'est passé ce matin, sachant qu'un éventuel congrès va avoir lieu... typiquement, c'est le genre de débat qui doit avoir lieu dans un congrès. On va voter pour combien de temps, on va voter quoi et on va en faire quoi après ? Cela me pose question aussi. Toi, tu as vraiment enfoncé le clou, moi cela me pose question.

Alain Joffre, Administrateur : Moi, je propose de lire, de faire mon intervention sur le document d'orientation stratégique et de voir les questions qui vont découler par la suite. Des interrogations qui sont peut-être pertinentes.

Jean-Marie Matagne, ACDN : Je redis ce que j'ai dit ce matin. Je ne comprends pas comment on va voter tout à l'heure – on ne se contente pas de discuter, on va voter – sur la présentation d'un document d'orientation stratégique. Si on vote dessus, cela veut dire qu'on s'engage pour l'avenir. Est-ce qu'on peut s'engager, à plus forte raison après ce que viennent de dire les deux camarades intervenant sur un rapport qui procède d'un Conseil d'administration qui ne sera peut-être pas reconduit et qui de toutes façons était désavoué précédemment. On peut en discuter, c'est intéressant mais on n'a pas à voter là-dessus, à mon avis. Donc, recevabilité, oui.

Tribune : Alain Joffre, pour la présentation du document et après on votera sur les questions de recevabilité.

Alain Joffre : Normalement, j'avais quinze minutes pour présenter cela et vous avez tous un papier, donc je vais faire quand même un petit rappel des quelques directions qu'il y a dans ce document avec un petit préambule.

*(Intervention dans la salle : Je regrette, mais je m'en vais, je considère que la démocratie est vraiment en danger.)*

Sophie Morel, Tribune : Il y aura des questions de recevabilité, en fait tout à l'heure. On fait la recevabilité avant l'exposé. Il faut d'abord que les gens sachent de quoi on parle. Maintenant, effectivement, le rapport moral n'a pas été approuvé. Cependant, en tirer un désaveu total de toute l'activité du Conseil d'administration, des salariés et également des groupes, puisque c'était un rapport moral et d'activité des groupes, je trouve que vous faites un saut qui est un peu étrange, qui peut paraître étrange à certaines personnes. En fait, ce que je dirai, c'est que le rapport d'activité et moral portait sur ce qui a été fait ; le document d'orientation stratégique s'oriente vers ce qu'on va faire pour essayer de poser des grandes lignes de réflexions, d'actions. Donc de dire que le rapport moral et d'activité des groupes, n'ayant pas été approuvé par l'Assemblée générale... et tirer parti de cela pour dire on ne discute pas du rapport d'orientation, je suis désolée mais je trouve qu'il y a une relation de cause à effet qui ne tient pas la route. Est-ce que vous voulez bien écouter Alain Joffre qui va vous exposer ce qu'est ce document d'orientation stratégique, ensuite, on discutera dessus et on fera la question de recevabilité.



Alain Joffre : Je vais reprendre le préambule. Le Réseau n'est pas un parti politique, ni une fédération syndicale de travailleurs d'un secteur économique, mais un outil d'actions politiques issu de la société civile. La diversité de ses composantes le montre bien. Le Réseau est, à la fois, une fédération de groupes régionaux et même des mouvements nationaux divers œuvrant parfois juste sur le secteur du nucléaire ou/et de la transition énergétique. C'est aussi un outil pour coordonner et animer la lutte locale et globale contre la puissance nucléocrate avec ses décideurs économiques, ses bases militaro-industrielles et ses soutiens politiques. C'est aussi une entreprise d'une quinzaine de salariés et militants efficaces avec toutes les contraintes légales d'employeurs associatifs soumis au respect du droit du travail. C'est aussi une grande famille de militants en lutte depuis une dizaine d'années, même des fois plus pour certains et pour d'autres, dont la combativité est pleine et entière. L'année 2015 doit être marquée par des échéances électorales, en suite présidentielles en 2017. Quelle place allons-nous prendre dans ces moments –là ? Il y a aussi actuellement, le vote de la loi sur la transition énergétique qui ne va pas dans le sens de l'abandon de cette énergie mortifère qu'est le nucléaire. Ensuite, nous avons à la fin de l'année la tenue de la Cop 21, la prochaine grande conférence mondiale sur la question climatique qui va peut-être permettre aux nucléocrates de France et d'ailleurs de valoriser la fausse solution nucléaire pour résoudre la question d'effet de serre et du changement climatique. Pour dénoncer cela, le mouvement anti-nucléaire français doit prendre toute sa place dans le contre-sommet associatif de la coalition « climat 21 », et nous devons être présents sur ce front. D'autant plus que nous n'attendons rien des décideurs politiques français actuels. C'est pourquoi ce document d'orientation stratégique et politique devrait permettre au Réseau d'avoir une vision globale et à long terme. Evidemment, il n'est pas inscrit dans le marbre, il pourra être amendé, réactualisé et complété lors du futur congrès du Réseau afin d'améliorer son fonctionnement et certainement dépoussiérer ses statuts et autres habitudes obsolètes. Ce document d'orientation nous servira de références afin de mieux évaluer chaque année les actions données sur les quatre axes stratégiques qui sont déclinés sur les pages de ce document. Ce document reprend les quatre axes principaux et doit nous permettre de conduire notre lutte localement et globalement en les déclinant en objectifs, en plans d'actions avec les étapes nécessaires pour y parvenir, sur tous les plans : local, régional inter-régional et international.

- Le premier axe peut mettre en avant les problématiques de la gestion des déchets de matière radioactive sur toute la filière de la mine d'uranium au Niger -ou ailleurs- jusqu'à la production de déchets, leur transport et leur stockage. La lutte menée à Bure par des habitants, des citoyens engagés dans Bure et dans les associations du secteur est un point important de cet axe, comme celle contre le méga projet d'ITER sur la fusion à Cadarache ou alors l'absurde surgénérateur Astrid sur Marcoule. La chaîne humaine qui se prépare pour le 14 mars sur cette région sud-est pour l'abandon de ces projets ainsi que pour la fermeture des réacteurs de Tricastin.

- Le deuxième axe contre le rafistolage des vieux réacteurs de plus de trente ans d'usage et contre ceux de troisième et quatrième génération pose la problématique de l'évolution du parc nucléaire en France, notamment son vieillissement, et donc sa dangerosité... L'aberration de leur prolongation de vie jusqu'à quarante, cinquante voire soixante ans et le gaspillage financier que cela va entraîner. La campagne pour l'arrêt immédiat des réacteurs de plus de trente ans doit s'amplifier, notamment par une journée nationale d'actions communes autour de tous les sites nucléaires et par la poursuite de l'occupation de ronds-points proches de ces sites, comme nous y invitent début juillet les camarades du Bugey, sans oublier ceux de Fessenheim qui doit fermer le plus tôt possible avant 2017.

- Le troisième axe « Non au nucléaire militaire et civil » nous rappelle et nous fait souligner l'interaction entre les deux. Depuis les premières découvertes de la radioactivité et de la construction de l'arme atomique de destruction massive. Le Réseau doit contribuer et amplifier là aussi, son implication dans ce secteur pour contester les mises en service du laser mégajoule et de l'installation franco-britannique et à Valduc.

- Enfin, le dernier et quatrième axe : on doit refaire de la lutte non-violente contre le nucléaire et son monde un enjeu majeur en convergence avec les autres luttes contre tous les grands projets inutiles et

imposés avec les zadistes de Notre Dame des Landes, de Sivens ou du Center Parc des chambaran, mais aussi contre les permis miniers de gaz et huiles de schiste. La prochaine conférence climatique mondiale, sur Paris, en fin d'année, sera l'occasion de se rassembler dans la coalition 21 pour stopper le réchauffement climatique, ou du moins essayer de le faire, tout en refusant la fausse solution du nucléaire, identifiée « sans gaz à effet de serre ».

Ainsi, avec ces quatre axes déclinés dans ce document, toute la folie du nucléaire dans tous ses aspects est couverte par le Réseau et ses membres. Des moyens leur seront affectés, des actions plus organisées en découleront afin de sortir de cette impasse énergétique, qui met en jeu l'existence même de l'espèce humaine sur cette terre. Cela nous donne ou nous donnera une feuille de route plus précise pendant les trois années qui viennent afin d'amplifier la résistance à cette énergie du passé qui a causé et cause encore tant de dégâts. A Hiroshima, Nagasaki, Mururoa, Tchernobyl, Fukushima et bien d'autres lieux sur notre planète. La validation de ce document d'orientation stratégique et politique est une des premières marches pour mettre notre Réseau en position de combat pour l'abandon rapide du nucléaire en France et dans le monde.

Tribune : Nous allons passer aux débats et les personnes qui donnent la parole vont procéder comme tout à l'heure afin que le droit à l'expression de chacun soit pris en compte.

Michel Boccara, Bien Profond : Je pense que maintenant, cela pose déjà la question de recevabilité, on votera demain, puisque c'est demain que va être voté ce document, c'est un très bon document pour la préparation du congrès. C'est excellent, il y a beaucoup de choses intéressantes, il y a beaucoup de choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord et puis il y a d'autres choses qui manquent. Il y en a bien des supplémentaires, mais on en parlera au congrès. Forcément, le congrès ne peut pas compléter, améliorer ce document, c'est absurde. C'est un élément parmi d'autres. Le congrès développera d'autres arguments, reprendra certains de ces arguments. Il ne faut pas faire du congrès un appendice de ce document. Il est absurde de demander un vote sur trois ans, sauf si on inscrit ce document dans le congrès. Effectivement, au congrès, on pourra demander, sur un document d'orientation élaboré par le congrès en tenant compte de celui-ci un vote pour trois ans. Je pense que demain, il faudra déclarer irrecevable, non pas ce texte, où il y a plein d'idées intéressantes, mais plutôt le fait de le voter. On ne peut pas et voter la motion congrès, à condition qu'on la vote bien sûr... si la motion congrès n'est pas votée, à ce moment-là on peut voter ce document. C'est pour cela d'ailleurs que dans l'ordre demain qui devrait être adopté, il faut d'abord voter la motion congrès – si la motion congrès est refusée, le CA apparemment la soutient, il est peu probable qu'elle soit refusée, mais envisageons tous les cas, le CA peut retirer son soutien qui sait ? – donc, si la motion congrès est acceptée, ce document n'a plus lieu d'être soumis au vote, il reste tout à fait intéressant comme contribution utile à la lutte, mais pas pour être complété lors du congrès. Là, on croit rêver...Il pourrait être développé, amendé et enrichi mais comme un document parmi d'autres.

Dominique Lalanne, Armes nucléaires Stop : Je suis un peu surpris dans l'axe trois qui a pour objectif : « souligner l'interaction entre nucléaire civil et nucléaire militaire ». C'est ce qu'on fait depuis longtemps, mais ce n'est plus d'actualité, on est en 2015. En 2015, l'actualité, c'est comment on participe à une campagne internationale qui s'appelle « Ican », qui n'est pas mentionnée là-dedans, comment on met en place le traité d'interdiction qui a été discuté dans trois conférences internationales, récemment, dans les dix-huit mois passés, et on n'en parle pas dans ce texte. Comment on discute des soixante-dix ans d'Hiroshima cette année et comment on met l'accent là-dessus pour éliminer les armes nucléaires, on n'en parle pas dans ce texte. L'objectif pour moi du nucléaire civil et militaire, c'est l'interdiction des armes nucléaires, c'est tout.

Alain Joffre, Administrateur : Je pense que ceux qui sont présents dans la salle pourraient répondre en grande partie. Il y a une élaboration collective à avoir dans un tel document d'orientation stratégique et je comprends qu'il y ait des choses qui soient absentes de ce document. Par contre, lorsqu'il a été établi, le projet de congrès n'était pas encore validé et il ne l'est toujours pas. Donc, évidemment pour que ce

document soit lié au congrès, il faudrait que le vote sur le congrès soit fait avant. Maintenant, est-ce qu'il n'y a pas une décision à prendre pour voir si ce document doit être vraiment lié au congrès ou est-ce qu'il prend sa place tout de suite. En fait, ce document a été élaboré, à partir d'un certain nombre de motions qui arrivent à chaque AG de campagnes d'orientations. En fait, on retrouve un certain nombre d'éléments qui se déroulent déjà, mais c'est pour avoir une perspective un peu plus globale et à moyen terme... Ceci donne une feuille de route qui est beaucoup plus intéressante pour les militants, pour les salariés et, pour ne pas réinventer l'eau chaude quand on sait qu'il y a des choses qui sont en cours, on ne va pas faire une motion sur ce qui est en cours. On va s'engager dans l'action qui est en train de se mettre en œuvre et on va se coordonner, se connecter ensemble pour que cette action arrive à ses objectifs. A partir de ce document, il faut décliner un plan d'actions, c'est peut-être le rôle du congrès avec des objectifs, en intégrant toutes les contraintes nécessaires, du fait qu'il y a des salariés et il y a des militants, il y a des groupes. Tous doivent travailler ensemble.

Pierre Combaz, EELV Touraine : Sur ce document, je vais faire un peu le naïf... C'est la première fois que je viens à une AG "Sortir du nucléaire", je me vois mal partir, dimanche soir sans feuille de route, comme ça a été dit. Sur les observations, j'aurai deux compléments à faire, sur la page 2 : Il y a l'aspect financier, j'aurai bien vu une phrase du type « les difficultés financières d'EDF et d'Areva qui appartiennent en grande partie à l'Etat retomberont sur le contribuable français ». Deuxième point : que la prolongation des réacteurs, je rajouterai bien « après le fiasco du Superphénix, le fiasco de l'EPR se confirmant, etc. C'est les 5 000 tonnes de sodium radioactifs qu'à l'époque, on disait qu'il ne fallait pas les mettre et qu'ils y sont, et maintenant, c'est radioactif. Et puis, le dernier point : La question concernant le deuxième axe « Stop au rafistolage », effectivement, il est question de travailleurs du nucléaire. Il me semble qu'il y a un point qui n'est pas abordé et qui est important, car on dit non au nucléaire et oui aux alternatives et dans ce texte les alternatives apparaissent peu. Peut-être une phrase pourrait être ajoutée en proposant des solutions alternatives, que l'Etat confie à EDF d'autres missions que celles uniquement du nucléaire, comme avant il y avait l'hydraulique, on peut très bien passer à autre chose mais c'est effectivement la volonté politique. Malheureusement, quand on voit, dernièrement j'entendais dire qu'il était envisagé de céder encore une partie du capital d'EDF, donc, en faisant cela l'Etat aurait moins de place au capital d'EDF, et donc le groupe EDF serait encore plus dans la finance internationale. La question du choix politique français... même l'Etat français perdrait des marges de manœuvre si le capital d'EDF était encore plus ouvert.

Dominique Malvaux, « SDN, Drôme Ardèche » : Il y a une interrogation légitime et je pense qu'il faut y répondre. Mon camarade vient de dire « je ne me vois pas sortir de l'AG sans avoir vu l'orientation ». Hier soir, nous avons trois groupes de discussion. Nous avons discuté des campagnes qui sont en cours et, croyez-moi, dans les six mois à venir, jusqu'au congrès, on a largement de quoi faire ! On n'a pas besoin d'un texte, tous les débats qu'on a eus hier soir montraient, que ce soit sur les transports, que ce soit sur armes nucléaires, la campagne du mois d'août, que ce soit sur l'âge des centrales, etc, notre marche de route est largement en avant aujourd'hui. Par contre, ce serait grave de nous bloquer par rapport à un débat de congrès qu'on veut très ouvert, si demain on votait... qui serait de nous bloquer parce que les gens sortiraient en disant on a déjà un texte voté pour trois ans. On se verrouillerait, et cela il ne faut pas car ce congrès doit être quelque chose d'ouvert ; je ne reviens pas sur ce qu'a dit Michel, il l'a très bien exprimé. Rassure-toi camarade, notre campagne pour les six mois à venir est largement... Aujourd'hui, y'a du boulot !

Philippe Guiter, Sud Rail : Hormis le fait de ce que j'ai dit tout à l'heure sur ce texte et qu'on est à priori à peu de temps d'un congrès, il y a quelque chose qui me choque, qui manque, et qui montre bien qu'il faut qu'on prenne du temps pour discuter et qu'il faut qu'on écoute tout le monde. Il n'y a rien dans ce texte alors que (je vais faire une blague pour les copains de Fessenheim, heureusement que Ségolène Royal, qui est ministre de l'écologie, ne fermera pas Fessenheim tout de suite, parce que nous n'avons rien dans ce document sur les travailleurs du nucléaire, sur le démantèlement alors qu'il me semble, on l'a évoqué

l'année dernière, que cela va être un enjeu fondamental de la lutte anti-nucléaire et qu'aujourd'hui, le Réseau " Sortir du nucléaire " n'a pas de position politique sur le sujet. Merci (*Applaudissements*).

Michel Guéritte, Qualité de vie: Alain Joffre a terminé son intervention par l'expression « travailler ensemble ». C'est la première fois que j'entends travailler ensemble au cours de cette AG, donc cela m'a titillé, énervé et vous m'excuserez, tout le monde ne le sait pas, je suis malade de la thyroïde, j'ai trois nodules, je suis hyper-tyroïdien, hyperactif, cela ne donne pas des excuses, mais cela explique. Je voudrais juste poser une question sur le travail ensemble. Qui, ici, dans cette assemblée, représente un groupe, une association, un collectif, une entité dont le siège soit situé à moins de 60 km de Bure ? Qu'il lève la main ! Et là, on est mort de rire ! Il n'y en a qu'un, c'est moi ! Et cela pose quand même un problème quand on sait... Y'a des personnes de Bure ? des représentants de Bure ? Personne !

Tribune : En fait, il y a François Mativet qui est à Bure, qui représente aussi le CDR 55, il n'est pas présent en ce moment, mais il ne doit pas être loin.

Michel Guéritte : Oui, j'ai oublié François, je suis désolé. C'est pour dire que le « travaillez ensemble » quand on sait que les gens, qui bossent là-bas, ne sont même pas là, et il y en a qui ne sont même pas adhérents, il y a un problème quand même. On est en plein cinéma, c'est énervant pour les vrais militants.

### **Motions d'actions/ campagnes**

Tribune : Suite aux débats et aux échanges qu'on a eus toute à l'heure, on vous propose de reporter le vote de recevabilité à demain, par rapport à la motion du congrès. On va pouvoir enchaîner avec la présentation de la première des six motions d'actions/campagnes pour l'AG de 2015.

La **motion 1 « Fermeture de la centrale de Fessenheim dans les plus brefs délais »**. J'appelle Thierry Gourvenec pour nous présenter, rapidement, merci. Ensuite, nous aurons la présentation d'éclairage du CA, vous aurez aussi un temps de questions sur la motion qui a été présentée et puis nous passerons au vote de recevabilité pour cette motion.

#### *Intervention dans la salle non retransmise*

Tribune : Il y aura les questions de recevabilité sur ces motions aujourd'hui. En fait, si je puis me permettre, si on fait la question de recevabilité sur chaque motion maintenant, si vous, l'Assemblée générale, vous estimez qu'une motion est irrecevable pour des questions de forme (dans sa formulation, dans son texte, dans son rapport aux statuts, etc, il faut donner le temps au porteur de la motion de pouvoir l'amender, la modifier pour pouvoir la repasser. Donc, on ne peut pas faire tout cela demain matin, ils ne vont pas refaire leur texte en cinq minutes, il faut avoir pitié des gens quand même, il faut qu'ils aient le temps de réfléchir. Donc, on fait la question de recevabilité et si l'Assemblée générale juge qu'une motion, pour des raisons qui n'ont pas à être justifiées forcément, est irrecevable, cela donnera tout le temps au groupe de la retravailler, de la représenter demain. Cela me semble assez équitable. A toutes nos Assemblées générales précédentes, il y a quand même eu des remarques faites par les porteurs de motions dont nous avons tenu compte au sein du CA qui étaient : « Nous n'avons pas de temps pour exposer notre motion, nous n'avons pas assez de temps de débats pour la faire bien comprendre, et les gens vote sur un truc qu'ils n'ont même pas compris. Donc, est-ce que, par courtoisie, pouvons-nous laisser les porteurs de motions vous présenter leurs motions ? Entre groupes, soyez courtois. On écoute Thierry Gourvenec, motion n°1.

Thierry Gourvenec, Réseau Fukussenheim : J'ai juste cinq minutes pour m'exprimer sur une motion qui nous paraît...pour les gens qui ont signé cette motion... importante, pas seulement pour nous mais pour l'ensemble des anti-nucléaires, pour l'ensemble des citoyens de notre pays. Je voudrais arriver à prendre un ton réellement solennel pour parler de cette motion, vraiment solennel, parce que, si dans ce congrès... j'anticipe déjà (!), dans cette Assemblée générale, qui regroupe que les anti-nucléaires, des gens convaincus

qu'il faut absolument débiter le processus de dénucléarisation en France, il est bien évident que dans cette Assemblée générale, s'il y a de notre point de vue, du point de vue en tous cas du réseau Fussenheim, s'il y a deux choses qui doivent impérativement obtenir de votre part un vote, qui non seulement, bien sûr, je la défends, soit majoritaire, mais s'il est majoritaire, qu'il soit largement majoritaire parce que ce sera un signe que nous adresserions non seulement au gouvernement, mais pas seulement au gouvernement. Je pense que cela dépasse même la France, parce que vous n'êtes pas sans savoir que le ministre de l'environnement allemand a envoyé une lettre particulièrement salée récemment, à Ségolène Royal ; Il est évident qu'il faut envoyer un signe fort, très fort au gouvernement. Ce signe fort, c'est – je vous encourage, en tous cas- une motion qui prenne en compte vraiment Fessenheim. Le deuxième aspect, c'est pour que cette motion puisse être portée avec force par l'ensemble des anti-nucléaires, il faut aussi effectivement que les moyens soient offerts au Réseau pour que, enfin, une force vraiment importante puisse s'exprimer, désormais. Pour cela, il faudra que vous vous déterminiez sur la motion « sortie de crise ». Alors, je voudrais faire un retour en arrière : qu'a fait le Réseau " Sortir du nucléaire " depuis le 7 mai 2012. Pourquoi, le 7 mai 2012 ? Parce que depuis le début de cette année 2012, normalement Fessenheim aurait dû être fermée. Elle aurait dû être fermée parce que Pauline Marois, la première ministre québécoise, qui avait dans son programme électoral la fermeture immédiate de la seule centrale du Québec l'a fermée le lendemain de son élection ! Donc, depuis le 16 mai 2012, comme un seul homme, comme une seule femme, comme un seul groupe, comme un seul citoyen ou citoyenne, les anti-nucléaires auraient dû se lever pour réclamer la fermeture immédiate de Fessenheim et que depuis, on ne bouge plus de cette position tous les jours, tous les ans... et ça n'a pas été le cas. La seule chose qui m'a impressionné depuis trois ans, il y a eu une réunion à Paris, une réunion stratégique qui a été animée, remarquablement d'ailleurs, par Laura Hameaux, et qui aux termes d'une journée entière, alors qu'on est capable de passer seulement une heure sur une motion d'orientation ou sur une motion concernant Fessenheim... une journée entière qu'on a passée à réfléchir à la stratégie, et aux termes de cette journée, on a décidé que l'action prioritaire du Réseau serait la fermeture de Fessenheim. A partir de ce jour-là, Laura n'a pas ménagé ses efforts pour répondre aux sollicitations des associations alsaciennes. Mais, cela s'est toujours limité à une réponse à la sollicitation, il n'y a jamais eu une seule initiative du Réseau, il n'y a jamais eu une manifestation nationale pour réclamer la fermeture de Fessenheim. Et, pire que cela, parce que, je vous livre un détail, c'est que dans les documents du Réseau, on continue à dire que le Président de la République a proposé, a dit, s'est engagé à fermer Fessenheim en 2016. Il n'a jamais dit cela ! Il faut savoir qu'on continue à dire que ce serait fermé en 2016, ce n'est pas le cas, c'est « d'ici 2016 ». Depuis septembre 2012, depuis la conférence sur l'environnement, il dit Fessenheim sera fermée *d'ici* 2016. Cela pouvait être fermé en 2012, 2013, 2014. Ce sera impérativement à fermer en 2015 parce que c'est la dernière année possible.

Tribune : Il faut conclure...

Thierry Gourvenec : Je ne vais donc pas parler de pourquoi c'est impossible en 2016 parce que techniquement ça ne sert à rien, parce qu'en pleine campagne électorale, ça ne sert à rien, c'est en 2015 ou jamais. Denis Baupin a dit que c'était l'année cruciale, je ne suis pas à EELV, je suis dans aucun parti. Si on veut se regarder dans un miroir après la COP 21, c'est qu'on aura réussi à fermer Fessenheim. Quand on veut monter un escalier, c'est-à-dire entamer le processus de fermeture des centrales, il faut mettre le pied sur la première marche. Je précise que le document avait été présenté d'une autre manière au départ. Sur intervention de Philippe Brousse et d'Alain Joffre et discussions avec des associations alsaciennes, nous avons proposé ce texte qui est écrit là actuellement.

Jean-Yves Rossignol, SDN 53 : Je voudrais intervenir par rapport à cette motion proprement dite. Je crois qu'on a dit beaucoup de fois « on a envie de bosser ensemble », nous en Mayenne, on n'a pas « la chance » d'avoir une centrale nucléaire, un centre d'enfouissement, un centre de recherches, etc, on a donc tendance à se rallier à des actions nationales qui se font ailleurs. On a tout juste une ligne THT. Ce qui me semblait important, c'est qu'il y a eu un plaidoyer pour Fessenheim avec des tas d'arguments et je le

comprends ; on va avoir d'autres propositions autour de Bure, enfin, il y aurait plein de sujets qui pourraient être à défendre, ce qui nous semble vraiment important localement, c'est d'arriver à définir, non pas six priorités, parce que toutes les motions peuvent être recevables et intéressantes, mais c'est de les hiérarchiser, d'arriver à avoir, une, deux priorités nationales dans laquelle on puisse tous s'investir, ceux qui sont dans le Réseau actuellement, ceux qui l'étaient, ceux qui le seront demain, où l'on puisse réellement s'investir fortement. Si c'est Fessenheim tant mieux, si c'est autre chose tant mieux aussi. Ce qui est important, c'est qu'on arrive à définir des priorités et aussi s'engager, si sa propre priorité n'est pas prise en compte, de s'investir dans celle qui est retenue par l'ensemble du groupe. Voilà, fixer une ou deux priorités nationales et y aller tous ensemble.

Sonia Marmottant, SDN 38 : Je suis tout à fait d'accord pour qu'on donne une priorité nationale, pourquoi pas sur cette campagne sur Fessenheim. La première version du texte posait un problème parce qu'il y avait un délai un peu court sur une mobilisation nationale, mais là je trouve quand même que cela semble un peu exclusif, on a l'impression que toutes les manifestations soutenues et financées par le Réseau ont pour thème principal ce mot d'ordre. C'est un peu exclusif et cette nouvelle version me pose un peu problème à cause de ça.

André Hatz, Stop Fessenheim : J'ai demandé mon droit de parole, puisque Thierry avait été coupé, puisqu'il avait épuisé son temps. C'est pour dire que nous sommes heureux, les associations alsaciennes, qu'il y ait des gens, comme Thierry et d'autres, qui comprennent que Fessenheim nous concerne tous. Cela ne concerne pas seulement l'Alsace et le pays de Bade mais cela nous concerne tous. Je suis grandement fautif, Thierry, du fait qu'on a modifié le considérant parce que ce n'est pas uniquement parce que c'est un apport PS/verts mais bien parce que c'est une centrale qui risque de nous péter à la figure, qu'on veut la fermer (c'est d'ailleurs un engagement du Président de la République). On a aussi voulu élargir car dans le premier texte que vous aviez, on parlait d'une manifestation nationale le 7 mars. J'assume le fait qu'on ait voulu élargir sur les diverses actions, ce qui n'empêche pas d'ailleurs pourquoi pas, de faire, dès qu'on en aura la force, une manifestation nationale mais, sur les diverses actions. Nous, quand nous manifestons, nous n'oublions jamais de parler des autres centrales. Nous savons bien que Fessenheim est devenue emblématique, mais nous savons bien que demain, c'est celle de Blayais ou de Tricastin qui peut nous péter à la figure avant Fessenheim, on le sait bien, donc on demande la sortie du nucléaire, notamment toutes les centrales de plus de trente ans, à commencer par Fessenheim. Voilà quel est notre message. Je vais vous le dire en français et en allemand : « Fessenheim arrêt immédiat » / « Fessenheim stilllegen jetzt », parce que cela concerne également les allemands et toute l'Europe.

François Mativet, SDN 89 : Je suis évidemment pour cette motion et je voterai Pour, mais j'ai juste un tout petit souci c'est que j'ai vécu un truc à Fessenheim que je ne voudrais pas revivre. Je me suis retrouvé devant les portes de la centrale sur lesquelles étaient affichées des banderoles des salariés d'EDF, ces mêmes banderoles étaient protégées par des militants anti-nucléaires, et cela, je n'ai plus envie de le revoir. Je voudrais avoir l'assurance de ne plus jamais le revoir.

Tribune : On va partir sur le vote de recevabilité. Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité, suite à la présentation de Thierry Gourvenec.

#### *Intervention dans la salle*

On avait dit qu'on prenait quatre prises de parole par motion, il y a d'autres gens qui attendent, qui ont des motions à présenter, le temps nous est compté. Donc, maintenant, c'est la question de recevabilité. Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité, c'est-à-dire est-ce qu'elle n'est pas conforme aux statuts, du règlement intérieur, etc. Est-ce qu'elle est illisible, incorrecte, incompréhensible. Si vous pensez cela, vous levez votre carton et vous dites ce n'est pas recevable.

**RECEVABLE**

La motion n°1 est recevable, elle sera mise au vote demain matin avec toutes les autres motions, et ensuite, certainement priorisée si le vote de priorisation est adopté. On fera comme l'année dernière, ce qui répondait au souhait de notre ami Jean-Yves Rossignol, qui souhaitait des priorisations d'actions nationales. On va hiérarchiser ce qu'on veut mettre en premier.

**Motion n°2 : « Journées d'actions du 6 au 9 août 2015 contre le nucléaire militaire »** proposée par « Armes nucléaires Stop » avec le soutien des « Amis de la Terre Belgique », de « la ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté », de « l'union pacifiste de France » et « des désobéissants ».

Dominique Lalanne, Armes nucléaires Stop : Le Réseau "Sortir du nucléaire" est contre le nucléaire militaire, c'est un acquis, cela fait partie de nos statuts, c'est clair. Nous sommes contre tout nucléaire militaire pour l'élimination totale de nos bombes françaises, de toutes les bombes sur la planète et c'est cela notre objectif. Comment cela se décline spécialement dans une année comme 2015 ? 2015, c'est les soixante-dix ans d'Hiroshima. C'est, au niveau mondial, un moment très fort de la lutte contre les armes nucléaires et au niveau international, toutes les associations sont unanimes – on s'est récemment réunis à Vienne et il y avait plus de trois cent organisations internationales – pour mettre l'accent sur l'interdiction des armes nucléaires nécessaires après soixante-dix ans de fabrication d'armes nucléaires. C'est l'objectif n°1. Ce qui se passe en ce moment sur la planète est extrêmement grave parce qu'il y a une modernisation dans les pays nucléaires de leurs armes. En France, on a le mégajoule, mais on n'a pas que le mégajoule, on a aussi Valduc où on modernise nos armes avec les anglais, et partout dans monde, les pays nucléaires modernisent leurs armes. Obama après avoir gagné son prix Nobel a maintenant voté un budget de 300 milliards de dollars pour les deux ans qui viennent pour moderniser les armes nucléaires américaines. C'est quand même incroyable ! Cet aspect de modernisation, de pérennisation des armes nucléaires... parce que maintenant tous les pays nucléaires sont d'accords pour garder leurs armes nucléaires sans date limite – et c'est dit explicitement dans les relations internationales- ces aspects-là sont inadmissibles et vous savez que les chercheurs de l'université de Chicago ont, il y a trois jours, changé l'heure de l'horloge de l'apocalypse, qui donne un peu le danger actuel que l'on court avec les armes nucléaires, on est passé de minuit moins cinq à minuit moins trois, ce qui veut dire que le danger des armes nucléaires augmente. Donc, il faut faire quelque chose. L'idée de ce jeûne de 6 au 9 août, n'est pas un jeûne pour tout le monde, car il y a beaucoup de monde qui ne jeûne pas, qui ne voit aucun intérêt à jeûner et qui préfère la bonne bouffe et ceux-là sont les bienvenus pour les actions puisqu'il y a un couplage entre les actions et le jeûne. Le jeûne est fait essentiellement pour attirer l'attention des médias qui ont beaucoup de mal à avoir une attention sur les armes nucléaires. L'idée de cette année c'est de mettre l'accent sur l'importance au niveau international d'avoir un traité d'interdiction de possession des armes nucléaires. Il y a de très nombreux pays -il y en a 44 qui ont pris position officiellement pour ça- potentiellement, il y a les deux tiers des pays de la planète qui sont prêts à engager ça, puisqu'ils ont déjà signé des motions au niveau de l'Assemblée des nations unies. Donc, on a la possibilité en 2015 de franchir une étape fondamentale dans la lutte contre les armes nucléaires avec un traité d'interdiction. Ce n'est pas acquis car pour l'instant il n'y a pas de dépôt... de proposer un tel traité mais plusieurs pays ont dit qu'ils voulaient un tel traité. Et l'Autriche a dit qu'elle s'engageait à combler le vide juridique, il y a trois mois. On est bien parti pour ça, c'est une année charnière qui peut changer le cours des choses en 2015 si on a un traité d'interdiction. Donc, cette année est vraiment fondamentale et, c'est pour cela que je pense qu'on doit mettre l'accent au niveau du Réseau "Sortir du nucléaire" sur cet aspect des choses et c'est l'idée de cette motion. Alors que veut dire « mettre la priorité là-dessus » ? C'est très difficile de parler après Fessenheim, bien sûr, je suis d'accord aussi que Fessenheim est un problème majeur pour nos luttes, mais mettre la priorité là-dessus veut dire, en gros, qu'il faut engager une campagne qui a l'ampleur à peu près de celle qu'on a fait avec la chaîne humaine dans la région Rhône-Alpes, c'est-à-dire où majoritairement, au Réseau, on est motivé là-dessus pour

quatre jours, entre le 6 et le 9 août, de telle façon qu'il y ait des répercussions au niveau médiatique, au niveau de l'opinion publique, au niveau des politiciens et au niveau de possibles décisions françaises. Quelles pourraient être les décisions françaises ? Tout simplement, de dire que la France n'est plus opposée au désarmement nucléaire. Actuellement, la France s'oppose au désarmement nucléaire, parce que pour la France, les armes nucléaires, garantissent la sécurité internationale. Je vous appelle à donner du poids à cette motion parce que vous savez, bien sûr, qu'il y a des priorisations, pour que cette année des soixante-dix ans soit vraiment une année importante pour tout le monde et spécialement pour nous qui sommes opposés au nucléaire militaire. (*Applaudissements*).

Patrick Destruhaut, pouvoir de Avenir 84 : Je ne parle pas au nom de Mégajoule, je parle pour mon pouvoir qui est Avenir 84. Avenir 84 est pour la motion si vous arrivez à réduire votre budget de moitié, autrement, ce sera une abstention.

Pierre Rosenzweig, CANVA : Je parle au nom de la CANVA, qui est membre fondateur de « Armes nucléaires Stop » et pour appuyer complètement dans le sens de ce que dit Dominique, je pense, on en a parlé tout à l'heure, qu'il faut aller jusqu'à poser la question, du moins proposer à l'AG. Cela veut dire qu'effectivement, le Réseau trouve le moyen pour détacher un salarié ou engager un CDD pour un, deux, trois mois si on veut donner une priorité nationale à cette action-là, pour les soixante-dix ans. Cela veut dire aussi, que même si je me présente, au nom de la CANVA, à la candidature du CA, cela veut dire que je veux porter au CA ce projet-là. Merci.

Jean-Marc Convers, SDN 21 : Il y a simplement le mot « une campagne nationale d'actions dans la période », le « dans » ne me convient pas trop ; on ne va pas faire la campagne que du 6 au 9 août. Il faut la commencer dès maintenant jusqu'à la fin de l'année, voire jusqu'à la fin des bombes atomiques. Localement, on a vraiment besoin d'un soutien matériel, humain, etc. Pour le jeûne, on a tout fait en dernière minute, à l'arrache, en jeûnant, etc on courait après les médias, on a eu France 3 etc, après on a couru après la mairie pour avoir une salle...on a couru tout le temps et on est jamais tombés, mais c'était vraiment sur le fil, à chaque fois. On est un peu spécialiste des choses en dernière minute, mais si on peut travailler de façon pro, ce serait le bonheur. En plus, plus efficace.

Tribune : Il n'y a donc plus de prise de parole sur la motion n°2. Alors, maintenant, nous allons poser la question de recevabilité. Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité	0	0,0%
---------------------------	---	------

## RECEVABLE

Non, donc la mention n°2 est recevable, elle sera donc mise au vote telle que demain matin.

On passe à la **motion n°3 « Exiger un référendum sur l'abolition des armes nucléaires pour emmener la France à sortir du nucléaire civil et militaire »** Motion proposée par ACDN avec le soutien de SDN 79, Bien Profond, SDN Lot, Avenir 84, Politique nationale, Stop Melox. La parole à Jean-Marie Matagne.

Jean-Marie Matagne, ACDN : Juste, tu peux enlever le petit bout de phrase « au lieu de les en retenir », c'est inutile, qui est vrai mais inutile. « Que la France plus les autres Etats, etc... ». Avant d'intervenir là-dessus, je veux apporter mon soutien aux deux motions qui ont précédé, soutien unanime. La première motion parce que en avril 71, j'étais parmi les deux milles manifestants qui marchaient dans la plaine du Rhin pour tenter d'empêcher l'ouverture du chantier de Fessenheim, et que quarante-quatre ans plus tard, Fessenheim est toujours là. C'est scandaleux, cette histoire-là et d'une manière générale, le nucléaire est scandaleux. Deuxièmement, pour ce qui est de la motion d'action au jeûne du mois d'août, ACDN a participé activement aussi l'année passée. J'ajouterai dans le sens de Dominique, qu'il y a eu trois conférences internationales : au début, c'était 123 participants, ensuite 146 à Nayarit au Mexique et cette année 158 dont quatre Etats nucléaires : l'Inde, le Pakistan (Etats officieux) et deux Etats nucléaires



officiels, deux des cinq grands, à savoir les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. La France n'y était pas. Maintenant, j'aborde la question qui nous est posée ici. Je voudrais vous poser, pour l'introduire, une série de question, cela peut aller très vite suivant la réponse que vous donnez (une dizaine).

1- Voulez-vous que la France soit débarrassée de toutes ses centrales nucléaires ? oui ou non ?

*L'assemblée : Oui*

2- Voulez-vous que la planète en soit débarrassée ? oui ou non ? *L'assemblée : Oui*

3- Voulez-vous que la planète soit débarrassée de toutes les armes nucléaires ? oui ou non ? *L'assemblée :*

*Oui*

4- Voulez-vous que la France en soit aussi débarrassée ? oui ou non ? *L'assemblée : Oui*

5- Faites-vous confiance à François Hollande pour éliminer les armes et les centrales nucléaires françaises ? oui ou non ? *L'assemblée : Non*

6- Mais, voulez-vous que la France participe avec les Etats concernés à l'élimination complète des armes nucléaires sous un contrôle mutuel et international stricte et efficace ? *L'assemblée : Oui*

7- Si on vous posait la question par référendum que répondriez-vous ? oui ou non ? *L'assemblée : Oui*

8- Estimez-vous néanmoins que cette question ne vous regarde pas, ni les autres citoyens mais doit être uniquement et exclusivement tranchée par notre chef à tous, le Président de la République ?

*L'assemblée : Non !*

9- Dans ce cas, estimeriez-vous logique qu'elle soit posée à tous les français ? *L'assemblée : Oui*

10- Si on vous apprend que d'après plusieurs sondages, dont un effectué par l'IFOP en 2012, plus de 80% des français répondraient Oui à cette question (comme la majorité d'entre vous en tous cas). Estimez-vous que cela vaudrait la peine d'exiger un référendum sur cette question précise ? oui ou non ?

On arrive maintenant à la question des objections. J'ai terminé la présentation. Je suis à votre disposition pour entendre et répondre éventuellement aux objections.

Michel Boccara, Bien Profond: Comme j'étais Vice-Président de l'ACDN depuis longtemps et qu'on a beaucoup discuté de cette question, il me semble que le chantier du référendum est de toute façon un chantier complexe. Mais, nous, nous souhaitons, effectivement, que l'AG se prononce dès aujourd'hui sur cette question, et nous pensons qu'elle peut le faire, mais nous savons que ce chantier devra continuer à être discuté, notamment sur « comment » va-t-on poser la question. C'est cela l'essentiel. On a bien vu qu'il y avait deux temps dans la question, une première question sur le militaire, une deuxième question sur le civil. De quelle manière va-t-on poser cette question ? C'est un des grands chantiers du congrès... un des chantiers du congrès car cela fait partie des réflexions stratégiques. Cette question du référendum peut-être posée par exemple sur l'Europe. Est-ce qu'effectivement, on ne peut pas obtenir un référendum européen ou on ne peut pas se battre pour un référendum européen sur la question. J'avais d'ailleurs déjà posé la question à Stéphane Lhomme il y a quelques années. Il m'avait dit qu'il réfléchirait, on n'était pas forcément d'accord, mais, à l'époque où il était porte-parole du Réseau, on avait même envisagé d'écrire un article dans la revue du Réseau sur cette question. Donc, je pense que c'est une question qu'on ne peut pas évacuer. On a des avis divergents parce qu'on n'arrive jamais vraiment à aller au fond de la question et de la question à poser. J'appelle bien entendu les gens qui sont d'accord dès aujourd'hui à se prononcer en faveur de cette motion mais j'appelle aussi à prolonger la réflexion en disant que ce n'est pas parce aujourd'hui on va voter oui que tout va être réglé, au contraire, il va falloir réfléchir sur « comment » poser la question, de quelle manière mener la campagne et prendre le temps d'en discuter.

Eric Olivier, SDN Berry-Puisaye : J'ai déjà participé à certains référendums et quel que soit le résultat, majoritaire, il n'en a pas été tenu compte. J'ai l'impression qu'un référendum aujourd'hui en France, c'est beaucoup d'énergie dépensée et c'est peut-être aussi beaucoup de moyens financiers dépensés, et que quelle que soit notre réponse, en espérant que ce ne soit pas 80 mais 99% des français qui s'y opposent, cela ne changera pas parce que c'est, d'une part, le gouvernement qui fera la question – si c'était "Sortir du nucléaire", je dirais qu'il y a peut-être une chance- mais, même si ces 99% de français disent « on ne veut plus d'armes nucléaires », il y en aura toujours et encore.

André Hatz, Stop Fessenheim : C'est véritablement un problème parce que, bien-sûr, si le référendum avait lieu dans cette salle, on sait bien quel serait le résultat. Le problème c'est que si la question de la peine de mort avait été posée par référendum, sans doute qu'elle n'aurait pas été abolie. C'est donc un problème de stratégie. Alors, je vous donne un point de vue : Cette question du référendum, elle est éventuellement envisageable s'il s'agit d'un référendum européen. Si c'est un référendum franco-français, on donnera les moyens à ceux qui sont favorables à l'arme atomique de valider le choix de l'arme atomique, et ce serait une erreur stratégique. (*Applaudissements*).

Stéphane Martin, SDN 13 : Pour moi, l'Etat est là pour protéger les citoyens. Il a un pouvoir et un devoir de protéger les citoyens, de les loger, protéger l'eau, l'air, etc ; il doit protéger la vie des citoyens. Ce n'est pas aux citoyens de décider s'ils décident de protéger la vie ou de prendre des risques sur la vie. Donc, dans mon idée, ce n'est pas aux citoyens... il n'y a pas de référendum à faire. On doit contraindre l'Etat à prendre une décision. Ce n'est pas au peuple de décider ce genre de chose. D'autant plus, que si on fait un référendum et que les français veulent continuer le nucléaire, ce n'est plus la peine de militer, on rentre tous chez nous ! Cela légitime totalement le nucléaire qu'il soit militaire ou industriel. Donc, c'est terminé, on rentre chez nous, on aura du temps libre. Notre rôle c'est de convaincre celui qui doit protéger la vie des citoyens, qu'ils soient français, européens, mondiaux... notre rôle c'est de convaincre ceux qui ont ce pouvoir-là de protéger la vie. Aujourd'hui, ils la mettent en danger, on doit donc les contraindre, c'est ça notre rôle, il n'y en a pas d'autre. Après, bien évidemment, cela n'empêche pas que l'on puisse expliquer, en même temps, que l'on essaye de contraindre le pouvoir, qu'on explique au peuple, parce que si on a son adhésion, c'est toujours mieux, et puis, parce qu'il a le droit de savoir, tous les détails de l'affaire. Donc, cela ne nous empêche pas d'expliquer. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a, à peu près, dix-huit ans. J'aimerais savoir ce que SDN a appris au peuple.

Tribune : Merci, nous allons arrêter les prises de parole. Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Jean-Marie Matagne : Stop, stop, stop, attends, on n'a pas dépassé les quinze minutes, et puis, il me semble que c'est une discussion, donc j'ai des réponses à apporter à toutes les objections qui viennent d'être faites, je peux quand même y répondre, non ? Je vais commencer par la fin, si vous voulez, par la dernière intervention. Il faudrait arriver à contraindre celui qui nous protège tous, notre grand-père, notre père, notre arrière-grand-père...j'ai essayé de le faire. J'ai fait une grève de la faim de quarante-deux jours, non pas le 7 mai, car le 7 mai, il a été élu mais le 15 mai quand il a pris le pouvoir, quand on lui a transféré notamment la mallette atomique. J'ai commencé par la grève de la faim et puis, simplement, c'était modeste comme objectif, demandé à être reçu par lui pour lui faire entendre les arguments des anti-nucléaires et des abolitionnistes et lui demander de bien vouloir organiser un référendum sur cette question. Vu que le soixantième engagement de François Hollande, c'était de conserver l'arme atomique, sous ses deux composantes, marines et aériennes, et ensuite de la moderniser. Donc, c'était dans son engagement de campagne ; pour qu'il revienne là-dessus, il fallait effectivement qu'il soit mandaté par le peuple pour changer de politique. C'était bien normal que le peuple soit interrogé vu que les deux candidats qui étaient au deuxième tour de l'élection étaient tous les deux pour la force de frappe et qu'il n'y a eu aucun débat dans la campagne électorale là-dessus. Moi, j'ai tenté... déjà en 2002, je me suis présenté à la Présidence de la République, avec à mon programme, l'aide à la sortie du nucléaire civil et

militaire, les deux, mandaté par ACDN. J'ai failli faire partie des candidats qui avaient 500 parrainages, il ne m'en manquait plus que ...490 !! (*Rires*). Donc l'opération a tourné court, mais son objectif, en réalité, c'était d'introduire la question dans la campagne. En tous cas, au niveau régional, je peux vous garantir que cela a été bien couvert par la presse sud-ouest notamment, la télé, etc... mais, cela n'a pas suffi. Ensuite, en 2002, j'ai fait une action juridique auprès du Conseil Constitutionnel pour invalider, avant que la campagne officielle commence, pour invalider les signatures...

Intervention Tribune : Si tu peux répondre aux autres points Jean-Marie...

Jean-Marie Matagne : Bon, écoute, cela fait à peu près quinze ans que je suis dans le Réseau, on n'a jamais pu avoir une discussion là-dessus. L'an dernier, ce n'était pas tout à fait la même motion, mais j'ai eu droit à deux minutes, point barre ! Alors, s'il te plait, accorde-moi quelques minutes pour répondre à toutes les questions qui ont été soulevées. Bref, désolé, mais moi, je ne fais pas du tout confiance à François Hollande et j'ai renoncé à le convaincre. Par contre, le contraindre, ça, c'est autre chose. Le contraindre, on pourrait le faire peut-être, effectivement en réussissant à intéresser la presse là-dessus parce qu'il s'agirait d'une action politique décisionnelle. La question du référendum, elle va se poser certainement de plus en plus dans le débat. Maintenant, une erreur stratégique parce qu'on risquerait d'avoir une réponse négative ? Je suis d'accord qu'un référendum n'est jamais gagné, mais quand on part avec 80% au moins de gens qui sont Pour, on a, quand même, un bon matelas de protection même quand les gens sont matraqués par les gens d'en face. A supposer qu'il y ait une majorité, quand même, qui vote Contre la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires, c'est-à-dire, tout simplement, l'exécution de ses engagements...s'il y a une majorité qui vote Contre, qu'est-ce que cela changera ? Rien ! Puisque d'un autre côté, quand un référendum va à l'encontre des autorités, les résultats ne sont pas respectés. En réalité, cela ne s'est passé qu'une seule fois : au référendum sur l'Europe. Tous les autres ont été effectivement accomplis (les décisions). Si cela se produisait, cela ne changerait rien, parce que depuis 1960, la première bombe française, jusqu'à aujourd'hui, ils ont poursuivi cette politique sans jamais s'occuper de l'opinion du peuple français. Je dis que cela commence à bien faire, qu'on soit engagés en tant que contribuables, en tant que citoyens dans une politique qui fait de nous les complices de la préparation d'un crime contre l'humanité, et, éventuellement, ses victimes, parce que pendant ce temps-là, les autres prolifèrent. Cela les encourage à faire cela. Donc, pour moi, ce n'est pas une erreur stratégique. Troisièmement, référendum européen : la France ne le respectera pas et de toutes façons le référendum européen, on peut explorer cette voie, mais le référendum européen ne pourra pas contraindre la France et on ne pourra même pas contraindre, à l'heure actuelle, la Commission européenne, de s'emparer de la question et d'en faire un objet de référendum. La peine de mort, je passe là-dessus. C'est une peine de mort collective effectivement. De toute façon, le référendum civil et militaire, notez bien le troisième point là-dessus, il y a deux choses distinctes : Il y a le référendum militaire qu'on devrait réclamer tout de suite parce que l'opinion publique et l'opinion internationale sont mûres pour cela. Par contre, tout ce qui est du référendum sur le nucléaire civil, il faut être un peu plus prudent et il faut effectivement se concerter avec les autres partenaires qui peuvent soutenir ça et préparer ça pour donner une alternative véritable aux français. On a toutes les chances de gagner. Merci. (*Applaudissements*).

Tribune : Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité

1

1,1%

## **RECEVABLE mais sera amendée d'ici le dimanche matin**

Donc, cette proposition de motion sera soumise au vote demain.

Il est 15h20, nous avons prévu jusqu'à 16h00 pour aborder toutes les motions, il doit en rester trois. Et maintenant, c'est la **motion n°4 « Pour une COP 21 sans nucléaire » proposée par le Réseau Action Climat**

avec le soutien de Virage énergie Nord Pas de Calais et du Conseil d'administration du Réseau " Sortir du nucléaire " et les Amis de la Terre. Antoine Bonduelle et Steven Mitchell.

Steven Mitchell, Administrateur : On a mis cette motion en place, car comme c'est écrit, fin décembre 2015, à Paris, c'est la COP 21. Il y avait le même évènement, en Europe en 2009, à Copenhague. Donc, ce sera un énorme évènement mondial pour le climat. On pense qu'EDF, Areva et compagnie sont là pour dire tous les mensonges, comme d'habitude. Donc, pour nous, c'est important de se mobiliser autour de cet évènement. Il y a déjà eu hier la réunion téléphonique par Skype avec les autres organismes internationaux allemands, autrichiens, des Pays, bas, Etats-Unis, mais on attendait l'Assemblée générale pour voir la suite.

Antoine Bonduelle, Réseau Action Climat : L'argumentaire tient de façon assez courte en une seule page. Je pense que c'est explicite avec peut-être deux arguments importants. D'abord, on ne va pas y échapper, cela va être vraiment quelque chose de gros, il y a vraiment un principe de réalité, on doit regarder les choses. Même du point de vue de nos partenaires, les coalitions Alternatiba et les travaux des uns et des autres vont être assez considérables. Cela nous amène à la question vis-à-vis du Réseau : Est-ce qu'on a envie de travailler avec les autres ? Je crois que c'est oui, et cela va vraiment être une opportunité. Nous, Réseau Action Climat, on a des adhérents comme Greenpeace, des gens comme cela qui vont évidemment être très mobilisés, mais Alternatiba et les coalitions qui sont citées là, représentent vraiment un spectre assez large. C'est peut-être aussi une occasion de se poser la question « avec qui on veut bosser et vers quoi » en sachant que le danger, ici, est plutôt de laisser les institutions parler toutes seules et pas nous laisser faire. Je pense que cela a été bien raconté, on répondra aussi, bien évidemment aux questions qui seront posées ici, par la suite.

Damien Renault, SDN Pays Nantais : Je suis porteur de deux voix « Pour » pour cette motion. Cela ne veut pas dire que l'on est pour que cela se passe comme pour à Copenhague. Les moyens doivent être proportionnés, etc. Sachant que là, c'est en France, c'est particulier. Il y a aussi une question d'approche qui est à préciser, sans doute. De ce point de vue-là, il n'y a pas seulement à peser sur les gouvernants ou les lobbies qui vont essayer de peser, mais aussi sur les ONG, partenaires elles-mêmes. C'est-à-dire que ces négociations-là, c'est un peu une espèce de spectacle ou de cirque avec les Etats, les lobbies, les ONG qui seront forcément déçues à la fin. Franchement, c'est un peu comme si une organisation altermondialiste allait au G8 en attendant qu'il en sorte quelque chose de positif en matière économique et sociale. Je me référerai à Herman Scheer qui a écrit « L'autonomie énergétique », un livre en 2007. Dans ce livre-là, à la page 165, il explique clairement en quoi ces négociations sont superflues, parce que pour l'avenir de tout ce que vous voulez, l'humanité, la planète, etc, personne n'aurait intérêt à ne pas aller vers les énergies renouvelables, etc... Donc ces négociations-là, où chacun essaye d'en faire moins que les autres – déjà, ça part sur des bases complètement pourries- et je pense que c'est important que le Réseau "Sortir du nucléaire" fasse partager ce message-là aux autres ONG et que ce soit aussi ce message-là qui soit porté auprès des autres parties prenantes de cette COP 21. Et bien-sûr, le message sur le nucléaire qui doit être très très fort parce que c'est en France, etc, les lobbies nucléaires vont tenter de récupérer le truc. Je voulais juste finir quelque chose, c'est presque autre chose : c'est sur ces motions d'actions et campagnes, je suis porteur d'une abstention sur une de ces actions et campagnes, une des six qu'on est en train d'examiner. Je ne voterai pas l'abstention en mettant le truc vert, je le ferai en refusant de participer au vote pour éviter qu'une motion qui aurait plus de Pour que de Contre, mais qui aurait eu énormément d'abstentions faites comme ça, se retrouve éjectée, parce que je pense que c'est très démotivant pour ceux qui portent les motions d'avoir une majorité mais de ne pas pouvoir voir leur motion adoptée du fait de la règle des 45%. Merci.

Charlotte Mijeon, salariée : Juste quelques précisions par rapport au contexte des négociations, qui, à mon avis, rendent le fait de travailler sur cette question-là vraiment nécessaire : Tout d'abord, on parle de la COP 21, mais en fait, la COP 21, c'est juste un évènement. L'idée ce n'est pas juste de se référer à cet évènement, parce qu'on sait tous ce que ça va donner, qu'il n'y aura probablement pas d'accord, ou un

accord très insatisfaisant. Ce n'est pas là qu'il faut se mobiliser. Il faut se mobiliser surtout tout au long de l'année par rapport à cette question « Non, le nucléaire n'est pas une solution au changement climatique », parce que dans le contexte de la COP 21, on va assister à un raz-de-marée de communication de tous les lobbies, de toutes les associations cachées - soit disant défenderesses du climat mais pro-nucléaires en réalité- qui rendent nécessaire qu'on commence à communiquer au plus tôt parce que sinon, on est cuits. On a EDF et compagnie qui vont acheter des tribunes dans tous les journaux. Sinon, au niveau international, Steve l'a un peu évoqué, il y a un très gros besoin aussi d'être visibles là-dessus parce qu'autant au niveau français qu'au sein du Réseau Action Climat, les choses sont claires, ils repèrent déjà là où il est question de nucléaire et ça pose problème et ils portent la question en disant « non, le nucléaire n'est pas une solution », autant au niveau d'autres organisations, comme « 350.org », ou des choses comme ça, qui sont beaucoup plus floues, il y a un risque d'avoir un truc très consensuel qui soit porté par des grosses organisations internationales sur « pour sauver le climat, on veut toutes les solutions possibles ». C'est pour cela que c'est important d'être présents en tant qu'anti-nucléaires au niveau français et international, de faire entendre nos arguments pas seulement par rapport à la COP, mais les faire entendre tout au long de l'année.

Patrick Destruhaut, pour Avenir 84 : Je reprécise : Pour Avenir 84. La motion sera votée par Avenir 84, mais elle pose une question morale. La question étant « A quoi sert le montant que le Réseau doit financer d'une valeur de 700 euros » ? Un tel montant devrait exiger une contrepartie en termes de contribution du RAC concernant l'évaluation des gaz à effet de serre de toute la filière du nucléaire. Nous ne voyons rien venir malgré nos demandes depuis trois ans.

Tonny Monary, Vosges Alternatives au nucléaire : En fait, Charlotte m'a coupé l'herbe sous le pied, c'est exactement ce que je voulais dire ! Il faut surtout éviter d'être connus pour nos opinions seulement parce qu'on fait partie d'une grosse manifestation à la dernière minute où il y a des policiers, des substances nocives qui nous repoussent. C'est tout ce qu'on a pu faire. Il faut absolument, dès maintenant, commencer par tous les moyens à réfléchir à ce qu'on peut faire, parce qu'on a face à nous des lobbies qui ont beaucoup plus d'argent que nous.

Antoine Bonduelle, RAC : Je pense qu'il y a des questions qui sont bilatérales, pour un ou deux cas. Cela a été bien dit par Charlotte sur l'enjeu. Il y a effectivement l'idée que la manif finale, iront ceux qui voudront...Je pense qu'on a la chance d'avoir une coalition intéressante où il y a à la fois les trucs de base, quand vous avez vu tous ce qu'ont réussi à faire les gens pour créer les forums Alternatiba, c'est quand même un des mouvements qui a été le plus intéressant, mais il y a aussi une coalition plus de lobbying vis-à-vis du travail national et de gouvernement qui est menée par des ONG qui ont su trouver un vivre-ensemble, par forcément évident. C'est mené notamment par une ancienne responsable des Amis de la Terre qui mène cela avec le Comité de liaison des énergies renouvelables, et nous « Réseau Action Climat », on a trouvé les sous pour avoir une personne permanente, donc cela peut faire aussi partie de la discussion sur « qui met quoi dans la balance ? ». Il y a une brochure qu'on avait réussi à faire tous ensemble, il y avait vraiment toutes les grandes signatures dont le Réseau, en 2007, qui méritent d'être mises à jour sur ces questions climat, énergie et qui avait vraiment ouvert ces questions-là, soit du côté du climat – on a des adhérents, par exemple, qui ne sont pas dans le sujet, n'empêche qu'ils ont signé la charte et personne n'a jamais mis en cause le fait qu'on soit adhérents au Réseau. Pour eux, cela semble normal. De même, des adhérents comme le WWF, on ne les entend pas forcément sur ces sujets-là, mais au moins, ils cosignent des tribunes antinucléaires avec nous. Je pense qu'on a cette coalition pour en faire partie, c'est un peu imposé sur l'agenda, cela va tomber en contradiction, en concurrence avec d'autres événements, cela va vraiment être une année un peu pleine de ces questions-là. De toute façon, notre présence s'impose. Il y aurait plein de choses à dire, mais on va y répondre en bilatéral et je pense qu'il y a des choses assez concrètes qui peuvent se faire dans ce cadre.

Tribune : Merci, et maintenant la question rituelle : la motion n°4 pose-t-elle un problème de recevabilité ?

## RECEVABLE

Cette motion est recevable, elle sera mise au vote demain.

**Motion n°5 : « Atomes crochus, une TV internet »** proposée par les Amis de la Terre Midi-Pyrénées. La parole à Alain de Halleux et Daniel Roussée.

Daniel Roussée, Amis de la Terre Midi-Pyrénées : Je vous présente Alain de Halleux. J'espère que beaucoup d'entre vous ont vu ses films. Il y en a déjà un paquet. Il y a eu « RAS » sur la sous-traitance, il y a eu « Tchernobyl forever », « les petits récits de Fukushima » « Welcome », et moi, ce que j'ai beaucoup aimé c'est quand j'ai pu voir des épisodes courts, parce qu'il y a eu vingt-deux épisodes. On s'est rencontrés à travers des conférences dans le Sud-Ouest et on a beaucoup discuté. Il a la gentillesse de bien vouloir nous aider à faire, ou peut-être pas, une TV, mais au moins commencer à rentrer dans un processus de visuel collectivement. Je lui passe la parole.

Alain de Halleux : D'abord, dire que le Réseau, dès le départ, avec mon premier film RAS, m'a beaucoup aidé, car les copains et les copines m'ont carrément logé, m'ont servi d'informateurs auprès des centrales, etc, donc, le Réseau et moi, il y a une histoire ! C'est pour cela que je suis là d'ailleurs. Je vais vous dire en deux mots le projet avant de décrire ma philosophie. L'atome, c'est quelque chose qui divise, d'ailleurs, il commence par se diviser lui-même, puis ses rayons divisent les cellules, quand il y a une catastrophe, cela divise les familles, les villes...Donc, l'atome divise. Face à cette division, fatalement, nous, on doit essayer de créer du lien. Je ne vois vraiment que cela comme moyen d'opposition. Au-delà même des actions que vous entamez, pour être précis, celles que vous avez évoquées avant la nôtre, le simple fait de se réunir est déjà une façon pour moi de lutter contre le nucléaire. C'est dans cette perspective que nous proposons notre motion, notre action, parce qu'il s'agit de faire de l'audiovisuel d'une autre façon. Imaginez qu'on lance un appel, un peu partout, et qu'on cherche les gens qui sont d'accords d'entrer comme communiquant, comme communicateur avec nous, en clair, un réseau entre tous ces gens qui veulent communiquer. On a soudain un outil absolument fabuleux. Je vous donne un exemple : Si pour une raison x, on voulait faire un film qui consiste à filmer les dix-huit centrales au coucher du soleil, parce qu'on veut montrer symboliquement que c'est la fin du nucléaire, si une personne devait faire ce film, il en a pour minimum quinze jours ou vingt jours de trajet, attendre la bonne lumière, prendre sa bagnole, loger en hôtel, etc, cela coûte super cher. A partir du moment où nous on active notre Réseau, un peu comme Al qaida (la comparaison vaut ce qu'elle vaut, mais il faut bien vous réveiller un petit peu !) (Rires), on peut faire des demandes et on peut recevoir ces plans extrêmement rapidement, on peut faire des films qui soudainement ont une grande puissance. Pour moi, ce n'est même pas le résultat du film qui compte, c'est le processus lui-même. En créant cela, on tisse encore le Réseau. Je pense qu'un Réseau, ce n'est pas quelque chose d'acquis, je l'ai remarqué, et Fanny, j'ai eu comme toi la même réflexion. Je suis arrivé ici et je me suis dit « mais qu'est-ce qu'ils font ? Tous ces gens ont le même objectif : Sortir du nucléaire, tous ! – c'est fantastique, votre engagement- mais, c'est vrai qu'est-ce qu'il y a comme messes basses, je suis scandalisé de ça ! J'ai été choqué comme toi ! Mais, il faut croire que quand on appartient à une vieille famille, il y a toutes les disputes de clans, etc. C'est important de continuer tout le temps à tisser des liens. Ce projet, c'est dans ce cadre-là qu'on vous le propose. (*Applaudissements*).

Steven Mitchell, Stop Epr 2 : Ce n'est pas vraiment une question, juste pour faire la petite histoire. Quand cette motion a été écrite, au début, je n'étais pas très enthousiaste, honnêtement, mais depuis, cela a changé. Il y a aussi quand même eu le nouveau site Web du Réseau. Et, je pense que bien qu'il soit super bien, cela manque un peu de contenu un peu plus branché pour les personnes plus jeunes, on va dire.

Simone Fest, SDN, Paris : Je trouve l'idée intéressante. Dans notre groupe, on s'est dit effectivement ce que vous dites au début, c'est vrai qu'aujourd'hui pour toucher le public jeune, on a besoin, effectivement,

d'images. Les explications que vous venez de nous donner me confirment aussi dans le fait que notre groupe votera Contre parce que je pense qu'effectivement, même si l'intention est bonne, il y a plusieurs approches qui me gênent. D'une part, je pense qu'on peut avec le site qui a été relooké, on pourrait mettre de petites vidéos, cela se fait beaucoup et cela permettrait d'avoir des thématiques abordées très rapidement et de permettre, effectivement, des explications par images. Deuxièmement, ce qui me gêne, c'est qu'il n'y a pas vraiment de thématique qui ressorte. Alors, il y a une commission qui doit choisir les films, moi, cela me gêne de se dire « on ne sait pas sur quoi les films vont être priorisés ». Il y a six films prévus, j'aurais bien aimé, par exemple, voir si ce sera en lien avec les motions qui vont être votées, en lien avec les actions en cours. Troisièmement, créer du lien : je suis d'accord, le Réseau a vraiment besoin de créer du lien, mais je crois que ce que nous proposons par la régionalisation, pour moi, est la première pierre à ce nouvel édifice qu'il faut construire. Ce qui ne veut pas dire que, par la suite, peut-être il y a un travail effectivement plus accentué sur l'image. Je pense que ce qui serait bien serait que les groupes se connaissent les uns les autres par rapport à ce qu'ils font. J'aimerais bien, de temps en temps, qu'on ait un petit film de la dernière action contre le salon WNE qu'on a menée à Paris. Peut-être, cela donnerait aussi une image plus nationale de toutes les actions qui sont menées à travers effectivement des images. C'est vrai qu'à chaque fois qu'on mène aujourd'hui une action, on a ce problème, car on n'a pas les moyens d'une vidéo. Je serais pour l'idée de petites vidéos à l'état actuel dans le site, des actions menées par les différents groupes. Dernier point : je trouve que 15.000 euros, cela me semble cher, aujourd'hui, par rapport à d'autres projets qui me semblent plus prioritaires, dont le premier projet c'est le congrès qui doit amener la mise en place d'une régionalisation.

Michel Guéritte, La qualité de vie : Pour une fois qu'il y a un projet de communication vidéo dans le Réseau, je ne peux qu'applaudir. Cela fait des années que j'explique qu'il y a d'autres moyens de communication que les bouts de papier et les communiqués qu'on voit circuler. Je connais bien Alain, on a échangé quand il a commencé ses premiers films. Il se trouve que cela a été mon métier pendant quarante ans, donc j'ai quelques idées là-dessus. C'est très bien. Maintenant, est-ce que c'est, comme vient de le dire le dernier intervenant, est-ce que ce sont de petits modules, comme ça, je suis un peu méfiant des petits sujets qui passent inaperçus. Quand il y en a qui disent que 15.000 euros, c'est un budget énorme, ce n'est rien 15.000 euros pour faire des productions vidéos correctes. Donc, je ne sais pas. Cela demande réflexion. Je vais voter oui, c'est un début, c'est une orientation. C'est une honte que RSDN... dites-moi ce qui a été produit en vidéo depuis 2006 ? Il n'y a rien. Regardez combien de millions de fois, les petits dailymotion, même sur des images abominables... Il y a un buzz, on peut fabriquer du buzz. Allez regarder les vidéos, allez regarder les compteurs. C'est un métier, alors c'est une chance qu'Alain soit avec nous ! Il y a quelque chose à faire mais peut-être pas forcément ça, c'est tout. Néanmoins, dernier point, il y a un dernier mail, stupide, que j'ai envoyé pour dire de faire un cash investigation sur le sujet Cigeo. Vu les retours que j'ai eus en copie et les retours de France 2, on est à plus de deux cent personnes qui ont fait quelque chose. J'ai envoyé ce mail vendredi, pas celui-là, l'autre. Le lundi, j'étais contacté par un journaliste rédacteur en chef, une grosse boîte de prod à Paris, qui, comme par hasard, dit « je voudrais vous voir ». C'est pour vous dire que la vidéo, si on s'en occupe, il y a quelque chose à faire. Croyez-moi qu'un cash investigation sur Cigeo, à 20h30, ce sont des millions de téléspectateurs. (*Applaudissements*).

Michel Lablanquie, SDN Lot : Merci à Alain de Halleux aussi pour avoir expliqué entre autres dans mon intervention le choix du titre mais qui me pose un problème parce qu'on fait un journal également qui s'appelle aussi « atomes crochus » qu'on compte continuer parce qu'on avait déposé une motion l'année dernière qu'on n'a pas mis à exécution parce qu'on pense que pour faire un journal autour de la lutte anti-nucléaire des groupes, on aurait souhaité le faire comme accompagnement de la mise en place du congrès, ce serait une possibilité pour regrouper un petit peu des associations, des groupes qui font partie du Réseau et faire ainsi un travail sur la lutte anti-nucléaire. Donc, c'était ce choix du titre qui nous a posé problème, par rapport à l'explication d'Alain, « atomes crochus » c'est pour tisser des liens, mais il ne faut pas non plus les défaire quand il y en a qui sont tissés. Quand on a fait ce travail avec les Amis de la Terre

Midi-Pyrénées, ils étaient partenaires des journées d'étude et de « atomes crochus » une implication qui est aussi importante et la moindre des choses aurait été de nous prévenir, de nous dire voilà, on veut faire quelque chose. Ne pas le faire, c'est considérer, Daniel, que oui, on a fait un atome crochu, on prend le même titre parce que c'est à tout le monde, on fait ce qu'on veut, s'il y a des copains, ce n'est pas grave qu'on leur prenne le titre.

Alain de Halleux : « Atomes crochus », c'est moi qui ai proposé le titre parce qu'en fait, depuis 2007, je ne sais pas quand vous avez écrit ce journal, j'ai inventé un slogan qui est « Moins d'atomes, plus d'atomes crochus », cela venait de mon travail. J'avais découvert ce slogan en faisant mon premier film. J'ai recherché un truc qui venait de mon univers et je ne savais pas que vous aviez un journal, si j'avais su, je vous aurais demandé. Alors pour madame, j'ai cru mal comprendre quand vous avez dit que vous alliez voter « Contre » parce qu'après tout ce que vous avez dit, c'est ce qu'on veut faire ! Je répète : on veut faire des films qui vont être mis sur le site. C'est peut-être le terme TV Internet qui vous choque ? Oubliez cela.

*Réponse dans la salle de Simone Fest* : Il manque des thématiques.

Alain de Halleux : Justement les thématiques, ce n'est pas à moi, cinéaste ou à Daniel à vous les imposer. Cela fait partie d'un débat. Par exemple, je vous ai entendu parler de congrès (puisque moi, je comprends rien à ce dont vous parlez, c'est du chinois !). Il y a un congrès, alors j'imagine que dans un congrès on discute, c'est peut-être un bon endroit pour décider des thèmes. Ce n'est pas à moi à décider. Moi, je vous propose, avec Daniel, on vous propose un outil, une façon de fonctionner qui est nouvelle, il n'y a pas beaucoup de gens qui fonctionnent comme cela, et ce n'est possible que lorsqu'on a un réseau. Si on arrive à mettre sur pied ce projet, qui n'est pas un projet facile, mais qui n'est pas non plus la pyramide de Kheops, c'est un signe qu'on arrive à travailler ensemble. Je vous jure d'après ce que j'ai entendu, que vous devez créer des projets où vous essayez de travailler ensemble. C'est nécessaire, ce n'est rien d'autre que cela qu'on propose. C'est évident que, comme il y a six motions, six projets (moins le nôtre puisqu'on s'intéresserait aux motions des autres), il y a tout à fait moyen de décider que chaque année, il y a des films qui sont faits sur les actions qui sont proposées. Mais, nous, on rêve que ce projet se développe beaucoup plus et qu'on puisse faire encore plus de films, bien que l'autre Michel nous dise « nous, on a déjà une structure » : bravo, super, on va s'appuyer sur des structures existantes, sur des jeunes gens qui étudient le cinéma, j'en ai rencontré à Toulouse, sur des amateurs complets qui rêvent de participer au Réseau, qui rêvent d'apprendre. L'idée c'est que, soit je me déplace quand ils m'appellent par téléphone, soit on trouve d'autres cinéastes, ce n'est pas obligé que ce soit moi, on met sur pied une équipe de gens qui vont coacher ces gens qui vont travailler. Ce qui a été dit n'est pas contradictoire avec ce que je raconte, mais, un projet est bien plus complexe que ce que tu racontes en deux pages pour une AG. Je vous ai donné l'âme du truc, si vous voulez pinailler, comme j'ai entendu beaucoup de pinailleries, pinaillez, je m'en fous ! Moi, je cherche à créer du lien, c'est tout ! (*Applaudissements*).

Daniel Roussée : Dernière remarque : On part, cette année, sur six films, on essaye, on commence à apprendre à travailler ensemble. C'est un processus qu'on lance. Merci.

Alain de Halleux : Les 15.000 euros, c'est un chiffre qu'on a lancé comme ça, parce que c'est beaucoup moins que ce que coûte la fabrication des films ; on a décidé d'une somme d'argent avec laquelle on allait travailler. Cela sert à payer, soit des rencontres, soit des déplacements, soit du temps de montage, selon la façon dont on va travailler. Je peux te décrire cela tout à l'heure, si tu veux en détail. 15.000 euros pour monter un réseau de communication pour coacher des gens et pour fabriquer six films, je peux te dire que ce n'est pas cher.

Tribune : Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité

0

0,0%



## RECEVABLE

Cette proposition est recevable et sera mise au vote demain. Il reste huit minutes, normalement.

Tribune : Nous passons maintenant à la dernière motion de campagnes et d'actions, qui est la **motion n°6 « Pour une mobilisation forte au printemps 2016 autour des commémorations des catastrophes nucléaires de Tchernobyl (30 ans) et Fukushima (5 ans) »** motion proposée par le Conseil d'administration du Réseau avec le soutien du Groupe brivadois Sortir du nucléaire , le CRIN Vendée , les Amis de la Terre Midi-Pyrénées , La ruche de l'écologie, Rhône-Alpes sans nucléaire, Oui à l'avenir et Sortir du nucléaire Yonne présentée par Daniel Roussée.

Daniel Roussée, Amis de la Terre Midi-Pyrénées : Il faut comprendre que si on partait là-dedans- c'est vrai qu'on ne peut pas, à la prochaine AG, s'il y en a une, décider d'une action qui se ferait deux mois après. Le Réseau c'est une grosse machine qui, nécessairement, quand on prend une décision, il nous faut un temps relativement long de préparation. L'objectif, déjà de décider dès maintenant qu'en 2016, on va mettre un accent très fort sur l'anniversaire de Tchernobyl et Fukushima, c'est ça l'objectif. Après, on va décider ensemble quelle sera cette mobilisation, mais il faut déjà qu'on ait pris une décision aujourd'hui et peut-être qu'on la reprendra dans le futur concret, mais aujourd'hui, on doit décider qu'en 2016, on va faire un gros truc sur Fukushima et Tchernobyl. 5 ans et 30 ans.

Jean-Pierre Mine, Oui à l'avenir : Je voulais dire que le Réseau, je repense au projet d'Alain Halleux, a en 2011, 2012 donné un coup de main à « Brut de béton » et à un certain nombre d'associations pour faire vivre l'impossible procès. L'impossible procès, c'était dans le cadre « d'atomes crochus », on a eu un soutien, un accompagnement, un journal, enfin c'est vraiment un travail de réseau. Ce que je voulais dire, c'est qu'on a pris, nous, la mauvaise habitude de s'inscrire dans ces actions. La compagnie « Brut de béton », ce sont des professionnels, ce sont des gens qui sont engagés dans d'autres théâtres, dans d'autres troupes, mais ils ont réservé un ensemble de week-end entre le 11 mars et le 25 avril pour tourner à travers la France, on a déjà une semaine de mobilisée à Montreuil sur le sujet pour accompagner ce qui se mettra en place, en 2016. Je voulais remercier en passant tous les gens qui sont là pour l'accueil qu'ils ont réservé. 45 représentations, c'est vraiment énorme, on a rencontré plus de 4.000 personnes, des gens qui ont ensuite adhéré au Réseau, de nouvelles associations. C'est vraiment un travail de mobilisation qui a été très intéressant mais qui a été possible grâce à l'hospitalité et à l'organisation d'un grand nombre d'entre vous qui sont là dans la salle. Au nom de « Brut de béton » et de la troupe, je tiens à vous remercier.

Philippe Gardelle, SDN Touraine : J'ai entendu parler, comme sans doute, beaucoup d'entre vous d'une grosse manifestation au printemps 2016, par les copains du Nord Cotentin. On n'en a pas parlé aujourd'hui car c'est en 2016, mais là, on parle d'une grosse manif pour 2016. Est-ce qu'il n'y aura pas incompatibilité sachant que celle du Nord Cotentin, ça concernera le grand ouest, un peu comme l'avait fait Fukushima en 2014. Je répète printemps 2016 organisé par les copains du Cotentin, c'est en octobre ? Ah, alors je n'ai rien dit, merci.

Damien Renaud, SDN Pays Nantais : Je voulais dire la même chose en fait. Il y a effectivement cette mobilisation prévue en octobre 2016 axée fortement sur l'EPR et le rafistolage. Je vais voter Pour la motion mais il ne faut pas oublier cette mobilisation de l'automne parce que là on parle du printemps. Même dans le cadre du congrès, si on appelle à la participation des copains qui étaient là le 17 janvier, moi j'y étais aussi et je suis dans le Réseau, c'est important qu'il n'y ait pas d'exclusivité et que si la motion est adoptée, ce ne soit pas un prétexte pour dire « on ne va pas mettre de moyen pour l'automne », sachant qu'on ne les mettra que sur le printemps. Merci.

Steven Mitchell, Stop Epr 2 : C'était juste pour préciser et répondre à cette question de mobilisation prévue en octobre 2016. Le Réseau était présent dès la première réunion. On est déjà dans un processus, il faut le dire, on ne va pas non plus faire autre chose, on va travailler ensemble.

Mélisande Seyzériat, salariée : J'étais à la réunion, on fait déjà partie du processus. Effectivement, ce sera le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il faut dissocier les deux choses, on ne parle pas de la même chose.

Tribune : Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité

0

0,0%

## RECEVABLE

Donc, la motion n°6 est recevable et sera mise au vote demain matin.

On va aller se détendre pendant un quart d'heure et ensuite on va attaquer la deuxième partie avant la partie « Motions sortie de crise et réhabilitation » pendant 1h30. Bonne pause à tous et merci beaucoup.

### PAUSE

#### Motions d'orientation- Partie 1

Tribune : On va maintenant aborder les motions d'orientation pour l'AG 2015 avec la présentation de deux motions d'orientation : **La motion n°1 : sortie de crise et réhabilitation** ». On vient de nous annoncer que la phrase de synthèse qui était soumise au vote avait été complètement modifiée, donc, elle va vous être distribuée. On pourra ensuite demander aux gens de la présenter, et continuer. Je donne la parole à Didier Latorre, Dominique Malvaud pour la présentation de la motion d'orientation n°1.

Dominique Malvaud SDN 26-07 : Pour commencer, on va vous expliquer pourquoi vous avez une nouvelle motion entre les mains, qui sur le fond ne change pas, mais a beaucoup changé sur la forme, parce qu'il s'est trouvé que cette motion est le fruit d'un travail de plusieurs mois des groupes qui se sont réunis et qui ont organisé le pré-congrès. Notre objectif n'est absolument pas de diviser le Réseau, c'est de le rassembler. Ce n'est absolument pas de dire qu'il n'y avait pas de tort des deux côtés, ce n'est pas notre problématique. Ce n'est pas, non plus, dire que des gens ont fait de mauvaises choses, c'est dire simplement qu'il y a eu une Assemblée générale 2010... et encore celle-ci est très calme aujourd'hui et j'en suis vraiment très heureux, il y a beaucoup de gens ici qui savent qu'une Assemblée générale, ça peut partir dans tous les sens... On pense qu'en 2010, les conditions de tenue démocratique de l'Assemblée générale n'ont pas été réunies et qu'il y a eu, de par ce fait, un certain nombre de décisions et de méthodes qui n'ont pas été acceptables et qui ont permis le licenciement d'un camarade, c'est de cela qu'il est question dans un mouvement antinucléaire, écologiste. La difficulté d'écrire cette motion a été pesante et c'est en tenant compte de l'avis de la plus grande composante de ces groupes qu'on l'a réécrite. Ce matin, on l'a revalidée, on était à peu près une trentaine de personnes, une dizaine ou une quinzaine de groupes. On sait que vous avez voté une certaine motion dans vos groupes et qu'on va vous demander de voter une motion légèrement différente. Sur le fond, elle ne change pas, c'est-à-dire qu'elle demande que soient reconnues des choses qui ne sont pas acceptées par le mouvement antinucléaire maintenant depuis 5 ans, mais créent une division, qui est absolument flagrante et qu'on a pu constater à chaque Assemblée générale. Je vous laisse la découvrir, je ne sais pas si vous l'avez lue. En décidant à plus de 60% de voter une déclaration de réhabilitation des membres du CA évincés lors de l'AG de février 2010, l'AG d'aujourd'hui et de 2014 donnaient un signe fort que soit mis fin, dans l'intérêt de toutes et de tous, aux procédures juridiques entre les parties. L'Assemblée générale de 2015 doit être l'occasion, en s'appuyant sur l'exigence votée de réhabilitation, de clore définitivement les procédures civiles et prudhommales, en reconnaissant que les méthodes utilisées avant et pendant l'AG de 2010 et qui ont abouti aux évictions des membres du CA et au licenciement du salarié auraient absolument dû et pu être évitées. L'AG de 2015 mandate le CA du Réseau, afin qu'il dépose de nouvelles conclusions, en ce sens, auprès de la Cour d'appel de Lyon et du Conseil des prudhommes. Seule l'Assemblée générale de 2015, en reconnaissant les irrégularités de l'AG de 2010, permettra de réunir les conditions nécessaires à une médiation sereine. Une telle décision n'impliquera pas

le retour des évincés au CA, mais les confortera dans leur dignité et leur légitimité de militante et militant anti-nucléaire. On pense que cette motion est le minimum qu'on peut voter pour lancer un signal fort de renouveau du mouvement anti-nucléaire en France. C'est la suite logique de la motion de réhabilitation, qui était une motion de principe. Là, c'est une motion qui permet d'acter, dans la réalité de notre organisation, réellement, cette réhabilitation. Je rappelle, c'est important pour nous, ce n'est pas une critique des individus, c'est un processus, c'est l'AG de 2015 qui revient sur ce qu'a fait l'AG de 2010. On a tenu, chose importante, parce que la médiation pour nous, c'est quelque chose qui compte mais on pense que la médiation est arrivée à un stade où elle ne peut plus avoir lieu, c'est pour cela qu'on pense que la motion qu'on va présenter tout à l'heure est une motion qui s'oppose à celle-là parce qu'elle part du principe que la médiation peut continuer, or, la médiation, pour l'instant, c'est terminé. Elle ne pourra reprendre que quand on aura voté cette motion. C'est l'autre position.

Tribune : Merci. C'est fini pour la présentation. Il y avait une note d'éclairage qui avait été faite par le CA pour cette motion, puisqu'à l'origine, elle avait été jugée irrecevable. A priori, sur le fond, il n'y a pas grand-chose qui a changé, ce sont plus des choses de forme. Alain, si tu veux bien nous présenter la note d'éclairage qui a été faite par le CA.

Alain Joffre : Il y a quelques éléments qui ont changé, qui sont peut-être importants, mais qui n'ont pas été relevés par le CA. A la lecture de ce texte, je vois que dans le premier paragraphe, il y a une volonté de mettre fin aux procédures juridiques, mais, dans le troisième paragraphe, c'est pour aller déposer les conclusions dans les Cours et les tribunaux. Cela me paraît paradoxal. Pour mettre fin à une procédure juridique, on va aller devant les tribunaux. On va répondre dans un certain sens auprès de la Cour d'Appel et du Conseil des Prud'hommes avec tout ce que cela va entraîner. Le deuxième point, c'est la même chose pour le texte qu'il y avait avant. L'Assemblée générale mandate le CA du Réseau afin qu'il dépose de nouvelles conclusions. Le CA a le pouvoir d'ester en justice, et là, ce serait imposer au CA une décision par l'AG, c'est tout à fait contraire aux statuts. Je demanderai aux garants juridiques d'expliquer l'article qui correspond. Troisièmement, il est indiqué, « seule l'Assemblée générale de 2015, en reconnaissant les irrégularités de l'AG de 2010 permettra de réunir les conditions nécessaires pour une médiation sereine ». En fait, c'est prendre l'inverse du processus de médiation qui était en cours. C'est-à-dire, seule une médiation entre les protagonistes permettra de réunir les conditions pour reconnaître les erreurs, les irrégularités qui ont eu lieu en 2010. C'est dans ce sens-là qu'il faut le prendre et non pas à l'envers. J'ai eu des discussions téléphoniques et par mail avec Stéphane Lhomme c'est vrai qu'on est en désaccord avec la tendance des trois motions. Ce qui est remarquable, c'est quand Didier Latorre dit « la médiation ne peut plus avoir lieu » et en fait, ils ont tout fait pour qu'elle n'ait pas lieu ! Exactement ! Pourquoi ? Parce qu'ils ont voulu se retirer en tant que protagonistes alors qu'en décembre, nous avions un processus qui était prêt à réunir, nous avions la première réunion de médiation collective avec les trois parties et les protagonistes. Ces derniers se sont retirés. Après, on va dire « la médiation ne peut plus avoir lieu », bien sûr, on a tout fait pour qu'elle n'ait pas lieu. On n'a pas commencé, en fait, cette médiation. On a à peine commencé. En fait, nous avons rencontré les médiateurs, et moi, j'ai accompagné parfois les médiateurs, et rencontré les différents protagonistes. Je pense que... pas tous les protagonistes, on l'a vu hier soir... il me semble que l'affaire commençait à prendre tournure et n'était pas terminée. Le fait de poser cette motion est, en fait, un blocage définitif de la médiation.

Tribune : On va maintenant prendre les prises de parole. Normalement, il y avait le fait que le CA avait jugé cette motion irrecevable. Normalement étant donné que le CA avait jugé la motion irrecevable, on devait passer au vote sur la recevabilité. On ne posait pas la question de recevabilité, elle était d'entrée de jeu, faite, et on devait passer au vote sur la recevabilité. Donc, là, comme elle a été modifiée, je ne sais pas... Etant donné que c'est une nouvelle mouture qui nous est présentée, on pose la question de recevabilité. Pour ne pas se mélanger, on garde exactement le même processus qu'avant. Il y a eu la présentation par les porteurs de cette motion, il y a eu obligatoirement un éclairage du CA puisque nous avons refusé cette

motion, et maintenant il y a un temps de discussion. Pour la motion n°1, pour l'instant, on ne pose pas la question de recevabilité. Ce sont des échanges par rapport à la proposition de cette motion.

Michel Foudrat, Thur Ecologie et Transports : Je suis pour la motion, bien évidemment, mais je voudrais surtout contester l'irrecevabilité de la part du CA de cette motion. Je ne vois pas en quoi c'est contradictoire avec les statuts. L'AG peut très bien dire, qu'effectivement, il y avait eu une malfaçon, il y a quatre ans. Dans la mesure où le jugement n'est pas définitif, l'AG peut décider qu'on retire effectivement les plaintes, etc. Donc moi, je ne vois pas d'incompatibilité au niveau des statuts. D'autre part, concernant ce qu'a précisé le CA : « seul le CA a le pouvoir de décider d'ester en justice », ce qui suppose son corollaire « se désister », ça c'est incontesté au CA. L'AG peut très bien dire le CA doit retirer, etc... et c'est le CA qui le fait, ce n'est pas l'AG qui va aller au tribunal. Bien-sûr, c'est le CA qui va y aller, mais une AG peut décider, peut donner un ordre au CA, ce n'est pas incompatible avec les statuts.

Martial Château, SDN 72 : C'est pour SDN 72 et en tant que membre du CA, parce que je pense qu'il faut avoir vécu toute l'année au CA sur les discussions, sur ce problème de réhabilitation. Je crois que s'il y a obligation de préciser un peu les choses et de dire qu'il faut déposer de nouvelles conclusions, c'est que depuis l'AG de l'an dernier, le sens du mot « réhabilitation » pour la majorité du CA actuel a été quelque chose de complètement vide, c'est-à-dire, qu'on veut parler de réhabilitation sans accepter, à minima, qu'il y ait pu avoir des erreurs commises au cours de l'AG 2010. A partir du moment, où, on ne peut pas, on n'a pas la volonté de reconnaître à minima ses erreurs, ce n'était pas possible d'avancer dans la médiation. J'insiste de façon importante sur cet aspect, il faut que l'AG donne un mandat très précis. A partir du moment, où on n'aura pas évacué ce problème d'AG qui a été mal tenue, mal préparée, en 2010 etc... il faut à tout prix que le CA ait un mandat clair. Il y a autre chose que je voudrais dire aussi, il faut éclairer un petit peu les choses, sur ce qui va se passer dans les semaines qui viennent, parce que le 4 mars, il y a le procès en appel. S'il n'y a pas de nouvelles conclusions, c'est la justice qui va dire ce qu'il en est. Je ne peux pas préjuger des conclusions de la justice, mais, il y a déjà eu un premier jugement qui a légalisé le débarquement au cours d'une AG d'un Conseil d'administration d'une association, donc on prend le risque de mettre dans la jurisprudence quelque chose qui est tout de même extrêmement dangereux. Des opérations de ce genre pourront être faites à l'intérieur d'autres associations parce qu'il y aura eu une jurisprudence à Lyon. Moi, je trouve que c'est important, justement, qu'il y ait de nouvelles conclusions, qui permettent de sortir de cette logique. (*Applaudissements*).

Agnès Le Coutour, Nagasaki, Hiroshima, Flamanville, c'est nos villes : Pour qu'on puisse penser, il faudrait qu'on sache un peu quelles sont les irrégularités de cette AG. Je pense que c'est important que concrètement, on puisse pouvoir penser par rapport à ça. Quelles ont été les irrégularités de 2010 ?

François Mativet, SDN 89 : Alain a parlé d'un article qui permettait de comprendre pourquoi la motion était... En dehors de cet aspect juridique, je trouve cela complètement surréaliste de dire que l'AG 2015 doit être l'occasion de clore définitivement les procédures civiles et prud'homales. Ce n'est pas l'AG, ce n'est pas le CA, qui a lancé la procédure. Donc, je ne vois pas comment ça peut se faire. Les procédures, quand elles sont lancées, c'est vachement difficile de les arrêter. Alors, on peut aller devant les tribunaux et dire « On a plus envie d'être attaqués », ça on peut le faire, évidemment, mais ça me paraît surréaliste. Il y a un autre aspect, qui est complètement surréaliste, c'est que rétablir dans leur dignité les militantes et les militants anti-nucléaires, très bien, je suis pour qu'on mette tous les moyens pour le faire, mais il y a des gens aussi qui ont été blessés dans leur dignité et leur intégrité : C'est l'équipe des salariés, dont certains sont encore présents aujourd'hui et l'équipe du CA, dont certains sont encore présents aujourd'hui. Ces gens-là sont complètement ignorés par cette motion, ça ne me paraît donc pas très équilibré ni très équitable. (*Applaudissements*).

Tribune : On va donc passer au deuxième tour des prises de parole.

Jean-Luc Tonnerieux, Vosges Nature Environnement : François, quand tu dis qu'on ne veut pas arrêter une procédure... au Conseil des prudhommes, on peut arrêter toutes les procédures, il suffit d'aller en conciliation. La conciliation est possible jusqu'à cinq minutes avant l'audience de jugement. Donc, cela peut-être arrêté.

Isabelle Taitt, SDN 13 : Je voulais répondre à la question de Nagasaki, Hiroshima... Il y a un mail qui a été envoyé par Fred Boutet sur la liste dissidente SDN, celle de Marie-Hélène Mancinho qui met à la disposition de tout le monde les conclusions qui ont été écrites par les plaignants, c'est-à-dire Frédéric Boutet, Pierre Péguin, Véronique Marchandier, donc tout le monde peut le lire.

Isabelle Taitt : Tu poses une question, donc, je te donne la source où tu peux aller t'informer. D'autre part, je voulais revenir sur ce qu'a dit Alain. La médiation a été arrêtée parce que les trois plaignants, en appel, ne souhaitent pas la continuer. Je ne veux pas parler à leur place, mais c'est ce que j'en ai compris.

Tribune : On reprendra des tours après puisqu'on a le temps. Les prises de paroles ont été courtes.

Jean-Pierre Minne, Oui à l'avenir : Il faut que vous sachiez bien que là, je suis Jean-Pierre Minne, « Oui, à l'avenir », je ne suis pas garant juridique. Donc, j'ai une histoire qui est la mienne. J'ai une vision de l'AG... des AG de 2010 : 6 et 7 février 2010 et juin 2010. Je peux vous dire ce que moi, j'ai entendu et vécu. Je passais par-là, il y avait de la lumière et j'ai été élu administrateur. Je n'avais pas été contacté avant par qui que ce soit, c'était la panique, il y avait un climat qui était difficile. En juin 2010, on m'a sollicité, on m'a dit « Jean-Pierre, tu pourrais quand même donner un coup de main, tu as travaillé pendant des années à la coordination régionale », donc, j'ai dit « Pourquoi pas ». J'ai eu du mal à trouver une suppléante dans la salle et donc, j'étais candidat. Je résume rapidement, j'en ai pour deux, trois minutes. En février 2010, il y avait une crise jugée aigue. Quels sont les gens qui ont essayé de contribuer à éclaircir la situation ? Il y a d'abord les protagonistes, les gens qui ont vécu cela, les gens du CA – il y avait des conflits, ils n'étaient pas d'accord sur le licenciement et sur un certain nombre de prises de décisions, ce qui fait que ce manque de cohésion a fait qu'on ne savait plus très bien comment se sortir de la situation. Cette détresse a amené des conflits sérieux entre Stéphane Lhomme et puis les salariés, à un tel point que les 6 et 7 février, les salariés étaient en grève, visiblement la situation n'était pas gérable, et le Commissaire aux comptes avait décrété une situation d'urgence par rapport aux comptes parce que le Réseau avait été déficitaire, les salaires n'étaient plus là, il n'y avait plus de rentrées d'argent, etc... On s'est peut-être trompés, c'est possible. Suite à cela, l'avocat du Réseau de l'époque a sorti un texte de jurisprudence - je ne dis pas qu'il avait raison, je donne les faits tels que je les ai vécus- qui fait état que dans une situation de détresse d'une association, on peut aller au-delà des statuts qui prévoyaient un système électoral de nouveaux administrateurs qui était calé par les statuts, en disant que cela permettait, si l'AG était d'accord, de reprendre une élection globale d'un CA complet. Voilà ce qu'a dit l'avocat, je ne dis pas qu'il avait raison. Le problème était révélé en AG. L'AG a été sollicitée et à 75% a décidé de réélire un CA provisoire jusqu'en juin 2010 de façon à faire fonctionner. Tous les gens qui étaient là, les nouveaux et les anciens avaient la possibilité de dire « je suis candidat ». Il y a quatre administrateurs qui étaient sortis et qui se sont représentés. Sur les quatre, il y en a trois qui ont été réélus. On arrive ensuite au mois de juin. On reprend une AG plus réorganisée et on continue.

Tribune : Le dernier Contre, Alain Joffre. Ensuite, on va laisser les porteurs de la motion répondre aux questions ainsi que le CA et puis, on reprendra des tours de parole ensuite, parce qu'il y a eu plein de questions et les porteurs de la motion n'ont pas répondu.

Alain Joffre, SDN Sud Ardèche : Malgré l'avis de Michel Boccara, je reprends la parole parce que j'ai des arguments pour mon groupe Sortir du nucléaire Sud Ardèche. Je n'abuse pas, je parle au nom de mon groupe... la position du groupe. Dès le pré-congrès, en octobre, lorsque cette motion a été présentée, notre groupe a refusé de signer cette troisième motion pour la même raison qu'aujourd'hui. Cette motion amène à prendre parti pour un camp... parce que nous n'étions pas en 2010... le processus, les irrégularités, il y en

a eu, peut-être bien mais on n'en sait rien. J'ai eu plusieurs échos de protagonistes, des vérités différentes sur ce qui s'est passé. Notre groupe refuse de prendre parti pour un camp et cette motion va dans le sens de prendre parti pour un camp. Alors que le processus de médiation collective qui fait rencontrer tous les protagonistes, ou du moins, une bonne partie, allait dans un autre sens et permettait de résoudre ce conflit d'une manière gagnant/gagnant. Là, il y aura un gagnant et des perdants en justice. Réunir une médiation après des conclusions de justice, je ne vois pas comment cela pourra se passer.

Tribune : On va laisser les porteurs de la motion répondre aux questions qui ont été posées et on reprendra quelques tours de prises de parole, étant donné qu'on a un peu de temps pour discuter.

Dominique Malvaud, SDN 26-07 : J'entends toutefois que nous ayons, en tant que porteurs, le dernier mot, comme dans toutes les motions qui ont été présentées auparavant. Moi, j'avoue que j'étais complètement surpris de voir qu'une telle motion était irrecevable, parce qu'on était vraiment dans le débat et c'était tout à fait normal que cette motion soit présentée normalement. Maintenant, j'ai un peu compris, cela permet au CA d'en rajouter une louche en plus avec les Pour, les Contre, il n'y a pas une voix en plus en Contre, donc, c'est une bonne tactique d'avoir dit que ce n'était pas recevable, mais cela montre comment on fonctionne dans ce Réseau. Il y a quand même un certain malaise. Cela dit, c'est intéressant, cela a permis à Alain Joffre, au nom du CA, pas au nom de son groupe, de nous expliquer que l'Assemblée générale n'a rien à dire au CA. Tout le monde l'a entendu ! C'est assez impressionnant et cela montre qu'il y a quand même des choses qu'il faut mettre en avant. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? On nous parle de médiation... je vais vous donner un petit exemple : A ma demande, on démet Alain Joffre de son mandat de CA, parce que l'AG a décidé de le démettre. Alain n'est pas content, il quitte le Réseau, il porte plainte. Et moi, dans une semaine, je vais voir Alain et je lui dis « on va engager un processus de médiation », je t'ai foutu dehors et après je propose qu'on discute et qu'on fasse une médiation. C'est ce qui s'est passé. La démarche de médiation ne s'est pas faite avant l'exclusion, elle se fait après. Comment voulez-vous demander à des gens qui ont été virés, alors que ceux qui les ont virés sont à la direction du Réseau, « on va faire une médiation » ? Ce n'est pas tenable. Ce qui aurait pu se passer, c'est qu'à l'époque, une médiation aurait dû se faire avec un principe et c'est ce que dit cette motion. Parce que cette motion engage le passé 2010 et il engage notre fonctionnement du futur. Nous ne réglons pas nos problèmes politiques, individuels par des exclusions et par des licenciements, c'est inacceptable, c'est Areva qui fait ça ! C'est EDF, qui fait ça ! Ce n'est pas nous ! C'est avant qu'on fait des médiations avec des professionnels, de vrais professionnels qu'on paye si c'est nécessaire, en se disant tous...et bien, moi, j'ai un désaccord avec quelques salariés, notamment le chef du personnel, j'ai des désaccords avec Alain Joffre mais je prends l'engagement que quels que soient ces désaccords, même si on était ultra-majoritaires, jamais on ne les empêcherait de prendre la parole, jamais on les évincerait de leurs postes au CA et jamais on licencierait le moindre salarié, y compris Philippe Brousse, malgré ce qu'on a pu lui faire, y compris plusieurs salarié qui sont ici. Voter cette motion, c'est se dire que demain, nous ne pourrions plus licencier un salarié pour des motifs de désaccord ou même pour des motifs personnels. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu souffrance à l'époque, des deux parties, cela ne veut pas dire qu'on nie qu'il y a eu des problèmes, cela ne veut pas dire qu'on nie que Stéphane Lhomme n'a pas un caractère merveilleux, cela ne veut pas dire non plus que... dans les salariés, il y avait des démarches qui n'étaient pas très claires non plus... Il y a eu des problèmes, c'est vrai, mais les gens qui étaient en responsabilité et notamment le CA ont eu le courage - parce que les gens du CA de l'époque en 2010 ont refusé le licenciement de Stéphane Lhomme, c'est pour cela qu'ils se sont faits évincer... Il y a quand même eu une majorité au CA à l'époque qui avait dit « on ne peut pas faire cela » et l'AG leur a imposé de le faire, comme quoi l'AG peut parfois imposer au CA... Je conclurai notre réponse là-dessus : Ce qui s'est passé ne voudrait plus rien dire s'il n'y avait pas eu de conséquences. Les gagnants, en général, quand ils ont gagné, ce sont eux qui font l'histoire. Le problème, c'est que cela a eu de fortes conséquences. La moitié de la France coupée en deux n'est plus au Réseau, quasiment plus de groupe. Une grande partie des groupes dans l'ouest aujourd'hui sont en dehors du Réseau. Quand vous allez à la maison de Bure, une grande partie des groupes ne sont pas au Réseau. Plein de groupes ont quitté

le Réseau, y compris nous-mêmes demain, si jamais on voit qu'on reste bloqués, comme cela... nous nous poserons la question de rester ou pas au Réseau. Faire voter ça, c'est nous redonner la possibilité de recontacter les groupes qui sont partis, c'est leur rouvrir la porte, la porte du congrès où ils vont venir avec de nouvelles pratiques, des idées nouvelles. Il y a une chose que je considère comme notre acquis commun à tous : c'est le fait d'avoir créé un réseau, d'être sortis de nos petites batailles locales et d'avoir mutualisé en créant un réseau. C'est notre outil, nous y tenons, c'est là-dessus qu'il faut se battre et nous ne pourrions réunir tous les groupes que si on vote cette motion et ce sont les candidats ensuite au CA qui la porteront. (*Applaudissements*). Une question a été posée, il faut que j'y réponde quand même : sur le tribunal. A partir du moment où on leur dit qu'ils ont raison, les juges acteront qu'ils ont raison. Il n'y a pas besoin, dans ces cas-là de procès. On va dire, c'est écrit dans la motion, que le licenciement de Stéphane Lhomme était sans cause réelle et sérieuse.

*Altercation dans la salle.*

Tribune : Pour calmer les esprits, on va refaire deux prises de parole et nous ferons un petit temps d'intervention pour conclure.

Didier Latorre, SDN 34 : Remarquez quand même, que pour la première fois, des groupes de terrain qui ont des dizaines voire des centaines d'adhérents se sont réunis, vous remarquerez que nous n'avons jamais élevé la parole, que nous n'avons coupé la parole de personne et que nous souhaitons justement qu'un débat démocratique se fasse comme cela. On peut être en très fort désaccord avec mon camarade voisin Alain Joffre, mais je ne coupe pas la parole, je le laisse parler et je respecte sa parole. J'entends que ce soit tout le temps comme cela et c'est ainsi qu'on avancera. Merci.

(*Applaudissements*).

Tribune : On va reprendre deux Pour, deux Contre. Je rappelle, on donne la priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées. Peut-être, on vous propose d'inverser, de faire d'abord les contre et ensuite les pour, puisqu'on a commencé à l'inverse tout à l'heure ? Est-ce que c'est vraiment une question technique ? Question technique et après on prend les prises de parole.

? : Dans la mesure où ce matin, nous n'avons pas adopté le rapport moral, c'est-à-dire que d'une certaine manière, la confiance n'avait pas été accordée – je ne sais pas si le terme de confiance convient ou pas – mais comme nous n'avons pas adopté le rapport moral, cela veut dire que d'une certaine manière toute la confiance n'a pas été donnée au CA en place. Est-ce que dans ce cas-là, il est techniquement possible de se prononcer là-dessus avant de se prononcer sur le rapport moral ? C'est une simple question, je ne porte pas sur le fond.

Patrick Monnet, Rhône-Alpes sans nucléaire : Je suis militant antinucléaire depuis 35 ans, je suis au Réseau depuis 15 ans. Entre 2005 et 2007, j'ai pas mal travaillé avec Stéphane Lhomme à plusieurs reprises, pas constamment, mais quelques fois lors de réunions. C'est une personne très compétente, mais, par contre, pour bosser avec lui c'est quand même très compliqué. Je voudrais dire que dans le second semestre 2009, le comportement envers les autres salariés... normalement un salarié n'a pas le droit de critiquer et de mépriser les autres, et, je regrette, mais les salariés du Réseau ont beaucoup souffert pendant le second semestre 2009 du comportement d'un autre salarié... Je comprends parfaitement qu'ils aient fait des grèves en décembre 2009, début 2010. (*Beaucoup de bruits dans la salle*)... Je regrette mais tout le monde a le droit de parler et de donner son avis. J'étais présent à l'AG de 2010, la première en février et celle de juin, pour moi, il y a eu un vote de l'Assemblée générale et je pense qu'il faut concilier dans l'équilibre, mais on ne peut pas dire il y en a un qui a raison et tous les autres ont tort. (*Applaudissements*).

Charlotte Mijeon, salariée : Il y a plusieurs trucs qui me gênent dans cette motion. J'ai l'impression qu'il y a une espèce de truc magique « la crise prendra fin avec cette motion ». C'est quoi qu'on appelle la crise ? La crise ce n'est pas seulement ce qui s'est passé (la destitution...). Quand je suis arrivée dans le Réseau,

j'avais le sentiment qu'il était déjà en crise. Je suis arrivée fin 2008. Pour moi, la crise, c'est avant tout la crise du vivre ensemble, c'est la crise de ne pas se respecter mutuellement. Tout à coup des comportements deviennent tolérables parce que, au nom de la lutte, ce n'est pas grave, on peut justifier que des attaques aient lieu. Je ne suis pas certaine que cette motion résolve la crise parce que ce qui s'est passé, c'est aussi des comportements injustifiables qui ont eu lieu avant, qui ont eu lieu pendant et qui continuent. C'est aussi des mails diffamatoires qui circulent pour remettre en question l'engagement des uns et des autres, des accusations de trahison ; ce sont des mails que je peux vous montrer, je peux vous montrer ce qui apparaît en premier lorsqu'on tape mon nom sous google, c'est « Charlotte Mijeon, celle qui peut vous dénoncer ». Je n'ai pas pu porter plainte parce que les délais de prescription sont trop courts. Je ne suis pas sûre que tout d'un coup, quand on votera ça, tout d'un coup Stéphane Lhomme arrêtera ça. Je ne suis pas sûre que Stéphane Lhomme arrêtera de pilonner une fois que cette motion sera votée. J'ai l'impression qu'il est dans une logique de vengeance et, que conforté, il enfoncera encore plus ceux avec lesquels il est en conflit. Quelles garanties vous nous donnez, vous les porteurs de cette motion ? Quelles garanties vous nous donnez que ces attaques prendront fin ? Là, je ne parle pas seulement en mon nom, je parle au nom de tous les autres qui sont victimes de ça, dont on écrit le nom avec une minuscule car ce ne sont pas des individus. Quelles garanties vous nous donnez que cela n'aura pas lieu ? Je ne vois pas cela dans cette motion. Stéphane Lhomme s'exprime en permanence sur des listes, moi, je ne m'exprime qu'aux AG, dans le petit temps de parole que j'ai. Peut-être que certains considèrent que pour le bienfait de la lutte, il y a des gens qui doivent s'écraser. Là, il est question de dignité, de dignité des militants. Est-ce que cela veut dire qu'on n'est pas tous égaux, que la dignité de certains vaut plus que celles des autres, dans un milieu militant ? Juste, pour ceux qui voudraient jouer le tribunal dès maintenant, en décidant que le licenciement avait lieu sans cause réelle et sérieuse... moi, le point que je conteste, ne porte pas sur le licenciement, mais sur le « sans cause réelle et sérieuse » parce que ça voudrait dire que les comportements qu'a eus Stéphane et qu'il continue d'avoir maintenant, ce n'est pas important. Cela voudrait dire qu'il ne faut pas en tenir compte ? Je dois avouer, il y a quelque chose qui me choque profondément, c'est que j'entends beaucoup dire « 2010, je ne sais pas, je n'étais pas là, je veux que ça cesse et donc je veux voter cette motion ». Je comprends tous les gens qui ont envie que ça cesse, moi aussi, j'ai envie que ça cesse, c'est pour cela que je me suis engagée dans la médiation. J'ai envie de parler avec Stéphane Lhomme, j'ai envie de me réconcilier avec des gens mais je ne suis pas sûre que cette motion apporte les solutions. (*Applaudissements*).

Thierry Gourvenec, Fukussenheim : Après l'intervention de Charlotte, c'est toujours délicat de prendre la parole, bien entendu, puisqu'elle a exprimé une grande souffrance personnelle. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, il n'y avait pas que des difficultés interindividuelles, il y avait un contexte politique. Mon intervention était motivée par une seule chose, je voulais apporter une information. Cette semaine, j'ai reçu un courrier de Jean-Jacques Rettig, qui est le président du CSFR. Il a actuellement 75 ans, à l'époque, il en avait 70. Jean-Jacques Rettig a envoyé un courrier commun à Stéphane Lhomme et à Philippe Brousse. Dans ce courrier, il se présentait comme, non pas du haut de ses 70 ans, comme un militant qui se voulait paternaliste mais comme un frère, un compagnon. Il a adressé cette lettre aux deux interlocuteurs et leur a proposé une médiation. Il n'y a pas eu de médiation effectivement, mais il y a eu une proposition. Stéphane Lhomme n'est pas présent ici, donc, il ne peut pas répondre, mais par contre Philippe Brousse est présent et il va pouvoir me dire s'il a donné une réponse à cette lettre.

Philippe Brousse, salarié : Comme d'autres salariés, je me suis engagé, après l'AG de 2014, dans le processus de médiation - il y a neuf salariés, dont je faisais partie, dont je fais toujours partie - en signant le protocole de médiation (et la charte à signer pour entrer dans une certaine démarche de confidentialité et de processus). J'ai proposé dans ce processus-là, à la fois, une rencontre en tête à tête avec Stéphane Lhomme au cours de l'année 2014, qui a été refusée par Stéphane, malheureusement, (j'étais prêt à venir éventuellement, en Gironde, près de Bordeaux, le cas échéant pour faciliter ses déplacements), et fin novembre, il était prévu une rencontre de médiation collective à Montpellier avec une date qui avait été



arrêtée par le Comité de médiation, puisque c'est eux qui font le travail là-dessus (Emile et Valérie), date sur laquelle les trois plaignants et Stéphane Lhomme étaient d'accord car ils avaient demandé à ce que cela ait lieu à peu près entre Lyon et Bordeaux. Ils avaient réservé une salle, il y avait tout un protocole de précisé. Quatre salariés se sont portés volontaires, effectivement, protagonistes à l'époque, pour venir à cette médiation collective. Les trois plaignants que sont les trois anciens administrateurs, Frédéric Boutet, Pierre Péguin et Véronique Marchandier qui étaient partants également pour venir et Stéphane Lhomme également. Finalement, ces quatre personnes en question, les trois plaignants et Stéphane Lhomme ont refusé. On avait arrêté la date dans le calendrier, ils ont refusé de venir à cette médiation collective. Il y a eu deux choses : j'avais proposé, à la fois une rencontre en tête à tête préalablement à cette médiation collective pour qu'il y ait une discussion entre deux êtres humains qui avaient à s'expliquer à un moment donné, ce n'est pas la première fois que je propose cela, là, cela me semblait beaucoup plus mûr dans le cas d'une médiation avec la présence de médiateurs professionnels pour poser un cadre clair à une rencontre préalable collective de médiation. Tout ceci a abouti à un échec malheureusement, mais pas de notre fait. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, moi, je n'ai aucune haine contre Stéphane Lhomme, contre les trois plaignants et je redis ce que j'ai dit hier, je reconnais le fait que Stéphane Lhomme ait pu souffrir qu'un CA provisoire ait pu décider collectivement et unanimement après l'AG de février 2010. Ce qui s'est passé concrètement, c'est que le CA s'est réuni à huis clos à Paris, CA provisoire de dix-huit personnes, Daniel et Sophie, qui sont encore dans le CA aujourd'hui pourront en attester, pour décider de façon unanime du licenciement de Stéphane Lhomme. Je comprends que Stéphane ait pu souffrir de cela, c'est un militant actif qui a un rôle important dans la lutte anti-nucléaire également. Personne ne le nie, il a des qualités, des défauts comme tout le monde, le CA a dû trancher, à un moment donné une situation très complexe, interne... Il est très difficile de retenir au regard du droit du travail dans le détail du dossier de licenciement de Stéphane Lhomme, qui a été visé par les professionnels au niveau du droit. Ce qui est demandé à l'Assemblée générale demain, c'est effectivement, de se transformer en tribunal pour donner une orientation qui irait dans le sens, non pas, de résoudre le problème et le conflit, mais bien d'enfoncer, à mon avis, certaines choses, alors qu'une procédure de médiation peut continuer, il n'y a aucune difficulté par rapport à ça. Quelle que soit la décision de l'AG demain, il faut savoir que les procédures judiciaires à l'encontre du Réseau, parce que ce n'est pas le Réseau qui a attaqué, continueront quoi qu'il en soit. Ce n'est pas l'AG, qui demain, de façon magique, va pouvoir arrêter ces procédures. Ce n'est pas vrai, ce serait mentir.

Thierry Gourvenec, Fukussenheim : Je constate que j'ai posé une question simple, j'ai demandé : « Est-ce que Philippe Brousse a répondu à cette lettre » ? Cette lettre, je précise que Jean-Jacques Rettig écrit dans cette lettre « Il arrive un moment, mes amis, mes frères où la cause doit dépasser et de loin, les égos ». Je demande à Philippe Brousse s'il a répondu à cette lettre.

Philippe Brousse, salarié : Je n'ai pas reçu cette lettre.

Tonny Monari, Vosges Alternatives nucléaire : Tout à l'heure, on a dit « dans le texte, on ne se retrouve pas parce qu'on ne parle même pas de nous ». Je trouve qu'ils ne sont pas mauvais les salariés au Réseau " Sortir du nucléaire ". Par exemple, on se pointe à Bure, on nous prend le numéro de la voiture, on nous arrête, les passagers sont même obligés de se justifier avec leur carte d'identité, tandis que c'est encore pire quand on est salarié du Réseau. Je tire mon chapeau, et je pense que vraiment beaucoup d'entre nous sont d'accord, mais il faut le dire. Malgré le fait, qu'il y a certainement eu des erreurs, il y a aussi beaucoup de souffrances. Je pense que dans le texte, il suffit de rajouter une ligne pour parler aussi des salariés et, là, on mettra beaucoup plus de gens d'accord.

Didier Latorre, SDN 34 : La place des salariés est prise en compte dans la motion et dans ses multiples réécritures car ce qu'on met en cause c'est un processus d'Assemblée générale, ce qui m'étonne c'est qu'il y a au moins deux visions différentes sur la démocratie même du mouvement. C'est cela qui me pose problème. Je n'étais pas là en janvier 2010, mais j'étais là en juin 2010 et depuis, j'ai vu toutes les AG et j'ai vu des choses absolument aberrantes dans les Assemblées générales, j'ai vu des prises de pouvoir, etc...

Vous reconnaîtrez, que là, ce sont des groupes responsables qui ont travaillé pendant des mois et qui vont, je crois, dans le sens d'une possible sortie de crise. Mais, là, au bout de cinq ans, on n'est pas sortis de la crise. C'est le constat. On est en plein dedans, face à un mouvement nucléaire divisé. Moi, qui suis arrivé en juin j'ai relu le rapport de l'AG de février 2010, on constate qu'un Conseil d'administration a voté contre le licenciement de Stéphane Lhomme en janvier 2010. Un mois après, son Conseil d'administration, qui donc était majoritaire, est démis lors de l'Assemblée générale. Quelques temps après l'Assemblée générale, Stéphane Lhomme est licencié alors que l'Assemblée générale avait pour mission de ne pas le licencier jusqu'à l'AGE du mois de juin. C'est-à-dire qu'il y avait quatre, cinq mois à attendre, or le Conseil d'administration licencie en disant « il y a faute grave », mais, mes camarades, il y avait des fautes graves depuis déjà plusieurs mois ! Ils y a des choses qui sont sorties, il y a des témoignages - tous les témoignages n'ont pas raison - mais on sait qu'il y a eu des manœuvres de couloir, il y a eu des groupes qui se sont créés un mois ou deux avant l'Assemblée générale qui n'existaient pas. Je suis désolé, mais d'un pur point de vue de démocratie, il y a des choses, quand on arrive, qui ne sont pas acceptables. (*Applaudissements*). En 2010, tu disais dans ta déposition « On a atteint les limites en terme de fonctionnement et il faut que l'AG qui est souveraine prenne ses responsabilités par rapport à cette situation car je crains que d'ici peu de temps l'association soit en péril ». (*Applaudissements*).

Dominique Malvaud, SDN 26-07 : Notre réponse est à deux voix, c'est un peu volontaire, justement. Dans cette motion, les salariés sont au centre de cette motion. La personne licenciée était un salarié. A partir du moment où on règle un problème par un licenciement, d'autres salariés demain pourront être licenciés de la même façon. En disant que ce n'est pas normal de régler les problèmes, on défend certes celui qui a été licencié mais on défend aussi les autres. Et, c'est cela qui est important. Alors, maintenant Charlotte, je comprends, même cinq ans après, tout ce qui peut rester chez les gens, mais il n'empêche qu'au niveau de l'éthique, licencier quelqu'un ce n'est pas acceptable dans un mouvement comme le nôtre, et ça nous devons aujourd'hui être porteurs de ça ! Laissons à l'industrie nucléaire faire ce genre de choses-là, mais pas nous ! Mais pas nous ! Quelles qu'en soient les raisons ! Il aurait fallu à l'époque une vraie délégation, ce n'est pas cinq ans après que celui qui a viré l'autre lui dit « viens on va se rencontrer et on va essayer de trouver une solution ». Il y en a un qui est dehors et l'autre qui n'y est plus. La médiation veut dire qu'on met les parties à égalité, il fallait le faire en 2010. Cela n'a pas été fait. La meilleure preuve que cela n'a pas été fait, c'est que la majorité du CA disait qu'il ne fallait pas licencier et on a évincé le CA parce qu'ils avaient refusé. Notre avenir en tant que réseau se joue. Nous devons réaffirmer des grands principes. Ce qui s'est fait en 2010, quelles qu'en soient les raisons, ce n'était pas normal. Charlotte, je peux te garantir, que nous ouvrons une nouvelle période de discussion avec tous les groupes qui sont partis, parce que notre objectif n'est pas seulement de garder un Réseau qui peu à peu s'étiole mais de le rouvrir à tous ceux qui sont partis, justement suite à cette crise. C'est vous, maintenant, vous tous ici, tous les groupes là, qui avez cette responsabilité. (*Applaudissements*).

Tribune : Cette proposition pose-t-elle une question de recevabilité ?

**Questions de recevabilité**

**15**

**16,7%**

**RECEVABLE**

Le texte est recevable, il sera donc proposé au vote demain.

**PAUSE**

Tribune : **La motion n°2 « Pour une résolution équilibrée du conflit »**, proposée par le CA du Réseau "Sortir du nucléaire", avec le soutien des Amis de la Terre, Midi-Pyrénées.

Alain Joffre, Administrateur : Pour cette motion, je voudrais qu'on continue comme tout à l'heure, qu'on garde la même écoute. Je vous remercie pour les échanges que nous avons pu avoir tout à l'heure qui font, que, même si on est en désaccord, on peut arriver à parler et peut-être à remonter un peu dans l'historique. C'est compliqué, on l'a vu hier soir. La motion pour une résolution équilibrée du conflit... Pour ceux qui viennent de rentrer : Je voudrais qu'on continue dans le même état d'esprit que tout à l'heure, d'écoute, de respect mutuel, de pouvoir exprimer ce qu'on a ressenti, ce qu'on a vécu. Je trouve que c'est pas mal, on l'a fait hier soir. Michel Boccara, Dominique, merci. La motion part du processus de médiation qui s'est déroulé et donc part du principe que ce processus doit se poursuivre. Il a commencé, difficilement au départ, et doit se poursuivre par une première session de médiation collective au cours du premier semestre 2015 pour réunir les trois parties, les deux camps de 2010, les salariés, peut-être des représentants des groupes locaux. Tout ça peut permettre, entre les protagonistes et entre ceux qui sont concernés dans ce conflit... Dans la motion, si la médiation ne débouche pas au cours du premier semestre 2015, le CA peut impulser au cours de ce second semestre 2015 une négociation avec Stéphane Lhomme et les trois administrateurs plaignants. L'objectif de cette négociation sera de parvenir dans un délai raisonnable à un accord de résolution du conflit, pour déboucher sur, peut-être, une réhabilitation collective, dont on a parlé hier soir, et un pacte de non-agression. Cet accord conclu devra donner lieu auprès de l'ensemble des groupes de la fédération à une publication conjointe et concertée entre les parties prenantes de la déclaration commune qui met fin à ce conflit.

Gilles Barthes, CSFR : Comme on a évoqué tout à l'heure le nom de Jean-Jacques Rettig, Président fondateur du CSFR en 1970, militant depuis plus de 45 ans. Il a milité avant pour des associations. Comme on n'avait que son nom, je suis en possession de... je complète un peu ce qu'a dit Thierry tout à l'heure, je prends une position un petit peu neutre, c'est assez complexe. J'étais présent aux AG de février 2010 et juin 2010, j'ai tout vécu (Je n'ai pas tout entendu, heureusement). Par contre, Jean-Jacques Rettig n'a pas écrit une lettre mais deux lettres. Je vais apporter quelques précisions. La première : le 15 janvier 2010, il l'a adressée à Philippe Brousse, au Réseau - donc je pense que c'est arrivé... Jean-Jacques, cela fait 20 ans que je travaille avec lui et je peux vous assurer qu'il a de l'ordre, qu'il est organisé. Cela fait 45 ans qu'il fait ça, c'est du sérieux - il l'a écrite et lui a dit de la distribuer aux salariés, au Conseil d'administration, aux porte-parole, aux associations fédérées du Réseau "Sortir du nucléaire". S'il ne l'a pas eue, je pourrais la prêter. Je te la prête seulement car je voudrais la garder, je l'avais avec moi d'ailleurs à l'AG 2010. Il en a réécrit une nouvelle à Stéphane Lhomme et à Philippe Brousse en mars 2010, entre les deux AG de 2010. Ce sont des lettres qui datent de 2010. Si quelqu'un veut les lire, je peux les prêter. Essayez de ne pas me les perdre, mais Jean-Jacques a toujours une copie chez lui. C'était vraiment des lettres dans le sens de vouloir détendre le conflit. Malheureusement, je pense que cela ne suffit pas. On voit que cinq ans après, ce n'est encore pas réglé et cela va certainement être encore complexe. C'était ni Pour ni Contre, je voulais juste préciser ce qu'avait écrit Jean-Jacques Rettig à l'époque. (*Applaudissements*).

Patrick Bourque, EELV, Franche-Comté : Je n'étais pas là en 2010. Je répète ma question de tout à l'heure « combien de personnes étaient là en 2010 et ont vécu les deux CA ? ». Je voudrais simplement qu'elles lèvent le doigt pour savoir.

Tribune : Que les personnes qui étaient présentes aux deux AG se lèvent, c'est encore mieux, on va les compter. C'était une simple question qui n'est pas considérée comme une prise de parole puisque c'est une demande d'éclaircissement à la salle.

Agnès Le Coutour, membre du Comité de médiation jusqu'à cette AG : Je pense qu'il faudrait pouvoir vraiment sortir de la crise, comprendre ce qui s'est passé et comment cela s'est passé. La médiation, c'est une question de revenir à la raison. Le nucléaire, c'est la folie qui vient de la folie des guerres, et à l'intérieur de notre réseau à nous, la folie aussi peut nous emmener. La médiation sait utiliser les mots, au

lieu d'utiliser des armes ou autre chose et utiliser le raisonnement pour revenir à la raison. Avec la médiation, on pourrait y arriver, c'est vraiment cohérent avec notre objectif de sortir du nucléaire. C'est complètement inutile, impossible de pouvoir sortir de la crise sans essayer de comprendre comment cela s'est passé et pourquoi, psychologiquement, on en est arrivés là. En 2010, nous n'étions pas là. Si, en 2010, il y a quelque chose qui nous semble inacceptable, nous n'avons pas le droit de dire maintenant « vous n'aviez pas le droit » parce que peut-être c'est la seule façon que vous avez trouvée pour pouvoir résoudre les problèmes de l'époque. Nous n'avons pas le droit de dire « vous avez mal fait à ce moment-là », d'autant plus que les irrégularités ne sont pas si nombreuses que cela, à mon avis, puisqu'il n'y a pas grand monde qui peut me les expliquer. En fait, il y a peut-être eu une irrégularité, il aurait fallu que les blocages aient été reconnus par une AG pour qu'il y ait une AG extraordinaire qui soit... Je n'ai pas très bien compris comment on peut dire qu'il y a eu des irrégularités par l'AG 2010. Ici, nous sommes l'AG de 2015 et nous devons pouvoir arriver à des conclusions raisonnées et donc, d'après la raison, je ne comprends pas comment l'AG de 2010 a pu faire une irrégularité. Je suis pour qu'on arrive à ce que les gens se parlent, c'est pour cela que la médiation doit exister, pour qu'enfin la raison puisse l'emporter sur la folie du nucléaire.

Jean-Yves Rossignol, SDN 53 : Je pense qu'on a tous envie d'en sortir. Le problème que je trouve à cette motion c'est qu'au mieux elle avance des bonnes intentions, on va tenter d'impulser au second semestre de 2015... ou au huitième peut-être... ! -Je fais un peu d'humour, excusez-moi, mais je commence à être fatigué- Au mieux, il y a une bonne intention... dans un délai raisonnable...cela fait déjà cinq ans, je commence à en avoir marre, je me fatigue comme pas mal de monde, il faut qu'on arrive à trancher, ce sera peut-être un peu douloureux pour certains, mais si on est réellement dans de bonnes intentions et de bonne foi, on arrivera peut-être à se remobiliser concrètement sur les actions à mettre en place. Je crois qu'on est encore trop vraiment dans les vœux pieux.

Dominique Bohn, Tchernoblaye : On a tous un même objectif, il faut voir d'abord ce qui nous réunit : c'est mettre fin au conflit. Cet objectif, je voulais m'en réjouir aussi, car c'est la première fois que le CA propose une motion de résolution du conflit. C'est bien, au bout de cinq ans d'avoir parlé, d'avoir dit qu'il y avait des problèmes, qu'ils n'étaient pas réglés, et qu'il fallait peut-être y mettre fin un jour. C'est la première fois que le CA propose une motion de résolution, peut-être parce qu'on en a proposé une où il y a trente groupes différents qui ne se connaissaient pas, qui n'ont pas vécu forcément 2010, des personnes que j'ai rencontrées depuis, qui ne m'ont pas forcément bien appréciée à cause des réactions que j'avais -réactions que j'estime légitimes, moi aussi j'ai ma part de souffrance, car j'ai vécu 2010 et cela a du mal à passer des fois. Il y a deux motions. La première a été travaillée avec beaucoup de groupes, la deuxième est présentée par le CA et les groupes dont les membres sont au CA. Concernant notre motion, Charlotte a exprimé un doute sur notre motion, quant à l'objectif, c'est-à-dire la fin du conflit, en disant qu'elle n'était pas sûre du tout que si notre motion était acceptée, le conflit s'arrêterait. Elle a raison, il n'y a aucune garantie, on n'est pas à l'abri d'un succès. C'est l'espérance qu'on a tous de sortir par le haut parce que cette motion permet de redonner des règles et cela peut permettre que la médiation se passe plus sereinement. C'est pour cela qu'on a mis en gras « La médiation plus sereine, après ». En face, il y a une motion, celle dont on parle qui est la solution c'est celle-là. Excusez-moi, j'ai un doute sur l'objectif qui est la fin du conflit. Pourquoi ? Parce qu'il y a un procès en mars 2015 - la médiation, c'est au premier semestre 2015 – qu'est-ce qu'il va se passer en mars 2015 ? L'avocat, alors qu'on a demandé à l'Assemblée générale l'année dernière la réhabilitation, c'est dire de déposer des conclusions différentes au procès, rien n'a été fait. Il n'y a aucune autre conclusion différente actuellement déposée par le Réseau sur le procès de mars 2015. Ensuite, cette résolution du conflit part du principe de la médiation, qu'elle va reprendre tranquillement. Non ! La médiation est bloquée. Notre motion est la seule qui peut permettre une médiation débloquée. Peut-être aussi, faudrait-il réagir par rapport à la médiation et au Comité de médiation et dire que nous ne sommes pas contre la médiation, c'est le réaffirmer puisque Tchernoblaye a été le groupe qui proposé une médiation, proposé le nom de Hervé Ott, Hervé Ott est bien connu et il a été balayé à l'Assemblée générale

l'année dernière sans expliquer pourquoi d'ailleurs. Moi, je crois comprendre pourquoi il a été balayé. Dans le Comité de médiation actuel, il y a Agnès - je suis obligée de nommer...

*Agnès Le Coutour : Je n'y suis plus.*

Dominique Bohn : Tu n'y es plus, mais tu y étais il y a encore deux jours. Ce Comité de médiation, tu es dedans, tu es parfaitement partie-prenante. Tu nous parles de partialité et d'impartialité, tu es parfaitement partie-prenante sur le fait que tu es contre notre motion, pour le licenciement de Stéphane Lhomme. Elle me l'a dit au pré-congrès, elle l'a dit en face de l'atelier qu'on a fait sur le pré-congrès, tu l'as dit ouvertement, ta position : c'est le soutien de cette motion, c'est contre... C'est pour cela que si nous avons un même objectif, il y a deux motions différentes. Je crois et j'espère que c'est la motion n°1 qui l'emportera parce que c'est la seule qui permettra une médiation et une sortie de crise par le haut. (*Applaudissements*).

Tribune : On va repasser aux deux Pour, pour l'instant. Il n'y a qu'une prise de parole en plus. Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir sur le premier tour des 4 Pour, 4 Contre ? Pour l'instant, pas de cartons qui se signalent. Anne Meyssignac.

Anne-Meyssignac, Collectif corrézien pour la sortie du nucléaire : Je pense d'abord que ce n'est pas forcément l'une contre l'autre, cela peut être l'une avec l'autre parce que cela n'empêche pas qu'il y ait une médiation, un dialogue, des relations qui se passent et une reconnaissance de chacun. Si, on part du principe que l'AG, c'est l'AG de 2015, l'AG du Réseau " Sortir du nucléaire" d'aujourd'hui qui reconnaît peut-être une part de ses erreurs... c'est vrai qu'on peut engager un processus, comme tu dis, rien ne garantit que de l'autre côté il y ait la même démarche. Il faut savoir qu'on peut le faire, on dira « l'AG aura reconnu qu'elle a agi comme cela dans un moment de crise sans réellement réaliser que cela fait cinq ans qu'on est en crise et peut-être qu'il aurait fallu agir autrement ». Mais, en face au tribunal, ce n'est pas dit que cela va se poursuivre et qu'en face il y aura une rétractation. Il n'y aura peut-être pas du tout la même démarche, donc c'est un risque qu'on prend, et c'est un risque, il faut le savoir, on peut le prendre sachant que le Réseau pourra perdre 50 000 ou 80 000 euros qui seront mis dans les poches de Stéphane parce qu'il le mérite bien quand même. C'est vrai que ce n'est pas comme nous qui payons pour militer. Comme dit Martin, dans la cohésion du Réseau, il y a la place pour qu'il y ait aussi deux visions. On n'est pas obligés d'essayer de mettre ensemble les pôles. Personne n'oblige à adhérer à un fonctionnement d'un organisme qui ne lui correspond pas. Pourquoi ne pas créer autour de Stéphane quelque chose, il y aurait moyen de le faire. Vous auriez aussi à créer votre propre lutte et à travailler ensemble mais pourquoi vouloir tout fondre dans une espèce d'unité. Nous, on parlait du principe de non-agression, on n'était pas très exigeants, on demandait juste à ce qu'il y ait une non-agression. C'est vrai que c'est très lassant, moi, je n'ai fait que l'AG de 2010, la première – la deuxième, je n'ai pas eu du tout envie de la faire parce que ce n'est pas mon tempérament... L'enfer est pavé de bonnes intentions et messieurs, mesdames qui pensez faire très bien, si cela se trouve, un jour, vous direz « j'ai fait une belle connerie ». (*Applaudissements*).

Isabelle Taitt, SDN 13 : On ne force personne à faire un processus de médiation, ce n'est certainement pas une décision d'AG qui va forcer qui que ce soit à entrer dans un processus de médiation si on ne le veut pas. Je dis « on ». Pour le moment, les trois plaignants, les anciens membres du CA et Stéphane Lhomme ont décidé d'arrêter le processus de médiation. Il y a un procès le 4 mars au Tribunal de Lyon pour les trois anciens membres du Conseil d'administration qui ont porté plainte contre le Réseau " Sortir du nucléaire " pour éviction illégale à l'AG de février 2010. Je ne comprends pas pourquoi on parle d'un processus de médiation qui s'ouvrirait au second semestre, parce que d'ici-là ce sera réglé. Le procès c'est le 4 mars, cela va être réglé. Je ne comprends pas non plus pourquoi, on persiste à dire que le mouvement antinucléaire est divisé à cause de cette crise. Il faudrait avoir un petit peu d'humilité. Le mouvement antinucléaire, ce n'est pas le Réseau " Sortir du nucléaire ". Il y a des tas de gens qui œuvrent en dehors du Réseau et qui n'en ont strictement rien à faire de cette pseudo crise qu'on n'arrête pas de nous balancer depuis des années et des années et qui ne fait qu'une seule chose, c'est d'occulter le message que nous on pourrait

avoir en commun et les stratégies qu'on pourrait avoir en commun. Je pense que cette crise qui perdure... enfin cette crise, ce n'est pas une crise, c'est un truc qui s'est passé à un moment donné, qui sera réglé par un jugement « point barre » ! Après, il serait peut-être intéressant de voir comment on se met ensemble pour adopter une stratégie, si c'est possible. Peut-être que ce ne sera pas possible. C'est ça qui est intéressant, le reste, personnellement, je m'en fous ! Et, je ne suis pas en crise et je ne suis pas en souffrance non plus.

Michel Boccara, Bien Profond : J'ai un petit problème éthique parce qu'il y a une personne qui a levé son carton derrière moi et qui n'avait pas encore pris la parole, alors, je propose de lui donner la parole et moi, je me remets au tour suivant, parce que c'est vrai qu'on a dit que la priorité était donnée à ceux qui n'avaient pas pris la parole. Je lui donne la parole.

Catherine Berment, EELV Loir et Bercé : Bonjour à tous, je ne suis pas de votre groupe. Je suis venue là, en tant qu'encartée. J'ai beaucoup de mal à comprendre que depuis hier je suis focalisée sur quelqu'un, que, certes, je ne connais pas, mais il faudrait me le présenter parce que maintenant je sais tout sur sa vie, j'aimerais bien qu'on me le présente parce que maintenant c'est presque un pote, il va falloir me donner ses coordonnées parce qu'il faut que je lui envoie quelque chose. J'ai du mal à comprendre comment on peut rester figé pendant cinq ans sur une histoire, qui, de toute façon, maintenant est réglée, puisqu'elle est au tribunal. On ne peut plus rien faire, plus personne ne peut changer quoi que ce soit. Ce qu'il faut c'est dire « on a fait des erreurs et on avance » « point barre ». On ne peut même pas faire une médiation. Pour faire une médiation, il faudrait arrêter les procès. Je viens là, tout le monde me dit : « il y en a qui ont fait des erreurs, il y a un tel, il y a machin ;... il y a l'autre qui a un caractère à la noix »... J'ai un rapport à donner à mon groupe, qu'est-ce que je vais mettre dans mon rapport ? Que j'ai parlé ? Que je vous ai engueulés ? Vous vous rendez compte ? Ils vont rigoler au gouvernement de vous entendre ! Le nucléaire, c'est quoi ? C'est quelqu'un qui se fait virer, peut-être malproprement, qui devait peut-être avoir le droit de se faire virer et en fin de compte ils se battent pour ça ! On peut toujours faire Fessenheim et tout ce qu'on veut, on peut même en reconstruire d'autres des centrales, c'est prévu d'ailleurs... Tout ce qu'on sait à l'heure qu'il est, c'est qu'il y a un gros problème en France et dans le monde sur des choses qui sont vitales pour nous et on se bat pour un truc qui est au tribunal ! C'est tout ce que j'ai à dire. (*Applaudissements*). Vous avez parlé d'une loi, j'aimerais bien savoir ce qu'elle est... pour la recevabilité ou l'irrecevabilité. J'aimerais bien qu'on m'explique.

Tribune : Il y aura une nouvelle intervention d'Alain pour répondre à toutes les questions, mais en attendant on prend d'autres interventions.

Michel Boccara, Bien Profond : Effectivement, c'est vrai que c'est un problème de confiance, personne ne peut donner aucune garantie, mais il y a eu un processus collectif, une trentaine de groupes qui se sont réunis, des consultations qui ont eu lieu. J'ai rencontré Stéphane Lhomme, une journée entière, j'ai fait un film où il expose sa position j'ai proposé à Philippe - qui n'a pas accepté et c'est tout à fait son droit - et on a décidé d'ailleurs de ne pas diffuser cette interview pour l'instant. Mais, effectivement, on a des éclaircissements très précis et je dis que Stéphane Lhomme a changé de position, qu'il a beaucoup évolué par rapport à son état d'esprit. Il n'a plus la haine. Ma position, c'est qu'effectivement nous devons résoudre le problème rapidement maintenant. On ne va pas dire dans six mois, dans un an... Pour que la médiation puisse continuer, il faut maintenant faire confiance au processus engagé, au travail et à l'intelligence collective. Tout le monde veut en sortir, apparemment, ce qui est une très bonne chose, c'est la première fois que même le CA propose une motion pour en sortir. C'est quelque chose de positif. J'ai été au CA pendant un an et j'ai entendu des insultes sur Stéphane Lhomme à chaque fois qu'on en parlait. Je pense donc que nous avons une chance historique de nous en sortir. Si, on traîne encore et qu'on vote la motion 2, là, on risque d'entrer en crise, et le congrès, qui est notre objectif principal, puisque même le CA l'a appuyé, risque de ne pas atteindre son but. Il y a un grand nombre de groupes que nous souhaitons retrouver qui ne viendront pas au congrès. Donc, il faut faire le pari de l'espoir, comme disait Pascal, ce

n'est pas tout à fait, un pari pascalien, mais il y a toujours un risque. Les paris sans risque, cela n'existe pas. (*Applaudissements*).

Dominique Malvaud, SDN 26-07 : Je crois qu'il faut qu'on soit tous clairs. On a dit tout à l'heure, on est vraiment dans un moment important parce qu'on va trancher, c'est l'Assemblée générale qui va trancher. Cette motion est contradictoire avec la première. On ne peut pas voter l'une et l'autre. Elles sont totalement contradictoires. Pourquoi ? Parce que je pense que ceux qui défendent cette motion se satisfont de la situation actuelle, ils veulent qu'elle continue. D'ailleurs, tout à l'heure quelqu'un a demandé à ceux qui étaient présents dans les deux AG de se lever. J'ai constaté une chose : Parmi ceux qui se sont levés, ce sont des membres du CA pour une grande partie et - ce n'est pas une accusation, c'est un constat - ils ne veulent pas que cela change, et c'est normal d'une certaine façon. De même pour Isabelle dans son intervention qui était en Contre mais qui en fait rejoignait cela, elle ne veut pas que cela change non plus. Tout ce petit monde-là voudrait bien que cela continue comme ça. Nous, nous disons « il est l'heure maintenant de réaffirmer les principes et de ne pas accuser les individus », de ré-affirmer-les-principes. Le principe c'est qu'on ne licencie pas dans un mouvement social comme le nôtre. Les principes, c'est qu'on n'exclue pas un Conseil d'administration et on a des débats. Les principes, c'est que si on vote la première motion, on protège tous ceux qui, dans le futur, seront dans notre mouvement et ne seront donc plus menacés par des licenciements ou par des exclusions. Maintenant, j'ai quand même une petite interrogation - c'est pour répondre à la demande de la copine sur la recevabilité, puisque j'avoue que moi aussi je ne comprends plus grand-chose – voilà une trentaine de groupes qui posent dans les délais une motion que le CA juge irrecevable. Et, voilà une motion qui est présentée un mois après la date limite que ce même CA avait donnée... qu'elle n'est pas jugée irrecevable ! Je vous laisse réfléchir sur des fonctionnements qui ne sont plus acceptables. Nous devons nous écouter, nous ne devons pas jouer les appareils pour avoir un temps de parole supplémentaire, nous ne devons plus fonctionner comme cela. Nous devons fonctionner avec un respect. Moi, j'ai un profond respect pour tous les administrateurs y compris ceux qu'on combat, c'est un vrai débat, une vraie divergence. J'ai du respect pour ceux qui ne sont pas d'accord, mais je dis « arrêtons les magouilles », « arrêtons les petites choses », « arrêtons les petits coins, les petits machins de par derrière », cela ne fait pas avancer et cela ne nous enrichit pas. L'industrie du nucléaire est connue comme étant la plus fermée, nous ne devons pas être fermés. Vraiment, rejetons ce texte-là, c'est le premier texte que nous devons voter.

Xavier Rabilloud, salarié : J'ai entendu quelqu'un s'exclamer « encore un salarié ! ». Je crois que pour l'instant, il y a une seule salariée, Charlotte, qui a pris la parole dans ce débat, donc j'espère que je serais écouté quand même jusqu'au bout, je vous remercie. Je suis un salarié directement impliqué dans ce conflit puisque j'ai été embauché au Réseau fin 2007. Comme j'ai eu l'occasion de le dire hier lors de l'atelier sur la médiation qui a eu lieu dans cette salle, je fais partie des salariés qui se sont engagés dans le processus de médiation qui a été lancé en 2014. Si je l'ai fait, c'est bien évidemment, étant donné la vocation d'un processus de médiation, que je suis tout à fait prêt à reconnaître que j'ai une part de responsabilité dans toute cette crise parce que j'ai agi et quand on agit, on prend une part de responsabilité. C'est un préambule. Ce que je voulais dire ensuite, par rapport à la motion n°1 « Sortie de crise et réhabilitation » : dans son texte amendé comme dans le texte d'hier, cela a été dit très clairement par Dominique Malvaud, le Réseau, c'est-à-dire l'employeur de Stéphane Lhomme, déclarerait que son licenciement était sans cause réelle et sérieuse. Je dois le pointer, c'est totalement contradictoire avec vos affirmations dans la lettre ouverte des groupes organisateurs du pré-congrès, adressée à tous les groupes du Réseau, où vous affirmiez votre intention que ce ne soit pas la justice qui tranche. Je voulais appuyer ce que disait Charlotte tout à l'heure. Il faut quand même que vous soyez bien conscients que de notre point de vue de salariés, ayant été confrontés aux agissements de Stéphane Lhomme, que le Réseau déclare cela, ça reviendrait à légitimer les comportements contre lesquels nous nous sommes élevés. Je dois dire que la réalité de ces comportements-là était reconnue à l'époque fin 2009, début 2010, jusque parmi les administrateurs qui ont soutenu Stéphane Lhomme, jusque parmi les plaignants. Je tiens à disposition des personnes

intéressées un e-mail de Pierre Péguin et un e-mail de Frédéric Boutet, deux des trois plaignants, qui reconnaissent les comportements inqualifiables de Stéphane. Je ne vais pas citer ces messages ici, ce n'est pas le lieu. Tu viens de dire, Dominique, que ceux qui soutiennent la motion du CA « Pour une résolution équilibrée du conflit » voudraient que la situation perdure. Je vais te contredire frontalement. Je soutiens cette motion, et déjà c'est faire des pas que de soutenir cette motion dans la position où je suis, mais je peux te dire très clairement, moi je ne souhaite pas que cette situation perdure, cela fait cinq ans que je la subis, comme tous mes autres collègues, donc c'est absolument faux de dire qu'on voudrait que la situation perdure ! Voilà cinq ans, je voudrais le rappeler, je l'ai dit hier soir dans l'atelier « médiation », je voudrais le redire à tout le monde, voilà cinq ans que toute l'équipe subit des attaques régulières, ce n'est pas abstrait, ce sont des vrais trucs, des accusations de trahison, d'infiltration, d'imposture. Nous serions des parasites, quinze parasites, payés des millions à ne rien faire, etc... Je vais juste prendre un exemple personnel pour illustrer cela. En 2010, vous en avez certainement tous entendu parler, il y a eu un scandale qui a éclaté avec un flic infiltré dans les milieux écolo en Grande-Bretagne, Mark Kennedy. Stéphane a aussitôt bondi sur l'occasion pour envoyer un e-mail à tous les groupes du Réseau sur le mode « Vous voyez bien, on me dit que cela ne peut pas arriver, mais vous voyez bien que j'ai raison, une infiltration au Réseau est possible » et en demandant qui est l'infiltré au Réseau, il disait « Est-ce que ça ne serait pas Xavier Rabilloud, qui a interrompu brutalement une carrière dans l'industrie pour venir travailler au Réseau ? ». Je vais vous parler en une phrase de « ma carrière dans l'industrie », dont Stéphane savait tout. J'ai travaillé dans une PME grenobloise qui s'appelle Delalune, et dans une association qui s'appelle Ovni Prod. J'y ai fait de l'organisation de tournées pour des artistes de cabaret et des groupes de musique, j'avais 500 euros de budget par concert... C'était ma carrière dans l'industrie. Je débloquais les dossiers des intermittents bloqués aux Assedic. Au bout d'un moment, c'était difficile... Charlotte a posé tout à l'heure une question à Dominique et Didier qui n'ont pas répondu, même si Mimosa l'a effleurée. Quelles garanties nous amenez-vous pour que ces attaques et calomnies ne continuent pas si la motion que vous proposez était adoptée ? Vous avez dit qu'effectivement il n'y avait aucune garantie. Bien sûr, une motion qui dit à Stéphane Lhomme « Tu as raison, tu gagneras aux Prud'hommes » ne lui donne aucune incitation à ne pas se comporter en triomphateur. Pourquoi, je suis favorable à cette motion du CA, malgré ce qu'elle coûte, c'est parce qu'elle reconnaît qu'il y a des torts partagés. Comme il y a des torts partagés, on ne dit pas « il y a un tel qui a raison », on dit « on va essayer de trouver un accord ». Il y a une objection que j'entends beaucoup mais qui ne tient absolument pas debout si on lit cette motion, c'est : « elle est fondée sur la médiation qui est caduque ». Mais cette motion n'est pas plus fondée sur la médiation que la première version de votre motion : il y avait un « si » dans votre motion, il y est là aussi. Si on n'obtient pas l'accord de toutes les parties prenantes pour qu'au moins une session de médiation collective ait lieu au cours du premier semestre, alors le CA est mandaté pour négocier. Or, comme cela a été dit par plein de monde, cela a été écrit – je ne sais pas exactement quand par le CA, mais je pense qu'on n'avait pas l'info du mail du 20 janvier de Stéphane Lhomme qui disait « la médiation est close », effectivement, plusieurs ont dit « on n'impose pas une médiation » et Stéphane Lhomme a dit « il n'y a pas de médiation ». Oui, il n'y a pas de médiation, elle est close. Ce que propose cette motion, de fait, c'est donc de passer, pas au second semestre, mais maintenant, à ce travail de négociation. Une négociation, ça veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on reconnaît qu'on a tous des responsabilités et on va être obligés les uns les autres de faire des concessions, des concessions qui sont le reflet de nos responsabilités respectives. Merci.

*(Applaudissements)*

François Mativet, Administrateur : Xavier a super bien parlé, donc c'est bon.

Tribune : Comme il y a encore une possibilité de parole Pour, est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

Stéphane Martin, SDN 13 : On va faire une médiation ; ceux qui veulent faire une médiation vont faire une médiation. Je trouve qu'on parle beaucoup de Stéphane Lhomme, c'est peut-être justifié, mais je crois qu'il y a deux trucs : Il y a un truc aux Prud'hommes avec Stéphane Lhomme et un truc de CA avec trois autres



personnes. Je serais pour qu'on fasse une médiation pour Stéphane Lhomme et une médiation pour les autres membres du CA puisque ce sont des mécanismes totalement différents qui se sont produits. Donc, à mon avis cela fait deux médiations totalement différenciées, ce n'est pas du tout les mêmes histoires, ce n'est pas du tout les mêmes raisons, les mêmes causes, les mêmes mécanismes.

Tribune : Les tours de parole sur ce sujet sont clos. Simplement pour information, maintenant, sachez-le, il y a certaines personnes qui ne seront plus prioritaires dans les prises de parole puisque certaines personnes ont déjà parlé trois fois. Il s'agit d'André Hatz, Isabelle Taitt, Michel Boccara et Agnès Le Coutour.

Il y a une question sur le délai de présentation de cette motion par le CA, on va demander aux garants du cadre juridique d'apporter une réponse.

Jean-Pierre Minne, garant du cadre juridique : C'est très simple l'histoire du calendrier, c'est que le Conseil d'administration avec le dépôt des motions...Ce calendrier est défini en fonction des activités en cours de la fédération pour donner le temps au groupe de formuler et de déposer leurs motions. La condition calendaire... enfin il y a un calendrier pour permettre que les gens qui viennent ici à l'AG aient pu consulter leurs mandats pour venir ici. Cela suppose un délai. Nous disions, nous, garants juridiques, que le CA n'a pas ce contrôle –là, il n'est pas un groupe. (*Rires*). Vous aurez après à voter sur la recevabilité, libre à l'AG de dire « Jean-Pierre Minne, il raconte n'importe quoi, on n'est pas d'accord ». Ce n'est pas le problème, c'est ça qu'il faut que vous entendiez.

Tribune : Le plus simple, c'est de passer directement à la question de recevabilité. Cette proposition de motion pose-t-elle un problème de recevabilité ?

**Questions de recevabilité**

**51**

**56,7%**

## **EXAMEN DE RECEVABILITE**

Donc, il va y avoir un examen de recevabilité de cette question. Cela fera un nouveau débat sur la recevabilité ou non et vous serez amenés à vous prononcer si cette motion est recevable. Visiblement, oui, il y a un problème de recevabilité puisque vous êtes plus de 25% à vous exprimer, à dire « il y a un problème de recevabilité ». Maintenant, on va en discuter. Je ne sais pas si on le fait tout de suite ? Donc, on va procéder tout de suite à cet examen de recevabilité avec des discussions, éventuellement des amendements et, à l'issue de ce processus, on votera sur la recevabilité de la motion (s'il y a une proposition éventuellement). Ce n'est pas un vote, vous levez les cartons pour prendre la parole pour vous exprimer sur la recevabilité de cette motion. On discute de la recevabilité de cette motion. Je réprécise bien : Si vous estimez que cette motion est recevable et que vous voulez donner votre avis en ce sens, vous levez votre carton vert avec le numéro dessus ; si vous estimez que la motion n'est pas recevable et que vous voulez donner votre avis dans ce sens, vous levez votre carton rouge.

Tribune : Moi, j'ai simplement un point technique. Je constate qu'il y a une caméra dans la salle – je n'ai rien forcément contre, c'est simplement... je pose la question « Il y a une caméra dans la salle, est-ce que tout le monde accepte d'être filmés ? » Pour moi, c'est une vraie question. Il faut que les gens sachent que c'est filmé dans la salle. C'est juste une question de bon sens.

Martin de Lavarde, Administrateur : C'est sans doute à l'Assemblée de décider si c'est recevable ou non. Pour moi, elles sont irrecevables toutes les deux au regard de nos statuts, vu qu'une a été présentée ce matin-même (la première) et la deuxième a été présentée hors délai. Soit on décide, pour les deux pareil, dans un sens, soit on décide, pour les deux pareil, dans l'autre sens.

Philippe Pagniez, SDN Côte d'or : Le collègue d'avant m'a précédé. Soit les deux sont recevables, soit les deux sont irrecevables. Il faut qu'on avance.

Antoine Girard, CIREN : J'ai deux points pour lesquels je pense que la motion en question est irrecevable. La première, c'est quand même que le CA doit être exemplaire, c'est-à-dire que les règles qu'il applique aux autres, avant tout, il doit se les appliquer à lui-même. La deuxième chose, c'est que sur le point juridique, moi, ce que j'ai compris, c'est qu'en fait les motions doivent être présentées à l'avance pour que les groupes puissent en discuter. Donc, il ne s'agit pas du CA ou pas du CA, il s'agit du temps de réflexion, d'analyse des groupes de la motion. Donc, le délai imparti est pour cela. L'analyse juridique est complètement à côté. Concernant la question de la motion 1 et la motion 2. La motion 1 a été présentée et elle a été modifiée mais pas en profondeur puisqu'on a bien dit tout à l'heure que le fond restait le même, c'est un ajustement pour la rendre recevable puisqu'elle était traitée comme irrecevable par le CA. Ce sont deux choses complètement différentes. Après, la question qui peut se poser c'est « est-ce que la motion 2 ne doit pas être malgré tout votée pour qu'il y ait une majorité claire qui se prononce sur le sujet, comme cela, on sait clairement si on est pour la motion 1 ou pour la motion 2. Cela peut-être une possibilité. Mais, en tous cas, sur la question de la recevabilité, clairement, elle n'est pas recevable.

Thierry Touche, EELV Le Mans : Je suis un peu comme Antoine. Je ne l'aurais peut-être pas dit de la même façon, mais cela revient au même, donc, je ne vais pas abuser d'un temps de parole, je préfère garder une vie (*Rires*).

Tribune : On a fait 2 Pour, 2 Contre, les prises de parole sont closes. Alors, on va passer au vote de recevabilité puisque les gens se sont exprimés. Une question technique de André Hatz.

André Hatz, Stop Fessenheim : Dans la mesure où l'objectif annoncé des deux motions est de sortir par le haut et où toutes les deux motions posent, ne posent pas, selon nos votes, des questions de recevabilité, n'y aurait-il pas moyen ce soir de discuter sur un texte qui prendrait la partie la plus importante de chacune de ces deux motions pour essayer de faire une sortie vers le haut, de trouver un texte de motion qui soit recevable par les uns et par les autres pour faire une sortie par le haut ?...même s'il faut qu'on se donne des coups de pieds au « cul » pour y parvenir !

Tribune : On peut se donner un temps...la proposition d'André Hatz, ce serait de faire une motion qui regroupe un peu les deux...on peut se donner un temps de débats supplémentaire là-dessus et ne pas procéder au vote de recevabilité maintenant.

*Dans la salle : Non !*

Tribune : Normalement, on devrait passer au vote de recevabilité, sauf s'il y a une majorité de gens qui s'y oppose...Donc, le vote de recevabilité, je vais vous poser la question : « Jugez-vous recevable ou irrecevable...oui, mea culpa, « Jugez-vous recevable la motion n°2 d'orientation ».

## Vote de recevabilité

### Motion n°2 d'orientation

Jugez vous cette motion recevable ?

<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Abstention</b>	<i>Votants</i>
<b>29</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>85</b>

<i>Votes exprimés</i>	<b>79</b>	<i>Taux d'abstention</i>	<b>7,1%</b>
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<b>36,7%</b>	<i>Pour / Votants</i>	<b>34,1%</b>

**REJETE**

La motion est jugée irrecevable et elle est rejetée.

Pour la suite, cela va être simple, on va reprendre le cours de l'ordre du jour, sachant que d'ici quarante minutes, nous avons le repas, mais nous allons quand même commencer, évidemment, les discussions. Il y a un petit changement au niveau de la tribune et de la gestion des prises de parole : Martial Château et Anne Meyssignac pour l'animation de l'AG, merci.

#### **Motions d'orientation – Partie 2**

Tribune : Nous en sommes à la partie qui était originellement prévue de 16h15 à 17h15 sur les motions d'orientation, avec une présentation de cinq minutes de chaque motion et il y aura un petit temps d'échange et de prise de parole. On attaque avec la **motion « Pour un congrès du Réseau "Sortir du nucléaire" »**.

Philippe Guiter, Sud Rail : Avant de parler de cette motion, je voulais apporter tout mon soutien, toute mon empathie à tous ceux qui viennent là pour la première fois ! (*Rires et applaudissements*). Ceux qui viennent pour la deuxième ou troisième fois, ils aiment ça ! Moi, cela fait quatre fois ! Mon état de délabrement mental après ma quatrième AG m'a fait dire qu'un congrès allait nous donner tous le temps de débattre, de s'écouter, de s'entendre, d'avancer, de proposer, etc... En fait, je n'avais pas envisagé qu'à cette AG, à 19h00, ce samedi soir, on serait à ce point empêtrés dans ce qui commence à m'inquiéter sérieusement, c'est-à-dire empêtrés dans un débat sur la démocratie. Je me demande si dans cette salle, on a tous la même notion de ce que doit être le débat démocratique. Du coup, cela va peut-être être un débat de congrès, ce qui est quand même grave. Aujourd'hui, encore une fois, on n'a toujours pas parlé... – enfin c'était un peu un choix, on savait que cette AG serait un tournant dans notre façon de nous organiser autour de la lutte antinucléaire, on savait cela puisqu'on est un certain nombre de groupes à préparer cela depuis un an à la suite de l'AG 2014... Je ne pensais pas qu'on en serait encore là, sur cette motion qui vient d'être jugée irrecevable. La question de démocratie et de l'image qu'on a de la démocratie doit être débattue véritablement. Je suis en dépression profonde et en même temps, je suis porteur d'un espoir sans limite en vous parlant de l'organisation de ce congrès, de notre vision de ce que devait être un congrès. Ce que je voudrais, au plus profond, ce qui était le souhait l'année dernière, quand j'ai proposé ce congrès, c'était qu'on ne parle pas de Stéphane Lhomme quand on organisera ce congrès. Si on arrive à cela, cela voudra dire, que tous ici, autant qu'on est, on aura fait des immenses pas les uns vers les autres. Je pensais que ce serait réglé ce soir, ce n'est pas le cas. Le chemin va être long. Je fais partie de ceux qui ne connaissent pas Stéphane et je ne veux pas le rencontrer tant que ce n'est pas réglé. J'ai une position assez tranchée.

*Altercations dans la salle.*

Tribune : Il va rester 1 minute 20 secondes

Philippe Guiter : Le CA appuie cette motion, on est tranquille, elle va forcément passer. Donc, on va aller organiser ce congrès là maintenant, puisque le CA a soutenu cette motion. Deux choses : Ce congrès, j'espère qu'on ne parlera plus du conflit, « de la crise » et que, ce congrès va être véritablement, c'est un message d'espoir, doit être le point de départ d'un renouveau du mouvement où on va être tous ensemble. J'y crois, c'est mon côté noir et blanc. J'ai envie d'y croire, parce que ce n'est pas possible autrement, sinon, on n'en sortira pas par le haut et il faut qu'on en sorte par le haut, sinon, cela va être notre échec collectif. Nous qui n'étions pas là en 2010, ça fout « les boules » quand même un petit peu. Ce congrès a donc été voté l'année dernière, et cette année il va être vraiment voté, il va vraiment falloir l'organiser. Un congrès, c'est donc un temps d'échange plus long que l'AG, tout le monde est demandeur de cela, donc, on va y aller. C'est aussi un temps de préparation. Il faudra que chaque groupe se responsabilise par rapport à son engagement dans ce congrès, notamment lorsqu'ils recevront des textes qui devront être amendés, à priori, et discutés en congrès. Cela voudra dire que chacun s'emparera de ces débats. A partir du moment où la décision de faire ce congrès est actée, les groupes qui ont organisé le pré-congrès et qui ont poussé pour ce congrès, qui sont donc porteurs des promotions... Demain, je me présente comme administrateur sur la base des trois motions que vous avez sur les documents. C'est vous qui allez être dans ce congrès, qui allez faire ce congrès, ce n'est plus nous, nous, on sort du jeu. On a fait notre travail, on a essayé de remettre en route le mouvement antinucléaire, on a essayé de faire venir des groupes qui sont partis et, donc, il faudra que ce congrès soit décisionnaire car on va rentrer dans une logique différente. Dans notre esprit, si on a écrit et discuté entre nous jusqu'à maintenant ce qui va être débattu beaucoup plus largement à partir du moment où ce sera acté, c'est l'organisation même de notre mouvement, son fonctionnement, la régionalisation qui va être discutée après. Ce sont des débats extrêmement riches et extrêmement intéressants dont il faudra que chaque groupe s'empare. Ce sera pour nous un congrès où il y aura de vraies décisions, où il y aura un CA élu sur les bases des orientations politiques décidées en congrès. Effectivement, par rapport aux AG actuelles, ça a un fonctionnement totalement différent puisqu'on aura plus de temps pour débattre. On rediscutera tous ensemble de la place de l'AG par rapport à cela.

*Intervention dans la salle : Question technique : Est-ce qu'on pourrait expliquer la différence entre une Assemblée générale et un congrès ?*

Tonny Monari, Vosges Alternatives au nucléaire : c'est marqué « ouvert à tous les groupes et mouvements antinucléaires » mais est-ce qu'on peut y être sans être adhérent ? Ce n'est pas précisé.

Philippe Guiter : On va dire que quand on est une association, l'AG est obligatoire. De toute façon, il faudra réfléchir à un système où l'AG existera toujours. Ce sera peut-être une AG technique mais ce ne sera pas une AG sous cette forme-là qui resterait puisque le gros souci des AG aujourd'hui, c'est le nombre de motions qu'on vote tous les ans et que le CA a énormément de mal à mettre en œuvre. C'est un constat partagé. L'idée véritablement du congrès, la différence c'est ça : avoir plus de temps pour discuter mais aussi pour définir des orientations politiques à mettre en œuvre sur une plus longue durée, c'est à définir ensemble, cela peut être deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans. Le combat antinucléaire, c'est un combat de longue haleine, mais l'empilement des motions tous les ans dont certaines sont les mêmes d'une année sur l'autre, était très difficile à mettre en œuvre pour les salariés, notamment. Le congrès a une valeur un peu plus symbolique que l'AG. Dans notre esprit, et ce sera à partager avec tous notamment avec le CA élu demain qui devra donc le mettre en œuvre, on va inviter des gens, la presse, des intervenants, des intervenants étrangers avec lesquels on travaille. La notion de congrès est beaucoup plus ouverte, plus riche et on a plus le temps pour débattre réellement. C'est pour cela que ce n'est pas du tout une AG où il y a des trucs très techniques comme la comptabilité qui doivent être discutés en AG et pas forcément en congrès.

Michel Boccara, Bien Profond : Juste pour répondre sur les groupes... effectivement, dans la manière dont on a rédigé, j'étais dans le sous-groupe du pré-congrès qui a rédigé cette motion, on a pensé que mettre un premier congrès ouvert à tous les groupes et mouvements anti-nucléaires, c'était suffisant pour dire qu'effectivement, il n'y avait pas besoin d'être adhérent pour être à ce congrès puisque l'objectif c'est de rassembler l'ensemble des groupes, ceux qui sont sortis et ceux qui n'y sont jamais rentrés. C'est pour cela qu'on a beaucoup insisté sur la mention précédente parce que je pense que c'est une des conditions... mais donc, notre congrès ne sera réussi que si on arrive à amener tous ces groupes, notamment la coordination de l'ouest, qui est extrêmement importante et qui n'est plus dans le Réseau. C'est très important. Je rappelle qu'à un moment, il a même été question de ne même pas faire figurer un congrès du Réseau "Sortir du nucléaire", on s'y est opposés et finalement, au consensus, on a accepté, parce qu'on a pensé que c'était aussi à l'intérieur du Réseau qu'on devait faire cette révolution, ce changement, cette rénovation. C'est à l'intérieur du Réseau et cela va certainement poser des problèmes à discuter ensemble, c'est-à-dire qu'effectivement il faudra accepter que ce congrès soit décisionnaire, pas de tout mais d'un certain nombre de choses et que les groupes puissent participer. C'est dans la mesure où ils sauront que ce congrès est décisionnaire qu'ils viendront. Ils ne viendront pas discuter dans le vide.

Pierre Rosenzweig, CANVA : Oui, je soutiens, bien évidemment cette motion. Ce matin, à un moment donné, pour expliquer mon abstention qui est devenue une abstention plus générale... c'était le fait que certains parlaient d'éventuels congrès ou même d'autre chose que le congrès qu'ils appellent forum. J'ai envie maintenant de dire une chose positive qui est arrivée hier soir parce que nous nous parlons, nous avons pris du temps dans l'atelier 2 pour nous parler de vive voix. Moi, j'ai le sentiment qu'en se parlant de vive voix hier soir, il y a eu des petits pas au moins de certaines personnes qui étaient du côté d'une réticence, éventuellement par rapport à des décisions dans ce congrès qu'on imagine dans l'automne 2015, parce que, notamment - c'est cela que je veux apporter de positif - on était d'accord... ça a encore plus de sens ou ça n'a de sens que si on fait une vraie préparation avant. Il y a trois jours à peu près de discussion avec... si les gens qui sont là décident de décider, c'est-à-dire qu'il y a pour moi la possibilité de décider, mais cela veut dire que la dynamique amorcée par trente groupes après le pré-congrès continue, que l'on ne s'arrête pas entre temps, surtout ! C'est cela, à mon avis, qu'on a trouvé entre nous hier soir et qui paraît très positif. Je veux animer la continuation de cette dynamique. Eventuellement, au téléphone, on ne sera jamais que presque dix groupes, se parler à vingt, c'est difficile, mais qu'on ait une réunion physique ou deux entre temps pour préparer ensemble ce congrès. Voilà ce que je veux dire, merci.

Dominique Lalanne, Armes nucléaires Stop : C'est une question : Est-ce qu'il y a eu des contacts avec des groupes qui ne sont pas membres du Réseau "Sortir du nucléaire" pour contribuer à la préparation de ce congrès ?

Philippe Guiter, Sud Rail : Oui, on a eu des contacts, notamment avec les groupes de l'ouest, j'ai eu une discussion approfondie avec le Crilan au téléphone notamment, on va se rencontrer, ils sont d'accord pour travailler avec nous. Ils avaient même l'intention, pour certains de venir au pré-congrès et finalement, ils se sont réunis et ont décidé, par un vote, qu'ils ne viendraient pas au pré-congrès, mais qu'ils suivraient, avec attention, nos travaux.

Tribune : Une question de Jean-Marie Matagne, hors micro... C'était demander au présentateur de cette motion : Comment est-ce que des gens qui sont dans un congrès peuvent définir les bases du fonctionnement d'un Réseau dont ils ne font pas partie ?

Philippe Guiter, Sud Rail : De toute façon, on démarrera par une AGE qui mettra en place le congrès puisqu'il n'existe pas dans les statuts. On aurait voulu que ce soit fait maintenant, ça n'a pas été le cas, ce n'est pas très grave, ce sera fait. Ensuite, il peut y avoir, et on l'espère, une campagne d'adhésion, portée par le nouveau CA éventuellement vers des groupes qui ne sont pas adhérents aujourd'hui au Réseau et qui souhaiteraient revenir pour, justement, préparer ce pré-congrès. Le mieux, ce serait ça. De toute façon, il y aura une différence entre des groupes qui sont observateurs, comme il y en a aujourd'hui dans cette salle

d'ailleurs qui n'auront pas évidemment les mêmes droits que les groupes qui sont, évidemment, à jour de cotisations. Cela ne change rien, à la limite, dans l'organisation. Dans les discussions, cela changera car il y aura plus de groupes, mais formellement, c'est ceux qui seront à jour de cotisations et qui seront adhérents au Réseau, qui prendront les décisions et qui auront des droits de vote.

Michel Guéritte, La qualité de vie : Voilà un sujet qui avait déjà été abordé, c'est la définition de groupe antinucléaire, parce que déjà dans le nouveau site magnifique de SDN, on a fait une petite classification. On a mis les groupes strictement antinucléaires et puis, après, il y a les autres. Je pense que cela serait bien qu'à ce congrès, on n'ait pas trop de marchands de poisson bio, on a besoin d'eux pour les dons, mais bon... J'insiste bien car là, à priori, on serait, d'après ce que j'ai compté, 135, pas plus pour les antinucléaires. De même qu'au niveau des politiques, les EELV, les NPA et les autres, comme il y a 577 députés en France, il pourrait y avoir 577 groupes NPA, cela fait beaucoup. Mais, EELV, j'en ai compté 131, j'ai fait un mail là-dessus. C'est un problème, je n'ai rien contre mais, tout de même cela fait partie de tout ça dans mes débats. Merci.

Steven Mitchell, Administrateur : Je voudrais juste rapporter quelque chose que nous avons discuté au CA. Est-ce que cela va parler à tout le monde, le même congrès ? Pour moi, c'est plus syndicat, partis politiques, etc.. J'avais aussi une question : C'est le pouvoir décisionnel ou pas de ce congrès que je n'ai jamais vraiment vu dans les textes. Pour moi, c'est toujours flou... Comment sont prises les décisions, sur quelles bases ?...

Philippe Guiter, Sud Rail : Oui, là, il y a une vraie question. Oui, Steven, tu as oublié les mutuelles, les associations qui, pour certaines, font des congrès et tout un tas de monde. C'est-à-dire que le congrès, c'est une notion qui n'est pas du tout celle d'une AG, mais qui existe quand même réellement, et pas que chez les syndicats et les partis politiques. C'est un temps, un moment décisionnaire dans la vie de tout un tas de gens en France. Qu'il n'y en ait jamais eu dans le mouvement anti-nucléaire me stupéfait, moi personnellement. Quand je vois le bordel que c'est dans les AG depuis que je viens, il y a longtemps qu'on aurait dû proposer la notion de congrès, pour se poser (surtout après 2010). Chaque chose arrive en son temps.

Tribune : Je pense qu'on arrête là les discussions, dans la mesure où on passe tout simplement à la question de la recevabilité. Est-ce que vous considérez que cette motion pose un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité

0

0,0%

## RECEVABLE

La motion sera mise au vote demain, bien sûr.

Donc on passe à la motion suivante, **motion n°4 : « Régionalisation, décentralisation »**.

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris : Nous sommes deux à la présenter parce que, justement, nous sommes dans un esprit de régionalisation. Nous sommes de la même région. Moi, je suis de Paris, Antoine, du 77, Seine et Marne. Effectivement, nous pensons qu'il est urgent de proposer une autre structure à ce Réseau, parce que, quand on voit comment se passent les AG, c'est vrai qu'il y a bien-sûr une problématique 2010, mais je pense aussi qu'il y a un vrai besoin de communication qui n'est pas assez important au sein du Réseau. C'est aussi cela qui fait que ces temps de deux jours, sont tellement denses, mais, c'est parce qu'il n'y a pas assez de communication et de fluidité entre les groupes, on ne se connaît pas. Je dois dire qu'avec l'expérience d'organiser les pré-congrès, j'ai commencé à vivre cette démarche de régionalisation parce qu'on a travaillé avec des groupes venant de différentes régions, on n'était pas toujours d'accord, mais on a pris le temps de se parler. Pour nous, la régionalisation, c'est effectivement

redonner de la vie aux groupes qui sont militants et qui ont des actions. C'est cette notion de donner du sens à l'action régionale qui crée du lien en transversal dans des groupes d'une même région, on pourrait appeler cela, un bassin de lutte (à définir, ce n'est pas arrêté), mais que entre ces groupes-là, il y ait des échanges qui soient portés après au sein d'une instance (à définir) qui, après, va jusqu'au CA. Après, la représentativité au CA doit aussi être régionale. Ce qui ne veut pas dire qu'on élimine les autres représentativités, mais il est important que le CA soit représenté par des gens qui ont été élus, non pas uniquement, par des groupes, mais par des régions, et donc, qu'ils parlent aussi en termes de bassins de lutte. Je m'arrête là et je laisse Antoine poursuivre.

Antoine Girard, CIREN : Je voulais rendre compte de l'atelier n°2 d'hier, qui était notamment sur l'organisation et la vie du Réseau. On a parlé de démocratie et de communication au sein du Réseau, notamment, il y a des salariés qui ont fait part de la difficulté qu'ils avaient à rentrer en contact avec les groupes et d'autre part, des questions de représentativité des membres du CA. Effectivement, la régionalisation, en fait, c'est « comment rendre plus démocratique la vie du Réseau ». Pour moi, et pour nous, la démocratie, c'est en fait des groupes qui se sentent concernés par le Réseau, qui s'impliquent dans la vie du Réseau et qui élisent des représentants qui les représentent au CA et qui rendent compte, dans un sens et dans l'autre, c'est-à-dire qu'ils rendent compte des demandes des régions et du travail qu'ils font au sein du CA. C'est un niveau intermédiaire, des liens entre les organes décisionnels et les groupes de terrain. C'est également, ce qui a été dit tout à l'heure, par le cinéaste, créer du lien entre les différents groupes. C'est un besoin de lien qui est nécessaire pour une vie vigoureuse des groupes et qui n'est pas en place actuellement, par manque de structure.

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris : Juste pour rajouter, qu'effectivement, le temps de se parler est indispensable pour une vie militante nationale et efficace. Je pense que ce qu'on fait là aujourd'hui, c'est se parler, mais sinon, on n'a pas beaucoup l'occasion de se voir. Donc, le congrès va être un temps fort, mais entre des congrès, il faut que cette communication continue à vivre. C'est vrai qu'on avait souhaité que l'AG ait une partie AGE parce que la régionalisation comme le congrès doit être quelque part, inscrite dans l'organisation, dans les statuts. Sinon, cela ne va pas fonctionner. On peut, de bonne foi, se dire qu'il faut se parler, on sait ce que sont les procès d'intention, on va effectivement se parler, mais s'il n'y a pas une structure, des instances qui sont créées pour favoriser ces échanges... je parle d'échanges de haut en bas et de bas en haut : du CA vers les groupes et des groupes vers le CA, de façon continue et pérenne. Cela me semble hyper important qu'il y ait une véritable fluidité entre les instances dirigeantes du Réseau et les groupes sur le terrain.

Antoine Girard, CIREN : Il y a deux points importants à souligner. Nous souhaitons qu'à la suite de cette AG, on commence dès à présent, dans toutes les régions, d'essayer de mettre en place une dynamique de régionalisation, de travail des groupes en région. Cela ne nécessite pas de salarié spécifique à cela, c'est surtout... la base, c'est une implication des groupes. Pas de nécessité dans l'immédiat de salarié, pas de nécessité de financements (parce que le travail d'un groupe n'a pas besoin d'argent) Ce travail d'un groupe va servir à préparer le congrès. On va mettre en place des discussions, des débats sur des thématiques qui vont nous servir à préparer le congrès pour y arriver avec déjà des réflexions qui auront eu le temps de mûrir. C'est un point très important. On vous propose que pendant l'AG et à la fin de l'AG que ceux qui soient intéressés par cette dynamique viennent nous voir pour qu'on commence déjà à mettre en place quelque chose au sein de chaque région. Le dernier point : On souhaiterait que cette motion soit l'objet d'un consensus, c'est-à-dire que pour qu'elle fonctionne - c'est un projet ambitieux - il faut une implication de tous les groupes, il faut vraiment un vote très massif, un consensus dessus pour que cela réussisse. C'est vraiment vital, à mon avis, pour la suite de la vie du Réseau.

Michèle Durand-Migeon, EELV Vesoul-Gray : Une petite question, concernant la régionalisation. Nous serons donc en 2015, pratiquement en campagne électorale, en automne. Ce qui signifie... si les groupes d'Europe Ecologie Les Verts sont nombreux, occupent un peu l'espace, sont quand même très militants... la

question est : la régionalisation en automne 2015 correspondra à quoi ? Les petites régions actuelles, les grandes régions 2016 ? Est-ce que la région Franche-Comté sera fusionnée avec la Bourgogne ?

Antoine Girard, CIREN : L'idée des régions, cinq, six régions à définir, avec les groupes parce qu'il n'y a rien d'imposé « du haut »... On est tous ensemble à égalité à travailler sur ce que va être la régionalisation. C'est à mettre en place. L'idée, c'est cinq ou six régions, mais ce n'est absolument pas les régions administratives actuelles, cela n'a rien à voir.

Thierry Touche, EELV Le Mans : Je pense que la régionalisation, c'est très important. C'est peut-être la strate qui manquait dans le Réseau actuel. On se voyait, on se rencontrait une fois par an aux AG pour ceux qui venaient et puis autrement on avait du mal à faire du lien avec les associations ou les groupes ou les mouvements antinucléaires dans nos régions respectives. Nous, dans l'ouest, tout le monde a porté le constat, il y a beaucoup de groupes qui sont sortis du Réseau pour x raisons, on ne va pas faire le bilan ce soir, mais c'est très important qu'il y ait un fonctionnement du haut vers le bas et du bas vers le haut, mais aussi un fonctionnement circulaire. Le fonctionnement circulaire, cela peut-être l'occasion dans les régions de le mettre en place.

Patrick Monnet, Rhône-Alpes sans nucléaire : Je suis contre le fait de régionaliser, je me suis déjà exprimé l'an dernier à ce niveau. Je ne veux pas qu'on structure encore, qu'on mette encore des structures officielles qui vont encore alourdir la lourdeur du Réseau. Par contre, nous « Rhône Alpes sans nucléaire », on est avec l'ensemble des groupes, une dizaine de groupes en région Rhône Alpes contre la centrale du Bugey et on se rencontre régulièrement. On n'a pas besoin d'avoir un truc institutionnalisé pour le faire. L'année passée, il y avait le problème du budget, vous vouliez affecter à chaque région des budgets avec des gens qui travailleraient sur un temps partiel sur ces régions. Nous, on a eu besoin, lors de la manifestation en 2012, d'une aide financière du Réseau, on l'a eue. En 2013 et 2014, on n'a pas eu besoin de l'aide financière du Réseau, on n'a pas fait de demande, et c'est très bien comme cela de faire au cas par cas. Même si on est un intergroupe, on fait au cas par cas. Quand on a besoin d'une structure, on fait nos réunions nous-mêmes, on ne demande pas à avoir une structure officielle qui ne serait peut-être pas du tout la structure qu'on aurait à l'heure actuelle. Merci.

Michel Foudrat, Thur Ecologie et Transport : Il est précisément question de « sa proposition doit être approfondie et rediscutée lors du congrès du Réseau ». Quid de la motion si la motion congrès n'est pas adoptée ? On suppose qu'on continue si ça c'est adopté, cela veut dire quand même que le Réseau continue de travailler sur la régionalisation même s'il n'y a pas de congrès. On est bien d'accord ? En adoptant cette motion, je suis Pour, cela veut dire que le travail devra être fait pour qu'effectivement, il y ait une régionalisation. Congrès ou pas congrès.

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris : Nous, on est quand même porteurs des trois motions, donc il y a du lien entre ces trois. Repartir sur de nouvelles bases, redonner du sens au Réseau et effectivement, créer du lien entre les groupes et entre les groupes et l'organisation du CA. Je pense que les groupes, bien sûr, doivent fonctionner de façon autonome, ce que nous on fait aussi – quand on a des actions contre le salon WNE, on a eu un coup de main du Réseau avec Mélisande qui nous a bien aidés, mais, ce n'est pas sur une action précise. Ce qu'on voudrait surtout, c'est que le lien soit pérenne. Il faudra que le congrès en discute, on n'a pas une idée arrêtée là-dessus, l'idée c'est que les bassins de lutte soient représentés par des membres administrateurs au CA. Ce n'est pas uniquement sur un point de lutte, c'est d'une façon plus régulière, plus soutenue, parce qu'il peut se passer des choses dans une région qui sont, peut-être... que le CA n'a pas tout à fait l'information actuellement ou n'a pas l'urgence de l'actualité. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut que le lien soit vraiment existant de façon régulière pour qu'il y ait une immédiateté dans les liens et dans les informations.

Antoine Girard, CIREN : Toi aussi tu vois ton point de vue à toi dans ta région où déjà il y a un certain nombre de groupes qui sont bien organisés entre eux, qui fonctionnent bien, c'est ce qui semble être dit.



Ce qu'il faut c'est se mettre à la place de certains groupes avec lesquels j'ai pu parler au pré-congrès. Ils sont un peu isolés dans leurs coins, ils n'ont pas forcément de relation avec les autres groupes ou avec le Réseau. Il ne s'agit pas de mettre une strate administrative lourde et pesante. Cela doit être léger. Ce sont les groupes qui s'organisent et qui trouvent du sens à leur bassin de lutte, à leur régionalisation. Mais, il y a beaucoup de groupes, à mon avis, qui fonctionneraient beaucoup mieux avec une bien meilleure dynamique s'ils étaient reliés entre eux. De toute façon, le travail d'ensemble, on le voit bien partout, plus on a de travail commun, plus on est efficace, plus on a un échange d'idées.

Tribune : On va arrêter là le débat. Il y a la question de recevabilité qui va être posée tout de suite, et ce que l'on propose c'est que les deux dernières motions soient présentées et débattues juste après le repas. Y-a-t-il des personnes qui veulent s'exprimer sur la question de recevabilité ?

Questions de recevabilité

0

0,0%

## RECEVABLE

### DINER

Tribune : On va commencer par la présentation de la **motion n°5 « Pour une véritable refondation du mouvement antinucléaire français »**, proposée par « Avenir 84 ».

Dominique Bohn, pour Avenir 84 : Marie-Hélène est absente pour des raisons de santé et elle m'a demandé si je pouvais présenter sa motion. Je ne la défends pas, je la présente. Mais, je tiens à dire que je suis ravie de la présenter parce que Marie-Hélène fait partie de la bio-diversité qui fait partie de la richesse de notre groupe, que l'exclusion est un échec, que Marie-Hélène est une lanceuse d'alertes. C'est une personne qui a témoigné malgré de très fortes pressions et avec beaucoup de souffrance, mais elle a témoigné d'un certain nombre de dysfonctionnements de structure, on ne va pas parler de gens nommément, des dysfonctionnements structurels dans lesquels je me retrouve et qui sont, en fait, dans la ligne droite des votes qui ont eu lieu aujourd'hui. Je vais faire juste un résumé de tout le préambule. J'espère que vous l'avez lu parce que c'est vraiment très très long, mais en même temps, il y a des endroits qui sont très très intéressants, malgré tout. Dans le préambule, Marie-Hélène met surtout l'accent sur le fait que la responsabilité de la gouvernance du Réseau "Sortir du nucléaire" dans cet échec est énorme et se doit maintenant d'en répondre devant l'Assemblée générale. La gouvernance du Réseau se devait de mettre tout en œuvre pour consolider afin de renforcer le mouvement antinucléaire dans son ensemble plutôt que de diviser, monter une partie contre une autre, pire, organiser l'exclusion d'une partie aux dépens d'une autre alors que la lutte anti-nucléaire avait besoin de toutes ses dimensions pour réussir. Ensuite, il y a un rappel des faits, mais on l'a fait plusieurs fois, sur l'Assemblée générale cataclysmique de janvier 2010. Elle dit qu'il y a eu rupture de confiance, diminution importante de l'audience médiatique, diminution puis suppression d'actions militantes d'envergure nationale. Elle explique les principales causes de ce cataclysme. L'emprise démesurée des groupes EELV sur le Réseau facilitée par une coopération interne de plusieurs salariés, la violation de règles d'éligibilité du CA, recrutement abusif, cumul de fonctions dans les mains d'un même Directeur administratif, financier, directeur des ressources humaines, et ensuite, elle parle depuis quatre ans, à quoi on assiste dans les fonctionnements absolument délétères de la gouvernance du Réseau qui se rend coupable de nombreuses exactions. J'ai eu Marie-Hélène au téléphone, elle en cite quinze et ensuite il y a un etc, ... Sur les quinze en tous cas qui sont citées, elle a toutes les preuves de ce qu'elle avance, tous les justificatifs. Ils sont à votre disposition si vous voulez les consulter. Il y a un peu de tout : censures multiples de motions par le CA sur l'injonction du Directeur, interdiction de diffuser les décisions du Conseil d'administration aux groupes adhérents, culture du secret... J'ai appris qu'avant 2010, en fait, n'importe quel membre d'un groupe pouvait assister aux réunions du Conseil d'administration. Maintenant, le Conseil d'administration est secret, on ne peut plus y assister et il y a interdiction d'en parler et d'avoir les comptes-rendus, etc... On n'a pas le droit de dire ce qui s'est dit, on ne

sait pas qui a voté quoi au CA, c'est secret. J'ai relevé : non-application des décisions importantes des différentes Assemblées générales, falsification des comptes-rendus des Conseils d'administration litigieux, torpillage de toutes les commissions - La commission règlement intérieur, j'en ai témoigné il y a un ou deux ans – dysfonctionnement notoire de plusieurs autres commissions, Comité de gestion, Commission actions, Commission communication, le non-fonctionnement total de certaines commissions, Commission communication rendant ainsi celle-ci totalement opaque, l'emprise de certains salariés sur le CA (pression, manipulation, chantage, harcèlement, violences morales), manque total de respect des administrateurs minoritaires et violation de leur statut, emprise des salariés sur le déroulement des AG, manipulation organisée par les salariés appuyée par plusieurs administrateurs afin de faire adopter par l'Assemblée générale dernière la partie 4 du règlement intérieur concernant les salariés sans en dévoiler le contenu afin de cacher les décisions prises par les salariés eux-mêmes en Comité de gestion quant à l'augmentation de certains salaires et avantages, dissimulation de la réalité de la grille des salaires, fausse procédure de recrutement de salariés, violation des statuts puis évincement arbitraire d'une administratrice gênante en décembre 2013, non prise en compte de la candidature d'un binôme lors de l'AG de 2014 pourtant déposée le 15 octobre 2013 qui aurait risqué de mettre la majorité actuelle en difficulté, etc... Moi, je ne peux pas apporter de justificatif à tout ce qui est dit, je peux juste témoigner de certains faits que j'ai vécus personnellement. Marie-Hélène est à votre disposition pour vous fournir tous les justificatifs. Elle dit « ceci ne peut plus durer » et ensuite, elle demande un certain nombre de choses : la démission de l'ensemble des administrateurs et administratrices, l'élection d'un Conseil d'administration de transition, etc... On arrive à la phrase de synthèse qui est très longue. Je fais une synthèse, la phrase de synthèse, on va être obligés de la lire, à moins que quelqu'un d'autre ait envie de la lire ? Personne ne se propose à la lire ? Il y a Patrick qui a un des pouvoirs et il y a Antoine qui a l'autre pouvoir des deux groupes.

Phrase de synthèse : « En raison de circonstances exceptionnelles précédemment citées, l'Assemblée générale extraordinaire – Elle demande à ce qu'on se mette en Assemblée générale extraordinaire – décide...

- la démission de l'ensemble des administrateurs et administratrices du Conseil d'administration du Réseau "Sortir du nucléaire" :

- l'élection d'un Conseil d'administration de transition composé d'un minimum de sept binômes dans l'attente de la convocation d'un congrès rassemblant tous les groupes militants du mouvement anti-nucléaire français dans le respect de leur sensibilité, dans un délai de trois mois maximum

- l'inscription dans les statuts de la possibilité d'avoir recours à la convocation d'un congrès national ouvert à tous les groupes antinucléaires militants en France, membres adhérents du Réseau ou pas dans l'objectif de dynamiser la lutte anti-nucléaire nationale avec la possibilité de créer éventuellement une nouvelle structure fédérale plus adaptée

- la démission de l'ensemble des salariés sachant qu'ils ont pris conjointement une part de responsabilité importante dans le discrédit du Réseau et l'empêchement de ses actions d'envergure nationale. L'expérience ayant montré à l'évidence, qu'il s'avère contre-productif, en termes d'actions militantes, de fonctionnariser des salariés à vie dans une structure militante.

- l'embauche de cinq salariés sur des critères prenant en compte en priorité leurs expériences de militants de terrain d'un minimum de trois ans afin d'assumer des fonctions nationales de base, comme le secrétariat, la comptabilité, l'action juridique, la boutique et la communication nationale et internationale.

- La limitation des mandats des administrateurs titulaires et suppléants confondus à trois années non renouvelables, tout comme la limitation des contrats de salariés à trois ans également

- La limitation des adhésions de partis politiques et syndicats à une adhésion nationale à la condition qu'il soit clairement stipulé dans leurs statuts la volonté clairement exprimée de s'opposer au nucléaire

- L'interdiction effective de tout représentant de parti politique ou syndicat de se présenter au Conseil d'administration, quand bien même dissimulé sous une autre dénomination

Tribune : Il y a une note d'éclairage du CA. C'est Alain qui va nous la présenter. Après, on passera aux prises de parole Pour, Contre, etc...

Alain Joffre, Administrateur : Dommage que Marie-Hélène ne soit pas là, on aurait pu passer du temps pour voir les détails, on aurait sorti les pièces... Cette motion est déclarée irrecevable par le CA car ces propositions sont totalement contraires aux statuts de l'association, notamment la démission du CA et contraires au droit du travail : démission des salariés, de l'ensemble des salariés. Tout ceci ne peut pas s'organiser sans faire un temps d'Assemblée générale extraordinaire qui ne peut pas être organisée, vu l'irrecevabilité de cette motion.

Tribune : On fait comme avec toutes les autres motions, on va prendre les prises de parole Pour et Contre, je pense qu'on peut faire 2 Pour, 2 Contre. Si jamais le débat s'envenime, on rajoutera des prises de parole, mais je ne pense pas... (*Rires*). On va faire 2 Pour, 2 Contre, comme pour les autres motions, on va traiter les motions avec égalité.

Dominique Malvaud, SDN 26-07 : Le problème de la motion de Marie-Hélène... je crois qu'il y a plein de choses écrites ici qui vont aussi nous servir de base à une réflexion au congrès... Moi, qui suis membre d'un parti politique, je suis encore plus favorable à ce qu'elle a écrit sur la phrase sur la représentation des partis politiques dans le Réseau. Il y a plein de choses qui sont écrites. Par contre, il y a des choses qui sont écrites là et qu'on ne peut pas dire, qu'on ne peut pas faire et qu'on ne doit pas faire. Je crois qu'il faut que nous aussi on soit clairs. On veut un renouvellement, on veut aujourd'hui un nouvel élan du Réseau, on ne veut pas pratiquer des méthodes qu'on critiquait par ailleurs. Les salariés du Réseau, ce sont des salariés, ils sont protégés par la loi, par le Code du travail, etc, on ne fait pas de menace. Donc, ce qui est écrit là rend cette motion inacceptable. Je vous appelle donc à voter contre. Cette motion n'est pas acceptable à cause de ce qui est écrit là, et pas recevable, même. Et même si elle était recevable – après tout, tout débat pour moi est recevable – mais de toute façon, ce n'est pas la logique que l'on doit se donner. La logique qu'on doit se donner, c'est une rigueur, c'est aussi un respect. (*Applaudissements*).

Didier Latorre, SDN 34 : Je voulais dire exactement la même chose !

Tribune : Y-a-t-il des Pour qui veulent s'exprimer ou éventuellement d'autres Contre ?

François Mativet, Administrateur : Il y a un article du règlement intérieur qui est assez précis : présentation de la motion lors de l'AG : Présenter une motion n'est pas un acte anodin puisque toute motion vise à influencer sur l'activité et la vie de la fédération. En conséquence, toute motion doit impérativement être présentée devant l'Assemblée générale par un représentant du groupe qui la porte ou, à défaut, par un représentant d'un groupe qui la soutient sous peine d'irrecevabilité ». Donc, elle est irrecevable.

Jean-Marie Matagne, ACDN : Tout à l'heure, j'ai levé le rouge et le vert parce que j'étais à la fois pour et contre cette motion. On n'est pas forcément pour entièrement une motion ou entièrement contre. Donc, on peut intervenir pour dire quelque chose qui est nuancé. On ne m'a pas donné la parole, ok. Pour moi, elle est irrecevable cette motion pour les mêmes raisons qu'avaient dit Anne et Dominique, c'est pour cela que j'ai renoncé, finalement, à prendre la parole parce que, effectivement, on ne fiche pas à la porte et on ne demande pas à des salariés qui ont un contrat de travail de démissionner ! C'est, à mon sens, le seul véritable argument contre la recevabilité de cette motion. Par contre, invoquer, comme cela vient d'être fait pour l'irrecevabilité, le fait que cette motion n'est pas représentée par un représentant même de ce groupe, ce n'est pas normal. Quand on sait, qu'hier, elle est passée sur le billard et ce n'est que lundi ou mardi qu'elle a été avertie qu'il fallait qu'elle y passe d'urgence. Elle souffre en ce moment, et vous utilisez son absence pour dire que sa motion est irrecevable, je trouve cela « dégueulasse »!

Tribune : Il n'y avait pas d'autres prises de parole, elle est déclarée irrecevable par le CA donc on passe directement au vote de recevabilité parce que la question de recevabilité a été posée préalablement par le

CA. C'est le règlement. La question va être de dire : Considérez-vous cette motion recevable ? Oui, Non, Abstention.

*Intervention dans la salle*

Tribune : parce que c'est dans le règlement intérieur. A partir du moment où le CA a émis un avis d'irrecevabilité sur une motion, toute motion (article 11.6 E recevabilité des motions) « Toute motion jugée irrecevable par le CA est soumise à l'AG à un vote de recevabilité visant à confirmer ou à infirmer l'avis du CA. Si une motion donc est déclarée irrecevable par un vote de l'AG, elle ne peut plus être débattue ou mise au vote en l'état ». On est dans ce cas-là : le CA a dit que c'était une motion irrecevable, donc on passe au vote. Jugez-vous cette motion recevable ?

<b>Vote de recevabilité</b>			
<b>Pour une véritable refondation du mouvement antinucléaire français</b>			
Jugez vous cette motion recevable ?			
<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Abstention</b>	<i>Votants</i>
<b>5</b>	<b>68</b>	<b>5</b>	<b>78</b>
<i>Votes exprimés</i>	<b>73</b>	<i>Taux d'abstention</i>	<b>6,4%</b>
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<b>6,8%</b>	<i>Pour / Votants</i>	<b>6,4%</b>
<b>REJETE</b>			

Donc, cette motion est jugée irrecevable, elle est rejetée, elle ne sera pas débattue ni votée.

Tribune : On va passer à la motion suivante : **Motion 6 : « Soutien aux ZAD et solidarité entre les différentes formes d'actions » proposée par le CA.** Je ne lis pas les soutiens, vous les avez.

*Intervention dans la salle*

Tribune : on n'en est pas encore là. On en est à la présentation de la motion, s'il vous plait, et après, on va faire des prises de parole et après l'AG se prononcera sur la recevabilité ou pas de cette motion. La présentation de la motion, normalement, c'est Anne Meyssignac.

Anne Meyssignac, Administratrice : Je me contente de lire : « Considérant la multiplication des ZAD, zones à défendre, et considérant le développement des occupations et réappropriations des territoires comme mode de lutte contre les grands projets inutiles et dangereux imposés (GPII), l'intensité de la répression et des violences policières autour des ZAD ayant conduit aux événements tragiques survenus sur la ZAD du Testet, considérant les grands projets inutiles que l'industrie nucléaire impose aux populations, projet Cigéo en Meuse, Haute-Marne, projet ITER à Cadarache, laser Megajoule en Gironde, etc... la possibilité que se développe dans les mois et les années à venir des ZAD autour de projets menés par l'industrie nucléaire, que pour la réussite d'une lutte, une solidarité entre les différents acteurs qui la composent et entre les différents modes d'actions employés et nécessaires, nous proposons que le Réseau "Sortir du nucléaire" se positionne clairement et soutienne les occupations sur les zones à défendre et s'engage à une solidarité avec les militants et habitants ayant choisi la réoccupation et la réappropriation d'un territoire

comme mode de lutte contre les grands projets inutiles imposés. Etes-vous Pour ou Contre que le Réseau porte son soutien aux occupations sur les zones à défendre et s'engage à une solidarité avec les militants et habitants ayant choisi la réoccupation et la réappropriation d'un territoire comme mode de lutte contre les grands projets inutiles imposés ?» (*Applaudissements*).

Tribune : Merci Anne, maintenant, nous allons prendre les prises de parole. Est-ce que des personnes qui ne se sont pas encore du tout exprimées ou qui auraient levé leur carton mais qui n'auraient pas pu obtenir la parole sur des sujets précédents, souhaitent s'exprimer ?

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris : Bien sûr, sur le fond, je ne peux pas être contre, qui serait contre ? Les zadistes, on est tous avec eux, on a lutté avec eux, on était avec eux à Notre Dame des Landes, même à Sivens pour certains. On ne peut pas être contre cela. Pourquoi je suis contre : cette motion comme l'autre motion a été présentée après la date de dépôt et que celle-ci n'avait aucune raison d'être déposée après délai. Autant la première, effectivement, pouvait être une réponse à une motion qui n'arrangeait pas le CA, mais celle-là ? Pourquoi ne pas l'avoir déposée dans les délais ? Or, c'est une motion proposée par le CA, mais aussi avec le soutien d'un certain nombre de groupes, donc, je suis effectivement, procédurière, mais, je dis encore une fois, que quand on demande des règles de fonctionnement que vous appliquez de façon très stricte sur la date le 31 au soir et pas le 1<sup>er</sup> matin, je trouve qu'il faudrait donner l'exemple et encore une fois, ne pas proposer des motions qui se glissent, comme par hasard, après le délai. Donc, je voterai contre la recevabilité de cette motion comme j'ai voté contre la recevabilité de la précédente motion qui a été déposée et proposée au groupe le 22 décembre. (*Applaudissements*).

Dominique Bohn, Tchernoblye : Je suis d'accord avec tout ce qu'a dit Simone. Je voulais juste préciser une petite chose qui me semble bien aussi... que nous avons déjà voté notre soutien à Notre Dame des Landes. Evidemment, Notre Dame des Landes, Sivens... on ne va pas remettre en vote une solidarité évidente à tous ceux qui luttent sur des zones à défendre. Je voulais créer un groupe qui s'appelait les « radistes » le « Réseau à défendre », mais c'était nous les radistes.

Jean-Pierre Minne, Oui, à l'avenir : Deux choses. Sur la recevabilité : ce que j'ai dit tout à l'heure, je ne l'ai pas retiré, mais c'est vrai que les groupes qu'on retrouve à côté du Réseau dans la proposition, on pouvait aussi considérer que c'était des gens qui appuyaient par solidarité mais que le lien avec le groupe n'existait pas. Par contre, je suis assez d'accord avec Simone. Le problème des dates, cela nous concerne directement. J'habite la Creuse profonde et il y a une ZAD à défendre qui s'appelle le Per de Villeranges. Messieurs Montebourg et Macron, que vous ne connaissez pas, ont pris dix arrêtés de création de permis de recherche exclusive minière qui portent sur de l'or, de l'argent et d'autres minéraux et, la Creuse, on a été des champions dans notre genre, sur les mines d'uranium. Les gens d'une entreprise, mais ils sont plusieurs, Variscan et Cominor qui travaillent avec des crédits, qui viennent d'un milliardaire égyptien, il a mis 3.5 millions d'euros au Luxembourg pour financer une recherche en Creuse avec une bande d'acrobates qui font des trous partout, qui polluent parce qu'on remonte de l'arsenic et après, on va séparer l'or, du reste avec du cyanure qu'on retrouve dans les rivières comme cela a déjà été le cas. En plus, on rouvre des galeries qui ont servi à l'exploitation minière d'uranium et j'ai dû demander à la Criirad d'intervenir pour confirmer qu'effectivement il y avait déjà eu du piochage dans ce coin-là et que ces gens-là qui soit-disant viennent chercher de l'or pourraient très bien recommencer à faire des recherches uranifères sachant qu'il n'y a pas tellement de nigériens chez nous, que Al Qaida on ne connaît pas, mais bon la résistance creusoise s'organise. Pour vous dire qu'il y a dix permis. Comme on a monté un collectif sur le réaménagement d'une mine, des anciennes mines d'uranium, à travers la France avec nos camarades bretons, on est en train de monter un collectif national, c'est un ensemble de ZAD, les bretons sont déjà organisés en ZAD pour lutter contre ce nouveau pillage du sous-sol national. On a en même temps, toujours dans le cadre des ZAD, un travail avec un permis minier aux Azzurri, toujours sur or, argent et autres minerais, on travaille avec les roumains qui se font nettoyer de la même façon, et donc, on est en train de monter une action qui est internationale. Je regrette d'autant plus ce principe de recevabilité parce que je

vous dis que là où on est en Creuse on a eu le soutien du Réseau, on a récupéré quatre-vingt adhésions (des gens qui adhèrent à l'association pour le Réseau) et je trouve que c'est un combat qui est chouette parce qu'il rassemble des gens. (*Applaudissements*).

Christophe Miche, Stop Fessenheim : Je vais bien-sûr parler sur le fond, pas sur la forme. Sur le fond, nous on pratique déjà une convergence à Strasbourg, notamment. On est à plusieurs associations contre les grands projets inutiles. En Alsace, on a Fessenheim, on a un projet de grand contournement autoroutier autour de Strasbourg GCO, il y a déjà trois cabanes qui ont été construites, inaugurées qui laissent peut-être envisager qu'il y aurait une ZAD ou des ZAD à développer dans les mois qui viennent. On a accessoirement aussi, un petit projet de golf, le golf de la Sommerau, près de Saverne, on a StocaMine, qui pose aussi un gros problème avec les déchets. On a pris l'habitude de travailler à plusieurs associations, collectifs pour lutter contre les grands projets, cela permet de se connaître déjà et de faire des choses ensemble, c'est vrai qu'on est plus fort quand on est plusieurs à lutter. Chaque lutte se renforce. Il faut continuer à converger sur les luttes, merci.

Tribune : Cette question pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité

42

46,7%

## EXAMEN DE RECEVABILITE

Donc, il y a un examen de recevabilité. Donc, on va à nouveau prendre des paroles sur cette question de recevabilité. S'il y a plus de 25% des gens qui considèrent que la question pose un problème de recevabilité, on fait une discussion sur la recevabilité et ensuite on votera Pour/ Contre ou Abstention. Donc, là, on en est à la discussion sur la recevabilité puisque le problème a été soulevé par l'AG à plus de 25% des participants. Donc, les prises de parole, levez les cartons pour ceux qui veulent exprimer leur avis Pour ou Contre la recevabilité pour cette motion.

André Hatz, Stop Fessenheim : Je me pose même la question « pourquoi une motion pour un truc aussi logique ? ». Il est tout à fait normal que "Sortir du nucléaire" soutienne les autres luttes, cela s'appelle la convergence des luttes. Est-ce qu'on a besoin de prendre une motion pour faire ça ? J'ai du mal à comprendre. Nous, nous le pratiquons, nous n'avons pas posé la question à Sortir du nucléaire s'ils veulent le faire ou pas, on le pratique !

Laura Hameaux, salariée : Je vais répondre à la question que tu poses André. D'après moi, pourquoi une motion de ce type ? En fait, c'est principalement pour le soutien aux ZAD, convergence des luttes ; le Réseau est déjà engagé là-dedans. En revanche, la deuxième partie : solidarité entre les modes d'actions, cela pose clairement la question de la complémentarité des modes d'actions, du respect des actions menées par d'autres sensibilités et je ne suis pas certaine, dans une association comme le Réseau, que ce soit quelque chose qui fasse l'unanimité. Pour l'avoir constaté sur le terrain, avoir déjà entendu par-ci par-là des déclarations un peu malheureuses, moi, ma position c'est que quand on fait partie d'un mouvement, si on n'est pas d'accord avec le mode d'action employé par l'autre, il faut en discuter, mais cela se discute à l'intérieur d'un mouvement. Aujourd'hui, la grosse problématique, c'est que cela se passe sur toutes les ZAD, vous pourrez le constater à chaque fois qu'il y a des actions un peu musclées ou des occupations qui virent à l'émeute, etc... il y a des déclarations de représentants d'associations qui condamnent les actes qui sont faits et qui condamnent la violence des manifestants. En fait, moi, j'ai l'impression que poser une question comme cela, permet au sein du Réseau de mener un vrai débat sur cette question du rapport à la violence/non-violence, à la violence d'Etat et à la nécessaire solidarité pour qu'un mouvement puisse réussir et tenir entre ses différentes composantes et ses différentes sensibilités. Je pense qu'ici, c'est loin d'être acquis. Pour moi, une telle motion... en fait, il ne s'agirait pas simplement qu'elle soit adoptée, mais bien d'avoir un vrai débat sur ces questions plus qu'une simple adoption de texte.

Laura Ruiz, SDN 34 : Je suis contre pour la même raison qu'a dit très clairement Simone.

Tribune : S'il n'y a pas d'autres prises de parole sur la recevabilité, on va passer au vote sur la recevabilité. Jugez-vous cette motion n°6 « Soutien aux ZAD et solidarité entre les différentes formes d'actions » recevable ?

<b>Vote de recevabilité</b>			
<b>Motion 6 : Soutien aux ZAD et solidarité entre les modes d'actions</b>			
Jugez vous cette motion recevable ?			
<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Abstention</b>	<b>Votants</b>
<b>28</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>75</b>
<i>Votes exprimés</i>	71	<i>Taux d'abstention</i>	5,3%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	39,4%	<i>Pour / Votants</i>	37,3%
<b>REJETE</b>			

Cette motion est jugée irrecevable, elle est rejetée, elle ne sera pas mise au vote demain.

Sur ce, nous allons pouvoir conclure cette belle journée. Je vous invite à participer à cette petite soirée conviviale. Rendez-vous demain matin à 8h15 ici même pour la suite. Bonne soirée.

**Fin de la journée du Samedi 31 janvier**

## JOURNEE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2015

Tribune : Bonjour, pour démarrer, il y a Dominique Bohn de Tchernoblaye, qui propose une modification de l'ordre du jour en raison des conditions climatiques. Nous allons voir si nous pouvons faire cette modification.

Dominique Bohn, Tchernoblaye : La modification, c'est pareil, petit-déjeuner, installation, candidature, priorisation des motions. Ensuite, il est prévu de 9h45 à 10h30 : suite des discussions, 45 minutes sur les motions et la stratégie. Donc, là de toutes manières, ce n'est que sur la motion puisque la stratégie a été rejetée. Ensuite, est prévue une pause de 15 minutes, 45 minutes : fin de discussion et synthèse, 30 minutes sur les sujets divers... (*Intervention dans la salle*). Non, l'orientation n'est pas votée, non la stratégie n'est pas votée. Donc, on garde les 45 minutes sur les motions et stratégie, ensuite, sujets divers 30 minutes, la pause et fin de discussion et synthèse, on essaye de raccourcir pour passer aux votes le plus rapidement possible. Sujets divers et fin de discussion, etc, on le passe après les votes. Qu'est-ce que vous en pensez ? En fait, cela fait supprimer la pause, tout simplement. Il n'y a pas besoin de pause !

### Question préalable à l'élection du CA

Xavier Saint Marc, Tribune / Nucléaire non merci 65 : On va poursuivre par les candidatures au Conseil d'administration. Avant de faire la présentation des candidats, il y avait une question préalable. Par rapport à ma présence au CA, j'ai été coopté l'an dernier avant l'AG. L'AG a validé cette cooptation l'an dernier et je faisais partie du groupe « Sortir du nucléaire, Paris ». Il se trouve, qu'en cours d'année, pour des raisons personnelles, j'ai déménagé, je suis descendu au fin fond du sud de la France, au pied des Pyrénées. Effectivement, je ne peux plus considérer que je fais partie du groupe « Sortir du nucléaire Paris », cela s'est vérifié sur des points, on a eu des petites difficultés de communication, par écrit, ce n'est jamais très pratique, c'est mieux de se réunir de vive voix. Entre temps, j'avais fait aussi la démarche d'aller voir un groupe sur place, un groupe local, qui s'appelle « Nucléaire, non merci 65 ». Donc, aujourd'hui, je fais partie de ce groupe. La question préalable, c'est de savoir, si, suite à son élection lors de l'AG 2014, comme suppléant au CA jusqu'à l'AG de 2016, vous êtes Pour ou Contre que Xavier Saint Marc, moi-même, soit désormais représentant au CA du groupe « Nucléaire, non merci 65 » au lieu de « Sortir du nucléaire Paris ». Il faudrait juste valider cela, cela va faire l'objet d'un petit vote avec les cartons. La question venant d'être énoncée, qui est Pour ? Levez les cartons...

*Intervention dans la salle* : Je voulais juste demander à Xavier, parce que tu as juste dit que tu faisais partie d'un groupe, est-ce que tu es mandaté par ce groupe, première question.

Xavier Saint Marc, Nucléaire non merci 65 : Bien-sûr.

*Intervention dans la salle* Tu ne l'as pas dit, donc cela va mieux en le disant. Deuxièmement, je demande que ce vote soit au secret, car tout ce qui se vote de façon nominative, se fait « vote secret ».

Xavier Saint Marc, Nucléaire non merci 65 : On peut quand même voter la recevabilité de cette question. Est-ce que cette proposition pose un problème de recevabilité ? Il y a juste un petit souci, c'est qu'effectivement, on est sur l'élection d'une personne du CA et il n'y aura pas de recevabilité sur les élections des binômes, etc, donc il n'y a pas de raison qu'il y en ait aussi pour moi. Je demande la confirmation s'il vous plaît aux garants du cadre juridique.

Marie Frachisse, garante du cadre juridique : En fait, il n'y a jamais de question de recevabilité sur les élections au CA. Cela va être un vote à bulletin secret. A partir du moment où il y a une demande de vote à bulletin secret sur des élections qui concernent une personne, on est obligés de l'accorder.



Xavier Saint Marc, Nucléaire non merci 65 : Donc, ce sera un vote à bulletin secret. On passe à la suite : Présentation des candidats. On va demander aux candidats, dans l'ordre du document qui vous a été fourni, de venir se présenter. Il y a un point technique par rapport à l'ordre du jour. Jean-Marie, peux-tu venir nous le présenter s'il te plait ?

Jean-Marie Matagne, ACDN : Par rapport à l'ordre du jour, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais il y a une plage de ¾ d'heure suivie d'un intercoures, si j'ose dire, et d'une autre de ¾ d'heure, donc 1 heure et demie...

### **Candidatures au Conseil d'administration**

Tribune : Non, c'est ok, c'est modifié, ah voilà les retardataires ! Donc, on fait vite puisqu'il neige... On va donner deux minutes à chacun pour se présenter, essayez de respecter un petit peu ce temps, s'il vous plait. Les deux premiers, sont Martial Château et, le suppléant, Pierric Duflos.

Martial Château, SDN 72 : Je m'étais présenté, il y a trois ans, avec comme objectif principal (je dis principal car c'était aussi bien-sûr le fait de participer à l'organisation de la lutte antinucléaire, cela va de soi) mais c'était aussi d'arriver à reconstruire l'unité du mouvement antinucléaire. J'ai eu quelques doutes pendant deux ans, pendant cette dernière année, j'ai trouvé que les choses avançaient, et je pense qu'à l'issue de cette AG, on va repartir sur de bonnes bases, j'ose l'espérer. C'est pour cela que je propose de continuer. Je me représente avec Pierric, à côté de moi. Je pense que, si on passe moins de temps sur les questions internes de vie de l'association, on sera peut-être plus performants ensuite pour travailler à la lutte antinucléaire.

Pierric Duflos, SDN 26-07 : Je suis rentré au CA en accord avec les positions de Martial. Préalablement, j'avais été coopté suite à la démission de Guillaume Blavette. Je suis arrivé en 2012, un peu avant la chaîne humaine, en vallée du Rhône, depuis, j'ai pris des fonctions au CA, telles que la trésorerie et je pense que si des évolutions ont lieu dans le Réseau, il peut être bon, effectivement, de s'assurer qu'aussi, de ce côté-là, cela fonctionne. Du coup, je re-candidate et je me représenterai à la trésorerie.

Tribune : Pour chaque présentation, on va donner la possibilité à la salle de poser des questions aux candidats. On prendra deux interventions, deux questions éventuellement, auxquelles ils pourront répondre. S'il y a des gens qui veulent intervenir ou poser des questions par rapport à ces deux candidatures, levez les cartons maintenant.

Pierric Duflos, SDN 26-07 : Une précision tout de même. On s'est présenté sous un chapeau commun pour porter un certain nombre de motions et les mettre en application, il faut que ce soit clair dans les votes au moment de l'élection du CA.

Michèle Durand-Migeon, EELV Vesoul-Gray : Le premier, c'est Martial Château, mais le deuxième ? Ce n'est pas Simone Fest ? Je n'ai pas noté ton nom. Ce serait bien d'avoir tous les noms.

Pierric Duflos, SDN 26-07 : Il n'y a que les noms des titulaires à l'écran. Le titulaire, c'est Martial Château, et moi-même, c'est Pierric Duflos de Sortir du nucléaire en Drôme-Ardèche.

Eric Olivier, Sortir du nucléaire, Berry-Puisaye : Tu viens de parler d'un chapeau, est-ce que tu peux donner quelques précisions sur les motions auxquelles tu fais référence, si c'est possible ?

Martial Château, SDN 72 : Les trois motions sont : « Sortie de crise, réhabilitation », la motion sur la décentralisation et la troisième le congrès, ou le congrès et la décentralisation (c'est plutôt dans cet ordre).

Tribune : Nous passons à Simone Fest avec son suppléant, Antoine Girard.

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris : Je suis à « Sortir du nucléaire Paris » depuis 2007 à peu près, sachant que les premières années, j'étais sur le terrain plus que dans les réunions. Je suis originaire d'Alsace, ce qui explique aussi mon intérêt pour le nucléaire, parce que je n'habitais pas très loin de Fessenheim à une époque où j'ai commencé les premières actions militantes. Depuis que je suis à Paris en 2010, j'ai eu des échos de ce qui se passait mais je n'étais au courant de rien, pourtant j'avais un Président qui était au CA... sans explications de ce qu'il se passait. Et puis cette personne est partie, nous a lâchés, nous étions encore quatre à Paris, quand est arrivé Fukushima, nous avons eu cent personnes aux réunions... des gens qui venaient en disant « Vous êtes le Réseau, qu'est-ce que vous faites ? ». C'est d'ailleurs notre gros problème à Paris, c'est qu'on nous prend toujours pour le Réseau national. Nous avons eu un afflux de nouveaux militants, il a donc fallu organiser et mettre en place les choses avec les quelques-uns qu'on était. On a fait pas mal d'actions à ce moment-là. Avec un groupe Japonais Yosomono.net qui s'est allié à nous. C'est la diaspora japonaise qui se retrouve beaucoup dans nos actions, que nous continuons régulièrement. J'ai eu le plaisir de découvrir une première AG en 2011 à Aubervilliers et c'est là que j'ai un peu « atterri » parce que je ne connaissais pas... Comme tous les nouveaux qui arrivent, c'est un peu un électrochoc, car en matière de réseau, j'ai déjà vu mieux. En matière de liens et de travailler ensemble, je ne savais pas que cela se passait comme cela. C'est pour cela que j'ai rejoint le groupe de pré-congrès pour participer à un renouveau, à un changement parce que je considère que le Réseau a autre chose à faire que de se détruire, de s'auto-détruire... quelque chose qui se détruit de l'intérieur, je trouve cela vraiment dommage. Je suis porteur de ce fait-là des trois motions et je considère que ma candidature ne pourra se faire que si, effectivement, les trois motions, sont clairement choisies. Elles sont liées, j'ai envie qu'on reparte sur de bonnes bases, une fois, pour toutes, qu'on purge le passé et qu'on construise un Réseau digne de ce nom qui s'inscrit dans la durée et dans la lutte qui doit, quand même, aujourd'hui, devenir de nouveau comme dans les années 70, très très très efficace parce que nous risquons quand même la prochaine catastrophe en France avec le vieillissement des centrales. J'ai vraiment envie de me battre pour cela, c'est ma seule raison d'être au Réseau.

Antoine Girard, CIREN : Je suis rentré dans le militantisme, assez tardivement, en 2008, chez Greenpeace, au groupe local de Paris. Cela a été pour moi très formateur. Il y a une grande habitude de l'action militante chez Greenpeace, je trouve que c'est une très bonne école. Ensuite, en 2011, il y a eu les problèmes de pétrole de schiste en Seine et Marne, mon département de vie. J'ai représenté Greenpeace au sein des collectifs anti-pétroles de schiste en Seine et Marne, c'était également extrêmement instructif : le travail intergroupes, la mise en place de beaucoup de choses et, cela me rapprochait aussi de ma région, donc je me suis petit à petit éloigné de Greenpeace. Il s'est trouvé qu'en 2012, rien n'était prévu pour le Tchernobyl day en Seine et Marne. Je me suis donc dit « ce n'est pas possible », vu les catastrophes nucléaires qui venaient de se produire. Avec d'autres personnes écologistes locales, on s'est regroupés pour faire une action pour le Tchernobyl day. C'est là qu'a commencé la création du CIREN. L'objectif du CIREN c'est de faire une action par mois, c'est assez simple : actions ronds-points, vélorution, tenue de stands... il y a beaucoup de choses possibles. Parallèlement, je me suis impliqué aussi dans la vie du Réseau, j'ai participé à l'AG de l'année dernière, j'ai participé aux réunions stratégie, à l'organisation de la chaîne humaine, tout cela a été extrêmement instructif et cela m'a donné envie de prolonger cette action au sein du Réseau. J'ai participé au groupe de préparation du pré-congrès. Je souhaite porter aussi, avec Simone, la régionalisation. Je pense que cela va être à la base du renouveau du Réseau et c'est essentiel pour la préparation du pré-congrès. On s'engage tous les deux à être actifs, à lancer une dynamique avec les groupes pour la régionalisation, si on est élus.

André Hatz, Stop Fessenheim : Juste une question. Simone, tu t'es référée à ton origine alsacienne, de Fessenheim. Mais, comme je ne t'ai jamais rencontrée à Fessenheim, peux-tu nous dire les actions auxquelles tu as participé ?

Simone Fest, Sortir du nucléaire Paris : Je n'habite plus l'Alsace depuis trente ans. J'ai quitté l'Alsace en 82, j'étais un peu étudiante... quelques marches... Mais, c'est surtout après Tchernobyl, j'ai des amis qui sont

dans l'accueil des enfants de Tchernobyl. Je connais les associations de Tchernobyl (d'accueil d'enfants) grâce à mes amis qui sont restés en Alsace.

Antoine Girard, « CIREN » : On me posait une question dans la salle : « que veut dire CIREN ? » Cela veut dire Association citoyenne d'information sur la radioactivité et le nucléaire.

Tribune : Merci, on va passer aux deux candidats suivants Thierry Gourvenec et Catherine Fumé.

Catherine Fumé, Réseau Fukussenheim : J'ai été assez discrète pendant cette AG parce que c'est ma première AG. Je suis militante antinucléaire depuis longtemps, puisque j'ai fait partie des premières manifestations sur le site de Dampierre-en-Burly avant la construction de la centrale. Après, mon engagement antinucléaire a été un peu mis de côté, quoique régulier, puisque j'étais militante dans d'autres formations et sur d'autres fronts. Après Fukushima, j'ai décidé de redonner la première place, une place très importante à cet engagement. J'ai fait partie de pas mal d'actions là où je vis : une marche pour la paix en 2011, la caravane Plogoff Fessenheim en 2012, et c'est là que j'ai rencontré des gens de ce Réseau Fukussenheim. Je me suis aussi engagée auprès de SDN Berry Puisaye en 2013, dès sa création et j'en suis administratrice. Par ailleurs, j'ai été au CA de pas mal d'organisations, donc j'ai une « certaine » expérience du fonctionnement des CA. Je suis là surtout pour porter la motion Fessenheim parce que je suis absolument Pour la dénucléarisation la plus rapide de la France, et du monde entier, d'ailleurs. Je pense que nous sommes en lutte et que pour gagner des luttes, il faut marquer des points. Le premier point à marquer est la fermeture de Fessenheim, il y a beaucoup de facteurs qui font que nous n'en sommes pas très loin, grâce surtout à la lutte des militants depuis des années, des dizaines d'années en Alsace, mais aussi à cause du contexte politique, à cause des pressions allemandes. Je porte avant tout cette motion, mais si je suis élue, je serais entièrement solidaire des binômes qui défendent la sortie de crise et la réhabilitation, la régionalisation et la préparation d'un congrès parce que cela correspond tout à fait à mon éthique.

Thierry Gourvenec, Réseau Fukussenheim : Je ne savais pas combien de temps, on devait intervenir... Moi, je devais vous raconter une histoire un peu curieuse, c'est la mienne depuis trois ans, c'est une aventure un peu surréaliste puisqu'à partir de Fukushima - je pensais en avoir pour quelques mois seulement, et en fait ça a duré des années - je m'engage corps et âme pour la fermeture de Fessenheim. Je ne m'y attendais pas du tout, bien entendu, car je pensais que Fessenheim - je suis un grand naïf - allait être fermée depuis bien longtemps. En 2011, j'étais en fin de contrat, là où j'étais en train de m'installer, j'étais en absence d'activité, il s'est avéré que j'ai constaté qu'il ne se passait rien, ou quasiment rien après Fukushima. Moi qui avais fait Plogoff en 79-81, pendant trois ans - à l'époque j'étais interne à Douarnenez - ... d'autres actions, bien-sûr puisque je suis militant depuis toujours. Il s'avère que là, je n'avais pas fait de militantisme actif antinucléaire, j'ai comme tout le monde participé à des actions, je constate qu'il ne se passe quasiment rien ! J'ai été très surpris. EELV, je m'attendais à ce qu'ils réagissent... mais il ne se passait pas grand-chose. Le Réseau relativement silencieux... Avec des amis on se dit « Mais qu'est-ce qui se passe ? ». Donc, on décide de commencer quelque chose : on a commencé par un blog, qui s'appelle -on était très ambitieux- « Appel mondial aux compétences et aux imaginaires » pour pouvoir offrir des suggestions, des idées de faire quelque chose autour de Fukushima. Cela nous a amenés à prendre contact avec des gens comme Pierre Fetet. On comptait faire la caravane en vélo en 2011, on ne l'a pas faite, on a rencontré « les indignés », on est partis avec eux jusqu'à Bruxelles, on a occupé l'esplanade de la défense. Ensuite, l'été suivant, on a fait la caravane à vélo des indignés du nucléaire de Plogoff à Fessenheim-Whyll et on a continué la journée stratégie et tout récemment, peut-être en avez-vous entendu parler avec l'appel solennel à la fermeture immédiate de Fessenheim qui a été relativement médiatisée ? On a mené de pair cette action pour la fermeture de Fessenheim et la volonté de réformer le Réseau, c'est pour cette raison, que personnellement, j'ai aussi fait partie du groupe qui a lancé ces trois motions ; les motions de sortie de crise, de réhabilitation et de congrès.

Philippe Guiter, Sud Rail : Je ne veux pas « bouffer » mon temps de parole, puisque je passe juste après sur le sujet ! C'est pour préciser à l'Assemblée, qu'effectivement, Thierry et Catherine se présentent et appuient les trois motions et donc les binômes qui se présentent sous le chapeau de ces trois motions, mais ne sont pas sous ce chapeau, c'est juste une précision à apporter. Selon les élus, on ne travaillera pas tous ensemble évidemment, mais aujourd'hui, la situation fait qu'ils ne sont pas sous le chapeau.

Thierry Gourvenec, Réseau Fekussenheim : Il faut savoir que nous avons une spécialisation. Effectivement, nous avons deux actions conjointes : l'action de rénovation du Réseau et la fermeture de Fessenheim, bien-sûr, qui fait de nous, un groupe un peu spécifique.

Tribune : Philippe Guiter avec Guy Delort.

Philippe Guiter, Sud Rail : Je me présente comme administrateur, ce que je n'avais absolument pas prévu, ne serait-ce que l'année dernière. Nous nous sommes engagés à travailler sur ces trois motions et nous nous sommes engagés dans un groupe qui s'appelle « le groupe pré-congrès », qui a poussé pour le congrès et aussi pour les trois motions. Nous, clairement, nous sommes sous un chapeau : Pour porter ces trois motions jusqu'au bout, mon engagement va être d'autant plus total que je suis en retraite dans deux mois et demi étant conducteur de train, j'ai conduit des trains nucléaires. Je suis un peu spécialisé en termes de transport. Mais dans deux mois et demi, j'ai la chance et le bonheur d'être assez jeune en retraite, d'avoir encore de l'énergie à revendre, après avoir fait « chier » les patrons pendant trente-deux ans, je vais continuer à les faire « chier », mais pas les mêmes, ce sera ceux d'Areva et d'EDF. J'ai une assez grosse expérience dans le domaine. Ce qui m'intéresse dans la rénovation du Réseau et dans la remise en route, c'est l'aventure humaine. On vient déjà de la vivre depuis un an, c'est une aventure exceptionnelle. Je remercie tous mes camarades qui sont dans cette salle et qui ont porté, qui se sont écoutés, qui ont discuté, qui ont travaillé, qui sont allés les uns vers les autres. Je vous jure que c'était une aventure absolument extraordinaire, je n'ai même jamais connu cela. Dans le monde syndical, on en est loin ! C'est cette aventure humaine que je vais continuer à porter. Il s'est passé beaucoup de choses pendant ces deux jours, il y a eu beaucoup de discussions et véritablement, la dimension humaine va avoir une importance considérable. Tout ce qui s'est passé jusqu'à maintenant est absolument inadmissible. Je considère que c'est inadmissible. C'est aussi inadmissible que de ne pas demander l'arrêt immédiat du nucléaire. Je sais très bien que, par exemple, la motion 1 ne satisfera jamais tout le monde, c'était impossible d'écrire un truc qui satisfasse tout le monde. Sachez, les salariés, les militants qui sont là, qu'on a entendu tout ce qui nous est dit. On l'entend. Il y en a certains dans cette salle qui ont déjà compris comment cela allait fonctionner, je pense, ce sera dans le respect, l'écoute, et si jamais... j'en prends l'engagement personnel... je ne tolérerai plus personnellement des quelconques propos diffamatoires et je pousserai pour qu'il y ait des actions dans ce sens... si cela arrive. C'est fini tout ça, c'est un temps révolu. On ne peut plus vivre comme cela, on ne peut pas construire un vrai réseau basé sur l'écoute, le partage et l'action si on n'est pas tous dans cette conscience-là.

Guy Delort, SDN Berry Puisaye : Je vais être très court et je répondrai aux questions. Guy Delort, je suis engagé contre le nucléaire dès 1973. Ensuite, la vie a fait que je suis plutôt arrivé comme militant, faucheur volontaire, depuis 2003. Je suis dans le groupe SDN Berry-Puisaye depuis sa création mais j'ai été déjà, bien-sûr, dans le groupe antinucléaire sur Saint-Amand-Montrond, à l'époque du Larzac, etc. Je fais mien, évidemment, tout ce qui a été dit avant. Je suis également sous le chapeau. Je suis compagnon de l'Arche de Lanza del Vasto et, à ce titre, je me porte garant d'une relation sereine entre le CA et les salariés et les salariés entre eux. Si je suis élu, ce sera comme cela.

Michel Guéritte, La qualité de vie : Philippe, j'aimerais, qu'en quelques mots, aujourd'hui ou plus tard, tu nous précises ce que tu appelles des propos diffamatoires et ensuite qu'elle est ta position vis-à-vis la liberté d'expression.

Philippe Guiter, Sud Rail : Mon cher Michel, après ce qu'il vient de se passer, tu es très fort, il faut le dire pour sortir cela devant nous aujourd'hui. Je crois que cela n'a rien à voir. La diffamation et la liberté d'expression, cela n'a rien à voir.

Tribune : Merci, Philippe et Guy. On passe au suivant. Dominique Malvaud et Dominique Delort.

Dominique Malvaud, SDN 26-07 : Comme vous pouvez le constater, cela a déjà été dit un petit peu avant, nous faisons partie également d'un binôme, qui se présente sous le cadre des trois motions. Il y en a six : Martial, Simone, Philippe Guiter, Dominique Malvaud, Pierre Rosenzweig, Laura Ruiz. Pourquoi on a présenté six binômes ? Parce qu'on veut que le CA soit au complet, qu'il y ait neuf membres au CA, qui est une première depuis plusieurs années. Notre volonté est vraiment d'être une équipe d'animation complète. On a présenté six binômes, de façon à ce que, s'il y avait une démission quelconque, on puisse avoir des remplaçants immédiatement. En l'absence de démission, deux binômes se sont engagés à se retirer, c'est le cas du nôtre : le binôme des deux Dominique se retire de la candidature maintenant. En sachant que, encore une fois, ces candidatures sont pour les quelques mois à venir dans la préparation d'un congrès. Il est évident que les portes sont ré-ouvertes à plein de monde pour être au CA, après le congrès bien entendu. Nous, nous retirons. Ce n'est pas la peine qu'on fasse notre historique, etc, c'est aujourd'hui... nous appelons à voter pour les candidats des trois motions.

Dominique Delort, CANVA : Pas grand-chose à rajouter, mon seul souhait, c'est qu'on soit ensemble. J'en ai « ras le chapeau » de ces histoires de groupes. Je ne me sens pas sous le chapeau, j'en ai ras le chapeau et il est temps qu'on travaille ensemble !

Tribune : Pas de question de la salle ? On passe aux suivants : Pierre Rosenzweig et Didier Latorre.

Pierre Rosenzweig, CANVA : Pierre pour la CANVA, c'est-à-dire : Coordination des actions de l'environnement de l'Arche, je pourrais dire convergence, qui est un mot qui veut dire la même chose pour moi. On est en duo. Je ne suis pas son titulaire et lui mon suppléant, première chose au niveau du travail d'équipe. Pour moi, cela a été la suite, une cohérence dans cette démarche collective de ce collectif congrès. Oui, je veux bien me présenter avec Didier, avec lequel j'ai travaillé depuis deux ans dans la commission refondation pour arriver à quelque chose comme un congrès - il y a deux autres qui ont accepté de se désister provisoirement, c'est vrai que dans ma tête, à titre « perso », je suis là pour quelques mois. Si le congrès décide quelque chose, ce sera jusqu'au congrès, si c'est l'AG 2016, ce sera l'AG 2016, ce n'est pas mon souci. J'ai juste envie de dire, de façon très courte, que je suis bien content même si je ne suis pas élu, mais ce serait dommage pour Didier, même si, par hasard, cette noble Assemblée générale ne votait pas pour un congrès, moi je suis content ! Pour deux points : humainement parlant, comme d'autres l'ont dit ensemble... Parce que l'ambiance semble être devenue de nouveau vivable, humaine, acceptable. C'est le premier point très important. Si je veux bien briguer un mandat au CA, c'est surtout pour qu'il y ait un lien entre une continuité des réunions de préparation du congrès. Deuxième et dernier point : Dans notre réunion de travail hier soir encore, quand on a reparlé de cela et repensé à la motion pour voir ce qu'on pouvait en faire d'autre, on a acté que les gens proches de Stéphane Lhomme, quelqu'un d'élu, peut-être comme moi, aillent prendre directement, humainement, physiquement un contact avec lui pour faire un point précis sur ce qui est dit, sur ce qu'il assume, sur ce que d'autres assument, dans ce que certains appellent de la diffamation. Merci.

Didier Latorre, SDN 34 : Je vis une espèce de paradoxe, ce que j'aime le plus faire, c'est le travail de terrain. Je fais partie des groupes qui portent depuis deux ans la campagne « de la mine aux déchets ». On s'est beaucoup investis, on a beaucoup travaillé avec des salariés, je trouve que leur travail est remarquable et vraiment, depuis quelques années, je me régale à travailler ensemble. Mon objectif, cela a été, depuis que j'ai travaillé dans la refondation, d'essayer d'éviter que la brèche forte qui est violente, qui s'est ouverte en 2010, fasse que le Réseau s'écroule. Ce que je vais continuer à essayer de porter, c'est un signe fort du renouveau du mouvement antinucléaire, un signe de rassemblement, qui essaye de porter un peu

d'inquiétude chez nos adversaires et nous permette de gagner quelques victoires. J'espère qu'on va avoir aussi le temps, ce sera l'enjeu après, de réfléchir au contenu, à ce qu'on dit et à durcir un peu notre discours qui, je trouve, est un peu faible, alors qu'on a eu pendant deux ans un gouvernement avec des écologistes en France et qu'il n'y a pas eu une seule avancée sur le nucléaire. Donc, je pense que cela ne dépend pas que de nous. On est face à un lobby hyperpuissant, mais je pense que par rapport à cela, il ne faut pas qu'on tergiverse, il faut qu'on passe à l'offensive, ensemble.

Anne Pruvost Freiss, NPA : Je voudrais expliquer, en quelques mots, pourquoi le NPA soutient les quatre candidats : Pour un congrès du renouveau du mouvement antinucléaire. D'abord, parce que c'est un travail collectif, remarquable, qui a été mené depuis plusieurs mois, et même plusieurs années par les copains parce que ce sont tous des militants sincères qui souhaitent faire avancer la cause, et parce que l'enjeu aujourd'hui, c'est effectivement un congrès qui soit réussi. Je ne suis pas intervenue hier, mais ce sera ma seule intervention, mais je voudrais dire quelques mots par rapport à ce congrès qui doit absolument aborder des questions à la fois de forme et aussi de stratégie. Mais, vous savez tous que sous la forme, le fond affleure, comme on dit. Par exemple, il faudra, à ce congrès discuter, rediscuter du règlement intérieur, des structures...

Tribune : Merci, mais ce n'est pas tout à fait le sujet...c'était une question normalement.

Anne Pruvost Freiss, NPA : Je n'ai pas d'autres moments où je peux intervenir, je vais essayer d'être brève. Sur les questions de forme, c'est un exemple, mais je pense qu'il faudra rediscuter sur les questions de recevabilité des motions. Je ne vois pas pourquoi, une instance quelle qu'elle soit pourrait définir si une question est recevable ou pas, étant, bien entendu, qu'on fait confiance à l'intelligence collective du débat et à l'intelligence des personnes pour ne pas adopter une motion qui serait contraire au droit du travail, par exemple. Il vaut mieux en débattre et au moins, on parle du fond. Ensuite, sur les questions de stratégie, le congrès sera important aussi et on ne sera peut-être pas tous d'accord entre nous, parce qu'on n'a pas la même culture, on n'a pas les mêmes façons de voir, mais ça sert à cela un congrès. Au niveau du congrès, il faudra relier les questions sociales et écologiques et se rapprocher des travailleurs du nucléaire. C'est quelque chose de très important. Et, par rapport aux travailleurs aussi on aura besoin de s'appuyer sur la compétence et la créativité des salariés. Comme on doit voter pour quatre noms, je pense qu'il faut faire attention et il faut voter pour les quatre candidats qui sont Martial Château, Simone Fest, Philippe Guiter et Pierre Rosenzweig.

*(Sifflements dans la salle)*

Tribune : On n'a pas fini tout à fait la présentation des candidats, maintenant, c'est à Laura Ruiz avec Michel Lablanquie.

Laura Ruiz, SDN 34 : Nous sommes tous les deux sous un chapeau, tout le monde a compris, je n'ai pas besoin de poser la question, quel est le binôme qui se retire ! Et tout le monde a compris pour qui on appelle...

Tribune : S'il y a une prise de parole, lève le carton s'il te plait... Continue Laura.

Laura Ruiz, SDN 34 : Je ne vais pas me présenter...ce n'est pas la peine que je me présente. Laura Ruiz, Sortir du nucléaire 34, Montpellier, militante de terrain, qui a beaucoup appris... pendant un an, j'ai fait partie des groupes qui ont porté le pré-congrès, donc qui portent le congrès et qui portent les trois motions. Cela a été pour moi une expérience extrêmement positive, j'ai beaucoup appris et j'ai beaucoup apprécié de travailler dans un climat détendu avec des personnalités assez fortes, on a des choses à dire, mais on arrive quand même à s'entendre. Je souhaiterais que le CA qui va être élu puisse travailler comme cela.

Michel Lablanquie, SDN Lot : Peut-être qu'on ne passe pas tout de suite au vote et qu'on aura le temps de discuter un petit peu. En fait, on représente une démarche collective qu'on a menée depuis le début de la crise avec certaines personnes, je pense à Michel, puisqu'on était déjà administrateurs du Réseau. On a essayé d'amener des choses à l'intérieur du Réseau, au niveau du fonctionnement interne, entre autres, des prises de décision par consensus... qui n'ont pas fait consensus... le fait de prendre des décisions en consensus, à savoir que pour que ce soit pratiqué au quotidien dans le fonctionnement du CA, c'est quelque chose qui nous a demandé un gros travail et qu'on n'a pas réussi à conduire sur le long terme. Dès qu'on a relâché la pression, c'est revenu au vote majoritaire qui fortifie un peu l'opinion de chacun et qui ne permet pas une circulation des arguments et une décision prise dans l'intérêt du collectif. Ce ne sont que des représentations individuelles. On a eu le plus grand mal, bien qu'au CA, pour proposer des choses et les réaliser. Donc, je pense qu'à l'aboutissement de cette démarche de refondation qui a commencé il y a assez longtemps, il faut que vienne petit à petit se concrétiser... nous espérons, par le congrès que vous serez appelés à voter, positivement, j'espère... Notre objectif c'est aussi de donner de la démocratie à l'intérieur du Réseau, c'est-à-dire de remettre les groupes au centre, en fait. On est un réseau avec des groupes, on a mutualisé nos compétences, il faut qu'il y ait une respiration maintenant avec les groupes et qu'on travaille dans ce sens. Alors, je ne sais pas si Anne se retire avec Martin, on reste disponibles pour continuer, mais il faut qu'on en discute car ce n'était pas notre cas de figure, mais en tous cas, on a présenté plusieurs binômes... Pour concrétiser notre projet, il faut qu'on ait une majorité claire.

Laura Ruiz, SDN 34 : Un petit complément, cher binôme : si un binôme souhaite démissionner, bien sûr, ce n'était pas notre cas de figure, mais on est prêts à y aller. On est tout à fait conscient qu'être au CA, c'est une énorme responsabilité, que cela demande du temps, mais c'est prévu. Nous nous sommes tous les deux présentés, car on sait qu'on a le temps, on n'est pas à la retraite comme Philippe Guiter (*Rires*), mais on est tout à fait conscients qu'il faut du temps et que si on est élus... On le savait déjà, on ne s'est pas présentés comme cela.

Tribune : Est-ce qu'il y a des gens qui veulent intervenir ? On a déjà deux prises de parole.

Martin de Lavarde, Collectif corrézien pour la sortie du nucléaire : Je souhaitais attendre les votes avant de me prononcer, de voir ce qui était voté, mais à priori, il me semble que le CA était désavoué par le vote contre le rapport moral. Ce n'est pas cela que vous attendez du Réseau (ce qu'on vous a présenté). Il me semble logique de se retirer. Après, c'est vrai que faire un pari qui peut coûter 60.000 euros au Réseau par des gens qui font la remarque que 12.000 euros pour faire une télévision ou en tous cas essayer de créer une autre communication, c'est cher 12.000 euros, alors que c'est à peine le poids d'une toiture bien isolée, je trouve cela un peu grotesque. (*Applaudissements*).

Jean-Marie Matagne, ACDN : Je mets le chapeau ! (*Rires et applaudissements*). Je salue la décision d'Anne et son camarade. Anne, je salue votre décision, c'est vraiment bien, et puis merci pour tout le travail que vous avez fait avant. J'en suis quand même content parce que cela permet éventuellement de voter pour Laura et Michel. Je connais bien Michel, je suis sûr qu'il passera par-dessus le fait qu'il y a le mot « atomes crochus » qui a été rajouté, accroché au projet d'Alain de Halleux. Je sais aussi que Michel, et je pense aussi, Laura, sont mobilisés sur la lutte contre le nucléaire militaire, donc je suis sûr qu'ils soutiendront aussi toutes les actions qu'on fera. Je profite de cet instant pour demander, tout à l'heure, à disposer d'une minute, pour expliquer ce que je n'ai pas évoqué hier, c'est-à-dire ce que coûterait éventuellement la décision de référendum au Réseau. Merci de votre attention.

Tribune : On passe au dernier binôme : David Sheehan, en titulaire et Sophie Morel, en suppléante.

David Sheehan, Puy de Dôme Nature Environnement : Je milite depuis 35 ans au sein de Puy de Dôme Nature Environnement. Notre objectif, c'est surtout le nettoyage des anciennes mines d'uranium ; il y en a sept dans notre département du Puy de Dôme. C'est une lutte continuelle, il y a eu un procès vendredi au tribunal administratif et nous y avons été présents. Nous faisons partie d'un collectif des bois noirs qui

réunit une quinzaine de communes ; nous luttons ensemble dans la même direction. Je voulais simplement noter que j'ai écrit toute une série d'article suite à l'accident de Tchernobyl et les mensonges de l'Etat français. Par la suite, j'ai rencontré et je suis devenu un ami très proche de Youri Bandajevsky, que j'aide, régulièrement, dans ses traductions de livres, aussi bien que d'articles et d'interprétariat également. Même sur Clermont, nous avons monté l'association «es amis de Bandajevsky pour soutenir sa lutte. Je suis prof dans une grande école depuis 35 ans, et avec mes élèves je soulève constamment le débat sur les dangers économiques aussi bien qu'écologiques du nucléaire civil et militaire. Et, je voulais simplement... c'est une anecdote, il y a un de mes élèves qui était détaché de l'armée et qui poursuivait son diplôme d'école de commerce. Quand il a entendu notre petit topo, nos discussions, il a décidé de me traduire devant la justice pour me faire expulser de la France puisque je ne suis pas français. Alors, je lui ai parlé de la liberté d'expression que je croyais exister dans son pays. Une idée fantastique, je soutiens complètement l'idée d'un congrès pour élargir nos idées, pour enrichir nos liens, nos relations et pour pouvoir continuer la lutte. Une dernière petite remarque : Je trouve que l'énergie et le nucléaire civil et militaire posent un problème éthique et moral grave, pour ce qui me concerne. L'Etat français impose à l'ensemble du peuple un risque grave d'accident que je n'accepte absolument pas sur le plan moral. Je trouve cela absolument détestable. Je remercie infiniment le Réseau d'exister et je serai fier de pouvoir continuer ma lutte au sein du Réseau, vraiment. Merci.

Sophie Morel, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté et Les désobéissants : Tout à la fin, c'est ma présentation. Vous verrez, que comme certaines personnes l'ont fait, je ne vous ai pas fait une grande liste de tout ce que je fais. C'est-à-dire, j'étais là, j'ai fait ci, franchement, ce n'est pas possible, il y en a trop depuis longtemps ! Je suis une militante de terrain, je ne sais pas combien de choses j'ai faites et en plus, ce ne serait vraiment pas prudent pour moi, parce que, des fois, j'ai fait des choses, il ne vaut mieux pas les crier sur les toits ! Sachez qu'au niveau du terrain, j'ai une préférence pour des actions, ce que mon ami André La rivière qui a jeûné quarante-deux jours contre les armes nucléaires en 1982 à San Francisco appelle, à « militance viscérale ». On n'est pas dans le blabla, on n'est pas dans l'idéologie, on n'est pas dans la posture, on vit les choses, on les sent et on les porte avec ses tripes. Ce sont des formes de militances comme les jeûnes, comme les marches de très longues distances. En 2010, par exemple, j'ai marché trois mois depuis le Tennessee, depuis un centre nucléaire militaire jusqu'à New York. En 2009, j'ai marché de Genève jusqu'à Bruxelles et j'étais aussi co-organisatrice de cette marche, en 2011, c'était une grande marche à travers les USA avec mes amis de l' American Indian movement parce que je soutiens les peuples autochtones, principalement ceux d'Amérique du Nord, depuis très longtemps. Les militances viscérales ce sont les camps, quand on occupe quelque chose, chez moi, on a fait des camps « Stop castors », ou « Stop THT » à Montabot. Vous savez aussi les conséquences en matière de blessure, moi, je suis infirmière et dans ces camps, je suis souvent à la « medical team », c'est-à-dire à l'équipe médicale, en soutien. Soutenir des personnes qui sont victimes de la répression d'Etat, ce n'est pas facile. Pour moi, le Réseau, c'est vraiment un organisme vivant, on est tous des parties de cet organisme vivant, on est tous en interrelation. La crise, telle qu'elle existe, je la vois comme une tumeur maligne, qui a grandi, qui contamine vraiment petit à petit beaucoup de personnes et je souhaite que cela s'arrête. Je suis une personne qui souffre depuis un moment de cela. Pour le congrès, j'avais dit une image que je vais vous transmettre qui est : Pour moi, la crise, tous les protagonistes, c'est comme, vous savez, l'éléphant et les aveugles. La crise, c'est un éléphant. L'AG 2010, c'est un éléphant. Autour, on est des aveugles ; l'un prend la queue, l'autre une patte, l'autre la trompe et ils disent « c'est ça ! J'ai ma vérité ! J'ai ma queue, j'ai ma trompe ! » Un congrès, c'est pour que tous les aveugles se mettent ensemble, ouvrent les yeux et ils voient ! Merci de votre attention. (*Applaudissements*).

Tribune : Pas de question ? Donc, on peut passer à la suite. Il y a un point technique : Michel Boccara.

Michel Boccara, Bien Profond : Comme il y a eu effectivement le retrait d'un binôme, on demande cinq minutes de suspension de séance, parce qu'effectivement, vous avez vu que c'est une démarche collective, il faut que nous nous concertions, nous l'avons dit, parce que nous souhaitons que le CA soit fort pour qu'il



y ait effectivement un autre binôme pour savoir de quelle manière le groupe va se prononcer. Donc, on demande cinq minutes de suspension, là-dessus.

Tribune : C'est l'occasion, peut-être de faire une pause puisqu'on vient de finir les candidatures. On reprend dans cinq minutes.

### **Pause courte**

Nous allons reprendre. On avait changé un peu l'ordre du jour à cause de la neige. Après cette suspension de séance, vous êtes priés de reprendre place. Avec l'accord du bureau, et cela n'a rien à voir avec nos débats, on a un camarade ici qui a eu 60 hier, mais comme on l'aime beaucoup, on a retardé d'une journée, on lui a donné 59 ans en une journée de plus, c'est pour dire à Michel Bon anniversaire. On ne te donne pas la parole parce qu'on n'a pas le temps et parce que tu es trop bavard.

Martial Château, SDN 72 : Je vais essayer de résumer le plus rapidement et le plus simplement possible les conclusions de nos discussions pendant cette suspension de séance. Pour rappeler les choses, il y a cinq binômes qui peuvent être élus en l'état actuel. Il y en a quatre qui sont sous le chapeau des trois motions, un cinquième qui est aussi sous ce chapeau même s'il n'avait pas participé à tout. Donc, on s'en tient à ces cinq binômes pour défendre les trois motions et aller dans ce sens-là au CA. Je rappelle ces cinq binômes : Martial Château, Simone Fest... non, j'ai toujours énormément de mal avec la mémoire des noms... alors, Martial Château, Simone Fest, Thierry Gourvenec, Philippe Guiter et Pierre Rosenzweig. Donc, il suffit d'enlever Laura Ruiz et c'est bon. On appelle à voter pour ces cinq binômes. Les deux binômes qui se sont retirés, restent disponibles si par hasard, il y avait des démissions, des départs... comme cela s'est fait à d'autres moments à l'intérieur du CA. On aura toujours une réserve de gens qui sont prêts à donner un coup de main. Merci.

### **Priorisation des motions**

Tribune : On passe à la suite. Le vote aura lieu tout à l'heure. A l'ordre du jour, il y avait la priorisation des motions. Steve va nous rappeler le sujet de la priorisation des motions.

Steve Mitchell, Administrateur : C'est une proposition d'une modification du règlement intérieur, suite à l'AG 2014 que l'on a déjà expérimenté avec les priorisations. En fait, c'est très important pour le CA et les salariés d'avoir cet outil, car, pour nous en tant que CA et aussi les salariés, cela peut nous donner les pistes pour prioriser le travail. L'idée maintenant est de voter cette année, c'est l'Assemblée qui va voter ou pas le processus de priorisation. Il y a tout un document, page 2 du document 4 « règles de l'Assemblée générale 2015 ». S'il y a des questions, je peux répondre...

Tribune : Est-ce qu'il y a des questions, des précisions ?

Patrick Monnet, Rhône Alpes sans nucléaire : Je n'ai pas compris si c'était pour voter un article sur la priorisation ou pour prioriser les motions qui ne sont pas encore votées.

Steven Mitchell : Pour préciser, le vote est sur la priorisation, donc sur les modifications du règlement intérieur. Ce n'est pas la priorisation en elle-même, cela peut le devenir dans un deuxième temps si c'est voté.

Tribune : Il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Jean-Marie Matagne, ACDN : Je pense que la priorisation, c'est une erreur et qu'il vaut mieux s'en passer. Je vais vous dire pourquoi, c'est tout simple. Quand une résolution est votée, elle a force de loi. C'est comme si on disait « une priorisation, on s'en occupera plus tard », et bien non, on doit s'occuper de toutes les motions qui ont été votées. La seule priorité qu'on doit donner, c'est la priorité chronologique, on

s'occupe en priorité des évènements à préparer qui sont les plus proches et on met déjà au départ en marche la réalisation des actions ultérieures en parallèle avec celles qui ont une priorité et en donnant la priorité effectivement à celles qui arrivent avant, mais on ne renonce pas, d'entrée de jeu... on ne met pas de côté un certain nombre d'actions. En fait, c'est une façon de revenir, d'une certaine manière, sur les votes qui sont passés. J'attire votre attention sur le fait qu'hier on a évoqué une résolution qu'ACDN avait proposée sur la fameuse loi de majorité absolue renforcée. L'année dernière, notre motion avait été victime de cette réglementation, de cette procédure. Cette année, c'est le CA qui en a été victime, puisqu'il avait une majorité absolue et que son rapport moral a été rejeté, à cause de cette loi-là. S'il vous plait, faites bien attention à cela, pour ce qui est de la priorisation, c'est aussi une façon de réduire la souveraineté de l'Assemblée.

Tribune : Il y a d'autres demandes ? Prises de paroles ?

Charlotte Mijeon, salariée : Je voudrais juste donner l'éclairage d'un salarié par rapport à cette question de priorisation des motions. Tout d'abord, contrairement à ce que dit Jean-Marie, il ne s'agit pas de couler les choses dans le marbre. Qu'on y accorde de l'importance, bien-sûr, même si ce n'est pas priorisé forcément, ce sera pris en compte. Sinon, vous êtes tous de culture décroissante ici. La phrase « une croissance infinie dans un monde fini est une absurdité » vous dit peut-être quelque chose. Une croissance infinie des motions avec toutes les motions, chacune des motions prétendant devoir être appliquée au même niveau que les autres... alors qu'on a une équipe salariée limitée, qu'on a des ressources bénévoles aussi qui ont une énergie renouvelable mais pas inépuisable, limitée aussi, qu'on a des ressources limitées, et que, par ailleurs, j'attire votre attention, on l'a dit sur la prise de parole des salariés, cette année, on va avoir beaucoup de mouvements dans l'équipe. On va avoir Laura qui va partir pendant six mois, on est plusieurs à se dire que cela va demander un gros boulot pour essayer de partager ses missions entre d'autres, que tout soit mené au mieux, déjà entre nous, c'est un peu un casse-tête. On a d'autres personnes qui vont partir, Myriam, comme tu l'as annoncé, il va y avoir beaucoup de changements, cela va être une année très très lourde et on a besoin de savoir quelles sont les choses sur lesquelles on va devoir mettre l'accent, quelles sont les choses qui ont le plus de légitimité pour aussi nous en tant que salariés, quand on met en œuvre des choses et quand on dit « on met en œuvre cela en priorité », parce que cela a été voté par l'AG, qu'on ne soit pas attaqués, car cela arrive souvent, par toutes sortes de gens qui nous disent « vous devriez être à plein temps sur ça... ». Non, on demande à notre employeur de nous fixer des priorités pour qu'on ne devienne pas fous et qu'on puisse s'organiser.

André Hatz, Stop Fessenheim : Oui, Charlotte, j'entends bien tes arguments et je les comprends. Ceci étant, personnellement, je ne suis pas non plus pour la monoculture. Je préfère les petits champs où l'on fait pousser plein de choses, la monoculture, c'est ce qu'il y a de pire. L'année dernière, la motion Fessenheim n'a pas été priorisée, et puis cette année, on se rend compte qu'on a « le feu aux fesses ». Alors, ces histoires de priorités, je commence à en avoir « ras la caisse ». Vous êtes au CA, parmi les salariés, suffisamment intelligents pour savoir trouver les justes dosages. Mais, le fait de prioriser veut aussi dire de refuser la priorité à tout bout de champs à des choses qui sont vachement importantes. Sinon, il faut qu'on se donne davantage de moyens, mais ce qui a été voté comme motions, ce sont des motions, c'est notre Assemblée qui veut les faire avancer. Tous ces chantiers doivent avancer, après il faudra trouver les moyens, les justes dosages. Je comprends, j'ai moi-même dans ma vie été salarié, qu'on ne puisse pas tout faire en même temps mais s'il y a des motions qui sont choisies par l'AG, il faut les assumer. Après, c'est à l'AG de donner au CA et aux salariés les moyens de l'assumer, mais on ne va pas faire de la monoculture. Autour de chez moi, il y a plein de champs de maïs, je ne vois plus les patates, je ne vois plus les tournesols parce qu'il n'y a que du maïs et là j'en ai marre !

Philippe Lambersens, SDN 38 : Moi, il me semble qu'il y a une précision à apporter. Si j'ai bien compris le test de ce qu'on avait fait l'année dernière et qui nous satisfait de priorisation, c'était sur les motions de campagnes qui engagent un travail et effectivement des salariés et du CA. Si c'est uniquement de dire « il

faut mettre l'accent sur Fessenheim », et c'est mon point de vue, en priorisation, moi, je suis d'accord que l'AG puisse le dire et après, c'est au CA qui sera élu, de dire aux salariés « voilà dans quel sens on doit travailler ». C'est un axe de l'AG que le CA met en route avec l'aide des salariés. Voilà, comment cela doit fonctionner. Ce n'est pas uniquement l'AG qui dit aux salariés « c'est comme cela qu'il faut agir ». Il y a aussi un CA qui fait le tampon entre les deux et qui analyse la situation « est-ce que c'est possible ? Est-ce que ce n'est pas possible ? »

Tribune : Merci Philippe. Il y a Steve qui avait une précision à apporter.

Steve Mitchell : Oui, excuse-moi, j'ai oublié de dire, on vient d'ajouter sur le diaporama que la notion de priorisation concerne que les motions d'actions et campagnes.

Tribune : Il y a des demandes de prise de parole, on peut en prendre...

Antoine Girard, CIREN : La solution aux problèmes qui ont été soulevés peut se trouver dans la régionalisation et le congrès, à savoir que justement les motions seront discutées transversalement entre les groupes. Il pourra en ressortir des priorités, disons un certain consensus pour des priorités au niveau national de motions et campagnes, qui seraient validées soit en congrès, soit en AG. Localement, il peut y avoir effectivement des priorités, ce sont deux choses différentes. Donc, la mise en place d'un système de régionalisation et de congrès peut répondre à cela, sans doute beaucoup mieux qu'une priorisation sans discussion au préalable au long cours entre les différents groupes. (*Applaudissements*).

Pierre Combaz, EELV Touraine : C'est simplement pour une remarque. Il me semble qu'il y a une motion n°1 « Fermeture de la centrale de Fessenheim dans les plus brefs délais ». Je lis, « si c'est voté pour que le Réseau ait pour action prioritaire dans l'année en cours »... Donc, si on vote cela, moi, comme je le comprends, pour moi pour l'année en cours, c'est l'action Fessenheim qui est prioritaire. Il me semble que des priorités, il ne faut pas s'en définir trente-six et que c'est déjà une grosse priorité.

Michel Boccara, Bien Profond : Moi, je pense qu'effectivement, dans une situation, qui est la situation antérieure et qui j'espère n'existera plus – Antoine a donné un certain nombre de raisons - où il y avait trop de motions et, effectivement, on a pris cet outil de crise qui est la priorisation... Moi, je le trouve un peu maladroit pour l'instant et pas très utile, donc je ne pense pas qu'il faut le graver dans le marbre du règlement intérieur. Peut-être, je n'ai pas de position, c'est pour cela que je m'abstiens, qu'il faut cette année faire encore une priorisation, je n'en sais rien. En tous cas le graver dans le marbre, non, parce que je pense qu'on va trouver de meilleures solutions. Je peux vous dire une chose, imaginons qu'il y ait deux binômes, deux personnes qui aient deux pouvoirs chacune et trois pastilles, ils en mettent douze et ils priorisent leur motion alors qu'ils ne sont que deux personnes. Le système actuel est vraiment défectueux. Donc, je pense qu'il faut faire attention à ne pas le graver dans le marbre, et même cette année, je ne suis pas certain que, comme il y a six motions de campagnes, on ait justement grâce au travail qui s'est déjà fait en pré-congrès – qui est un travail de concertation – où on n'a fait que trois motions pour ne pas justement surcharger les salariés de ce point de vue-là... je crois que cette année avec six motions, on n'a pas forcément besoin de prioriser.

Tribune : Merci Michel. Donc, on va poser la question de recevabilité par rapport à cette proposition. Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ? Il y a un point technique ?

Guy Delort, SDN Berry Puisaye : Je ne sais pas si c'est un point technique, mais moi, j'entends ce que les salariés demandent, donc, j'ai envie de prioriser pour cette année, mais je me dis, comme le propose Michel Boccara « est-ce qu'il faut le rentrer dans le marbre pour toutes les années qui viennent ». On peut très bien prendre la décision année après année, prioriser cette année et pas l'année prochaine, si effectivement, c'est Jean-Marie Matagne qui a raison et voilà... Moi, je suis embêté parce que je ne sais pas quoi voter si vous me faites voter cela.

Tribune : En l'état, cela veut dire qu'on le met dans le règlement intérieur. Si vous n'avez pas envie que ce soit gravé dans le marbre, vous votez contre, cela me paraît logique. Et après, ce sera au CA élu de composer avec les motions qui ont été votées ou pas. On passe donc au vote, s'il vous plaît.

## Confirmation du vote de priorisation des motions

**Votez POUR, CONTRE, ABSTENTION :**  
la confirmation de l'application de l'article 11.6.h du règlement intérieur du Réseau "Sortir du nucléaire" relativement à la priorisation des motions d'actions et campagnes lors de l'AG 2015 et lors des AG suivantes.

Questions de recevabilité 0 0,0%

Pour	Contre	Abstention	Votants
27	38	20	85

<i>Votes exprimés</i>	65	<i>Taux d'abstention</i>	23,5%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	41,5%	<i>Pour / Votants</i>	31,8%

**REJETE**

Merci, la proposition est rejetée.

### PAUSE

### Sujets divers qui n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour

Tribune : Avec les modifications qui étaient proposées, on devait passer à la suite des discussions sur les motions et les stratégies et après, on passera au vote directement. Dans les suites de discussions, on va vous demander si vous voulez aborder maintenant, dans une période de 30 minutes des sujets qui demandaient à être encore un peu débattus. Vous levez votre carton si vous voulez proposer un sujet, on va le prendre et après on fera une prise de parole Pour, une prise Contre pour chaque sujet. Laissez les cartons levés pour ceux qui veulent proposer un sujet.

Antoine Girard, CIREN : Si j'ai bien compris, on expose simplement le thème dont on voudrait discuter, c'est ça ?

Tribune : Oui et après, on verra le nombre de prises de parole qu'on attribue à chaque thème.

Antoine Girard, CIREN : Je voudrais qu'on rediscute de la régionalisation et du congrès, qu'on rentre un peu plus dans la suite de ce qui va se passer, qu'on puisse en discuter ensemble.

Daniel Walter, Thur Ecologie et Transports : Moi je ne couche pas avec les statuts ni avec le règlement intérieur, je ne fais partie d'aucun groupe, même si j'ai un peu écouté aux portes, mais, je trouve tout à fait dommage que la motion 6 ait été écartée hier du fait de la désinvolture du Conseil d'administration sortant qui a présenté cette motion avec du retard, parce qu'elle a été rejetée, non pas par rapport au fond mais en rapport à la forme. Moi, j'estime que l'Assemblée générale est souveraine et elle devrait adopter, à minima, un vœu qui reprend peut-être cette motion, parce que cela me semble quand même un signe fort à marquer vis-à-vis des camarades. Peut-être qu'on n'est pas tout à fait d'accord sur les histoires de

stratégie de lutte, des actions violentes ou pas, mais n'empêche que c'était là et que quasiment toute l'Assemblée était d'accord à la limite pour la voter, sauf qu'elle a été présentée trop tard. Moi, j'estime qu'on doit revenir là-dessus et la reprendre ; cela peut-être sous forme de vœu, je ne sais pas comment on peut le faire exactement. Merci (*Applaudissements*)

Tribune : Juste pour préciser, celle dont tu parlais était « Soutien aux ZAD et solidarité entre les différentes formes d'actions ».

Jean-Marie Matagne, ACDN : Je souhaiterais revenir brièvement sur la motion référendum pour expliquer sa faisabilité - est-ce que c'est faisable ou pas dans le contexte – et surtout dire ce que cela implique pour le Réseau en engagements et, en particulier, en actions prioritaires. D'autre part, sur le vœu que vient de proposer le camarade, je suis d'accord mais il me semble qu'il faudra faire attention à bien préciser qu'on doit être d'accord avec l'objectif des zadistes. Quelqu'un a fait remarquer hier, en aparté, que si les salariés de Fessenheim se mettaient à occuper Fessenheim, d'après la motion telle qu'elle est formulée, on serait obligés de leur apporter notre soutien !

Dominique Bohn, Tchernoblaye : Juste une petite précision par rapport à la motion « Réhabilitation », il y a une phrase qui a été rajoutée hier soir, il faudrait donc un peu plus de temps pour discuter de cette motion 1, d'abord, et deuxièmement, puisqu'il y a un vœu pour le soutien aux zadistes qui est rajouté, j'aimerais aussi, si possible, rajouter le vœu d'un soutien aux copains du sud-est qui sont attaqués par Areva pour diffamation.

Tribune : Ce serait bien que ceux qui nous proposent un vœu nous proposent un texte qu'ils préparent, qu'ils l'amènent et qu'ils le lisent et on se met d'accord sur ce texte.

Philippe Guiter, Sud Rail : En fait, l'une des possibilités d'une Assemblée générale ou d'un congrès c'est d'adresser une motion d'actualité ou une motion de soutien. En l'occurrence, il n'y a aucun problème à proposer que... la motion de soutien aux ZAD et la solidarité entre... enfin... le texte, plutôt « Soutien aux ZAD » et du coup dans un deuxième temps le soutien aussi aux copains du sud-est qui sont attaqués par Areva, cela ça se vote à main levée. Il n'y a pas de vote, c'est à main levée et puis c'est une motion d'actualité. S'il se passait quelque chose aujourd'hui, un accident de train nucléaire grave, tous ensemble on voterait à main levée une motion de soutien. Ou alors le copain Rémy Fraisse... si c'était arrivé ce week-end pendant qu'on était là, et bien on l'aurait fait – en tous cas, je ferais partie de ceux qui l'auraient proposé. Je pense qu'on peut le faire sans problème et, au moins pour cette motion qui convenait à tout le monde, mais qui a été refusée pour des questions de principes, on pourrait la voter tous ensemble à main levée.

Antoine Bonduelle, RAC : Pour une fois qu'on va un petit peu parler du fond, moi, je voudrais dire un petit peu mon regret ou plutôt mon souhait que des sujets qui ne soient pas forcément les campagnes urgentes, même si c'est vrai que d'avoir une préparation à des contingences est très important, je pense qu'il y aurait quelque chose qui serait utile dans le Réseau, c'est qu'on ait des moments d'échanges sur ce qui se passe de bien. Il n'y a pas que des bonnes nouvelles, il y en a plutôt des mauvaises, mais je pense qu'il est important que le Réseau se saisisse d'outils qui nous sont donnés par l'actualité. La revue de presse ne nous donne pas suffisamment ces outils. Je pense à des événements qui se sont produits ces dernières années, il faut que le Réseau se dise « qu'est-ce que cela veut dire pour nous ? » L'évènement, c'est que l'ASN s'est prononcée pour des enquêtes publiques aux quarante ans des centrales. Evidemment, les quarante ans, cela ne nous plait pas, mais n'empêche que cela va être quelque chose d'important sur lequel on va devoir répondre. Ce sont des choses pour lesquelles il va falloir se mettre en ordre de bataille pour pouvoir aller faire les lettres et tout le monde dans son coin ne sait pas forcément le faire. Il y a ça, il y a aussi le rapport de la Cour des comptes, qui va nous donner des choses. Cela peut aller jusqu'à « dans deux mois, le Pape sort une encyclique sur l'énergie et l'environnement », cela me semble intéressant de savoir ce qu'il y a dedans, en bien ou en mal. On a besoin de ces outils-là. Peut-être qu'il faudrait un forum ou un lieu où on

ne soit pas en train de discuter de... je ne vais pas dire qu'on discute de choses inutiles... mais, il serait intéressant de se dire comment cranter ce qu'on a avec dedans des objets... enfin, moi, dans ma région, on a «la vague du siècle » dans trois mois et cinq centrales nucléaires, dans un rayon de 150 km, on a une centrale dans le Kent, une en Hollande, une en Flandres et la nôtre qui est limite la plus haute car elle est sur un talus, mais cela reste quand même au niveau 0. Je pense qu'on a des objets qui bougent, le monde bouge, il faudrait se remuer pour pouvoir prendre en compte la réalité.

Anne-Laure Meladeck, salariée : Je voulais juste réagir par rapport à la proposition de Philippe Guiter, à l'instant de voir à main levée comment l'AG se situait par rapport à cela. L'AG, hier, a déclaré que la motion était non-recevable et pour l'équipe après qui doit mettre en œuvre les décisions d'AG, un truc comme cela, c'est quoi ? Est-ce que c'est une décision d'AG ? Juste que ce soit clair à ce moment-là. Qu'est-ce qui sera fait de ce truc, parce que franchement, c'est juste que ce n'est pas clair quand après on se retrouve à nouveau au bureau pour mettre en œuvre. C'est juste qu'il faut être consistant. Si vous dites que c'est irrecevable et que le congrès est le lieu de discuter de cela, et bien à ce moment-là, le congrès est le lieu pour discuter de cela et il n'y a plus à lever les mains en signe d'approbation.

Philippe Guiter, Sud Rail : Donc, je vais faire une réponse à Anne-Laure sur le sujet. Effectivement, c'est très regrettable cette histoire de recevabilité et de dépôt de motion après la date. Si je suis élu, je m'engage à respecter les textes. Ce qui est embêtant, c'est que cela n'apporte pas de travail, à priori supplémentaire aux salariés du Réseau, puisque c'est déjà le cas. C'est déjà le cas, le soutien aux zad et aux camps de Valogne... et à Notre Dame des Landes. Il y a un congrès dans huit mois. Aujourd'hui, on dit « cette motion nous plait, cet état d'esprit nous plait, on s'engage dans la convergence des luttes, on s'engage dans le soutien aux zad » et je pense que c'est effectivement une très bonne orientation et que, dans cette salle, elle est partagée par beaucoup. Pas par tout le monde. Aujourd'hui, c'est le cas et effectivement, on en reparlera au congrès... j'aimerais bien, entre autres, qu'au congrès, on parle de ce qu'est la lutte et des moyens de mener la lutte. Cela en fait partie.

Didier Latorre, SDN 34 : Très rapidement, sur le fond des priorisations, je pense qu'il faut que le CA qui sort des urnes affirme clairement que la responsabilité n'est pas celle des salariés. C'est le CA qui prend ses responsabilités par rapport à la priorisation des motions. Il est hors de question que les salariés en prennent plein la tête de mon point de vue, parce que les motions ont été moins bien élues et qu'ils se fassent « engueulés ». C'est le Conseil d'administration.

Laura Hameaux, salariée : C'était juste pour te répondre Antoine. Effectivement sur cette question de la prolongation des réacteurs, il va falloir clairement se concerter pour savoir comment on fait pour travailler là-dessus dans le temps parce que les enjeux se placent sur plusieurs années par rapport à cela. Dans le cadre de la campagne « Stop au rafistolage », on propose une réunion courant février, pour justement recommencer à discuter, faire le bilan de ce qui a déjà été engagé et comment on envisage la suite. Vous avez l'info et si, Antoine, tu souhaites y participer, tu es, évidemment, le bienvenu.

Sylvie Sauvage, Stop EPR ni à Penly ni ailleurs : C'était une vision technique... On est sur le sujet du rafistolage ou du grand carénage, je me permets de vous rappeler que le grand carénage (appelé comme cela par EDF) des réacteurs 1300 watts est testé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015 par le réacteur n°2 de la centrale de Paluel. C'est donc une visite décennale 3 des trente ans. Et quant aux visites décennales 4 des quarante ans, l'ASN a déjà sorti un texte, une décision concernant un point à surveiller dans dix ans ! Je pense qu'on a pris du retard et qu'il est vraiment temps de s'accrocher sérieusement. Chaque groupe antinucléaire qui aurait « en charge » une centrale dans son secteur, devrait vraiment s'accrocher à ce problème. Mis à part le fait que cela va coûter très cher, là, c'est quand même des 1300 watts qui démarrent.

Tribune : Il y a eu la proposition d'Antoine sur revenir sur la régionalisation et le congrès, ensuite, il y a eu Daniel sur la motion 6 « Soutien à la ZAD » faire un vœu de soutien à la ZAD, ensuite il y a eu Jean-Marie, une histoire de faisabilité que je n'ai pas bien comprise - peut-être qu'il nous réexpliquera, ensuite la

motion réhabilitation avec une phrase en plus, il faudra l'expliquer et le vœu du soutien pour les militants du sud-est qui est attaqué par Areva. Il faudrait que quelqu'un prépare un texte, un vœu pour qu'on puisse l'acter. On va revenir dans l'ordre... Il est fait le texte ? Impeccable ! On va faire deux prises de parole, 1 Pour, 1 Contre, s'il y a besoin, sur chaque sujet. Régionalisation/Congrès pour commencer.

Antoine Girard, CIREN : Comme vous l'avez vu sur les motions régionalisation et congrès, elles sont assez courtes et elles sont relativement générales. Le travail qu'il y a à faire maintenant, c'est de donner corps à ces deux projets qui sont concomitants. Il est absolument indispensable que vous vous sentiez tous partieprenante et qu'on travaille tous ensemble à la construction de ces deux projets. Ce que je vous propose (notre groupe), si je suis élu, j'initie un début de réflexion sur le sujet, c'est-à-dire qu'on vous envoie un mail avec un début de réflexion, des pistes de réflexion sur le sujet et qu'après, chaque groupe, dans chaque région, commence à travailler dessus, et que vous soyez vraiment attentifs à tous ceux qui sont là, à ces mails-là, et à y travailler dans votre groupe, intergroupe, pour qu'on arrive tous ensemble à construire vraiment quelque chose et qu'on mette cela en route dès maintenant parce qu'en fait, cela va prendre pas mal de temps et il faut que cela commence à fonctionner pour préparer le congrès. J'attends vos avis. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce que vous êtes partants ? Est-ce que vous trouvez que c'est un peu idiot ?

Catherine Berment, EELV Loir et Bercé : Je suis pour le congrès et pour la régionalisation, mais, je pense qu'en parlant de régionalisation, je soulève un problème. J'ai eu du mal à comprendre, avec les motions, la priorisation et tout ça, que les salariés se plaignent que cela va leur donner beaucoup de travail. J'ai du mal à comprendre qu'on paye les salariés -j'ai rien contre les salariés, au contraire, je suis contente, ils font du bon boulot, ils sont très appréciés - mais j'ai du mal à comprendre qu'on soit obligés de payer des salariés pour faire le travail des militants. La régionalisation va peut-être faire bouger les choses et qu'enfin les militants vont prendre le travail à bras le corps et soulager vraiment tous ces salariés qui travaillent très bien. C'est vraiment important parce que je suis effarée d'entendre dire que les salariés sont débordés et qu'il n'y a personne derrière eux.

Tribune : Ce n'est pas vraiment qu'il n'y a pas assez de monde derrière eux, il y en a quelques-uns... mais il en faut plus. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Antoine, c'est bon ? Tu veux rajouter ...

Antoine Girard, CIREN : La salle est assez calme, il n'y a pas tellement de réactions. Au moins, à main levée, ceux qui pensent que la proposition que je fais est intéressante et qui souhaitent la suivre, qu'ils lèvent la main.

Tribune : On rappelle juste la proposition que fait Antoine. Les groupes s'emparent de cette question, en discutent dans leur groupe pour que ces choses-là puissent se préparer dès la sortie d'AG. A main levée.

Antoine Girard, CIREN : On va dire qu'il y a une majorité qui n'est pas très forte. J'espère qu'au fur et à mesure du travail, elle va se renforcer, et que ceux qui ont levé la main là s'impliquent vraiment dans la régionalisation, pour la prendre à bras le corps. Merci à tous.

Philippe Lambersens, SDN 38 : Régionalisation, décentralisation, je pense qu'il ne faut pas oublier dans la préparation du congrès des choses auxquelles je tiens, que j'avais essayé de réaffirmer l'année dernière dans les différents scénarios. A mon sens, la régionalisation est nécessaire mais pas suffisante. Ce n'est pas quelque chose de magique qui va résoudre tous les problèmes. Je pense qu'il y a une organisation thématique à mettre en place et qu'il faut aussi penser à cela, notamment, sur les questions du nucléaire militaire, qui lui n'est pas quelque chose de régional, même s'il y a des points d'appuis, parce que ici, il y a Valduc, Mégajoule... Il ne faut pas que se focaliser là-dessus, sur régionalisation.

Jean-Pierre Minne, Oui à l'avenir : Je voudrais juste donner un complément. Effectivement, il n'y a aucune opposition entre la régionalisation et les thématiques particulières, ce sont deux choses qui sont l'une à côté de l'autre ou l'une avec l'autre, cela ne s'oppose absolument pas. Je voudrais ajouter quelque chose à ce que vient de dire Philippe. Par expérience, ce que l'on constate dans le Réseau – nous on a voyagé avec

le théâtre pour L'impossible procès c'est qu'il y a beaucoup de groupes qui travaillent sur des thématiques. Ces groupes ont pris l'habitude - je ne dirais pas en dehors du Réseau, parce que ce ne serait pas gentil – de travailler de façon thématique. Je vais vous donner des exemples : les anciennes mines d'uranium. Une structure qui a été montée sur les CLIS, les échanges sur les CLIS, c'est-à-dire les gens qui sont impliqués dans les commissions de surveillance sur les centrales... c'est aussi une régionalisation d'une certaine façon, elle n'est pas géographique, elle est thématique et je crois que c'est important d'y penser.

Martin de Lavarde, Collectif corrézien pour la sortie du nucléaire : Juste en termes de méthodes : est-ce qu'il ne vaut pas mieux voter les motions avant de faire cette demande de remonter au groupe ?

André Hatz, Stop Fessenheim : Un mot rapide sur la régionalisation. Comme le nuage de Tchernobyl, la régionalisation ne s'arrête pas aux frontières. Pour ce qui nous concerne, nous travaillons de part et d'autre de la frontière et depuis de nombreuses années – cela fait quarante ans que nous travaillons de manière régionalisée avec le Bad Wurtemberg notamment. Après, il ne faudra pas qu'on se retrouve dans une situation dichotomique.

Tribune : On propose une pause de dix minutes. Entre les sujets, la réorganisation des votes, etc, la tribune a besoin de se réorganiser. On reviendra sur les points qu'on a notés juste après.

## **PAUSE**

Tribune : Nous allons reprendre. Nous avons trois sujets à aborder en moins de quarante minutes. Dix minutes par sujet. Premier sujet : le référendum avec Jean-Marie Matagne.

Jean-Marie Matagne, ACDN : Hier, j'ai présenté et j'ai essayé de répondre sur la question de fond du référendum. Est-ce qu'il est légitime ou pas de demander un référendum, sur quelles questions, etc... Là, je voudrais aborder précisément, ce à quoi s'engagerait le Réseau si vous votez cette campagne. Concrètement... C'est la question d'abord de la faisabilité, comment est-ce qu'on peut obtenir un référendum sur cette question précise. Je vous rappelle la question « Approuvez-vous que la France participe avec les Etats concernés à l'élimination complète des armes nucléaires sous un contrôle mutuel et international stricte et efficace ? ». Voilà la question. A chaque fois qu'ACDN aborde le sujet, nous répétons toujours la formulation de la question parce que nous savons très bien que suivant la façon dont une question est formulée, on n'obtient pas le même résultat. Si vous avez une question comme « Est-ce que vous voulez renoncer à votre arme nucléaire et que l'Inde, le Pakistan, etc la gardent, est-ce que vous êtes d'accord ? » Ce n'est pas la même chose. Donc, vous avez bien entendu la question. Cette question-là, ACDN la pose depuis un certain nombre d'années et plus précisément les dernières années. Nous proposons de faire le travail, de continuer le travail qu'on a fait - et on ne part pas de zéro, loin de là, vous allez voir - et que le Réseau, simplement, apporte un soutien logistique, politique, c'est-à-dire montrer que le Réseau est d'accord avec cet objectif mais du point de vue matériel et financier, cela sera extrêmement restreint. Du point de vue financier...Il faut d'abord que je vous dise comment on va l'obtenir ce référendum. Il y a deux voies : Soit la voie présidentielle, le Président avec le gouvernement présente un projet de loi qui a force de loi et un référendum est organisé. Mais, il ne faut pas compter sur Hollande pour faire cela, c'est terminé, on a compris. Reste la deuxième voie qui est la voie d'origine parlementaire et non pas citoyenne. D'après la nouvelle constitution modifiée, il faut obtenir 20% du Parlement (députés et sénateurs), il y a 577 députés et 342 sénateurs, donc 919 parlementaires, 20% cela fait 184 députés. Autrement dit, il faut qu'on réussisse à intéresser 184 députés à cette question. Pour le moment, il y a une quarantaine de sénateurs ou députés qui sont d'accord. Donc, il faut faire cela. Une fois qu'on a obtenu cette proposition de loi, il faut que les députés en question obtiennent 10% du corps électoral, soit à peu près 4.5 millions de signatures en 6 mois (signatures électroniques). Cela semble énorme. Mais, ce que je veux vous dire, c'est que, même si on n'obtient pas ce référendum, ce sera une formidable occasion, un formidable outil/instrument, pour sensibiliser l'opinion publique sur le problème des armes nucléaires et



plus globalement, sur le problème du nucléaire. Alors, comment concrètement, cela peut-il se faire ? Déjà, on fait un sondage, on organise un sondage avec l'IFOP, cela coûte 1.000 euros, exactement sur cette question et on va vérifier dans quel état se situe l'opinion française là-dessus. Donc opinion française : 86% favorable à cela en 2008 (enquête internationale World public opinion dans vingt et un pays, dont la France. Record international IFOP 2012 : 81% favorable. Maintenant, il peut y avoir des évolutions, par exemple, la tendance sécuritaire avec ce qui s'est passé, etc, cela peut avoir modifié les choses. Donc, moi, je propose, si on adopte cela, le premier truc ce sera de faire un sondage, 1.000 euros. Si on arrive à 50/50, à mon avis, il ne faut pas s'engager. Par contre, un pourcentage nettement supérieur, on pousse le créneau. Ensuite, un courrier aux 800 et quelques députés, cela fait à peu près 500 euros et encore 500 euros de frais de déplacement, etc pour permettre de faire la démarche individuelle auprès des députés. Par ailleurs, les groupes locaux qui sont intéressés peuvent aller voir leurs députés, leurs sénateurs, etc. Je conclus là-dessus. Simplement, il y a eu un appel des 113 que nous avons déposés à l'Élysée le 9 mars 2013 à l'occasion de la chaîne humaine à Paris. Ces 113 personnalités, ce sont une trentaine de personnalités internationales, Noam Chomsky, Stéphane Hessel, Dominique Voynet, Yves Cochet, Patrick Viveret, Vladimir Tcherkhoff... Il y a trois candidats qui étaient au premier tour de l'élection de 2012 qui se sont engagés, s'ils avaient été élus, à organiser ce référendum. Eva Joly, Philippe Poutou et même Mélançon. Cela représente 15% des électeurs qui ont voté. Cela ne veut pas dire que leurs électeurs vont tous voter pour cela, bien entendu, mais il y en a d'autres. Je vous signale que notamment, il y a quatre députés socialistes qui ont signé cela, dont Philippe Plisson. Je veux dire que l'éventail est beaucoup plus large que cela. Merci, donc, je crois que c'est faisable. Et par rapport aux salariés, la charge de travail sera pratiquement nulle.

Tribune : Avant de donner la parole à Pierric, on pose la question tout de suite à l'Assemblée générale : « est-ce qu'on décide de clore l'Assemblée générale à la fin de la matinée avant d'aller manger ? ». ok, on essaye de faire comme cela. Il y avait une partie prévue l'après-midi, on va peut-être écourter, on va peut-être se contenter de faire les votes pour permettre aux gens de partir plus tôt vu les conditions atmosphériques. Il y avait des demandes dans la salle ? Mais, on va faire les choses, les votes, comme il faut !

Pierric Duflos, Frapna Drôme : incontestablement, il y a un gros boulot qui est fait par ACDN sur cette question-là et on ne peut que louer le travail de fond qui est présenté par Jean-Marie. Pour autant et pour le mandat de la Frapna, la Frapna va s'abstenir car il nous paraîtrait plus simple ou plus logique, de procéder d'abord aux informations auprès de l'opinion publique, d'obtenir des choses, plutôt que dire on fait ce vote pour ce référendum et du coup, cela entraîne un certain nombre d'étapes et de procédés. Je préférerais y aller étape par étape, donc je m'abstiendrai.

Michel Guéritte, La qualité de vie : Rapidement, je raisonne toujours en communication. Il y a un truc important pour qu'on parle aux français de cette idée d'abolition des armes nucléaires, c'est le Vatican. Vous ne savez peut-être pas que le Vatican est membre de l'AIEA. Si vous allez vous promener sur le site de l'AIEA, vous verrez que le Vatican dit beaucoup de chose à ce propos. A Vienne, le Pape a pris clairement position là-dessus.

Tribune : On passe au sujet suivant : « Motion de réhabilitation » avec la phrase en plus.

Didier Latorre, SDN 34 : Hier soir, un certain nombre de groupes qui n'avaient pas forcément participé à la rédaction initiale de la motion ni à ses diverses évolutions, ont souhaité, après le débat partager un moment avec nous en demandant, en entendant l'inquiétude des salariés. On souhaitait dire des choses simples qui sont dans le droit du travail et rappeler que le Conseil d'administration en tant qu'employeur avait des devoirs, qu'il ferait tout pour les assumer. Je lis la phrase qui a été rajoutée juste en fin de motion pour tenir compte de l'évolution des débats : « L'Assemblée générale de 2015 mandate le Conseil d'administration pour mettre en place un climat de travail serein afin de respecter l'obligation de

l'employeur de préserver la santé physique et mentale des salariés », c'est tel que c'est défini dans le Code du travail... la santé physique et mentale des salariés qui est un devoir des employeurs.

Charlotte Mijeon, salariée : C'est une question, c'est une demande pour que les gens qui ont proposé cette phrase, explicitent ce que cela veut dire et que cela figure dans le compte-rendu d'AG.

Dominique Malvaud, SDN Drôme Ardèche : L'explication simple, et Didier l'a dite tout à l'heure, c'est en fait de ne pas faire un texte idéologique, on a donc repris l'article du Code du travail, tout bêtement. On affirme que le CA mettra tout en action pour que le Code du travail soit respecté, c'est donc une phrase du Code du travail. Donc, après, tu peux aller voir les jurisprudences sur le sujet, il y a plein de choses, on peut se lancer dans le code du travail.

Philippe Guiter, Sud Rail : Dans la démarche, il y a d'abord eu l'écoute qui s'est faite depuis deux jours entre le groupe pré-congrès et les salariés et tous ceux qui sont là, cela a quand même donné lieu à des réécritures de ce texte qui ne sera jamais parfait - on en a parfaitement conscience. Dans la première écriture qui a été faite d'ailleurs, dans cette salle, on voulait parler de souffrance au travail, parler des anciens élus, parler des salariés, etc... Cela faisait un texte extrêmement lourd et qui en fait n'apportait rien et surtout ne nous apportait rien, puisque nous, nous travaillons pour l'avenir. Le plus simple était cela, parce que ce texte-là - notre avocat pourrait le dire - maintenant que c'est écrit, c'est un texte opposable, non seulement c'est la loi mais en plus c'est écrit. Si c'est voté, c'est voté et écrit. C'est le texte de loi, c'est le minimum que l'employeur peut faire.

Charlotte Mijeon, salariée : Je me félicite que l'employeur souhaite respecter le droit du travail mais c'est dit, c'est opposable, mais... si on a besoin de mettre dans une motion juste quelque chose qui relève du droit commun, c'est qu'il y a quand même une situation grave... Ce que j'aurais aimé entendre dire, c'est con-crè-te-ment des actes... qu'est ce qui va se passer.

Philippe Guiter, Sud Rail : Préserver la santé physique et mentale... physique en cas d'accident de travail (vous pourriez être exposés) et mental, c'est tout ce qui est harcèlement, cela recouvre tout, c'est la loi, il y a des préceptes comme cela. Je vous rappelle quand même mes chers amis salariés que c'est moi qui ai proposé la création d'un CHSCT pour parler de cela. Les délégués du personnel, étant donné que c'était une structure de moins de cinquante salariés, ont le pouvoir de parler de CHSCT et donc d'évoquer ces sujets-là. Faites-le ! Emparez-vous de cela ! Vous n'avez pas voulu mettre en place ce fameux CHSCT, moi, j'y étais extrêmement favorable parce qu'il y avait une souffrance. C'est vous qui ne l'avez pas souhaité, c'est pas fondamentalement très grave, mais aujourd'hui, sachez que le CA qui va être élu, va prendre en compte ces choses-là aussi et va peut-être gérer... Parce que tout le monde n'est pas non plus au fait que l'employeur doit protéger la santé physique et mentale, là, vous avez des gars qui en ont fait un petit peu leur métier pendant un petit peu longtemps. Vous aurez des réponses et des approches différentes et on en parlera tous ensemble surtout.

Xavier Rabilloud, salarié : Ce n'était peut-être pas très clair, mais il y a un outil que tu as évoqué, qui était le CHSCT. On en a discuté en équipe salariée. Quand tu nous dis « saisissez-vous de cela, parlez des sujets », cela fait... - moi, je suis arrivé fin 2007 dans le Réseau- depuis début 2008 où, moi, je suis dans une équipe où l'on en parle de ces sujets ! On se mobilise. J'espère que l'expérience vous a démontré que, quand on estimait être confrontés à des trucs qui n'étaient pas acceptables, on se mobilisait. Le CHSCT, c'est une chose, les délégués du personnel - je ne réponds pas pour moi - il y a eu d'autres délégués du personnel qui ont fait leur boulot, et nous aussi, on essaye de le faire. On est une équipe responsable, on est grands et adultes.

Philippe Brousse, coordinateur général : Je suis ravi que les choses puissent avancer ensemble, plutôt que les uns contre les autres parce que le Réseau a besoin d'une dynamique commune. J'irai toujours dans ce sens... et c'est ce qui a fondé mon action au sein du Réseau et plusieurs ici dans l'assistance qui ont créé le Réseau en 1997... Le Réseau aura bientôt vingt ans, il a besoin d'être en marche, d'avancer, qu'on puisse

réussir à avancer ensemble sur les problématiques qui nous intéressent. Après, en tant que Directeur des Ressources Humaines, par rapport à ce que disait Charlotte, et j'estime que c'est important que ce soit inscrit dans le compte-rendu de la réunion d'aujourd'hui, il faut des actes concrets. Quels doivent-êre ces actes concrets ? Il doit y avoir des garanties en contrepartie de cette motion qui peut paraître simplement rester un vœu pieux. Concrètement, les sites diffamatoires contre les salariés - actuellement, il y en a plusieurs, et j'ai proposé à plusieurs de pointer ces sites pour ceux qui ne les connaissent pas, peu importe, on ne va pas les dire ici - doivent être complètement clos, et c'est Stéphane Lhomme qui peut le faire après cette Assemblée générale, au regard de la bonne volonté qui est exprimée par l'Assemblée générale en votant cette motion, premièrement. Deuxièmement, qu'il n'y ait plus aucun mail diffamant, insultant qui circule de sa part sur les listes auprès des groupes, des individus, parce que c'est intolérable ou contre des administrateurs ou contre un tel, un tel... il faut qu'il y ait des garanties. Ce n'est pas un blanc-seing qui est signé par l'Assemblée générale, c'est indispensable. Quand je dis cela, ce n'est pas pour aller à l'encontre des groupes porteurs de cette motion du pré-congrès... c'est pour qu'on soit dans cette même démarche de pacification, de pacte de non-agression qui porte des actes concrets, c'est ce que voulait soulever Charlotte. Et là, je rentre dans des choses concrètes. Le CA qui sera élu avec les prochains administrateurs tout à l'heure va apporter une nouvelle dynamique dans le Réseau... que je souhaite soudés dans un même CA et pas dans deux clans, l'un contre l'autre. J'exprime ce vœu également auprès du nouveau CA, il faut qu'il soit également garant de cela en tant qu'employeur, qu'on respecte le droit du travail, en mettant une dernière phrase, cela ne mange pas de pain, mais ce n'est pas suffisant. On ne va pas rajouter des phrases complémentaires, mais l'engagement moral qu'il faut qu'on ait tous, ici à cette Assemblée générale, c'est que les salariés puissent travailler en paix, je dis bien en paix et dans la non-violence, c'est indispensable !

Dominique Malvaud, SDN Drôme Ardèche : Je crois qu'on n'a pas besoin de rajouter plus que cette phrase, je crois qu'elle se suffit à elle-même. Effectivement, je pense que le nouveau CA aura à vérifier, regarder ce qu'il se passe, à avoir des rapports avec les salariés, à discuter avec les salariés sur leur organisation. Philippe, tout à l'heure a parlé du CHSCT. Quand quelqu'un est agressé dans une entreprise ou chez nous, la difficulté de la personne qui est agressée, c'est qu'elle n'ose pas le dire ou elle n'ira jamais, par exemple, porter plainte. Le CHSCT a cette possibilité de le faire. C'est-à-dire qu'il collectivise la souffrance du salarié. Quand on vous dit que nous souhaitons que les salariés s'organisent syndicalement, que nous souhaitons que les salariés mettent en place un CHSCT, c'est justement si jamais il y avait des problèmes entre les administrateurs, entre quelqu'un d'un groupe et des salariés, que la personne ne se défende pas toute seule, mais qu'elle soit défendue collectivement. Cela, nous nous engageons à ce que cela se mette en place avec les salariés. Maintenant, on s'engage aussi à ce que des membres du CA n'envoient pas à d'autres membres du CA des mails totalement insultants, des menaces, comme Pierric qui en a reçu à une certaine époque d'autres membres du CA. Nous nous engageons à ce que l'on parle calmement, qu'il n'y ait pas des gens qui hurlent dans la salle pour en faire taire d'autres. Tout cela, ce sont des choses que nous allons redevoir apprendre. Et c'est comme cela que d'autres groupes reviendront au Réseau, c'est ce qui a fait fuir des groupes du Réseau. Le renouveau qu'on essaye d'amener aujourd'hui, c'est cela qui ramènera d'autres groupes et d'autres pratiques. Faisons-nous confiance, on ne pourra pas donner plus aujourd'hui, nous allons travailler ensemble, nous allons écouter les salariés. Il ne s'agit pas de nous mettre le dos au mur en disant « qu'est-ce que vous allez faire, mais qu'est-ce que vous allez faire ? », nous allons faire ensemble, nous allons nous écouter et avancer ensemble. Je pense, qu'aujourd'hui, il y a une écoute qui est en train de se faire. Merci bien.

Didier Latorre, SDN 34 : Juste un petit rajout à ce qu'a dit Dominique et en réponse à Philippe Brousse. Philippe, effectivement, on l'a évoqué hier... Je pense qu'il y a une chose sur laquelle on peut s'engager, c'est d'engager ce débat avec Stéphane Lhomme et lui demander, effectivement, de cesser ce genre d'attaque ; cela on peut le faire, mais on ne peut pas s'engager dans son attitude. Sachez que cela a été évoqué hier et qu'on a dit cela.

Tribune : Sur ce sujet, on a terminé. Il y avait le thème sur la priorisation, je ne sais plus qui a reposé la question sur la priorisation. Dans les sujets qui ont été évoqués tout à l'heure, il y avait des sujets qui n'étaient pas prévus, pas inscrits à l'ordre du jour. Il y a eu cette histoire de vœu de soutien. Donc, en fait, on ne peut pas rajouter des votes comme cela et des trucs qui n'ont pas été prévus à l'ordre du jour, on vous propose de sonder la salle sur la pertinence de demander au CA à la sortie de l'AG de faire un communiqué de soutien. Faire un petit sondage, ce sont des sujets qui n'étaient pas prévus à l'ordre du jour, on est dans le temps qui était prévu pour cela. Juste faire un sondage pour savoir si vous pensez qu'il est pertinent que le CA fasse des communiqués de soutien à la sortie de l'AG, parce que là, on ne peut pas rajouter des votes, des motions, ou autre chose. Est-ce que vous pensez pertinent, vous pouvez le faire en levant les mains, que le CA, à la sortie de l'AG, fasse ces communiqués de soutien à la ZAD et pour les personnes du sud-est. Deux communiqués de soutien distincts. Tout le monde est à peu près d'accord. Il y a une demande de parole par rapport à cela ?

Stéphane Martin, SDN 13 : Je vois un truc à l'écran... solidarité totale avec la coordination sud-est attaquée en justice par Areva.... Qui, ici, a vu la plainte ? Ils sont attaqués pour quoi ? La plainte, cela fait un moment qu'on la réclame, donc on voudrait voir la plainte. Est-ce qu'il y a une plainte ? Si oui, il faut nous la montrer. Donc, ils parlent de quoi ? Ensuite, la coordination anti-nucléaire sud-est, c'est quoi ? Philippe Brousse, tout à l'heure a parlé de diffamation. A Marseille, on est censés être des infiltrés pour la coordination antinucléaire sud-est, donc c'est une coordination qui fait de la diffamation. Ensuite, je vous passe les menaces de mort, j'ai les dates, j'ai les lieux : mai 2014 devant Marcoule devant témoins : Menaces de mort parce que Marseille demande des choses légitimes à Monsieur Revest qui ne s'appelle pas Monsieur Revest. Donc, je ne sais pas ce que vous allez faire, je ne sais pas qui vous allez soutenir, faites ce que vous voulez.

Tribune : Je ne sais pas si Michel Guéritte veut toujours parler ? Non, apparemment, non.

Michel Guéritte, La qualité de vie : Il voulait parler hier, mais on l'a empêché !

Tribune : La question, c'est aujourd'hui il veut parler ou pas ?

Michel Guéritte, La qualité de vie : Le problème du soutien aux ZAD... J'ai compris que le CA et les salariés sont débordés de travail. Pourquoi vont-ils aller s'occuper d'autres problèmes, d'une ZAD à Center Parc ou je ne sais quoi. Occupons-nous du nucléaire ! Maintenant, qu'il y ait un communiqué... qu'on fasse un petit papier pour dire « bien-sûr.. » mais prendre du temps, prendre du budget pour aller soutenir Notre dame des landes ou je ne sais pas quoi, je suis contre ! Et, en plus, cela pose un problème d'amalgames – déjà je me fais traiter de sale écolo quand je parle d'anti-nucléaire, si en plus, je leur dis que je suis anti-center parc, anti-autoroutes, anti je ne sais pas quoi... « merde, quoi ! ».

Laura Hameaux, salariée : j'avais une question à Isabelle et Stéphane. Ce que je ne comprends pas bien, c'est : la coordination antinucléaire sud-est, c'est qui du coup ? En fait, c'est le CAN 84, c'est pareil ? Il faudrait éclaircir cela, je pensais qu'il y avait plusieurs groupes dans cette coordination.

Isabelle Taitt, SDN 13 : J'ai initié la coordination antinucléaire sud-est. Je m'en suis fait virer au bout de six mois par le CAN 84 qui communique... ce site sert à faire de la communication pour le CAN 84. Il y a certaines personnes qui écrivent de temps en temps, en particulier, Pierre Péguin et Antoine Calandra, que vous connaissez tous. L'administrateur du site, c'est Jean Revest. Sur le site, comme le disait Stéphane, il y a un article où il fait état... - pour moi c'est de la diffamation... je ne sais pas si être traités d'infiltrés c'est vraiment de la diffamation - où on nous traite d'infiltrés. Je vais rajouter autre chose, on a créé avec des gens qui sont pour l'arrêt immédiat du nucléaire « la coordination stop nucléaire » dont le site a été piraté (mais cela c'est encore autre chose) et le CAN 84, Jean Revest, détient des noms de domaines qu'il refuse de nous céder : des noms de domaines « Coordination stop nucléaire ». Sur ces trois domaines, il y a une pétition qui appelle à l'arrêt immédiat et qui fait un appel à dons qui va directement dans la poche du CAN

84. Toutes ces méthodes-là, je m'en désolidarise complètement. Donc, je ne peux pas approuver un soutien à des gens qui ont des méthodes comme celles-là.

Dominique Malvaud, SDN Drôme Ardèche : La coordination : il y a effectivement des gens du Gard qui sont dedans, Avignon, le CAN 84 et des gens du Gard. Sortir du nucléaire Drôme-Ardèche travaille avec eux parce que ce sont nos voisins, on n'est pas souvent d'accord avec eux - le CAN 84 c'est une évidence - ni souvent avec leurs pratiques, d'ailleurs - cela dit, c'est un vrai groupe avec des militants, avec des gens, avec des adhérents, ce qui n'est pas négligeable. Quand on a des désaccords, on respecte aussi le travail de masse. C'est un groupe existant sur la ville d'Avignon qui fonctionne et on travaille avec eux malgré nos désaccords. Une seule chose me gêne... Bon, les rapports entre Marseille et le CAN 84, j'avoue que j'apprends des trucs, je ne savais pas. Le seul truc qui est dit par les camarades de Marseille qui m'interpelle... c'est moi qui ait proposé qu'on les soutienne, SDN 26-07 a fait un communiqué de soutien au CAN 84, enfin à la coordination... par contre, c'est vrai qu'on n'a pas vu la plainte, donc ce qu'on pourrait peut-être faire là, ce serait de dire qu'on mandate le CA (on n'a pas besoin de l'écrire) pour qu'il se renseigne et qu'il ait à la charge de faire un communiqué de soutien en fonction des renseignements qu'il a eus s'il y a effectivement la plainte. Par contre, s'il y a effectivement la plainte, nous devons, quels que soient nos désaccords avec eux, les soutenir, comme on a soutenu Stéphane Lhomme quels que soient les désaccords, comme on soutiendra n'importe quels comités antinucléaires demain s'ils sont attaqués par l'industrie nucléaire... que le CA, ce sera une de ses premières missions... ce ne sont pas les salariés, c'est le CA.

Didier Latorre, SDN 34 : Je voulais intervenir dans ce sens. Je trouve, qu'effectivement, on peut, à main levée, dire si on est d'accord sur ce principe énoncé par Dominique. Je pense que si le premier comité de soutien qui est voté par une Assemblée générale où il y a apparemment beaucoup de changements, est un comité de soutien qui divise, ce n'est pas possible alors qu'on est dans une dynamique de rassemblement. Donc, je pense que tel quel il vaut mieux l'éviter, avoir plus de renseignements et demander à avoir la plainte, c'est impératif.

Tribune : Vote à main levée. Ce serait bien qu'on nous donne une phrase qui exprime ce qui vient d'être dit... Dominique ? On peut déjà faire le vote à main levée pour le message de soutien aux ZAD, on le fait en deux parties, si cela ne vous dérange pas. Est-ce que vous êtes d'accord pour que le CA fasse le soutien aux ZAD. Est-ce que vous pensez qu'il est pertinent que le CA fasse un communiqué à la sortie de l'AG ? Ok, donc, on peut dire que c'est bon.

#### *Interventions dans la salle*

Tribune : « Aux ZAD actuelles »... donc, on va modifier. Là, on n'est plus sur une déclaration d'intention... même si ce n'est pas écrit tel quel, le CA élu aura bien pris note de cela. Je ne sais pas si vous voulez qu'on reformule le truc exactement, comme chacun le veut, à la virgule... ? Donc, je pense qu'on peut... Maintenant, pour la deuxième partie... si la phrase est prête : « Nous donnons mandat au CA pour se renseigner sur la plainte et si celle-ci est confirmée, faire le communiqué de soutien ci-dessous »... On sonde votre opinion. Levez les mains si vous êtes d'accord avec cela et à charge au CA après de l'appliquer.

Isabelle Taitt, SDN 13 : Simplement, par rapport à ce que vient de dire Dominique sur le CAN 84 qui serait un vrai groupe, je n'ai pas trop aimé le sous-entendu, nous, on est un vrai groupe aussi ! D'accord ? Merci.

Tribune : Ne rentrons pas dans ce... On va passer au vote des motions d'orientation.

## Votes sur les trois motions d'orientation déclarées recevables le samedi par l'Assemblée générale

### Motion n°1 «Sortie de crise et réhabilitation»

Etes-vous **POUR, CONTRE, ABSTENTION** que :

En décidant à plus de 60% de voter une déclaration de réhabilitation des membres du CA évincés lors de l'AG de février 2010, l'AG de janvier 2014 donnait un signal fort pour que soit mis fin, dans l'intérêt de toutes et tous, aux procédures juridiques entre les parties ?

L'AG de 2015 doit être l'occasion en s'appuyant sur l'exigence votée de réhabilitation, de clore définitivement les procédures civiles et prud'homales en reconnaissant que les méthodes utilisées, avant et pendant l'AG de février 2010 et qui ont abouti aux évictions des membres du CA et au licenciement du salarié, auraient absolument dû, et pu, être évitées ?

L'AG de 2015 mandate le CA du réseau afin qu'il dépose de nouvelles conclusions en ce sens auprès de la cour d'appel de Lyon et du conseil des prud'hommes ?

Seule l'assemblée générale de 2015 en reconnaissant les irrégularités de l'AG de 2010 permettra de réunir les conditions nécessaires à une médiation sereine.

Une telle décision n'impliquera pas le retour des évincés au CA, mais les confortera dans leur dignité et leur légitimité de militantes et militants antinucléaires.

L'AG de 2015 mandate le CA pour mettre en place un climat de travail serein afin de respecter l'obligation de l'employeur de préserver "la santé physique et mentale des salariés".

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<i>Votants</i>
<b>62</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>85</b>

<i>Votes exprimés</i>	<b>81</b>	<i>Taux d'abstention</i>	<b>4,7%</b>
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<b>76,5%</b>	<i>Pour / Votants</i>	<b>72,9%</b>

**ADOPTE**

**Motion n°3 «Pour un Congrès du Réseau " Sortir du nucléaire" »**

**Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que :**

L'Assemblée Générale réunie ce jour décide d'organiser courant 2015 un 1er Congrès du Réseau ouvert à tous les groupes et mouvements antinucléaires pour enclencher une nouvelle dynamique dans le Réseau ?

Ce Congrès définira les bases d'un nouveau fonctionnement : orientation stratégique, statuts, élections du CA, territorialité, ...

Le Conseil d'Administration élu à cette Assemblée Générale aura pour mission l'organisation de ce Congrès conjointement avec tous les groupes volontaires.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Votants</b>
<b>81</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>86</b>

<i>Votes exprimés</i>	86	<i>Taux d'abstention</i>	0,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	94,2%	<i>Pour / Votants</i>	94,2%

**ADOPTE**

#### Motion n°4 «Régionalisation/Décentralisation»

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que :

Lors de l'AG 2014, la commission refondation a présenté trois scénarios. Celui qui s'est avéré majoritaire proposait une régionalisation associée à un processus de décentralisation.

Cette proposition doit être approfondie et rediscutée lors du Congrès du Réseau en 2015 afin de donner plus de représentativité et d'efficacité aux régions et/ou aux bassins de lutte ainsi qu'aux groupes thématiques.

Pour	Contre	Abstention	Votants
70	8	6	84

<i>Votes exprimés</i>	78	<i>Taux d'abstention</i>	7,1%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	89,7%	<i>Pour / Votants</i>	83,3%

**ADOPTE**

Tribune : La motion n°5 avait été rejetée et la 6 aussi. Le document d'orientation stratégique, il n'y a pas eu la question de recevabilité, donc, on va la poser maintenant. Est-ce que cette proposition pose un problème de recevabilité ?...on en a parlé hier, mais cela a été laissé en l'état... Effectivement, il y avait des trucs par rapport aux motions d'orientation... Il faut peut-être d'abord reprendre les motions d'actions/campagnes avant de voter le document d'orientation stratégique. Donc, on y va pour les actions et campagnes.



## Votes sur les 5 motions d'actions/campagnes déclarées recevables le samedi par l'Assemblée générale

### Motion n°1 «Fermeture de Fessenheim dans les meilleurs délais»

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que :

le Réseau "Sortir du nucléaire" ait pour action prioritaire dans l'année en cours la mobilisation générale afin d'obtenir l'arrêt définitif des réacteurs de la centrale de Fessenheim ? Il sera notamment exigé de la part du gouvernement que soit fixée dans les plus brefs délais la date en 2015 de cet arrêt. Les diverses manifestations soutenues et/ou financées, par le Réseau auront pour thème principal ce mot d'ordre.

Pour	Contre	Abstention	Votants
69	2	10	81

<i>Votes exprimés</i>	71	<i>Taux d'abstention</i>	12,3%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	97,2%	<i>Pour / Votants</i>	85,2%

**ADOPTE**

### Motion n° 2 «Journées d'actions du 6 au 9 août 2015 contre le nucléaire militaire»

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que :

le Réseau Sortir du Nucléaire engage une campagne nationale d'actions dans la période du 6 au 9 août 2015 pour l'abolition des armes nucléaires ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
81	0	4	85

<i>Votes exprimés</i>	81	<i>Taux d'abstention</i>	4,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / Votants</i>	95,3%

**ADOPTE**

### Motion n° 3 «Référendum sur l'abolition des armes nucléaires»

Jean-Marie Matagne, ACDN : Nous proposons une modification de la motion compte-tenu du fait qu'il va y avoir un congrès. Compte-tenu du fait qu'il y aura un congrès et qu'il n'y a pas d'urgence absolue à prendre une décision explicite sur le fond et que, comme je l'ai dit tout à l'heure, une précaution... c'est de vérifier que l'opinion publique française est largement favorable à cela, nous proposons de remplacer la décision sur le fond par une demande, au deuxième paragraphe, « que le Réseau, Sortir du nucléaire commande un sondage IFOP ou par une agence sérieuse, à réaliser pour le congrès -ou avant le congrès sur la question suivante-, « Approuvez-vous que la France participe... »... de sorte, que c'est le congrès qui pourra prendre cette décision en ayant les cartes en main. (*Intervention dans la salle*)... Non, je me suis renseigné. 1.000 euros, cela suffit pour poser une question y compris par l'IFOP.

*Intervention dans la salle : moi, cela me pose un problème, elle avait déjà été déclarée recevable et là on la modifie après qu'elle ait été déclarée recevable.*

Tribune : Vu que la motion est modifiée, il faudrait quand même reposer la question de recevabilité. Ce sont les trois paragraphes, et celui du milieu est modifié. Comme elle a été modifiée après avoir été jugée recevable, il faut, par principe, reposer la question de recevabilité, comme cela il n'y aura pas de contestation possible. Si vous n'êtes pas d'accord, on revient à l'ancienne. Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité 2

2

2,2%

**RECEVABLE** mais amendée

Donc, cette motion étant jugée comme recevable, on va passer au vote.

*Intervention dans la salle.*

Tribune : Non, le résultat porte sur la question précise, c'est-à-dire, la question du nucléaire militaire. Par ailleurs, comme on ne perd pas de vue le civil, on pense qu'il faudrait qu'il y ait aussi un sondage. Si vous avez lu l'ensemble de la motion, vous comprenez le lien qu'on fait avec les deux. Je veux bien qu'on supprime la référence au civil, mais bon... On va arrêter de modifier sans cesse la motion, on va la proposer telle qu'elle est maintenant et on arrête toute modification, Jean-Marie, s'il te plait. Je repose la question de recevabilité : Pensez-vous que cette proposition... je la repose car elle a été modifiée... Cette proposition pose-t-elle un problème de recevabilité ? Levez les cartons s'il y a un problème. Donc, la motion est jugée recevable et maintenant on passe au vote.

**Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION :**

- que la France pousse tous les États concernés à éliminer le plus rapidement possible la totalité de leurs armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?
- que le Réseau « Sortir du nucléaire » commande un sondage à réaliser avant le congrès sur la question : "Approuvez-vous que la France participe avec les autres États concernés à l'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?"
- que le Réseau propose au congrès d'exiger un référendum sur la sortie la plus rapide possible du nucléaire civil et la fermeture urgente des réacteurs ayant atteint ou dépassé leur limite d'âge de 30 ans ?

Questions de recevabilité 3 2 2,2%

**RECEVABLE**

Pour	Contre	Abstention	Votants
41	16	18	75

<i>Votes exprimés</i>	57	<i>Taux d'abstention</i>	24,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	71,9%	<i>Pour / votants</i>	54,7%

**ADOPTE**

**Motion n° 4 «Pour une COP 21 sans nucléaire »**

**Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION :**

le développement des actions suivantes durant l'année 2015 :

- Publication actualisée de la brochure "L'illusion nucléaire" de 2007 ?
- Elaboration et publication de réponses aux associations qui diffusent une propagande pro nucléaire ?
- Décryptage des messages sur le rôle du nucléaire dans les projections sur la transition énergétique ?
- Participation aux principales mobilisations et liens avec les autres participants de la COP ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
79	0	1	80

<i>Votes exprimés</i>	79	<i>Taux d'abstention</i>	1,3%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / votants</i>	98,8%

**ADOPTE**

**Motion n° 5 «Atomes crochus: une TV internet»**

**Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION :**

l'élaboration de la première étape de ATOMES CROCHUS cette « TV » INTERNET alimentée par les différentes associations du Réseau ? Si vous votez OUI, vous autorisez la mise sur pied en 2015 de six films qui seront réalisés avec l'aide des associations. Ces films seront coachés par des professionnels via un séminaire et un accompagnement à distance.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Votants</b>
<b>58</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>81</b>

<i>Votes exprimés</i>	69	<i>Taux d'abstention</i>	14,8%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	84,1%	<i>Pour / Votants</i>	71,6%

**ADOPTE**

**Motion n° 6 «Pour une mobilisation forte au printemps 2016 autour des commémorations des catastrophes nucléaires de Tchernobyl 30 ans et Fukushima 5 ans»**

**Etes- vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que :**

le Réseau soit à l'initiative d'une forte mobilisation au printemps 2016, autour des dates commémoratives des catastrophes de Tchernobyl et Fukushima ?

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Votants</b>
<b>75</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>82</b>

<i>Votes exprimés</i>	78	<i>Taux d'abstention</i>	4,9%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	96,2%	<i>Pour / Votants</i>	91,5%

**ADOPTE**

¶

## Vote sur le document d'orientation stratégique

Tribune: Maintenant que les votes des motions ont été faits, on va passer au document d'orientation stratégique et je vais vous poser la question de recevabilité. Ce document vous est présenté en l'état. C'est un document du CA, c'est comme le rapport moral et le rapport financier, soit vous l'acceptez en l'état soit vous le refusez en l'état. La question qui se pose est la question de recevabilité. Cette proposition du document d'orientation stratégique pose-t-elle un problème de recevabilité ?

Questions de recevabilité

31

34,4%

## **EXAMEN DE RECEVABILITE**

¶

Il y a un examen de recevabilité. On va prendre des prises de parole pour la recevabilité et contre la recevabilité.

Alain Joffre, Administrateur: Si l'obstacle, c'est le fait qu'il y ait le congrès... je répète que, quand j'ai annoncé ce document hier, il n'est pas inscrit dans le marbre, il est évolutif, mais il permet déjà de donner une première étape, une feuille de route. Cela peut être un document d'étude pour ce congrès. Il est amendable. Il avait été envoyé bien avant les décisions pour cette Assemblée générale et chacun pouvait apporter des éléments, ce n'est pas terminé. A mon avis, c'est une base de travail, c'est pour cela que j'appelle à le rendre recevable.

Dominique Bohn, Tchernoblaye : Ce document est tout de même marqué « pour trois ans », premièrement, et il y a un congrès qui a été voté. On a besoin de temps, on a besoin d'en discuter, on en n'a pas vraiment discuté, sur le fond, sur la forme, donc je suis contre le fait que ce document soit voté actuellement. Deuxièmement, c'est un document d'orientation présenté, je vous le rappelle, par un CA qui a été désavoué sur son rapport moral, donc je pense que ce document, on ne le discute pas maintenant, on passe à autre chose.

Michel Boccara, Bien Profond : Deux mots. Effectivement, comme je l'ai dit, ce document qui ne peut plus être un document d'orientation sur trois ans, il est tout à fait intéressant et recevable pour le congrès. Il y a beaucoup de choses avec lesquelles je suis d'accord, beaucoup de choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord, mais, on ne peut absolument pas voter dessus, c'est une absurdité de voter dessus.

Anne Meyssignac, Collectif corrézien pour la sortie du nucléaire : J'interviens pour défendre un peu... Ce n'est pas que je pense que ce n'est pas très important, mais c'est clair que tout ce qui est dit dans le rapport d'orientation stratégique... toutes les campagnes qu'on vient de voter, elles s'inscrivent à l'intérieur de ce document. Je trouve qu'il n'y a pas d'enjeu spécialement politique là-dedans. C'est une formalité. Après, je pense que c'est... en tous cas, ressenti de la part du CA qui s'est dévoué... Il faut le dire quand même, c'est aussi se dévouer, moi je quitte le CA mais c'est du travail, en plus, on a pallié aussi une certaine vacance de la part des militants qui sont aujourd'hui ici et qui ont été bien contents de nous trouver... On est contents qu'ils reprennent le flambeau mais j'aurais trouvé cela « de la sympathie », cela s'appelle de la sympathie.

Tribune : On va passer au vote de recevabilité. Jugez-vous ce document recevable ?

<b>Vote de recevabilité</b>			
<b>Document d'orientation stratégique</b>			
Jugez vous ce document recevable ?			
<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Abstention</b>	<i>Votants</i>
<b>32</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>77</b>
<i>Votes exprimés</i>	<b>71</b>	<i>Taux d'abstention</i>	<b>7,8%</b>
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<b>45,1%</b>	<i>Pour / Votants</i>	<b>41,6%</b>
<b>REJETE</b>			

Donc, ce document est non recevable au vote, on ne passera pas au vote du document d'orientation. On va pouvoir passer directement à l'élection concernant les candidats au Conseil d'Administration.

### **Élection à bulletins secrets des candidats au Conseil d'Administration + Comité de médiation + Question préalable**

Marie Frachisse, Garante du cadre juridique : On va passer aux élections du Conseil d'administration. Mais il y a aussi l'élection du Comité de médiation qui a été demandée à bulletin secret et aussi la question par rapport au changement de groupe de Xavier Saint-Marc. Il y a bien cinq personnes pour lesquelles on peut voter au CA, cinq personnes maximum et pas quatre parce qu'à la base il n'y avait que quatre places mais comme il y a eu une démission, du coup, il y a cinq places au CA, cinq mandats à pourvoir. Le nom de la médiatrice pour le Comité de médiation est Valérie Dejour. Pour préciser les choses, à l'issue du dépouillement, les résultats seront affichés dans la salle d'AG, et on reviendra vous les annoncer officiellement. Après le repas, il faut revenir dans la salle d'AG, si vous n'êtes pas partis, il y a un nouveau rendez-vous dans la salle d'AG pour l'annonce des résultats.

Dominique Malvaud, SDN Drôme Ardèche : C'est un point d'ordre. Hier, nous a été présentée Valérie Dejour mais le débat avait été reporté à aujourd'hui. Comme je suis très respectueux, j'attendais qu'on le mette et d'un seul coup cela apparaît maintenant, mais on n'a pas eu débat. Je ne vais pas aller plus loin, je ne vais pas polémiquer mais je veux quand même souligner quelque chose : on ne peut pas voter sur un mandat de trois ans pour quelqu'un qui n'est pas membre du Réseau dans un Comité de médiation. On ne vote pas pour un mandat de trois ans pour notre avocat, on ne vote pas pour un mandat de trois ans pour le plombier qui passerait faire des travaux au local. On fait appel à un médiateur professionnel sur un point. Qu'il se fasse payer ou pas payer, c'est autre chose. Un Comité de médiation qui peut être élu, cela ne peut être que des gens, des groupes qui seraient en interne. Mais... des professionnels... on ne peut pas voter. Donc, je ne comprends pas ce vote et je propose - je ne vais pas polémiquer - qu'on ne participe pas au vote. Et pour que notre congrès mette en place après un vrai Comité de médiation interne qui pourrait faire appel à des professionnels s'il en a besoin. C'est seulement qu'on se mette cela en tête et que ce vote sur Valérie Dujour, on fasse un NPPV, comme ça, cela évite toute polémique.

Tribune : Ceux qui veulent ne participent pas au vote. Une réaction d'Agnès par rapport à ce qui a été dit ? Puisqu'il y avait un Contre. Peut-être un Pour ?

Agnès Le Coutour, Comité de médiation : Je voulais juste préciser par rapport au Comité de médiation : Au début, le Comité de médiation, on avait revendiqué notre fonction comme étant une fonction de militant.

C'est-à-dire que les militants doivent aussi faire attention à ce que les gens se parlent de façon respectueuse et que les gens puissent se parler même, tout simplement. C'était très important, c'est une question de militant. Il y a eu maintenant l'introduction de gens qui sont professionnels et donc, c'est vrai que l'on peut reposer la question, et je suis tout à fait d'accord avec Dominique, on n'a pas à voter pour des gens qui sont payés... On est juste au passage entre les deux modalités, militante et professionnelle. On est juste à ce passage-là et donc il a raison de dire que ce sera revu au congrès.

Tribune : Les personnes qui se sont portées volontaires pour être scrutateurs, est-ce que vous pouvez venir à la tribune s'il vous plaît ? Je rappelle pour l'élection du Comité de médiation, il faut que la candidate obtienne 70% pour être élue.

Philippe Brousse, salarié : Pendant que j'ai encore votre attention, je précise au futur CA, des administrateurs actuels et de ceux qui seront élus, que la réunion tout à l'heure après le déjeuner, après l'annonce des résultats du Conseil d'administration, aura lieu dans la salle Mayence avec les salariés pour une première prise de contact, après l'annonce des résultats du CA, 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'administration, post AG.

### **Dépouillement**

### **DEJEUNER**

Tribune : On va annoncer les résultats officiels des votes.

## **Question préalable à l'élection du CA**

**VOTE** : Suite à son élection lors de l'AG de 2014 comme suppléant au CA jusqu'à l'AG de 2016, êtes-vous **POUR** ou **CONTRE** que Xavier Saint-Marc soit désormais représentant au CA du groupe « Nucléaire non merci Hautes-Pyrénées » au lieu de « Sortir du nucléaire Paris » ?

### **Vote à bulletin secret**

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Blanc</b>	<b>Votants</b>
<b>38</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>82</b>

<i>Votes exprimés</i>	74	<i>Taux d'abstention</i>	9,8%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	51,4%	<i>Pour / Votants</i>	46,3%

## **ADOPTE**

Xavier Saint Marc reste donc administrateur suppléant en représentant « Nucléaire non merci Hautes Pyrénées » et suppléant de François Mativet.

## Résultats des élections du CA

Sur 84 votes exprimés : 2 nuls.

Sont élus :

Philippe Guiter (supp. Guy Delort)	70 voix : élu pour 3 ans
Pierre Rosenzweig (supp. Didier Latorre)	66 voix : élu pour 3 ans
Martial Château (supp. Pierric Duflos)	65 voix : élu pour 3 ans
Simone Fest (supp. Antoine Girard)	63 voix : élue pour 2 ans
Thierry Gourvéneç (supp. Catherine Fumé)	57 voix : élu pour 2 ans
David Sheehan (supp. Sophie Morel)	28 voix : non élu

## Résultat de l'élection au Comité de Médiation

Sur 69 votes exprimés, 24 nuls, 15 blancs et 30 voix obtenues, donc non élue.

Je rappelle qu'il fallait obtenir 70% des voix.

Tous les résultats sont donnés. On va donc procéder à une réunion du CA après, avec les salariés, qui aura lieu salle Mayence.

Philippe Guiter, Sud Rail : D'abord, je suis un peu étonné de voir des « voix » alors que c'est normalement en pourcentage même si cela n'a pas un intérêt.

Tribune : J'ai les pourcentages, si tu veux.

Philippe Guiter, Sud Rail : Ce n'est pas d'un intérêt majeur, ce n'est pas cela sur lequel je voulais intervenir. Je ne me considère pas élu pour trois ans et je crois que mes camarades non plus. Ni pour trois ans, ni pour deux ans d'ailleurs. Conformément à l'engagement de tous ceux qui se sont présentés sous le même chapeau, nous allons jusqu'au congrès et nous démissionnerons le jour du congrès et il y aura un nouveau CA élu à l'issue de ce congrès, c'est l'état d'esprit dans lequel on envisage ce congrès pour le moment même si toutes les discussions à propos de ce congrès sont ouvertes bien entendu à partir d'aujourd'hui.

Tribune : Il peut y avoir des discussions avant, tout n'est pas inscrit dans le marbre, loin de là. Bien, est-ce qu'on se dit au revoir, sauf ceux qui sont au CA, qui se retrouvent salle Mayence tout de suite... tous les élus avec les salariés.

Merci à tous et au revoir à ceux qui partent.

## Fin de l'Assemblée générale